THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	1. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1715.

ARTICLE I.

ANALYSE DE L'APOCALYPSE, contenant une nouvelle explication simple & litterale de ce livre, avec des dissertations sur les Millenaires, sur l'état des ames après la mort, sur le Purgatoire, sur le Jugement, & sur d'autres matieres importantes de la Religion. A Paris, chez Jean de Nully, ruë S. Jacques à l'image S. Pierre, 1714. *In 8°. pages* 728.

Il n'est guéres de livre de l'Ecriture qui ait autant de Commentateurs que l'Apocalypse. A la verité il est difficile à entendre, & a besoin

d'éclairciſſemens ; mais peut-être une certaine confiance que chacun a naturellement en la pénétration de ſon eſprit, nous a produit ce grand nombre d'interprétations & d'explications. L'Auteur de celle-ci, qu'on croit être M. Du Pin, bien différent de ceux qui multiplient les myſtéres dans ce livre ſacré, comme à deſſein de faire paroître plus d'habileté en les développant, s'applique à chercher des ſens naturels, & à amener, pour ainſi dire, à nôtre intelligence, ce qui ſemble la paſſer. Ce volume contient une Analyſe de l'Apocalypſe, & onze diſſertations.

Analyſe de l'Apocalypſe.

L'Analyſe eſt courte, ſimple, & débarraſſée d'une érudition qui ne feroit qu'en interrompre la ſuite, & détourner l'attention du Lecteur.

Apocalypſe, eſt un mot tiré du Grec, qui ſignifie Révélation. „ St. „ Jean l'Evangeliſte, dit l'Auteur, „ fait part dans ce livre aux ſept „ principales Egliſes d'Aſie, de la ré- „ vélation qui lui avoit été faite par

„ un Ange, pour être adreſſée à ces „ Egliſes. Cette révélation a deux „ parties. La premiere contient des „ avis que l'Ange ordonne à St. Jean „ de donner aux Evêques des ſept „ Egliſes, touchant l'état de leur „ troupeau. La ſeconde eſt une pré- „ diction des choſes futures, qui doi- „ vent néanmoins arriver bientôt, „ ſous des figures ſymboliques & „ énygmatiques.

Comme les difficultez ne ſe pré-ſentent que dans la ſeconde partie, on paſſera la premiére, remarquant ſeulement, après l'Auteur, „ qu'il „ eſt à croire que les défauts que St. „ Jean reproche aux Evêques des „ ſept Egliſes, n'étoient pas perſon- „ nels à ces Evêques; mais que c'é- „ toient les défauts de l'Egliſe à la- „ quelle ils préſidoient. L'Evêque d'Ephéſe étoit Timothée, le fidelle Diſciple de St. Paul; celui de Smyr-ne St. Polycarpe, ſur qui de tels re-proches ne pouvoient tomber.

Les prédictions ſe rapportent à fortifier le courage des Chrétiens contre la perſécution, & à les con-ſoler par l'aſſûrance que les perſécu-

teurs ſeront punis, & que l'Egliſe victorieuſe triomphera de l'idolatrie; qu'enfin leur conſtance ſera couronnée d'une gloire éternelle.

Elles commencent au ch. 6. par l'ouverture du livre *écrit dedans & dehors, & ſcellé de ſept ſceaux*, que l'Agneau ſeul put ouvrir. Selon l'Auteur il vaut mieux dire, que *le livre étoit écrit en dedans, & ſcellé par dehors de ſept ſceaux.* C'étoit, ſelon l'uſage de ce tems-là, ſept feüilles roulées les unes ſur les autres, & chacune avec ſon ſceau, en ſorte que la prémiere étant déployée, la ſeconde étoit encore ſcellée.

A l'ouverture du premier ſceau, St. Jean « *vit paroître tout d'un coup un* » *cheval blanc*, tel qu'en montoient » les vainqueurs au jour de leur » triomphe. *Celui qui étoit monté deſ-* » *ſus avoit un arc, on lui donna une* » *Couronne, & il partit en vainqueur* » *pour emporter une victoire.* Il n'y a » pas de doute que ce ne ſoit JESUS-» CHRIST, qui eſt repréſenté ici » ſous ce ſymbole, comme un Prin-» ce qui va pour vaincre, & pour » conquérir les nations.

A l'ouverture du ſecond ſceau, il parut un cheval rouge, & celui qui étoit deſſus alla mettre le trouble parmi les hommes, & les exciter à s'entretuer. C'eſt le ſymbole de la guerre, comme les deux autres chevaux qui parurent enſuite le ſont de la famine & de la peſte: mais l'Auteur veut „ qu'il repréſente les Em„ pereurs Romains acharnez à dé„ truire la Religion Chrétienne, en „ faiſant mourir les Chrétiens.

A l'ouverture du ſixiéme ſceau la terre trembla, le ſoleil s'obſcurcit, la lune fut teinte de ſang. Cela marque quelque grande calamité. Eſt-ce la deſtruction de Jeruſalem, ou de l'Empire Romain, ou du monde entier avant le Jugement? „ Il vaut „ mieux, dit l'Auteur, ſans l'appli„ quer à aucun événement particu„ lier, l'entendre en général de la „ vengeance que Dieu devoit exer„ cer contre les perſécuteurs des „ Chrétiens. Il eſt inutile, ajoute-t'il „ peu après, de chercher des événe„ mens particuliers, auxquels on „ puiſſe appliquer cette vengeance. „ Vouloir les déterminer par des con-

„ jectures frivoles, c'est une témeri-
„ té : il faut s'en tenir à la lettre, &
„ dire que par là Saint Jean a seule-
„ ment représenté en général, mais
„ d'une maniére vive & prophéti-
„ que, la vengeance que JESUS-
„ CHRIST exerceroit contre les
„ persécuteurs des Chrétiens, soit en
„ ce monde, soit en l'autre.

Il s'exprime de la même maniére sur les terribles effets du son des sept trompettes au ch. 8. & sur les dix coupes de la colere de Dieu au ch. 16. Il prend aussi au ch. 11. pour un tems indéterminé, mais assez court, les quarante deux mois que la ville sainte seroit foulée aux pieds, c'est à dire, l'Eglise persécutée par les Gentils; de même que les mille deux soixante jours qui sont les quarante deux mois de la persécution, pendant laquelle les deux témoins prophétiseroient couverts de sacs. Ces deux témoins sont en general les Prédicateurs de l'Evangile, désignez par le nombre de deux, uniquement pour signifier que leur témoignage est véritable. Ils seront mis à mort, ces témoins, leurs corps

demeureront trois jours & demi ſans ſépulture ; après leſquels l'eſprit de vie rentrant en eux, ils ſe releveront, & monteront au Ciel. Tout ce que dit l'Auteur ſur cet endroit, c'eſt que l'Egliſe paſſera à un état floriſſant, au grand étonnement des Gentils, qui l'avoient vûë preſque annéantie par la perſécution de Dioclétien.

Ici l'Auteur en vient enfin à des événemens particuliers. Il trouve ſept Empereurs perſécuteurs ſignifiez au ch. 12. par les ſept têtes de la bête qui ſort de la mer, ſçavoir, Diocletien, Maximien, Galerius, Maximin, Severe, Maxence, Licinius. Et il ſemble ſe rendre au ſentiment aſſez commun des Interpretes, que Saint Jean a prédit l'oppreſſion de l'Egliſe par Diocletien, & ſa délivrance par Conſtantin, avec la décadence de l'Empire Romain.

Les trois derniers Chapitres de l'Apocalypſe ſont du dernier jugement, où la gloire de l'Egliſe ſera conſommée.

Diſſertations.

Dans la premiere l'Auteur prouve

que l'Apocalyſe eſt véritablement de Saint Jean l'Evangeliſte. La ſeconde eſt un abbregé de la vie de Saint Jean. Dans la troiſiéme l'Auteur prouve que l'Apocalypſe eſt un livre ſacré & canonique. Il en examine le ſtyle dans la quatriéme: „ Toutes les narrations & deſ- „ deſcriptions, dit-il, ſont grandes, „ ſublimes, & exprimées en termes „ prophétiques. Les figures de l'an- „ cien Teſtament y ſont expliquées „ d'une maniere très-juſte ; & les „ expreſſions des Prophetes y ſont „ employées très à propos. Le Tem- „ ple, l'Arche, les Autels, les ſacri- „ fices, les viſions d'Ezechiel, de „ Daniel & de Zacharie y trouvent „ leur place. Le Ciel & la terre ſont „ le théatre de toutes les viſions. Le „ Seigneur, les Anges, les Puiſſances „ infernales, ſont les Acteurs: & ce „ qu'ils repréſentent, eſt repréſen- „ té d'une maniere vive & naïve, „ qui frappe & qui touche ſenſible- „ ment le Lecteur. Les termes ſont propres & convenables aux choſes exprimées. La narration eſt ſimple, naturelle, mais élevée & magnifi-

que ; & s'il y a de l'obſcurité, ce n'eſt point dans les termes, mais dans les choſes.

Dans la cinquiéme diſſertation il nomme les Anciens qui ont entrepris de commenter l'Apocalypſe, les Modernes ſont ſans nombre.

La ſixiéme & les deux ſuivantes ſont deſtinées à réfuter les Interpretes, qui fixent les prédictions de l'Apocalyſe au Jugement univerſel, ou à la deſtruction de Jéruſalem & aux calamitez des Juifs ; ou qui les regardant par rapport aux perſécutions que l'Egliſe devoit ſouffrir, cherchent en chacune un événement particulier. Saint Jean fait aſſez entendre qu'il ne prophétiſe pas pour un tems ſi éloigné que l'eſt celui du dernier jugement, & puiſqu'il prophétiſe, ce n'eſt pas la ruine de Jéruſalem, qui étoit arrivée pluſieurs années auparavant.

Quant à l'application de chaque prédiction à un événement diſtingué & particulier, c'eſt un embarras où la plûpart des Interpretes ſe ſont jettez, & dont ils ſe tirent mal. Prenons pour exemple les ſauterelles du ch. 9.

Quelques Interpretes les expliquent des héréſies contre la divinité de JESUS-CHRIST, & principalement de l'Arianiſme, qui fit tant de ravages en ſon tems. Or ces héréſies nuiſirent à l'Egliſe, au lieu que le texte marque évidemment que les ſauterelles ſortirent de la fumée de l'abîme, pour tourmenter *ceux qui n'avoient point le ſigne de Dieu ſur leur front*, c'eſt à dire, les ennemis des Chrétiens. L'Auteur touche les choſes ſi légérement dans cette diſſertation, qu'un Lecteur qui n'en eſt pas inſtruit d'ailleurs auroit de la peine à les comprendre.

Sa méthode eſt differente dans la neuviéme touchant les Millénaires. Ils s'imaginoient qu'un tems viendroit, que JESUS-CHRIST reſſuſciteroit tous les Juſtes, pour les faire vivre mille ans ſur la terre dans l'abondance de tous les biens, & avec toutes les ſatisfactions permiſes, dont les ſens ſont capables, que JESUS-CHRIST au milieu d'eux établiroit ſon trône à Jéruſalem, qui ſeroit réédifiée magnifiquement. Chacun de ceux qui ſe flattoient de cette

imagination la pouſſoit, & l'embelliſſoit à ſon gré : Apollinaire vouloit que le Temple de Jéruſalem fût relevé & tout l'ordre des anciens ſacrifices rétabli : Tertullien penſoit qu'une nouvelle Jéruſalem deſcendroit du Ciel toute bâtie : d'autres ont dit que le Démon enchaîné pendant ces mille ans feroit enfin lâché, raſſembleroit les peuples de la Scythie, & d'autres nations infidelles, déſignées par les noms de Gog & de Magog, viendroit attaquer les Juſtes : & que ſon armée périroit par le feu que JESUS CHRIST feroit pleuvoir du Ciel. Communément ils croyoient que cet agréable regne de mille ans précéderoit le dernier Jugement, & la réſurrection des méchans : Lactance néanmoins ne le met qu'après.

Qui donc a pû donner dans ces rêveries ſi éloignées de l'eſprit du Chriſtianiſme, qui ne promet que des récompenſes & des biens au deſſus des ſens ? „ On ne doit pas croire que ces Millénaires ayent été „ une ſecte d'hérétiques & de ſchiſ„ matiques ſéparez de l'Egliſe : ce

„ ſont d'anciens Peres de l'Egliſe „ qui en étoient comme les colon- „ nes , leſquels ont avancé ce ſenti- „ ment dans leurs écrits ; & quoi- „ que divers hérétiques l'ayent ſou- „ tenu, l'Egliſe ne les a pas condam- „ nez préciſément à cauſe de cette „ opinion.

C'eſt Papias Evêque d'Hiéraple, Saint Juſtin, Saint Irenée, Tertullien, Nepos Evêque en Egypte, Victorin Evêque de Petaw en Pannonie, Lactance. Il faut en convenir, & ajouter que les ſuivre en ce point, ce ſeroit devenir hérétique. Ce ſeroit, comme l'Auteur l'expoſe fort au long, aller contre ce que JESUS-CHRIST dans l'Evangile, & St. Paul dans ſes Epîtres nous apprennent expreſſément, que les bons & les méchans reſſuſciteront enſemble pour paroître au Jugement général, d'où ceux-là iront dans la vie éternelle & au Royaume du Ciel, ceux-ci en un feu éternel; que nos corps après la réſurrection ſeront comme ſpirituels, & que nous ſerons comme les Anges.

Le ſentiment des Millénaires vient

originairement de la fausse idée que les Juifs avoient & qu'ils ont encore du Messie : la question que firent les Saducéens à JESUS-CHRIST [a] touchant la femme qui avoit eû sept maris, le suppose : c'est celui de l'Auteur du quatriéme livre d'Esdras ch. 4[e]. & 6[e]. Les Rabbins Maïemonides, Abarbanel, dans le livre intitulé *le Prédicateur du salut*, dont on a donné l'extrait au mois de Février 1713. Manassés-ben-Israël, le soutiennent.

Papias a été le premier à le faire passer aux Chrétiens. C'étoit un petit génie [b], qui dit de lui, qu'il interrogeoit les Anciens sur ce qu'ils avoient entendu des Apôtres & des disciples du Seigneur. Ce n'est donc point de S. Jean qu'il avoit appris ce regne imaginaire de mille ans. S. Justin reconnoît que plusieurs ne le croyoient pas. Caïus, Prêtre de l'Eglise Romaine, sur la fin du second siécle le traita de fable. S. Denys d'Alexandrie désabusa des Prêtres d'Egypte qui s'en étoient laissez en-

[a] *S. Matthieu ch. 22.* [b] *Euseb. l. 3. hist. Eccles. c. 39.*

têter par Nepos ; Origene le réfuta ; & dans la ſuite tous les Peres n'en ont parlé qu'avec mépris & avec indignation.

La dixiéme diſſertation eſt longue & ſçavante ; l'Auteur y examine ce que les Anciens ont penſé de l'état des ames après la mort & juſqu'au jour du Jugement. Il diſtingue ſur cette queſtion trois divers ſentimens. 1°. Que les ames ſont comme endormies & ſans aucun ſentiment ; pour ne point parler de ceux qui les croyent annéanties, & qu'elles reſſuſciteront avec les corps. 2°. Que les ames des Juſtes ſont en un lieu de repos & de rafraichiſſement, celles des impies dans un lieu de tourmens. 3°. Qu'auſſitôt après la mort elles ſubiront un jugement particulier, d'où elles paſſeront au bonheur éternel, ou aux tourmens éternels ; enſorte néanmoins que les ames des Juſtes qui n'auront pas ſatisfait pour leurs pechez, ſeront arrêtées pour les expier dans le Purgatoire. Le dernier ſentiment eſt le veritable, & celui de l'Egliſe Catholique ; comme le premier eſt im-

pie, & celui des Sociniens, qui ne reconnoiſſent point de ſubſtance ſpirituelle, ni de diſtinction entre le corps & l'ame.

Non ſeulement ceux qui s'étoient laiſſez perſuader de l'opinion des Millénaires, mais pluſieurs autres qui l'ont rejettée, ont embraſſé le ſecond ſentiment, & parlé de la béatitude & de la damnation, comme les croyant differées juſqu'après le Jugement univerſel. L'Auteur rapporte au long leurs paſſages, qu'il accompagne de ſes réflexions.

Il paſſe au troiſiéme ſentiment, qu'il appelle ſimplement, *ſentiment le plus commun à préſent*: mais qui en effet eſt un dogme que l'Egliſe nous propoſe à croire. Il l'appuye de l'autorité de l'Ecriture, & du témoignage de pluſieurs Peres, commençant par Hermas, S. Clement de Rome, S. Ignace, S. Athenagoras, S. Cyprien dans le livre de l'exhortation au martyre; il faut ajouter, & dans le livre de la mortalité. Il cite encore les anciens Actes du martyre de S. Ignace, de S. Polycarpe, de Sainte Symphoroſe, des Saintes

Perpetuë & Felicité. On remarquera que les Peres qui ſemblent être pour le ſecond ſentiment, reviennent la plûpart à celui-ci en d'autres endroits de leurs écrits. Et comment n'y pas revenir, puiſque les Saints ſont avec JESUS-CHRIST, qui certainement eſt en poſſeſſion de la béatitude, qu'ils ſont avec les Anges qui n'attendent pas le dernier jugement pour être heureux?

La concluſion de l'Auteur eſt, „ Qu'il eſt prouvé par l'Ecriture & „ par la Tradition, que les ames des „ Juſtes ſont heureuſes avant le jour „ du Jugement dernier, & que celles des méchans ſont dans les ſupplices; que les unes & les autres „ ne ſont pas encore dans un état „ parfait & entier de bonheur, ou „ de miſere, & que la récompenſe „ ou la punition entiere eſt réſervée „ au jour du Jugement dernier; „ qu'il ne faut pas s'imaginer, comme quelques Scolaſtiques l'ont „ avancé, que le défaut de la perfection de la béatitude des ames „ avant la réſurrection ne conſiſte „ que dans un appétit naturel qu'el-

„ lesont d'être réünies à leurscorps:
„ mais qu'effectivement elles ne
„ joüiſſent pas du même bonheur
„ dont elles joüiront après la réü-
„ nion avec leurs corps, & que de
„ même les Réprouvez ne ſouffrent
„ pas tout ce qu'ils ſouffriront après
„ la réſurrection de leurs corps.

Ce que diſent les Théologiens de cet appétit naturel, c'eſt à dire, d'une inclination naturelle des ames envers leurs corps dont elles ſouhaitent la réünion, eſt aſſez conforme à la penſée de S. Auguſtin. Et quant à ce que les Théologiens avancent touchant la béatitude préſente des Saints, c'eſt qu'elle eſt eſſentiellement telle, qu'elle ſera pendant toute l'éternité; que le ſurcroît qui arrivera par la réünion du corps, ne ſera pas de voir Dieu plus clairement, & de le poſſéder plus parfaitement.

La queſtion générale de l'état des ames après la mort en renferme encore trois particulieres. Quel étoit celui des Patriarches, des Prophetes & des Juſtes de l'ancien Teſtament, avant que JESUS-CHRIST allât les

délivrer ? Quel eſt celui des enfans morts ſans être régénerez & ſans Baptême ? Quel eſt celui des ames dans le Purgatoire ? L'Auteur les traite toutes avec ſa méthode ordinaire, qui conſiſte principalement à rapporter les paſſages des Peres ſur chaque point.

Ce n'eſt qu'une inadvertence, lorſqu'il dit *page* 584. que Celeſtius diſciple de Pelage fut interrogé dans le Concile de Dioſpole. Et c'en eſt une autre *page* 570. de mettre de la diſtinction entre les enfans morts dans le ſein de leur mere, ou peu après en être ſortis, & ceux qui vivent plus longtems ſans parvenir pourtant à l'âge de raiſon.

Comme les Peres ont tous été perſuadez que JESUS-CHRIST eſt venu & eſt mort pour le ſalut de tous les hommes, & que perſonne ne ſçauroit être ſauvé ſans la foi en JESUS-CHRIST, quelques-uns d'entr'eux ont crû, qu'après ſa mort il étoit deſcendu aux enfers pour s'annoncer lui même à ceux qui pendant la vie n'en avoient eû aucune connoiſſance, & pour les ſauver s'ils vou-

loient croire. Clement d'Alexandrie dit que les Apôtres ſont auſſi deſcendus aux Enfers , & conſéquemment que des Prédicateurs continüent d'y deſcendre pour y annoncer l'Evangile à ceux qui n'ont pû l'entendre , tandis qu'ils ont été ſur la terre.

La diſſertation II[e]. eſt du Jugement dernier & des circonſtances qui le précederont & l'accompagneront.

ARTICLE II.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TRAITE' de l'action de Dieu ſur les créatures, dont la premiere partie eſt dans les Memoires du mois de Mars de l'année paſſée 1714.

NOus avons differé long tems à donner la ſuite de l'extrait du traité de l'action de Dieu dans l'attente d'une ſeconde édition de cet ouvrage , qu'on aſſûroit être ſur le point de paroître. L'Auteur pouvoit ſe corriger dans cette ſeconde édition , & nous ne voulions pas lui

reprocher des erreurs que peutêtre il auroit ôtées de ſon livre, quand ce ſecond extrait deviendroit public. Il pouvoit au contraire nous répondre, & nous voulions repliquer ſans être obligez de parler tant de fois d'un ouvrage aſſez décrié. La ſeconde édition n'a point paru, ou n'a paru qu'en ſecret. L'Auteur, qui n'eſt plus inconnu, ne s'eſt ni retracté, ni juſtifié, & nous n'avons pas crû qu'il fallût différer plus longtems à publier nos remarques ſur ce dangereux ouvrage.

Il nous reſte à rendre compte de la ſeconde partie de la ſeptiéme ſection, où l'Auteur entreprend l'examen des differens ſyſtêmes ſur la grace. Il ne fut jamais de meilleure foi que dans le commencement de cet examen : il a raiſon de réduire tous les ſyſtemes ſur la grace à deux, celui qui ſoutient la néceſſité de l'équilibre dans la volonté pour ſauver la liberté, & celui qui rejette l'équilibre. Il a raiſon de mettre les Congruiſtes parmi les Théologiens qui conſervent l'équilibre ; il a fort bien compris leur doctrine. La con-

gruité qui ſelon eux rend la grace efficace, n'eſt pas un rapport de la grace aux diſpoſitions de la volonté tel que la grace par ce rapport devienne maitreſſe de la détermination ; c'eſt un rapport de la grace à la détermination future de la volonté connu de Dieu par la préſcience ; & l'Auteur pouvoit s'épargner la peine de tranſcrire de longs paſſages de Suarés, pour prouver une verité qu'on ne lui conteſte pas : on ne lui conteſtera pas non plus la difference qu'il met entre la grace efficace des Janſéniſtes, & la grace efficace des Congruiſtes. L'efficacité de la grace, ſelon les Janſeniſtes, vient toute de la grace même, & nullement de la volonté, par la ſupériorité de force que la grace a ſur la volonté ; elle en a plus pour déterminer la volonté, que la volonté n'en a pour réſiſter ; la cupidité qui lui fait obſtacle n'eſt, par exemple, que de huit degrez, & la grace eſt de dix degrez ; voilà la congruité Janſénienne incompatible avec l'équilibre de la volonté, ou pour parler juſte, incompatible avec la liberté : voilà

le veritable ſens, voilà le ſeul ſens auquel les prétendus Auguſtiniens d'accord avec les Calviniſtes deffendent *la grace efficace par elle même.* L'Auteur ne le diſſimule pas.

La congruité Catholique admet dans la grace une force plus grande ou plus petite d'incliner la volonté, un rapport plus parfait ou moins parfait aux diſpoſitions de la volonté; mais elle laiſſe dans la volonté un équilibre entier, une entiere proportion de force pour réſiſter à la force qu'a la grace de la mouvoir, enſorte que la grace l'aide à ſe déterminer, & ne la prédétermine pas, enſorte que Dieu ne puiſſe voir le ſuccès de la grace que dans la détermination future.

La prémotion laiſſe auſſi l'équilibre entier dans la volonté, puiſqu'elle eſt tellement attachée à l'acte, que le moment déciſif pour la liberté eſt paſſé quand elle agit, puiſqu'elle eſt un concours qui n'ajoute rien à l'acte, comme nôtre Auteur le prouve par les plus fameux Thomiſtes.

Faiſons ici une obſervation im-

portante, & qui montrera que l'erreur n'eſt jamais d'accord avec elle-même. Les Janſéniſtes ne ceſſent de dire que la grace dans leur ſyſtême *eſt efficace par elle même, que ſon efficacité vient toute de la grace, & nullement de la volonté.* Ils déclament contre le ſentiment qui fait dépendre l'efficacité de la grace du conſentement de l'homme, comme ils déclameroient contre une erreur Pélagienne. Qui croiroit après cela que dans leur ſyſteme l'efficacité de la grace dépend de la cupidité, plus qu'elle ne dépend de la volonté dans le ſyſtême qu'ils combattent ? Rien cependant n'eſt plus vrai. La grace, dans le ſyſteme des Janſeniſtes, eſt efficace par ſa ſupériorité ſur la concupiſcence ; elle eſt efficace, parce que la force qu'elle a de déterminer la volonté eſt, par exemple, de dix degrez, lorſque la force de la concupiſcence n'eſt que de huit degrez. C'eſt donc la foibleſſe de la concupiſcence qui rend la grace efficace. Que la cupidité s'enflamme, la même grace ne ſera plus efficace ; il en faudra une autre plus forte. C'eſt

donc l'inclination plus ou moins forte de la volonté pour les objets défendus qui décide de l'effet de la grace. Aucun des adverſaires des Janſeniſtes a-t'il ſoumis la grace à la volonté autant que ces novateurs la ſoumettent à la cupidité? Les vaines déclamations des Janſeniſtes retombent donc ſur eux. Revenons à nôtre Auteur. Pour établir le ſyſteme Janſénien ſur la ruine de tous les autres, il s'applique à détruire la neceſſité de l'équilibre : il éblouïra les eſprits ſuperficiels par des citations infidelles de S. Auguſtin, par des tours artiſicieux, par le ridicule qu'il jette malignement ſur la doctrine opposée à la ſienne : mais les eſprits ſolides & pénetrans découvriront bientôt que ces tours éloquens portent ſur une fauſſe notion de l'équilibre. Il confond à deſſein des choſes qu'on ne ſçauroit trop diſtinguer, les penchans de la volonté, & les forces qu'a la volonté pour n'être point entraînée d'aucun côté : l'état de la volonté ſans grace, & l'état de la volonté aidée par une grace au moins ſuffiſante : le pou-

voir qu'a la volonté pour les actions naturelles, & celui que la grace lui donne pour les actions surnaturelles: la coutume de se laisser vaincre ordinairement par la passion dominante, & la necessité d'y succomber.

Développons ce qu'il embarrasse, & toutes ses preuves contre la nécessité de l'équilibre s'évanoüiront. On peut entendre par l'équilibre de la volonté, une situation où elle n'est pas plus inclinée d'un côté que de l'autre; une tranquillité exempte de passions, l'indolence Stoïque; une affection égale pour les objets qui se présentent, & sur lesquels elle délibere: cet équilibre est chimérique; c'est pourtant celui que l'Auteur substituë finement au veritable équilibre: c'est contre cet équilibre imaginaire qu'il déclame, c'est le seul que les exemples qu'il rapporte excluent.

Le veritable équilibre, est cette force qui rend la volonté maîtresse d'elle même & de ses actions, qui malgré la plus vehémente impression des objets, la met en état de lui ceder, ou de ne lui pas ceder; c'est le pouvoir qu'elle a de choisir; *vis elec-*

tiva de St. Thomas ; le milieu dont elle ne peut ſortir ſans perdre la liberté, *media vis* de St. Auguſtin : en un mot, c'eſt le libre arbitre, la volonté ne l'auroit pas pour les œuvres ſurnaturelles ſans le ſecours de la grace. St. Auguſtin, dans les paſſages que l'Auteur cite, ne reproche à Julien que de donner à la volonté un égal pouvoir pour pécher & pour mériter, un pouvoir pareil à celui d'Adam. Le libre arbitre a maintenant beſoin d'être guéri par la grace médicinale de JESUS-CHRIST ; mais la grace ſuffiſante eſt ce remede du Sauveur, qui le guérit & qui lui rend l'équilibre. C'eſt là le principe de tous les Catholiques, que l'Auteur cache par une diſſimulation ordinaire aux Hérétiques, parceque ce principe connu découvre le foible de toutes ſes objections.

Répetons-le encore, pour précautionner les Lecteurs contre un Auteur qui tourne en mille manieres différentes ſes argumens captieux. L'équilibre que tous les Catholiques reconnoiſſent inſéparable de la vo-

lontélibre, n'eſt pas un pouvoir naturellement égal pour les actions naturelles & ſurnaturelles; la volonté, ſans la grace, ſeroit dans une entiére impuiſſance de rien faire d'utile pour le ſalut, elle tient de la grace l'équilibre pour le bien ſurnaturel, mais elle n'a pas beſoin de grace efficace pour être dans cet équilibre, la grace ſuffiſante l'y met, elle ne ſeroit pas ſuffiſante, ſi elle ne rétabliſſoit l'équilibre, c'eſt à dire, le pouvoir de faire le bien.

Ajoutons que l'équilibre n'eſt pas une proportion ſi juſte entre les penchans de la volonté, qu'elle ne ſoit pas plus inclinée d'un côté que de l'autre, il eſt compatible avec la plus grande violence des paſſions, il conſiſte dans l'indifference, qui dans leur plus terrible agitation conſerve dans la volonté le pouvoir de ne pas conſentir. Qu'on examine ſur ces notions exactes & communes les déclamations de l'Auteur : on ſera indigné de ſa mauvaiſe foi; il en a eû honte lui même, & las de déguiſer la doctrine de ſes adverſaires, il la propoſe un peu plus fidellement dans l'article IV.

Comment la refute-t'il ? I. En inſinuant ſon erreur, comme un principe reçu ; en traitant de paradoxe cette verité, également certaine dans la Philoſophie & dans la Religion, que la volonté n'eſt pas libre, ſi elle n'a pas le pouvoir actuel & parfait de réſiſter à la grace la plus éfficace, & à la plus violente tentation. II. Il prétend que ſi cette verité eſt conſtante, on ne peut plus dire que l'homme ſoit foible, comme ſi ſa foibleſſe conſiſtoit dans le défaut de liberté, & non pas dans la malheureuſe facilité de ceder à ſes paſſions, quoi qu'elle puiſſe leur réſiſter. III. Enfin, il a recours à un des paſſages de St. Auguſtin qu'il a déja citez, & qui n'excluent que l'équilibre ſans grace, tel que les Pelagiens l'admettoient ; *Ut voluntas quantùm eſt ad malum, tantùm etiam ad bonum ſit libera.*

Il faut faire ici une réflexion importante, & qui ne laiſſe aucune reſſource à l'Auteur. Si la volonté ſe ſervoit toujours de toutes ſes forces contre la paſſion & la tentation ; elle ne pécheroit jamais, elle cor-

reſpondroit à la grace ſelon toute ſon étenduë; mais il s'en faut beaucoup qu'elle en uſe ainſi : aſſoupie, enchantée , elle s'abandonne à l'attrait le plus fort : libre , elle agit comme eſclave, elle préfere une ſervitude indolente à une indépendance pénible : pour réſiſter, il faut combattre contre la cupidité, elle cede lâchement, & ſe fait inſenſiblement une habitude de ſon eſclavage. Il eſt donc abſolument néceſſaire pour bien connoître la volonté, de diſtiguer ſoigneuſement ſa nature de ſa coûtume d'agir ; ſon pouvoir de l'uſage qu'elle en fait, ſi le pouvoir de réſiſter, je parle d'un pouvoir réel, actuel, complet, & relatif aux circonſtances preſentes, lui manque, elle n'eſt plus libre ; mais quoique libre, elle peut ſuivre d'ordinaire la plus forte impreſſion, s'en faire une habitude. Voilà l'état de la plûpart des hommes ; voilà d'où naît le beſoin d'une grace puiſſante, victorieuſe, qui donne non ſeulement le pouvoir, mais la facilité ; qui non ſeulement ouvre le chemin du ſalut, mais qui l'applaniſſe. Sans

ces graces puiſſantes, on peut faire le bien & ſurmonter la tentation; mais il eſt difficile de faire le bien & de ſurmonter la tentation; il eſt rare qu'on la ſurmonte, & qu'on faſſe le bien. Il eſt donc néceſſaire de demander à Dieu les graces les plus fortes; on en a beſoin, & l'Egliſe a dû nous apprendre à les demander. Que de faux raiſonnemens de l'Auteur cette ſeule réflexion fait tomber! A meſure que l'illuſion qu'ils forment ſe diſſipera, on s'appercevra ſans peine que l'unique but de ſon livre eſt de transformer l'homme en machine.

Les réflexions generales de l'Auteur ſur les ſyſtemes de la grace ſervent de préliminaires au parallele de ſon ſyſteme avec celui de Molina. Il diviſe l'expoſé de ce dernier en pluſieurs articles, ſur chacun deſquls il fait quelques remarques. Avant que d'examiner ces remarques, il faut obſerver que l'on doit diſtinguer dans la Doctrine de Molina ce qu'a penſé ce Théologien ſur les forces naturelles que la volonté humaine a même dans l'état préſent, & la maniere d'accorder la grace &

la liberté qu'il a proposée. Les Jésuites, dans les fameuses disputes *de Auxiliis*, déclarerent qu'ils soutenoient comme la Doctrine de leur Ordre le systeme de Molina sur l'accord de la grace & de la liberté; mais qu'ils n'adoptoient pas ses sentimens sur les forces du libre arbitre, quoi qu'ils fussent communs à Molina avec plusieurs Theologiens: les Jésuites se bornerent à soutenir que ces opinions de Molina ne meritoient aucune censure. L'Auteur n'avoit garde de faire cette observation, ni d'avertir du peu de liaison qu'ont ces opinions avec l'accord de la grace & de la liberté, que Molina ne fait qu'éclaircir.

L'Auteur se récrie d'abord sur ce que Molina & Suarés ont dit de l'effet du peché originel, *qu'il n'avoit dépouillé l'homme que des dons surnaturels*, il leur oppose la Doctrine du Concile de Trente, *que le libre arbitre est affoibli & incliné*, *attenuatum & inclinatum.* Il se plaint qu'on détruit par là la preuve du peché originel que les Peres ont tirée de la corruption de l'homme : il demande en quoi

consiste cette corruption, si l'homme est aujourd'hui tel qu'il seroit dans l'état de pure nature? Vaines déclamations cent fois détruites. Le libre arbitre, à qui la grace donnoit & le pouvoir du bien surnaturel, & un empire absolu sur les passions, n'est-il pas affoibli par la perte de cette grace originelle? N'est il pas panché du côté du mal où le porte la cupidité qui n'a plus ce frein? On peut prouver le peché originel comme les Peres l'ont prouvé, par la corruption de l'homme, supposant la foi de l'état d'innocence; dont celui-ci est étrangement différent; cet état même est different de celui de pure nature, & Suarés & Molina ne le nient pas. Quoique l'homme soit au fond tel qu'il seroit dans l'état de pure nature, il est privé des graces naturelles que la bonté de Dieu répandroit liberalement sur sa créature innocente, il est encore privé des secours d'une providence attentive à éloigner ce qui le porteroit trop violemment au mal; providence que l'homme innocent éprouveroit, & que l'homme pecheur ne doit pas esperer, si on ne

regarde que lui & son peché, & non pas les mérites & la bonté du Redempteur, qui a suppléé avantageusement par des graces surnaturelles à ces secours naturels de la providence.

Le pouvoir que Molina suppose dans tout homme, même depuis le peché, de pratiquer toutes les vertus, d'aimer Dieu, d'observer sa loi, de faire pénitence d'une maniere naturelle, donne à l'Auteur une occasion favorable de critiquer ce Théologien, occasion qu'il ne laisse pas échaper. Il veut prouver que ces opinions, que le S. Siege a deffendu de censurer, & que l'Ecrivain Jansénište censure de sa propre autorité, sont des suites nécessaires de la doctrine de l'équilibre necessaire pour la liberté. Si l'on doute que l'Auteur a plus d'éloquence que de justesse, cet endroit suffit pour s'en convaincre. Voici son raisonnement: Si pour être libre, il faut un pouvoir égal de faire le bien, ou de ne le pas faire, les Commandemens qui obligent à des actes surnaturels seront impossibles à tous ceux qui

n'auront point de grace ſurnaturelle qui leur rende poſſibles les actes ſurnaturels. Or, dit-il, les infidelles n'ont pas ces graces ſurnaturelles, & Molina, ajoute t'il, en convient; c'eſt ce qui l'a obligé de recourir à un pouvoir naturel d'obſerver ſes Commandemens d'une maniere naturelle. Voilà le lien, conclud nôtre Auteur, de la doctrine de Molina, ſur les forçes naturelles de l'homme, avec le principe de l'équilibre.

Faut-il s'arrêter ſur les abſurditez de ce raiſonnement? Molina a crû avec tous les Catholiques, & a repeté plus d'une fois, que les infidelles ne manquent jamais de la grace néceſſaire pour accomplir d'une maniere ſurnaturelle les commandemens qui obligent à des actes ſurnaturels, & quand il auroit nié cette verité, comme l'Auteur le lui impute par une groſſiere calomnie, auroit-il été aſſez inſenſé, le terme n'eſt point trop fort, pour croire remédier à ce manque de grace ſurnaturelle, en ſuppoſant que l'homme peut obſerver d'une maniere toute naturelle des Commandemens qui exigent qu'il agiſſe ſurnaturellement.

L'Anonyme raisonne aussi mal, & montre plus de mauvaise foi en parlant du pacte entre Dieu & le Redempteur, que Molina & Suarés ont admis. Il n'a pas voulu voir que ce terme n'est qu'une maniere de parler, pour expliquer l'universalité de la redemption. Molina s'en explique au commencement de la dixiéme dispute, immédiatement après les paroles citées par l'Auteur, & il réduit ce pacte, dont l'Auteur fait trop de bruit, & dont il demande par une raillerie aussi froide qu'impie, l'original, ou une copie légalisée, Molina, dis-je, réduit ce pacte à une verité si clairement exprimée dans l'Ecriture, & si constamment enseignée par les Peres, *que la bonté du Sauveur a surpassé la malignité du peché, & s'est étenduë à tous ceux que le peché d'Adam avoit infectez; que le Fils de Dieu, vrai Redempteur de tous les hommes, a merité & obtenu facilement de son Pere, qui veut que tous les hommes soient sauvez*, pour chacun des enfans d'Adam le pouvoir de devenir enfans de Dieu, s'ils le veulent, & des secours surnaturels tou-

jours prêts quand ils voudront s'en servir. Le Janséniste, par un nouveau trait de mauvaise foi, ose assurer que l'assemblée du Clergé de France en 1700. a censuré cette doctrine de Molina : il a lû Molina, puisqu'il en fait l'analyse ; il y a donc reconnu que Molina, loin d'enseigner la doctrine condamnée par le Clergé dans la proposition cinquiéme & sixiéme touchant la grace, a combattu cette doctrine de Chrysostome Javelle, Théologien de l'Ordre de S. Dominique, comme dangereuse, *parùm tuta in fide* : ce sont les propres termes de Molina, dans la premiere dispute sur la question vingt-troisiéme. Nous n'entrerons pas dans le détail ennuyeux de plusieurs autres reproches que l'Ecrivain Janséniste fait assez hors de propos au Théologien Espagnol : il le reprend souvent de suivre des principes entiérement opposez au Jansénisme : il déguise, il outre, il affoiblit ses sentimens, pour être en droit de le censurer ; enfin, pour l'ordinaire il attaque dans Molina les opinions communes de l'Ecole.

Janvier 1715.

Quand on le voit dans une longue digreſſion faire valoir juſqu'aux moindres difficultez qu'on forme contre le concours, qui ne croiroit que Molina eſt l'inventeur de cette opinion? Soupçonneroit-on que c'eſt le ſentiment preſque univerſel des Théologiens & des Philoſophes de l'Ecole? Ceux qui ſont au fait riront ſans doute, de voir l'Auteur, fier de ces objections triviales, conclure que Molina fait Dieu Auteur du peché.

Nous avons dit qu'il fait ſouvent un crime à Molina de n'être pas héretique, il faut en donner quelque exemple. Il déclame avec toute la vehémence de ſon imagination, ſur ce que dans le ſyſteme qu'il combat, les Saints, la mere de Dieu, JESUS-CHRIST, n'ont que des graces congrües, dont l'effet eſt infaillible, ſeulement parceque Dieu les a choiſies ſous la lumiere de ſa préſcience infaillible, qui lui en a découvert l'effet certain ſi elles étoient données; il voudroit que pour diſtinguer le fils de Dieu & ſa mere, Dieu leur ôtât la liberté & le merite, qu'il en fît des machines: il

s'emporte avec la même violence ſur ce principe du Théologien Eſpagnol, ou plûtôt de la Tradition, *que Dieu veut ſauver tous les hommes, pourvû qu'ils le veüillent.* Molina a tiré les autoritez dont il appuye cette verité de quelques ouvrages douteux & même ſuppoſez ; l'Ecrivain Janſéniſte ne le lui pardonne pas, quoiqu'il ſçache que Molina auroit pû citer pour cette verité tous les Peres, tous les anciens Théologiens, & ſurtout S. Auguſtin, il a lû dans le traité douziéme ſur S. Jean, ou dans ſon bréviaire, dans l'homelie de la ſeconde ferie de la Pentecôte : *Quantùm in Medico eſt, venit ſanare ægrotum .... Venit Salvator in mundum, quare ſalvator mundi dictus eſt niſi ut ſalvet mundum? ... Salvari non vis ab ipſo, ex te judicaberis.* „ Le Médecin „ n'a rien omis de ſon côté pour „ guérir le malade, le Sauveur eſt „ venu dans le monde, pourquoi „ l'appelle-t'on Sauveur du monde, „ ſi ce n'eſt parcequ'il eſt venu ſau„ ver le monde? Vous ne voulez pas „ être ſauvez par lui, vous ſerez ju„ gez par vôtre faute.

Autre accuſation griéve intentée contre Molina par le Janſéniſte : le Théologien Eſpagnol a dit, qu'il y avoit quelque choſe de nous dans la bonne œuvre, dans le bon uſage du ſecours neceſſaire de la grace. Il l'a dit en effet, il l'a dit avec tous les Catholiques après S. Auguſtin, après S. Proſper : *Accipit donum*, dit S. Proſper, *quo acquirat & meritum, ut quod in illo incboatum eſt per gratiam Chriſti, etiam augeatur per induſtriam liberi arbitrii, nunquam remoto Dei adjutorio.* « L'homme reçoit un don par » lequel il acquiert le merite, en » ſorte que ce que la grace de Jesus- » Christ a commencé en lui, eſt » augmenté par l'induſtrie du li- » bre arbitre aidé du ſecours de la » grace.

S. Proſper avoit appris cette verité de S. Auguſtin : *Tibi corona ab ipſo eſt, opus autem abs te, ſed non niſi Deo juvante.* » La recompenſe » vient de Dieu, mais la bonne » œuvre vient de vous, non pour- » tant ſans le ſecours de Dieu. S. Chryſoſtome ne s'explique pas moins nettement : *Totum in nobis poſt gra-*

tiam relictum est. » Après que la grace » nous est donnée tout dépend de » nous.

Le reproche de nouveauté ne pouvoit pas être omis dans un ouvrage où l'on a rassemblé tout ce qui s'est dit contre la doctrine de Molina ; mais pour lui laisser quelque apparence de force, il ne falloit pas citer un long passage de ce Théologien, où il dit expressément qu'il a tiré son systeme des écrits des Saints Peres, & qu'il n'a point d'autre merite que d'avoir expliqué plus clairement ce qu'ils lui ont appris : *Quod in labores eorum introeuntes, totque concertationibus & egregiis aliorum dictis atque inventis illustrati, dilucidiùs aliquantulum radicem attigerimus, unde hæc omnia consentiunt.*

L'Ecrivain Jansséniste finit par les conséquences qu'il prétend tirer du parallele de son systeme avec celui de Molina. Ce n'est plus un Théologien, ni même un Philosophe qui raisonne, c'est un Sophiste qui se jouë des Lecteurs par des subtilitez ; & qui pour mieux faire briller son éloquence, s'exerce sur des para-

doxes. En fut-il jamais de moins probables que ceux-ci? Le ſyſteme qui donne le plus à la liberté, qui établit la grace ſuffiſante, qui donne à chaque homme des moyens de ſalut; le ſyſteme qui a pour fondement la volonté générale & ſincere qu'a Dieu du ſalut de tous les hommes, ce ſyſteme *bleſſe la liberté de l'homme & de Dieu; eſt opposé à ce que l'Ecriture nous apprend, que Dieu veut ſauver tous les hommes; eſt déſavantageux à la grace ſuffiſante, eſt d'une dureté qu'on ne ſçauroit ſoutenir.* Il faut ſe flater d'être en état de faire paroître noir ce qui eſt blanc, pour entreprendre de prouver de ſemblables theſes. Auſſi ne le prouve t'on pas; & quelques efforts que faſſe l'Auteur, cet endroit de ſon livre eſt d'une foibleſſe viſible, à ceux même qui ne ſont que legerement inſtruits de la matiere: pour ceux qui en ont l'intelligence, ils ſeront juſtement irritez par des fraudes ſi groſſieres, nous n'en produirons qu'un exemple. L'Auteur employe pluſieurs pages à prouver que Dieu n'a aucun amour pour les reprouvez

dans ce ſyſteme, parce qu'il ne leur donne pas des graces dont l'efficacité future lui ſoit connüe, & il diſſimule que Dieu leur donne des graces ſi ſuffiſantes, qu'il ne tient qu'à eux de s'en ſervir & de ſe ſauver. N'eſt-ce pas les aimer?

Faiſons encore une réflexion generale ſur ſon ouvrage. Le titre promet des preuves de la prémotion phyſique, tirées des lumieres de la raiſon; le livre finit par une comparaiſon des ſyſtemes ſur la grace, que l'Auteur réduit à deux. Ne l'appellons point au tribunal de l'Egliſe, ne lui oppoſons ni l'Ecriture, ni la Tradition, reconnoiſſons la raiſon pour juge, & conſentons que tout homme de bon ſens, que les ſimples fidelles, prononcent ſur l'expoſé des deux ſyſtemes.

Dans le ſien l'homme eſt une pure machine, que deux poids, la cupidité & la grace, entrainent tantôt vers le bien, tantôt vers le mal. Dieu, qui a créé tous les hommes, n'en veut ſauver qu'une très petite partie: le reſte, abandonné à ſon mauvais ſort, eſt deſtiné à des pei-

nes éternelles. JESUS-CHRIST pouvoit prier pour ces malheureux, il ne l'a pas fait. Il s'appelle le Sauveur de tous les hommes, & ne veut ſauver que fort peu d'hommes : perſonne ne ſçait s'il eſt ſon Sauveur ; perſonne ne peut dire avec aſſurance que JESUS-CHRIST eſt mort pour lui ; les plus grands Saints ſeulement peuvent ſe hazarder à le dire ſur quelque vraiſemblance. Il eſt auſſi impoſſible aux hommes de faire le bien quand ils pechent, qu'il eſt impoſſible de lever un poids de cent livres avec une force qui n'eſt proportionnée qu'à ſoixante livres : même impoſſibilité de faire le mal quand la grace les porte au bien. Dieu cependant recompenſe leurs bonnes œuvres, & punit leurs pechez. La grace n'eſt autre choſe que la volonté toutepuiſſante de Dieu.

Voilà ce que cachent les mots ſpécieux d'action de Dieu, de dépendance de la créature, d'efficacité toutepuiſſante de la grace. Voilà le ſyſteme de tous les Janſéniſtes, des Calviniſtes, des anciens Prédeſtinatiens, que l'Auteur développe aſſez clairement.

Le ſyſteme entierement opposé a pour principes la juſtice & la bonté de Dieu. Ses défenſeurs enſeignent, que Dieu n'a créé les hommes que pour les rendre éternellement heureux ; que le peché d'Adam ayant rompu le premier projet de ſon amour pour les hommes, ſa bonté inépuiſable l'a porté à envoyer ſon fils ſauver par ſa mort ceux que le peché d'Adam avoit perdus; qu'il n'en a laiſſé aucun ſans des moyens ſuffiſans de ſe ſauver; que ces moyens ſont des graces ſans leſquelles le ſalut ſeroit impoſſible, que Dieu ne veut & ne peut ni recompenſer, ni punir, que ceux qui l'ont mérité, & qu'il leur conſerve la liberté de faire le bien, ou de ne le pas faire, ſans laquelle on ne meriteroit ni ſupplice ni recompenſe ; que perſonne n'eſt puni que pour n'avoir pas fait un bon uſage de la grace & de ſa liberté.

Les défenſeurs de ce ſyſteme enſeignent encore, que Dieu n'a pas diſtribué ſes graces au hazard ; que ſa ſcience infinie lui a découvert non ſeulement tout l'avenir, mais tout

 le

e possible, mais les futurs condi-
tionnels, c'est à dire, ce qui arrive-
roit en différentes circonstances:
cette derniere science, appellée *scien-
ce moyenne*, pour la distinguer de
deux autres sciences que les Théo-
logiens distinguent en Dieu, lui dé-
couvre l'effet qu'aura la grace donnée
en telle circonstance; par là la gra-
ce devient entre les mains de Dieu
un instrument infaillible de la con-
version & du salut. Dieu pourroit,
il est vrai, donner à tous les hom-
mes des graces suivies de leur effet;
mais il les refuse justement à plu-
sieurs, parce qu'ils se refusent eux-
mêmes à sa bonté, & ne se servent
pas des moyens puissans que Dieu
leur donne; en un mot, dans ce sys-
teme, Dieu aime tous les hommes,
il n'en exclut aucun du salut, il fait
même tout ce qu'il doit pour sauver
chaque homme en particulier: qui-
conque périt, périt par sa faute;
JESUS-CHRIST est veritablement
le Sauveur de tous les hommes: on
ne peut rien pour le salut sans la gra-
ce, mais la grace ne manque pas.
Dieu en nous couronnant couronne

ſes dons, mais il couronne auſſi nos mérites. L'homme eſt libre, & les regles de la morale, les loix de la ſocieté, ont un fondement certain dans ſa liberté. Dieu en lui donnant la grace lui donne des ſecours, & non pas des chaines ; il le traite en ami, en fils, & non pas en eſclave : il aide ſa foibleſſe, & ne change pas ſa nature : il obtient ſon conſentement, & ne l'arrache pas ; il gagne ſa volonté, & ne la néceſſite pas. Pour concerter ainſi l'opération de la grace & la liberté, il faut une ſageſſe infinie, une bonté infinie : nulle action de Dieu ne porte mieux le caractere de ſon infinie perfection, nulle n'eſt plus digne de Dieu.

Que la ſimplicité Chrétienne, que la raiſon prononce ſans conſulter autre choſe que les idées communes de pouvoir & de néceſſité, de liberté & de mérite, de recompenſe & de peine, de juſtice & de bonté ſans conſulter autre choſe que l'idée de Dieu & les ſentimens de l'homme ; on prendra encore plûtôt ſon parti, s'il eſt poſſible, quand on examinera ces deux ſyſtemes ſur le

premiers principes de la religion & de la morale Chrétienne, ſur le langage le plus ordinaire de l'Ecriture Sainte & de l'Egliſe.

Applaudiſſons à la France : le prompt débit de la premiere édition du livre *de l'action de Dieu*, ne lui fait pas grand tort, un livre annoncé, préconiſé par une Cabale nombreuſe, a dû ſe vendre en peu de tems : l'avoir acheté étoit une marque d'eſprit, & mille gens en ont orné leur bibliotheque, ne l'ont pas ſeulement ouvert. Ces ſortes de livres ſont des taxes que la Cabale met ſur la prévention & ſur le ſot orgueïl des hommes ; mais le ſuccès de cet ouvrage n'a duré qu'autant de tems qu'il en a fallu pour le lire, il eſt tombé, & preſque oublié : ce ſort lui étoit dû. Il y a encore en France trop de religion, pour qu'on y eſtime un ouvrage qui conduit à l'Athéïſme ; il y a trop d'eſprits ſolides & droits, pour que la ſubtilité & la mauvaiſe foi de l'Auteur impoſât long-tems ; il y a trop de bon goût, pour qu'on y plaiſe à beaucoup de Lecteurs par des déclamations ou-

trées, des lieux communs hors de leur place, des penſées fauſſes revêtuës d'expreſſions brillantes ; ce n'eſt pas aſſez qu'un livre ſoit bien écrit, il faut qu'il ſoit bon ; & il n'eſt bon que quand il conduit au vrai.

Les accuſations de Spinoſiſme continuent contre l'Auteur, on verra dans l'article ſuivant qu'un Théologien prétend l'en convaincre, par les endroits même où il a voulu paroître le réfuter. Le ſilence de l'Auteur donne un grand poids à ces accuſations, & fait dire, que contraint à parler un peu obſcurément, il n'eſt pas fâché qu'on l'ait entendu.

ARTICLE III.

LETTRE D'UN THEOLOGIEN *de Toulouſe ſur l'Athéïſme caché dan le livre* de l'action de Dieu.

MON REVEREND PERE,

Vous avez annoncé dans vôtre dernier Journal l'ouvrage d'un Abb qui refute l'Auteur *de l'action de Die*

Janvier 1715.

ſur les créatures ; je ne ſçaurois aſſez vous marquer la joye que beaucoup de perſonnes en ont ici. Le parti en eſt allarmé ; & ſi l'Abbé démaſque bien le Spinoſiſme de cet ouvrage, également dangereux, déteſtable & artificieux, quelle confuſion pour ceux qui s'en ſont déclarez les admirateurs ? Peut être vous l'a t'on déja marqué, que ſi ſon Auteur eſt le premier qui ait allié en un ouvrage public le Spinoſiſme & le Prédeſtinatianiſme, il n'eſt pas le ſeul qui croye que l'un ſe confond avec l'autre ; & qui ait été conduit par celui ci en celui-là.

Comme je ne doute pas, Mon Reverend Pere, que l'Abbé ne ſoit au fait du fond de l'ouvrage qu'il réfute, je ne crois pas qu'il ait beſoin de mes remarques : la ſeule choſe que je prendrois la liberté de lui repréſenter, ſi j'avois l'honneur de le connoître, c'eſt qu'il doit faire une ſinguliere attention aux endroits où l'Auteur de l'ouvrage ſemble s'éloigner du Spinoſiſme : comme lorſqu'il attribuë à Dieu une parfaite li-

berté ; si Mr. l'Abbé y prend bien garde, il trouvera qu'aucun Spinosiste ne fera difficulté de l'admettre dans les mêmes termes, & au même sens, c'est à dire, fondée sur une volonté qui opere par sa seule nature, sans être éclairée, dirigée, inclinée par les raisons primitives d'une supreme sagesse ; car nôtre Auteur n'en veut point au fond reconnoître en sa monstrueuse divinité. C'est ce qui paroît dans les endroits entre autres que je vais seulement indiquer.

On peut voir comme il s'en explique dans les chapitres 2. & 3. de la seconde partie de la sixiéme section. La seule conclusion de ces deux chapitres, & qui commence, Si on me demande, donc &c. suffit.

Dans le ch. suivant Tom. 2. p. 46. 47. il applaudit fort au long à son principe, & quoique par une indigne supercherie il y fasse semblant d'admirer la sagesse de Dieu, il est vrai néanmoins qu'il l'y annéantit en même tems, en la réduisant à un choix entre deux partis égaux.

L'idée naturelle que nous avons

de la raiſon, de la juſtice, l'incommodant, il lui ſuffit de dire, ſans en donner aucune notion, qu'elle n'eſt pas telle en Dieu. T. 2. p. 264. 265.

En vain demanderoit-on à l'Auteur quelque raiſon primitive de la différente deſtinée des hommes, il déclare qu'il n'y n'en a point d'autre que la volonté de Dieu, & une volonté *indifférente*. T. 2. p. 150.

Mais ſi la deſtination des hommes, leur prédeſtination & leur réprobation, ne ſuppoſe en Dieu aucune raiſon, bien moins ſes autres operations y en ſuppoſeront-elles. Auſſi point de Spinoſiſte qui ne s'accommode du ſens auquel l'Auteur uſe de cette maxime, *Deus vult hoc propter hoc, ſed non propter hoc vult hoc*. T. 2. p. 70.

Ce ſeroit en vain, dit-il ailleurs, T. 2 p. 48. que nous chercherions des raiſons primitives & indiſpenſables de la conduite de Dieu. Ainſi Dieu eſt libre, c'eſt l'Auteur qui parle, *ibid* p. 44. parce que tout lui eſt égal & que rien ne l'incline, rien ne le balance, rien ne le détermine. S'il y avoit en lui une raiſon de pré-

ſcience, elle le porteroit à agir néceſſairement, *ibid* p. 50. Cependant agir librement, n'eſt-ce pas choiſir. Le peut-on ſans raiſon ? Dieu n'a-t'il pas tout compoſé, nombré, meſuré en ſa ſageſſe, ſa raiſon, ſon conſeil & ſa loi ? Se peut-il contredire ? Où ſera la difference eſſentielle & neceſſaire du bien & du mal moral ?

Comment rapporter, comme fait l'Auteur, la perte de preſque toutes les créatures, les ſeuls épis reſtez après la moiſſon, ſauvez (c'eſt ſa comparaiſon) à une volonté purement arbitraire ? Ne ſeroit-ce pas ſuppoſer Dieu reprouvant par pure malignité ? Eſt-il vraiſemblable que l'Auteur ait crû Dieu méchant par une malignité purement capricieuſe ? Il eſt ſans doute plus naturel de croire qu'il n'a regardé cette perte de tant de créatures, que comme une ſuite naturelle & neceſſaire de la nature de l'Etre univerſel, ſi tant eſt, qu'il ait au fond crû cette perte auſſi funeſte & auſſi univerſelle qu'il ſemble le ſuppoſer.

Quoique l'Auteur attaque l'hypotheſe des loix generales, ſoutenuë

par le P. M. il eſt cependant remarquable qu'il en admet lui-même au fond toute la réalité, & en quelque ordre que ce ſoit. Toute la difference que j'ai apperçû entre eux, eſt que le P. M. en rapporte l'inſtitution à des raiſons en Dieu, qui ne l'a préferée à toute autre, que parce qu'il l'a trouvée avoir plus de rapport & de conformité à ſes divins attributs; au lieu que nôtre nouveau Prédeterminant n'en ſuppoſant aucune raiſon en Dieu, n'a conſéquemment regardé ces loix, cette uniformité d'operer conſtamment, que comme un effet naturel & néceſſaire au ſens Spinoſiſte; ſens auquel l'Auteur rappelle toutes choſes.

Il faut avoüer M. R. P. que l'Abbé a ici beau champ. Je me perſuade qu'il aura fait toutes les plus juſtes réflexions ſur mille endroits de l'ouvrage qu'il réfute, & en particulier ſur ce que l'Auteur dit T. 1. p. 27. 28. T. 2. p. 163. L'attribution perpétuelle qu'il fait à Dieu d'être en toutes choſes *en premier*; ſon attention à ne jamais dire qu'il y ait deux ſubſtances de différens attributs; ſon

ſilence ſur le ſens des Spinoſiſtes, qu'il ne diſtingue jamais, pour s'éloigner de leur langage qui lui eſt ſi ordinaire; le ſens qu'il attache aux termes d'être éminemment en Dieu, de créer, d'être poſſible; la différence qu'il met entre la divinité, l'être univerſel, & l'être particulier, ſont encore autant d'endroits qui n'auront pas échapé à Mr. l'Abbé. Auſſi le Spinoſiſme s'y produit-il ſi éffrontément, qu'il n'eſt pas poſſible d'en défendre l'ouvrage. C'eſt le jugement qu'en portent ici beaucoup d'habiles gens.

ARTICLE IV.

TRAITE' DES MINORITEZ, *des Tutelles & des Curatelles, & des Droits des Enfans majeurs & mineurs. Par Mr. *** Avocat au Parlement.* A Paris, au Palais, chez Jean Cochart, au deuxiéme pillier de la Grand-Salle, au Grand Ceſar, 1714. *In* 8°. *pages* 509.

COmme il eſt de l'équité naturelle que les loix pourvoyent à

la défenſe de ceux que leur propre foibleſſe laiſſeroit expoſez à la rapacité & à la violence, elles donnent aux pupilles des tuteurs & des curateurs, pour prendre ſoin de leur éducation, & veiller à la conſervation de leur bien. Et comme le tuteur pourroit lui-même abuſer de l'adminiſtration qui lui eſt confiée, la loi a encore uſé de précaution contre lui; enſorte que s'appliquant, comme il le doit, à procurer l'avantage de ſon pupille, il eſt de ſa ſageſſe de penſer au compte qu'il ſera contraint de lui en rendre, afin de ne payer pas du ſien ce qu'il lui auroit fait perdre par ſa négligence, ou par ſa malverſation.

Cela fait voir de quelle importance eſt un bon traité ſur cette matiere; & on croit que les Lecteurs ſeront contens de celui-ci, qui deſcend dans un grand détail, & où les choſes ſont expoſées avec préciſion & netteté, conformément à la loi, à la coûtume, à la Juriſprudence, aux Edits, aux Arrêts. Au reſte, l'Auteur ne s'eſt pas borné à ce que porte le titre de ſon livre; mais,

comme de ſurérogation, il explique ce qui concerne les mariages, la communauté entre le mari & la femme, les ſucceſſions, tant directes que collatérales; les partages & les rapports en partage, les avantages & les donations, les legs teſtamentaires, les ſubſtitutions.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en quatre livres, & chaque livre ſous diviſé en pluſieurs chapitres.

Au liv. 1. ch. 1. l'Auteur établit l'état des enfans; & il dit, que par le nom d'*enfans* les ſeuls legitimes ſont entendus; & qu'ainſi le don fait à une perſonne & à ſes enfans, ne paſſe qu'aux légitimes. Selon la Novelle *De reſtitutione Dotalium.* §. *Siquidem mulier*, un enfant né onze mois accomplis après la mort du mari de ſa mere, eſt cenſé n'être pas légitime. *Mulier edens partum undecimo menſe poſt obitum mariti, præſumitur ex alio concepiſſe.* Sur ce principe un enfant né dans ce terme fut jugé illégitime par un Arrêt du 22ᵉ. d'Août 1626. que rapporte Mr. Bouguier: toutefois un autre Arrêt du 6ᵉ. de Septembre 1653. rapporté au pre-

mier tome du Journal des Audiences l. 7ᵉ. ch. 27ᵉ. fut favorable à une fille née au même terme, & la déclara héritiere légitime. Les circonstances différentes donnerent lieu à cette diversité de Jugement, selon la maxime, *Præsumptio ex multis circumstantiis colligenda est.*

Un enfant né pendant le mariage, est réputé légitime, nonobstant la déclaration contraire de sa mere : & il a été ainsi jugé par un Arrêt de la Grand-Chambre du 4ᵉ d'Août 1689. Voici un exemple singulier. Un mari se disoit impuissant, & la femme vouloit se marier à un autre, dont elle disoit avoir eû l'enfant qui paroissoit; sur cela intervint un Arrêt rapporté au Journal des Audiences l. 8ᵉ. ch. 23. qui déclara l'enfant né de leur conjonction légitime, & obligea la femme à retourner avec son mari.

L'Auteur traite ensuite de l'état des enfans illégitimes, & de leur légitimation par lettres du Prince.

Au second chap. il vient aux tutelles, à la nomination des tuteurs, selon le Droit Romain & le Coûtu-

mier. Il marque la néceſſité aux tuteurs de faire l'inventaire & la vente des meubles laiſſez à leurs pupilles. Il explique ce que c'eſt Garde-noble & Garde-Bourgeoiſe dans la Coutume de Paris, les avantages & les charges qu'elles apportent. Un article des plus conſiderables en la coûtume de Paris, & que l'Auteur explique, eſt la continuation de communauté en faveur des mineurs après le decès de leur pere ou de leur mere, laquelle dure juſqu'à ce que l'inventaire ſoit parfait & clos judiciairement.

Dans le 3e. chap. il parle de l'émancipation, de la reſtitution des Mineurs, de leur état quand ils ſont mariez ; & de diverſes autres choſes qui y ont rapport. Dans le 4e. il expoſe les ſolennitez requiſes en la célebration du mariage, & en particulier en celui des mineurs, auquel il ne ſuffit pas que le tuteur ſeul conſente, il faut y avoir l'avis & le conſentement des parens.

La matiere du ſecond livre eſt ample, puiſqu'il s'agit *des choſes qui regardent les enfans mineurs & les ma-*

jeurs. Et le premier chapitre eſt de la légitime & du droit d'aîneſſe. Selon la loi des douze Tables chacun pouvoit diſpoſer de ſon bien à ſon gré, & le laiſſer à qui il lui plaiſoit. Dans la ſuite cette diſpoſition vague & arbitraire fut reſtreinte en faveur des enfans & petits enfans, auxquels le tiers de l'hérédité fut conſervé à partager entre eux. Et c'eſt ce qui s'appelle légitime, dont un enfant ne ſçauroit être privé par nulle donation, ou par nul leg, qui ſoient à ſon déſavantage. Selon la coûtume de Paris la légitime eſt fixée à la moitié de la portion qui devoit revenir à chaque enfant, ſi la ſucceſſion étoit venuë entiere, & ſans être chargée de donation & de leg.

A cette occaſion l'Auteur dit deux choſes remarquables. 1°. Une fille obligée, à cauſe de la multitude des Créanciers, de renoncer à la ſucceſſion de ſon pere & de ſa mere, demande ſa légitime à ſes freres & ſœurs, ſur ce qui leur avoit été avancé en mariage, & l'obtient par Arrêt de la Grand-Chambre du 3°. Decembre 1642. 2°. L'enfant qui

demande sa légitime, n'a droit d'action que contre le dernier donataire ; mais si la derniere donation est épuisée sans parvenir à la concurrence de sa légitime, il a action contre le précedent donataire, & de la même sorte contre les autres en rétrogradant. C'est ainsi qu'il a été jugé par des Arrêts rapportez dans le Journal des Audiences l. 4. ch. 5. & l. 13. ch. 6.

La Coûtume de Paris réduit le droit d'aînesse, ou le préciput, au Château, ou Manoir principal, avec la basse-court attenant & contiguë, & un arpent de terre dans l'enclos ou jardin, l'enclos étant fermé de murailles, ou de hayes vives : si dans cet espace il y a un moulin, ou un four, ou un pressoir, le corps & les ustenciles entrent dans le préciput, & le revenu est partagé comme le reste du fief. Si le fief n'a point de maison, mais seulement des terres labourables, le fils aîné en prend un arpent à son choix pour préciput. Outre cela, quand il n'y a que deux enfans à venir à la succession de leurs pere & mere, les deux tiers des fiefs

& héritages tenus noblement appartiennent à l'aîné : & quand il y a plus de deux enfans, l'aîné emporte la moitié des mêmes fiefs ; & laisse l'autre moitié à partager également entre les autres. Entre des filles le droit d'aînesse n'a point de lieu.

La dot & le doüaire font la matiere du second chapitre. Le Droit Romain ignoroit ce que nous appellons doüaire; mais les Provinces de Droit écrit y reviennent par l'augment, ou accroissement de dot. On se contentera ici d'exposer un point singulier de la Coûtume de Paris sur le doüaire. Il y est fixé à la moitié des héritages que le mari possédoit au tems de son mariage, & qui depuis lui aviennent en ligne directe, sans qu'il puisse dans la suite, ou l'aliéner, ou l'absorber par des dettes : après la mort du mari l'usufruit en demeure à sa veuve, & le propre à ses enfans, auxquels il devient propre paternel, en sorte que s'ils se voyent contraints de renoncer à la succession de leurs pere & mere, ils peuvent s'en tenir au doüaire, dont les créanciers ne sçauroient les frus-

trer. Et alors ils ſont nommez Doüairiers, qualité incompatible avec celle d'héritiers : c'eſt à eux de choiſir entre l'une ou l'autre.

Si un homme ſe remarie, le doüaire à l'égard des enfans du premier lit eſt tel qu'on vient de le décrire : la moitié de ce premier doüaire, & la moitié des conquêts & acquêts qu'il aura faits pendant & après ſon premier mariage, forment le doüaire des enfans du ſecond lit ; qui demeure toujours le même, ſoit que les enfans du premier lit vivent, ou qu'ils meurent.

Le chap. 3ᵉ. eſt de la communauté & des conventions matrimoniales. La coûtume de Paris admet un don mutuel, & qui ſe nomme préciput. Il ſe leve ſeulement ſur les effets de la communauté, en commençant par les meubles, ſans toucher au propre : & il égalle la portion de celui des enfans qui prendroit le moins à la ſucceſſion. L'hypothéque de la femme pour ſon préciput eſt du tems de ſon contract de mariage ; enſorte qu'elle peut agir hypothécairement contre les créanciers, en-

vers qui ſon mari auroit aliené des biens de la communauté. Ce préciput lui eſt acquis, lors même qu'elle renonce à la communauté.

Il eſt traité des ſecondes Nôces au chap. 4^e. & des donations au préjudice des enfans de differens lits.

Le troiſiéme livre eſt des avantages, des dons, des legs & des ſubſtitutions. L'Auteur fait obſerver au chap. premier que tous les avantages qu'un mari & une femme ſe peuvent faire, doivent être exprimez dans le contract de mariage; après quoi ils ſont abſolument nuls. Et à cette occaſion il rapporte l'hiſtoire ſuivante.

Une femme, ſe voyant mourir, avoit la douleur de laiſſer ſon mari dans l'indigence; elle fait venir ſes héritiers préſomptifs, leur déclare qu'elle eſt dans la volonté de leur laiſſer ſa ſucceſſion entiére, mais qu'elle exige d'eux un contract de 400 livres de rente viagere pour ſon mari. Ceux-ci s'étant retirez, & ayant conſulté entre eux, font devant Notaire une proteſtation contre le contract, au cas qu'ils ſoient contraints

de le paſſer. Cependant la malade ſentant approcher ſa fin, les rappelle, & leur déclare qu'à l'inſtant même, s'ils lui refuſent la ſatisfaction qu'elle demande, elle fait un leg univerſel de ſes biens. Ils paſſent donc le contract ; & vont auſſi-tôt faire une nouvelle proteſtation devant le même Notaire qui avoit reçu la premiere. Après la mort de leur parente ils obtinrent des Lettres de reſciſſion du contract, prétextant que c'étoit un avantage qu'une femme faiſoit indirectement : mais ils furent déboutez par une ſentence du Chaſtelet de Paris du 17e. de Juin 1610.

Dans le chapitre ſecond l'Auteur traite des dons qu'un pere & une mere peuvent faire à leurs enfans. Et la Coûtume de Paris ne pourvoit qu'en apparence à l'égalité de partage entre les enfans. Car ſi d'un côté elle défend au pere & à la mere d'avantager un de leurs enfans au préjudice des autres, c'eſt lorſqu'ils viennent tous à la ſucceſſion en qualité d'héritiers : de l'autre elle permet des dons & des legs en faveur

des uns préférablement aux autres de sorte qu'un d'entr'eux abandonnant la qualité d'héritier, peut avec celle de donataire, ou légataire, prendre pour lui la plus grande part de la succession, & laisser seulement à ses freres & sœurs leur légitime.

Le chap. 3^e^. est des legs testamentaires, le 4^e^. des substitutions.

Dans le 4^e^. livre l'Auteur aux deux premiers chapitres traite des successions ; au 3^e^. des héritiers, des dettes dont les successions sont chargées, du droit & du préciput d'un enfant qui renonce à la succession de son pere & de sa mere ; au 4^e^. des rapports en partage ; au 5^e^. de la prescription des Mineurs, & de l'hypothéque qu'ils ont sur le bien de leurs tuteurs. Enfin, le dernier chapitre contient diverses observations sur les tutelles & curatelles.

Il a été impossible de suivre l'Auteur en tant de sujets differens, & l'on croit en avoir dit suffisamment pour donner une idée de son ouvrage.

ARTICLE V.

VINCENTII PARAVICINI Conrectoris Gymn. Basileensis singularia de viris eruditione claris. Centuriæ tres &c. C'est à dire, *Trois centuries de choses singulieres touchant des hommes illustres par leur science, lesquelles sont publiées comme un essai d'autres centuries qui peut-être suivront. Par Vincent Paravicini.* A Bâle, aux frais des Thurnis freres, 1713. *In douze, pages* 210.

LE dessein de l'Auteur, de renfermer dans un si petit volume trois cens faits de personnes recommandables par leur science, demande un choix & une précision qu'on ne croit pas trouver dans son ouvrage, qui d'ailleurs est bien écrit; mais plein de choses communément connuës, ou d'éloges de gens auxquels on s'intéresse peu. Du reste, il ne rapporte rien, qu'il ne cite ses Auteurs.

Il est remarquaable que la plûpart de ces grands hommes ne l'ont été que dans la République Littéraire,

& hors de là assez obscurs; étudier & composer, a été pour eux un métier. L'érudition en effet ne s'acquiert que par un travail très-appliquant, & aux dépens des satisfactions de la vie : si les personnes nées & élevées dans l'opulence n'y sont pas portez par un génie particulier, ils aiment mieux tourner leur ambition d'un autre côté.

Mr. Paravicini ne s'arrête pas aux seuls Sçavans modernes ; il parle d'Hippocrate, d'Aristote, de Platon, & d'autres anciens. On se contentera de rapporter quelques singularitez de ceux dont la mémoire est plus récente.

C'en est une, que Léon Allatius, qui a tant écrit, se soit servi de la même plume pendant quarante ans ; & qu'ayant perdu cette fidelle interprete de ses pensées, il en fut affligé jusqu'aux larmes. On dit aussi que Martin Crusius qui a composé les Annales de Sueve, les a toutes écrites avec la même plume, apparemment celle que Juste Lipse consacra à Nôtre Dame de Hale, lui avoit rendu de longs services ; mais en sa

main elle n'avoit formé que des caracteres que personne que lui ne pouvoit déchiffrer.

Paul Manuce avoit lû & relû Ciceron pendant vingt ans, & s'exerçoit tous les jours à composer en Latin; toutefois une lettre à un de ses amis étoit pour lui l'ouvrage d'un mois. Et si l'on en croit Scioppius, une lettre qu'avoit commencé Paul Manuce aux premiers jours du printems, étoit à peine finie aux derniers jours de l'automne. Il laissoit dans son broüillon quatre doigts d'intervalle entre les lignes, pour les changemens & les nouveaux tours qui lui viendroient à l'esprit, & qu'il vouloit insérer.

Au contraire, Muret, Auteur si élegant, si correct, si judicieux, relisoit rarement ses compositions, n'y changeoit, n'y ajoutoit, & n'en retranchoit rien.

Mr. de Thou, à qui les Annales de son tems ont fait une si grande réputation, ne s'exprimoit en parlant qu'avec beaucoup de difficulté & sans graces; en sorte que les étrangers qui le visitoient par curiosité,

 ne

ne reconnoiſſoient point dans ſon entretien celui qu'ils avoient admiré dans ſes livres. Il en a été de même de Fracaſtor, de Sigonius, de Rigault, de Saumaiſe ; auxquels on peut ajouter deux célébres Poëtes, Malherbe & le Pere Comire.

Pluſieurs de ceux qui ſe ſont rendus célébres dans les Sciences, ont commencé tard à s'y appliquer. Tels ont été Raimond Urſus, qui à l'âge de dix-huit ans, gardant les cochons, ſe mit à apprendre à lire, & devint dans la ſuite un habile Mathématicien, & émule de Tycho-Brahé. Ramus avoit dix neuf ans qu'il ne ſçavoit pas lire. Accurſius avoit trente ſept ans, quand il s'attacha à l'étude du Droit : Wolfang Muſculus, cet inſigne Apoſtat, mais ſçavant homme, avoit été Tiſſeran ; & Nicolas Schmid, Auteur eſtimé parmi les Proteſtans, avoit été Laboureur.

D'autres ont été ſçavans preſque dès l'enfance ; comme le fameux Jean Pic de la Mirande. L'Auteur rapporte une eſpece de Prodige en ce genre : Un enfant de dix ans, nommé Guſtave de Helmfeld, fils d'un

Senateur du Royaume de Suede, sçavoit douze langues ; le Suedois, le Moscovite, le Polonois, le François, l'Espagnol, l'Italien, l'Alleman, le Flamand, l'Anglois, le Latin, le Grec, l'Hébreu ; il sçavoit la Philosophie & quelques parties des Mathématiques, comme la Géographie & les Fortifications ; il sçavoit aussi de la Théologie. A l'âge de dix-huit ans il passa Docteur en Droit à Leide ; & étant allé en Angleterre, il fut aggrégé à la Societé Royalle des Sciences. L'année suivante il fut Assesseur au Tribunal de Wismar. Une course si précipitée fut bientôt terminée ; & Gustave Helmfeld ne passa pas la 22^e^. année. Il mourut à Thorn en Prusse l'an 1674.

Une autre espece de prodige, c'est Marc-Huldric Schoenberger, fils d'un Tailleur de Weide dans le Palatinat, né en 1601. & mort à Coninsberg en 1649. qui ayant perdu la vûë d'une petite vérole, à l'âge de quatre ans, se rendit néanmoins habile dans les Langues, la Philosophie, & les Mathématiques, & les enseignoit avec une grande facilité. Il sçavoit l'Aleman, le François, le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Caldaïque, le Syriaque, l'Arabe. Outre cela il faisoit des instrumens de Musique, & les touchoit fort bien.

L'Auteur fait mention de quelques Sçavans qui ont cessé de l'être, ayant oublié tout ce qu'ils avoient appris. De ce nombre sont, George de Trebizonde, Sleidan

Mr. de Mauſſac, Daniel Heinſius, François Barbarigo.

Sleidan avoit mis ſeize ans à compoſer cette hiſtoire ſi vantée par les Proteſtans, & ſi pleine de menſonges ; celle des Indes a coûté à Maffée douze ans de travail : Diodore de Sicile en a employé trente à l'ouvrage que nous avons de lui ſous le nom de Bibliothéque. Ce qui ſurprend davantage, c'eſt qu'Emmanuel Theſaurus ſe ſoit occupé quarante ans de ſon livre *De ingenioſa elocutione*, de la maniere de s'exprimer ingénieuſement. Sannazar pendant vingt ans a continuellement retouché & limé ſon poëme, *De partu Virginis*, de l'enfantement de la Vierge.

ARTICLE VI.

HISTOIRE DE L'EGLISE, par Mr. l'Abbé de Choiſy. Tome ſeptiéme, depuis l'an 1300. *juſqu'à l'an* 1422. A Paris, chez Antoine Deſallier ruë Saint Jacques 1714 *in* 4°. *pages* 447. *ſans la table Chronologique.*

L'Illuſtre Auteur avertit qu'on verra de grands évenemens dans ce ſeptiéme volume, & nous ajoutons qu'on les y verra décrits avec la fidelité ordinaire de l'Auteur, avec ce choix heureux de circonſtances & ces graces d'un ſtile ingénieux & leger qui ont donné tant de cours aux volumes précedens.

Celui-ci commence par les démêlez du Pape Boniface VIII. avec le Roi Philippe le Bel. Mr. l'Abbé de Choisi, résolu d'aprofondir une cause si embroüillée, a lû tous les Historiens qui en ont parlé, François, Ultramontains, & comme il a remarqué de la passion dans les uns & dans les autres, il a tâché de prendre un juste milieu. Le Roi, dit-il, avoit souvent raison, & le Pape n'avoit pas toûjours tort, il a crû devoir adoucir quelques traits désavantageux du portrait qu'on a fait de Boniface : sa mort chrétienne a effacé en quelque sorte la violence de son gouvernement.

L'affaire des Templiers, où Philippe le Bel eut tant de part, avoit autant de besoin d'être éclaircie que le differend de ce Roi avec Boniface VIII. La fermeté du Grand Maître & des principaux Officiers, qui souffrirent constamment le supplice du feu en protestant de l'innocence de l'Ordre, étonne, & formeroit en leur faveur un puissant préjugé, si deux mille témoins n'avoient déposé contre eux, si presque tous les Evêques de l'Europe informant chacun dans son diocese sans rapport entre eux, ne les avoient condamnez, si la décision d'un Concile General n'achevoit pas leur conviction, si l'on ne sçavoit pas d'ailleurs dans quel endurcissement tombent les mauvais Religieux, & combien l'orgueïl a de pouvoir sur un cœur endurci.

L'histoire du Concile de Vienne, des

differends de Jean XXII. avec Louïs de Baviere & les Franciſcains, differens où les Moines lui firent pour le moins autant de peine que l'Empereur ; les troubles excitez dans l'Egliſe Grecque par les hérétiques Patamites, & leur triomphe ; (l'erreur triomphe aiſément dans une Communion Schiſmatique) les héréſies de Wiclef & de Jean Hus, les cauſes, les ſuites & la fin du grand ſchiſme d'Occident, ſont la principale matiere de ce volume. On ſçait avec combien d'art l'Auteur fait entrer dans ſon hiſtoire Eccléſiaſtique tous les grands évenemens de l'hiſtoire profane ; le caractere des Papes & des Princes, les éloges des Saints & des ſçavans : ce volume en fournit autant que les autres. On y a l'hiſtoire de France, depuis la mort de Philippe le Bel jusqu'à celle de Charles ſixiéme, auſſi exactement abregée que ſi c'étoit le ſeul deſſein de l'Auteur. Mille endroits meriteroient d'être tranſcrits ; contentons nous de quelques-uns.

Mr. L'Abbé de Choiſy attribuë aux François l'invention de la Bouſſole, ſur deux preuves conſidérables ; l'une que Guyot de Provins en a parlé dans un Poëme, ſous le nom de Marinette, ou de Pierre Mariniere, en 1200. un ſiécle avant Jean de Gioia Napolitain, qui paſſe pour en être l'inventeur, & cinquante ans avant que Marc Paul de Veniſe revint de la Chine. Il tire une ſeconde preuve du conſentement de toutes

les nations à mettre une fleur de lis sur la rose au point du Nord.

L'habile Historien ne se laisse point surprendre aux erreurs vulgaires ; il justifie Jean XXII. de l'ambition dont l'ont accusé tant d'Historiens, qui se sont copiez l'un l'autre. Mr. de Choisy prouve que ce qu'on raconte de son élection, que les Cardinaux s'étant rapportez à lui du choix du Pape, il se choisit lui même, est une fable. L'Auteur a soin de mettre dans tout leur jour les exemples de vertu : il n'oublie pas que Boucicault Maréchal de France à vingt-cinq ans, dans un tems où il n'y en avoit encore que deux ; Boucicault, ce fameux guerrier & ce grand politique, bien fait, mais plus moderé que son âge ne comportoit, magnifique ordinairement dans ses habits, ne portoit le vendredi qu'un habit noir ; jeûnoit les samedis si rigoureusement, qu'on ne lui servoit qu'un plat, & trouvoit toujours de l'argent pour fournir à de bonnes œuvres.

Le Roi d'Angleterre, vainqueur à Azincourt, loin de se laisser emporter à la vanité, fait une reflexion solide & toute Chrétienne. „*Je reconnois que Dieu m'a donné*
„ *la grace de la victoire sur les François*,
„ *non pas que je le vaille, mais il a voulu*
„ *les punir, & n'est de merveilles, s'il est*
„ *vrai ce que j'en ay oï dire : car on dit que*
„ *onc ne fut plus grand desroi ne desordon-*
„ *nance de voluptez, pechez & mauvais vi-*

*„ ces ne fut veu qui regnent en France au-
„ jourd'hui, & ſe Dieu en eſt courrouſſé,
„ nulli ne s'en doit ébahir.*

Tamerlan jouë un beau rolle dans cette hiſtoire. Après avoir rendu à l'Empire des Mogols ſon ancienne étenduë, par pure generoſité, il entreprend de rétablir les Princes détrônez par Bajazeth : il vaincq ce redoutable ennemi, & rend jusqu'au moindre village aux Princes dépoüillez ; il envoye juſqu'en France chercher l'Empereur de Conſtantinople pour le remettre dans ſon Empire. Ce Héros ſi fier, ce maître de l'Orient, ce vengeur des Rois, rechercha l'alliance du Roi de France.

Les portraits d'Ottoman & du Connétable du Gueſclin feront connoître comment Mr. de Choiſy peint les grands hommes. On découvre dans celui d'Ottoman le fondement de la puiſſance des Turcs.

„ Ottoman affermit ſa puiſſance, moins
„ par l'épée, que par la maniere du gou-
„ vernement qu'il introduiſit en perſuadant
„ à ſes nouveaux ſujets, qu'ils n'étoient
„ tous que ſes eſclaves, que leurs biens &
„ même leurs femmes étoient à lui, heu-
„ reux quand il vouloit bien leur en laiſſer
„ la diſpoſition, que s'ils perdoient la vie à
„ ſon ſervice leur Prophete les attendoit
„ dans un lieu de délices. Il diſtribua les
„ terres des vaincus à ſes ſoldats, à la char-
„ ge de lui rendre un ſervice perſonnel tou-
„ tes les fois qu'ils ſeroient mandez. Ces

„ héritages furent nommez Timars, & ceux
„ qui les possedoient Timariots : l'usage
„ en dure encore aujourd'hui chez les
„ Turcs, qui peuvent en peu de tems met-
„ tre sur pied de puissantes armées, en con-
„ voquant ces Timariots en forme d'arrie-
„ reban.

„ Ottoman institua aussi les Janissaires,
„ ou soldats de sa garde, toûjours prêts à
„ exécuter ses ordres, & malgré ce pouvoir
„ absolu, il regna avec tant de justice,
„ qu'encore aujourd'hui au couronnement
„ des Grands Seigneurs, on leur souhaite
„ la bonté d'Ottoman.

Le portrait de Bertrand du Guesclin présente à tous les guerriers le plus beau modele qu'ils puissent imiter.

„ Il dit adieu à tous ces vieux Capitaines
„ qui le suivoient depuis quarante ans : Et
„ vous souvenez, leur dit-il, en quelques
„ occasions que vous vous trouviez, que
„ les gens d'Eglise, les femmes, les en-
„ fans, & le pauvre peuple, ne sont point
„ vos ennemis. Il mourut un crucifix à la
„ main, à l'âge de soixante & six ans, Hé-
„ ros dans toutes les actions de sa vie,
„ froid & tranquille en donnant les ordres
„ dans un combat, terrible en les exécu-
„ tant, toûjours prêt à faire par lui-même
„ ce qu'il ordonnoit aux autres : inviola-
„ ble dans les paroles qu'il avoit une fois
„ données, méprisant l'argent, qu'il ne re-
„ cevoit de la liberalité du Roi, que pour

„ le diſtribuer à ſes ſoldats, & quoi qu'il
„ eût pû amaſſer de grands biens, il en
„ laiſſa moins à ſa famille qu'il n'en avoit
„ reçu d'elle. Mais ce qui étoit encore plus
„ extraordinaire, liberal même dans ce
„ qui touche ſenſiblement le cœur des Hé-
„ ros, il diſoit que la gloire ſe devoit par-
„ tager entre les hommes, auſſi bien que
„ les richeſſes, & il en faiſoit toûjours re-
„ tomber une partie ſur ceux qui l'avoient
„ accompagné dans une action. Enfin, par
„ ſa vertu & ſes grandes qualitez il fut
„ preſque également aimé & eſtimé des
„ amis & des ennemis de l'Etat, les uns &
„ les autres ne le nommant que le bon
„ Connétable.

„ La nouvelle de ſa mort fut bientôt ré-
„ panduë par tout le Royaume, & y jetta
„ une conſternation générale. Les Bour-
„ geois de Paris, qui l'avoient admiré
„ tant de fois parmi eux, doux & modeſte
„ après avoir gagné des batailles, en paru-
„ rent touchez ſenſiblement : on s'aſſem-
„ bloit à tous les coins de ruë pour en par-
„ ler, chacun croyoit avoir perdu ſon ami
„ & ſon protecteur. Le Roi l'apprit avec
„ la douleur qu'on peut s'imaginer. Il or-
„ donna qu'on apportât à S. Denis le corps
„ du Connétable, pour y être enterré avec
„ les Rois, qu'il devoit accompagner dans
„ le ſilence de la mort, après les avoir ſi
„ bien ſervis pendant leur vie. Nous avons
„ vû de nos jours renouveller juſqu'aux

,, moindres circonstances de la vie & de la
,, mort du Connétable du Guesclin, & par
,, l'ordre du plus grand des Rois, on a
,, rendu les mêmes honneurs à un Héros
,, formé sur le même modele *.

On peut lire sur Bertrand Du Guesclin la comparaison de ce Héros avec Olivier de Clisson par le Pere Tournemine; elle est dans le premier Article de nos Memoires du mois d'Avril mil sept cens huit.

* *Mr. De Turenne.*

ARTICLE VII.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES de Poësie présentées à l'Academie Françoise, pour le prix de l'année 1713. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie, & plusieurs pieces de poësie qui y ont été lûës en differentes occasions.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard 1713. *in* 12. *pages* 165.

L'Ode qui commence ce recüeil, & qui a obtenu le prix, est de Mr. Mallet, premier Commis de Mr. Des Marets. Elle a pour sujet *les glorieux succès des armes du Roi dans la derniere campagne de Flandres.* Le Poëte a feint qu'introduit dans le Conseil des Dieux, il y voit Minerve proposer de rendre la paix à l'Europe en faisant vaincre Loüis, obtenir le consentement de Jupiter, voler à Denain, & exécuter

ſon projet. Nous n'en rapporterons qu'une ſtance ; Minerve parle à Jupiter.

Dieu tout puiſſant, lui dit-elle,
Pouvez vous voir ſans horreur,
Que la Diſcorde cruelle
Exerce tant de fureur ?
La Paix par elle exilée
Ne peut être rappellée
Que par les ſoins d'un Heros ;
Que vôtre bras la ſeconde,
Qu'il vainque, & de tout le monde
Vous aſſûrez le repos.

L'Academie n'a pas crû qu'un prix ſuffit pour recompenſer Mr. Mallet, elle l'a mis lui même au nombre des Juges : il vient d'entrer dans ce Corps illuſtre.

Dans un tems où l'amour des Lettres a perdu beaucoup de ſa vivacité, on ſeroit content d'un homme engagé dans les grandes affaires, qui favoriſeroit les Poëtes, & payeroit liberalement leurs travaux. L'inclination de Mr. Mallet pour les belles Lettres va plus loin, elle en fait un Poëte, & un Poëte couronné par l'Academie.

Pollio amat noſtram quamvis ſit ruſtica
Muſam,
Pierides vitulum Lectori paſcite veſtro ;
Pollio & ipſe facit nova carmina, paſcite
*taurum *.*

* Virgile Eglog. III.

Trois pieces ont disputé le prix, & rendu la décision douteuse. Un poëme ; la fiction en est ingénieuse, la paix persuade à la victoire de revenir sous les drapeaux de Loüis, & de le mettre en état de forcer ses ennemis au repos qu'ils refusent, & dont ils ont besoin. On peut juger de la versification par les vers suivans.

Tout répond à nos vœux, la gloire du combat
A de nouveaux exploits anime le soldat.
On part, l'Escaut frémit ; saint Amand, Marchienne,
N'ont point contre nos coups de bras qui les soutienne.
Ils cedent. Quel butin ! Le Batave jaloux
Se voit percer des traits aiguisez contre nous.
C'est peu. Tremble, Douay, nos bataillons s'approchent,
Dégagez des lenteurs que les tiens nous reprochent.
Cet airain foudroyant qui couvre tes remparts,
Et qui vomit au loin la mort de toutes parts,
Ne t'affranchira point du joug qui te menace,
Loüis parle, & Villars est maître de la Place.
Nouvel ordre. Il poursuit, Bouchain & le Quesnoy,

A l'abord du Vainqueur en reçoivent la loy.
Replantent sur leurs murs nos lys qu'ils en ôterent,
Fiers de reprendre un joug qu'à regret ils quitterent.
Grand Roi, rien ne t'arrête, & tes efforts puissans,
Reparent dans trois mois les pertes de trois ans.
Mais nous voici jettez au port par les tempêtes,
Quel calme! Nos rivaux tremblans de nos conquêtes
Recherchent l'amitié d'un Prince généreux,
Qui ne les a vaincus que pour les rendre heureux.
Discorde affreuse, fuis. Regne, divine Astrée,
Qu'Utrecht cede aux Arrêts de ta bouche sacrée,
Qu'avec nous rëünis le Batave & l'Anglois
De Philippe à tes yeux reconnoissent les droits.
Mes vœux sont exaucez, le repos suit la gloire,
Loüis reçoit la paix des mains de la victoire,
Tandis que nos Soldats appellez par l'honneur,
Vont contraindre l'Empire à souffrir son bonheur.

Après le poëme vient une Ode ; en voici quelques ſtances.

Des peuples guidez par la rage
Dans nos champs s'étoient répandus,
Avec eux marchoit le ravage.
Le Seigneur parle, ils ne ſont plus.
Longtems dans leurs bras redoutables,
De nos crimes vengeurs coupables,
Il mit les traits de ſon courroux :
Mais ſous leurs murs réduits en poudre
Il les écraſe de la foudre
Dont il les arma contre nous.

Ainſi ſa facile clemence
Soutient nos peuples abatus,
Loüis, le bonheur de la France,
N'eſt que le prix de tes vertus.
Du ciel le courroux ſalutaire,
Par la rigueur la plus ſévére,
Eprouva ton cœur & ta foi :
Mais ton courage inébranlable,
Soumis à la main qui t'accable,
La force à combattre pour toi.

Non, non, le deſtin de la guerre
Ne dépend point de nos ſoldats,
Et le ſouverain du tonnerre
Eſt le ſouverain des combats.
Ces Rois, ces conquerans rapides,
Sur qui les nations timides
Tiennent leurs regards arrêtez,
Dans leurs entrepriſes ſiniſtres,
Ne ſont que les foibles Miniſtres
De ſes ſuprêmes volontez.

Une Epître au Roi eſt la quatriéme. Nous en copions les vers qui nous tombent ſous les yeux. Le Poëte parle de nos ennemis.

Si le plaiſir de vaincre a pû les tranſporter,
C'eſt un plaiſir qu'encor ils n'avoient ſçû goûter.
Dans leurs proſperitez pardonne à la victoire :
Elle en fait elle même un trophée à ta gloire.
Sa faveur qui trompoit tant de peuples divers
Par des triomphes vains préparoit leurs revers.

Nous ne voulons pas prévenir le jugement des Lecteurs ſur ces trois pieces : ſans le prévenir nous pouvons dire qu'il y a dans le poëme beaucoup de force, dans l'ode beaucoup d'élevation, beaucoup de douceur & de juſteſſe dans l'épitre, & qu'elles ont dû avoir des partiſans.

Le diſcours qui ſuit les poëſies eſt un tribut que l'Academie de Soiſſons paye tous les ans à l'Academie Françoiſe. Le titre promet qu'il déterminera *juſqu'où doit aller la docilité des Auteurs qui expoſent leurs ouvrages à la critique.* Il donne à cette docilité des bornes fort étroites, il ne croit qu'un Cenſeur parfait, ou une ſocie-

té telle que l'Academie, en droit de l'exiger; il découvre, il expose avec beaucoup d'art les défauts ordinaires des Censeurs: les uns sont trop prompts & trop décisifs, les autres sont chagrins & dédaigneux, ceux-ci portent l'exactitude jusqu'au scrupule, ceux-là ont l'esprit trop borné, il en est d'envieux, il s'en trouve de flateurs. Peignons d'après l'Auteur les Censeurs trop exacts.

Que devient un Auteur, qui aime à se donner un peu d'essor, lorsqu'il tombe entre les mains de ces Critiques qui font profession d'une exactitude outrée? Ces hommes sages à la verité, mais trop timides, ne marchent jamais que par des chemins battus: ils n'évitent les chûtes qu'à force de ramper: leur asservissement aux préceptes, desseche le discours en voulant le rendre régulier, & l'affoiblit, pour le vouloir trop polir. C'est ainsi que Largius Licinius prétendoit corriger les plus heureuses expressions de Ciceron. Qu'ils apprennent, ces Critiques scrupuleux, qu'une noble audace fait franchir la barriere, que par elle on arrive à la gloire du grand, du sublime. Un beau discours n'est pas toujours une piece si exacte; le succès en justifie les hardiesses; & l'on a vû des ouvrages condamnez par la critique esclave des regles, emporter les suffrages & les acclamations du public.

On a dans le même volume *les Odes de Janvier* 1715.

Mr. de la Mothe sur l'éloquence & sur le zele de la Religion. La harangue de Monseigneur le Cardinal de Polignac au Roi sur la paix, les complimens de Mr. Danchet & de Mr. de la Monnoie, & les réponses de Mr. l'Abbé Regnier & de Mr. l'Abbé d'Estrées. Nous avons parlé de ces modeles d'éloquence & de poësie ; mais nous n'avons pû rendre compte au public de deux pieces qui paroissent ici pour la premiere fois. *Un discours de Mr. Morant, Avocat du Roi à Soissons, envoyé à l'Academie Françoise par l'Academie de Soissons pour l'an* 1712. sur cette maxime si vraye & si noble : *Il est toujours glorieux à un Roi de faire les premieres démarches pour la paix* ; il est digne du corps qui l'envoye, & de celui qui la reçoit.

L'autre piece est une épître de Mr. Abeille sur le bonheur. Il est difficile de rien détacher de ces deux pieces, leurs Auteurs n'ont jamais perdu de vûë leur dessein. Cependant pour demeurer attachez à nôtre usage generalement approuvé, nous mettons ici le commencement de l'épître, & un endroit du discours transcrit au hazard.

N'en doutons point, subtil, la sagesse supreme,
Veut que chaque mortel soit heureux par lui même,
Et que de sa raison ménageant les secours

Il ne doive qu'à lui le calme de ses jours.
Je sçai que pour se faire un sort doux & tranquille,
La route qu'il doit suivre est longue & difficile,
Que plus d'un précipice est ouvert sous ses pas ;
Mais avec du courage où n'arrive-t'on pas ?
Que des divines loix observateur rigide
Il n'ait dans ses projets que la vertu pour guide ;
Qu'il veüille s'arracher au charme des plaisirs,
Par la droite raison regler tous ses désirs,
S'interdire l'espoir de ces hautes fortunes,
Qu'environnent toujours les frayeurs importunes.
Content de ce qu'il est, n'appliquer son esprit
Qu'à remplir les devoirs que le Ciel lui prescrit,
Et de tous les Etats connoissant la contrainte,
Voir les uns sans envie & les autres sans crainte.

Souvent, dit Mr. Morand, en parlant d'un Roi, détrompé des préjugez vulgaires, tendre pour son peuple, & plus soigneux de le rendre heureux, que de se faire un grand nom. Souvent, malgré son pen-

chant à éloigner de ses frontiéres les maux de la guerre, la justice lui mettra les armes à la main, pour punir des sujets rebelles, ou pour fixer l'inquiétude des Puissances jalouses de sa grandeur; mais au milieu des actions de valeur, toujours reglées par la prudence, ce Prince attentif conservera une véritable ardeur pour la paix, il ira lui même au devant d'elle, & il apprendra par son exemple à tous ces Princes enyvrez follement de leur grandeur, qu'il n'y a qu'un goût dépravé sur le point d'honneur, qui puisse faire regarder les démarches vers la paix, comme des traits de foiblesse & de lâcheté.

ARTICLE VIII.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES d'éloquence & de poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les prix de l'année 1714. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie, & plusieurs pieces de poësie qui y ont été lûës en différentes occasions.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, *in* 12. *pages* 233.

C'Est Mr. l'Abbé Collin qui a pour la seconde fois emporté le prix de l'éloquence : son discours sur la necessité de connoître la religion a eû les suffrages du public, après avoir eû ceux de l'Academie. On sçait que l'Auteur véritable-

ment éloquent dédaigne de charger ses pieces d'ornemens étrangers ; il n'en employe que de naturels, & il les employe avec une sage œconomie : il a soin qu'ils n'ôtent rien à la justesse & à la solidité qui sont les veritables beautez d'un discours : son sujet demandoit de l'élevation, il lui en a donné : qu'on en juge par ce trait, il parle de la religion Chrétienne.

„ Cette divine Philosophie, non con-„ tente d'établir le repos des particuliers, „ assûre encore par la sagesse de ses maxi-„ mes celui de la République.

„ Jusqu'à Jesus-Christ on n'avoit vû „ que des societez unies par les liens ex-„ térieurs des loix civiles ; liens toujours „ prêts à être rompus par l'interêt des pas-„ sions. Il étoit réservé à la seule religion „ Chrétienne de réformer veritablement le „ monde, de détruire les sources intérieu-„ res des vices ; & d'amener parmi les „ hommes des principes d'union, de fide-„ lité, & de droiture, qui fussent à l'é-„ preuve de toute sorte d'intérêts. Aussi „ ne voit-on sous son regne, ni haine, ni „ jalousie, ni ambition : toute vanité, „ toute recherche de soi même, tout dé-„ guisement, tout artifice en sont bannis : „ elle introduit la bonne foi dans le com-„ merce, l'équité dans le Barreau, la paix „ dans les familles, la tranquillité dans „ tout l'Etat. Disons tout, c'est elle qui „ forme les bons Souverains, les bons su-

„ jets, les bons Magiſtrats, les peres ſa-
„ ges, les fils ſoumis, les époux fidelles,
„ les amis conſtans.

Mr. Taphinon a ſeul diſputé le prix, ce n'eſt pas la premiere fois qu'il a partagé les ſuffrages de l'Academie. Le commencement de la premiere partie ſuffit pour juger du mérite de ſa piece, & pour convaincre qu'il a le goût de la veritable éloquence.

„ Si la religion n'eſt le fondement de
„ nos connoiſſances, le déſir de ſçavoir,
„ dangereuſe prérogative de l'eſprit, ne
„ ſert qu'à le troubler & à l'humilier.

„ Qu'eſt ce qu'un homme abandonné à
„ ſes propres lumieres? Il ſuffit d'obſer-
„ ver ſes pas, on compte ſes égaremens par
„ ſes démarches.

„ S'il prétend vivre dans l'indifférence
„ ſur la religion, ſans penſer au Créateur,
„ ni aux loix qu'il a données à la créature,
„ peut-on concevoir un état plus déplora-
„ ble, que d'ignorer quel eſt le principe
„ de ſon être, & quelle en doit être la fin;
„ que de vouloir méconnoître un Dieu,
„ dont la nature entiere annonce la puiſ-
„ ſance & la grandeur? Le doute & l'in-
„ certitude s'offrent de toutes parts à ſon
„ eſprit, également incapable de ſe dé-
„ terminer à ne rien croire, & de ſe repo-
„ ſer dans le ſein de ſa foi. La foible lu-
„ miere de la raiſon qui étincelle au mi-
„ lieu des tenebres dont il la couvre, l'é-

„ claire malgré lui sur sa condition & sur
„ ses devoirs. Une voix importune crie
„ au fond de son cœur ; s'il s'interdit l'es-
„ perance, il ne sçauroit s'interdire la
„ crainte, ni étouffer le sentiment de la
„ vérité, dont il veut se dérober la con-
„ noissance.

„ Sera-t'il plus tranquille s'il se fait une
„ religion selon les lumieres d'une raison
„ corrompuë ? N'éprouve-t'il pas que c'est
„ une lueur trompeuse qui l'éblouït, un
„ mélange de clarté & de tenebres, de
„ fermeté & d'inconstance, plus propre à
„ l'égarer qu'à le conduire.

Le vœu fait par Loüis XIII. en consacrant son Royaume à la Sainte Vierge, de construire un autel principal, & de décorer le chœur de Nôtre Dame, vœu accompli si magnifiquement par Loüis le Grand, étoit le sujet proposé aux Poëtes.

Un poëme de Mr. l'Abbé du Jarry a eû le prix. C'est la troisiéme fois que l'Academie couronne ce Poëte. Cet éloge suffit, & nous n'oserions y rien ajouter. Copions seulement quelques vers du commencement :

Viens, ô Religion ! des mortels adorée,
Descends, fille du Ciel, de la voute azurée,
Reçois de tes enfans couronnez & soumis,
Les dons offerts par l'un, & par l'autre promis.
Que j'aime à voir Loüis, victorieux & calme,

La tête couronnée & d'olive & de palme,
A la ſource des dons offrir un ſaint tribut,
Et rapporter à Dieu l'éclat qu'il en reçut.

L'Ode qui ſuit eſt de Mr. Aroüet, jeune Auteur d'une grande eſperance. Deux Stances mettront le Lecteur en état d'en juger :

O toi ! Cher à nôtre memoire,
Puiſque Loüis te doit le jour,
Deſcends du pur ſein de la gloire,
Des bons Rois immortel ſéjour :
Reviens ſur ces rives illuſtres,
Où ton fils depuis tant de luſtres
Porte ton ſceptre dans ſes mains.
Reconnois-le aux vertus ſuprêmes,
Qui ceignent de cent diadêmes,
Son front reſpectable aux humains.
Viens, l'héréſie inſinuante,
Le düel armé par l'affront,
La revolte pâle & ſanglante
Ici ne levent plus le front.
Tu vis leur cohorte effrenée,
De leur haleine empoiſonnée,
Souffler leur rage ſur tes lys;
Leurs dents, leurs fleches ſont briſées,
Et ſur leurs têtes écraſées
Marche ton invincible fils.

L'Auteur du poëme placé après l'Ode s'eſt attaché à décrire l'Autel de Nôtre-Dame. On lira avec plaiſir cette deſcription.

Janvier 1715.

Un Autel izolé, qu'un balustre environne,
Dans sa simplicité me ravit & m'étonne,
Je découvre plus loin l'étendart glorieux,
Du salut des mortels instrument précieux.
Sur les genoux tremblans de la foible Marie,
O mystere! Un Dieu gît sans couleur & sans vie,
Et la mort qui frémit du coup qu'elle a porté,
N'oseroit de son front flétrir la Majesté.
Le ciseau sur Marie épuisant son adresse
Dans ses yeux presque éteints marque encor la tendresse,
Mais, malgré la douleur qui lui perce le cœur,
Elle adore avec foi la celeste rigueur.
Près de l'Autel un Prince, ami de la justice,
Après avoir du sort surmonté le caprice,
De la Reine des Cieux qui combattit pour lui
Implore & reconnoît le favorable appui.
Dans ces pieux transports, plein du Ciel qui l'inspire,
Il dévoüe à Marie & le Prince & l'Empire,
Lui fait de son pouvoir l'hommage solemnel,
Et sa couronne en main promet qu'un riche Autel
De ce jour fortuné transmettra la mémoire:
Le Ciel à d'autres mains en réservoit la gloire.
Vois tu le Grand Loüis, saisi d'un zele égal,
De son pere en secret il est presque rival:
Mais sa pieté tendre, exempte de foiblesse,
De ce noble projet admire la sagesse;

D'en remplir la grandeur il se fait une loi,
Il obéït en fils, il exécute en Roi.

La quatriéme & la cinquiéme piece sont deux Odes ; la quatriéme est de Mr. de Bainville :

La Stance qu'on va lire a paru à de bons Connoisseurs n'être pas indigne de Malherbe.

Lors qu'éclairé par la Sagesse
Un Roi juste, actif, généreux,
Fait son bonheur de la tendresse,
Du peuple qu'il sçait rendre heureux,
Ce n'est qu'en frémissant qu'on pense
Au jour où pour sa recompense
Les Cieux doivent le rappeller.
On craint pour le bonheur du monde,
Si dans une race féconde
Il tarde à se renouveller.

La cinquiéme ne cede à aucune des pieces précedentes. L'exactitude de la versification répond à la beauté, au tour noble des pensées. On y sent un génie heureux, qui ne fait pas de la poësie un métier. Il a rassemblé dans une Stance les biens que le Roi a procurez à la France.

Qu'il vive : de l'innocence
Il écoute l'humble voix.
Sous son regne la licence
Respecte le frein des loix.

Le Duel à ſes maximes
N'immole plus nos guerriers.
Ils ne hazardent leur vie,
Que pour ſauver la Patrie
Et moiſſonner des Lauriers.

Mr. De la Mothe ſe trouvant à la tête de l'Academie le jour de la diſtribution des prix, ſe crut obligé d'exciter l'émulation qui avoit paru refroidie, non par la qualité des ouvrages, qui nous ont, dit-il, fait ſouhaitter d'avoir plus d'un prix à diſtribuer, mais par le nombre des prétendans, moindre qu'à l'ordinaire. Pour l'exciter, cette émulation précieuſe, il fait voir les avantages que l'Etat en recevra; il releve l'éclat des prix que l'Academie diſtribuë, il prouve que les ſujets mêmes qu'elles propoſent doivent contribuer à rendre l'émulation plus vive.

„ L'éloquence, dit-il, y travaille pour „ la Religion. L'Orateur en méditant ſon „ ſujet en doit devenir plus vertueux, & en „ le traitant avec zele, il communique „ aux autres les veritez ſalutaires qui l'ont „ pénetré. Quelques gens aimeroient mieux „ une morale toute humaine & indépen-„ dante du Chriſtianiſme: ils penſent que „ l'eſprit en auroit occaſion de briller da-„ vantage, que les fleurs de l'éloquence „ s'y aſſortiroient mieux qu'à l'auſterité „ Chrétienne.

„ Vain préjugé, qui ne prouve en eux

„ que l'ignorance de l'éloquence & de la
„ morale même. Ils ignorent l'éloquence,
„ s'ils ne ſçavent pas que c'eſt la verité &
„ l'importance de ſa matiere qui fait ſa
„ plus grande force ; & ils ignorent la mo-
„ rale, s'ils ne ſçavent pas qu'elle n'a
„ de ferme fondement que la Religion ;
„ qu'elle demeure ſans regle & ſans motifs,
„ ſi la Religion ne l'éclaire & ne l'anime ;
„ qu'elle ne ſeroit jamais qu'une ſpécula-
„ tion froide de l'eſprit, ſi la connoiſſance
„ d'un Légiſlateur ſécourable, qui eſt lui
„ même le modele & la recompenſe de la
„ vertu qu'il commande, n'en faiſoit, pour
„ ainſi dire, la paſſion dominante du
„ cœur.

„ C'eſt à cette néceſſité de connoître la
„ Religion que ſe réduiſent tous nos ſujets.
„ Nous prenons la morale dans ſa ſource,
„ & nous donnons lieu ainſi à l'éloquence
„ Françoiſe de mériter le nom de divine à
„ plus juſte titre que celle des Cicerons &
„ des Demoſthenes.

„ Si nous ſanctifions l'Eloquence, nous
„ ne laiſſons rien de prophane à la poëſie,
„ nous voulons qu'elle nous aide à payer
„ ce tribut d'éloges que nous devons à nô-
„ tre Auguſte Protecteur : mais ces éloges
„ mêmes ſont religieux, & l'encens qu'elle
„ brûle pour Louïs, elle le peut brûler
„ juſque ſur l'Autel. Autant d'actions qu'el-
„ le celebre, autant d'exemples aux hom-

,, mes , autant d'hommages qu'elle rend à
,, Dieu, qui en est le principe & la fin. El-
,, le louë un Héros, mais un Héros Chré-
,, tien, un Roi qui n'est puissant que pour
,, la justice, qui n'applaudit qu'à des ver-
,, tus pures, & qui couvre la valeur même
,, d'infamie, quand elle n'est qu'orgueil
,, & que vengeance; un Roi qui rejette tout
,, pact avec l'erreur, qui étend le regne de
,, la verité jusqu'aux Isles lointaines, &
,, qui ne connoit de politique que le zele
,, prudent de la Religion; un Roi qui su-
,, périeur aux prosperitez, sçait s'arrêter au
,, milieu de ses conquêtes, quand le repos
,, du monde veut qu'il cesse de vaincre; &
,, qui supérieur aux disgraces, sçait rappel-
,, ler la victoire à force de fermeté, quand
,, l'intérêt de son peuple veut qu'il vain-
,, que encore; un Roi enfin en qui tout
,, est grand, parce qu'il se dépoüille de sa
,, grandeur devant celui dont il la tient.
,, Voilà le tableau que les Poëtes ont à tra-
,, cer. La matiere croît à mesure qu'ils y
,, travaillent : loin d'être réduits à rien ré-
,, peter, ils ne sçauroient même tout dire.
,, Ils n'ont qu'un Héros à représenter; mais
,, il faut peindre en lui toutes les vertus.

Mr. De la Mothe ne se contente pas d'inspirer de l'ardeur pour les prix, il veut la regler, il veut l'instruire. Pour le faire, il prend un tour très-ingénieux : ce ne sont pas des leçons qu'il donne, elles auroient

peutêtre déplû, il paroît lever un obstacle qui décourage les jeunes Auteurs : „ Ils
„ ne sçavent pas, disent-ils, quel est nôtre
„ goût, ni à quelle espece d'éloquence ou
„ de poësie nous laissons emporter nos suf-
„ frages. Nos principes sont simples, nous
„ voulons dans l'éloquence que l'Orateur
„ établisse clairement ce qu'il doit prou-
„ ver ; qu'il marche ensuite de preuve en
„ preuve, sans perdre de tems à des beautez
„ étrangeres, & que croissant toujours en
„ raisonnement, jusqu'à ce qu'il ait épuisé
„ son sujet, nous nous sentions convain-
„ cus avant que nous réflechissions qu'il
„ nous a sçû plaire.

„ Ce n'est pas que nous nous conten-
„ tions d'une secheresse dogmatique, qui
„ éclaire inutilement, puisqu'elle ne tou-
„ che point. L'éloquence doit aller au cœur,
„ & flatter même l'oreille ; mais ce ne
„ doit être que pour donner plus de force
„ à la vérité. Il faut que le raisonnement
„ prenne toutes sortes de formes, mais sans
„ cesser d'être pressant ; il peut même se
„ cacher quelquefois, pourvû qu'il se fas-
„ se toujours sentir, & que dans le même
„ tems qu'il intéresse le cœur par la passion,
„ & qu'il flatte l'imagination par les tours,
„ il saisisse l'esprit par une liaison d'idées
„ & par une force de conséquences qui ar-
„ rache son consentement.

„ Il y a deux pieges qui tout connus
„ qu'ils sont n'en sont gueres plus évitez,

„ Quelques Auteurs, pour vouloir être „ sublimes, se perdent dans des idées con„ fuses qui n'ont souvent d'élevation que „ leur obscurité : ils ne développent point „ aux autres ce qu'ils n'ont point démêlé „ eux mêmes, & trop charmez de quel„ ques termes éblouïssans ; ils ne s'embar„ rassent gueres que le sens même soit lu„ mineux. Les autres contens d'un vrai „ trivial & d'une clarté trop familiere, ne „ disent rien qui ne paroisse plutôt le fruit „ de leur mémoire que celui de leur ré„ flexion. Cela n'est-il pas vrai, disent-ils ? „ Ne m'entend-on pas ? Oui ; mais nous „ voulons un vrai de recherche, qui nous „ instruise ; & une clarté élegante, qui „ nous fasse voir un grand sens dans toute „ sa dignité.

„ Nous avoüons encore que la pureté de „ la langue nous est chere, l'Academie ne „ souffre point qu'on viole des regles qu'el„ le doit maintenir ; mais cependant nous „ les surbordonnons au génie & au juge„ ment, & nous pardonnerons toujours „ quelques fautes de langage, quand la „ solidité du sens & la beauté des tours de„ manderont grace pour elles.

„ La poësie n'est qu'une éloquence plus „ amoureuse de la fiction, & plus hardie, „ quoique plus contrainte ; mais sa har„ diesse ne l'affranchit pas de la raison : sa „ contrainte ne la dispense pas de l'exacti„ tude, & elle ne doit feindre que de l'aveu „ & au profit de la verité.

Le reste du discours est presque entierement employé à étendre, à développer cette idée de la poësie parfaite. On y sent partout un maitre qui a pratiqué ce qu'il prescrit.

Une *Ode* récitée le même jour par Mr. *l'Abbé Abeille* paroît ici ; c'est un éloge de Mr. l'Abbé Bignon, auquel toute l'Europe souscrira, nous n'en pouvons transcrire qu'une Stance.

Bignon, l'homme peut être aimable,
Et par l'esprit & par l'humeur ;
Mais les seules vertus du cœur
Nous le doivent rendre estimable.
Je sçai que tendre & généreux,
A tous les doctes malheureux
Tu ménages des jours tranquilles,
Et que tu n'appliques tes soins
Qu'à leur assûrer des aziles
A l'abri de tous les besoins.

Le discours de M. Robineau de Boene, Prieur d'Igni, *sur l'amour & l'utilité des sciences*, meriteroit un extrait entier, par l'abondance des preuves, par l'art de les mettre dans leur jour, par son expression grave, nombreuse, & coulante. Qu'on en juge par ce qu'il dit de la difficulté d'acquerir les sciences.

„ Si la racine des études a de l'amertu-
„ me, les fruits n'en sont que plus doux &
„ plus délicieux : si les commencemens en

,, ſont pénibles, les ſuites ne manqueront
,, jamais d'en être heureuſes ; ſi les routes
,, qui menent au ſommet des ſciences pa-
,, roiſſent longues & difficiles, la diverſité
,, des objets, la beauté des matieres, la no-
,, bleſſe & l'excellence des choſes, les fleurs
,, qui naiſſent, pour ainſi dire, à tous mo-
,, mens ſous nos pas, jointes à la grandeur
,, de la recompenſe & à l'idée de la gloire
,, qui en eſt le terme, ne ſont-elles pas
,, bien capables d'en charmer les dégoûts
,, & les peines, d'en rompre tous les obſta-
,, cles, & de les faire regarder même com-
,, me les efforts, ou les degrez neceſſaires
,, pour y parvenir?

Nous avons parlé du compliment de Mr. de Villars *, & de la réponſe de Mr. de la Chapelle.

Nôtre Extrait eſt déja trop long, & ne nous permet que d'inviter nos Lecteurs à lire le compliment de Mr. De la Motthe à Monſeigneur Voiſin, Chancelier de France, l'Ode de Mr. l'Abbé Abeille ſur la valeur ; c'eſt un éloge de feu Monſieur le Maréchal de Luxembourg, Héros qu'on ne peut trop loüer ; & l'origine de Marſeille, poëme en vers libres, compoſé par Mr. le Marquis de St. Aulaire. Le ſeul nom des Auteurs prévient en faveur de ces ouvrages.

* *Septembre* 1714.

ARTICLE IX.

DAMNATÆ THESES AB Alexandro VII. Innocentio XI. & Alexandro VIII. necnon Janſenii, ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii. Editio quarta. C'eſt-à dire, *Les propoſitions condamnées par Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. examinées ſelon les regles de la Théologie, & peſées au poids du Sanctuaire. Quatriéme édition. Par le P. Dominique Viva de la Compagnie de* JESUS, *Profeſſeur de Théologie à Naples.* A Padouë, de l'imprimerie du Séminaire, chez Jean Manfré, 1713. *in* 4°. 151. *pages pour la premiere partie*, 165 *pour la ſeconde*, 208 *pour la troiſiéme.*

UNe preuve que nous voyons de nos yeux que le S. Eſprit veille ſur l'Egliſe, c'eſt le zele qu'il inſpire aux Papes pour la conſervation de la vérité des dogmes & de la ſainteté des mœurs. Comme il eſt d'une extrême importance à un Théologien d'être parfaitement inſtruit ſur les propoſitions dont ils ont purgé la morale, les étudians qui prenoient à Naples les leçons du P. Viva, lui demandoient là deſſus, dit-il dans ſa préface, les lumieres neceſſaires. C'eſt donc à leur ſollicitation qu'il entreprit cet ouvrage, qui dans l'eſpace

de cinq ans, depuis 1708. jusqu'à 1713. est parvenu à la quatriéme édition ; & c'est tout l'éloge qu'on en fera.

Quand le P. Viva dit au titre de son livre, qu'il rappelle ces propositions à la balance de la Théologie pour les peser au poids du Sanctuaire, *ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii*, ce n'est pas pour examiner par une audacieuse présomption, si elles sont bien condamnées. Il commence par une dissertation générale, intitulée *Quæstio prodroma*, sur la soumission que les Fidelles doivent au jugement du S. Siége en matiere de Foi & de Morale : & il étend cette soumission aux faits dogmatiques. Son dessein est de montrer, qu'elles méritent les flétrissures qu'elles ont reçûës.

L'Auteur a divisé son ouvrage en trois parties, par rapport aux trois Papes qui ont condamné des propositions. Il rapporte leurs Decrets ; & puis prenant chaque proposition l'une après l'autre, il l'explique & en expose le sens ; cite quelques Auteurs qui l'avoient avancée, avec leurs raisons, prouve qu'elle est fausse & digne de censure ; répond à ce qui sembloit la favoriser.

Quand il n'a fallu que lire on a suivi le P. Viva avec utilité & avec plaisir ; sa solidité, sa netteté, sa précision ont été de grands attraits. Mais rendre ici compte de ce qu'il dit sur 45 propositions condam-

nées par Alexandre VII. 65 condamnées par Innocent XI. 31. condamnées par Alexandre VIII. deux du peché Philosophique condamnées par le même Pape; c'est une chose qu'on ne doit pas tenter, & on est contraint de renvoyer au livre.

Parlons cependant de quelques-unes. La premiere de celles qui ont été condamnées par Alexandre VII. est conçûë en ces termes : " Un homme n'est obligé en aucun
" tems de sa vie de faire un acte de foi,
" d'esperance, de charité ; eû égard aux
" préceptes divins qui commandent ces
" vertus, *ex vi præceptorum*. Sur quoi le P. Viva observe que l'obligation de faire des actes de ces vertus peut venir de deux causes, l'une intrinséque & fondée sur la nature même du précepte, l'autre extrinséque, & seulement par accident, à raison de certaines occurrences, comme de repousser une tentation pressante, ou de recevoir un Sacrement. La proposition, poursuit-il, ne regarde que la premiere sorte d'obligation : sçavoir, si indépendamment d'autres occasions un homme n'est obligé en aucun tems de sa vie de croire & d'esperer en Dieu, de l'aimer? Quelques Théologiens qu'il nomme ont osé l'assûrer, d'autres en ont douté. Mais, répond-il, c'est ne rien voir en plein midi. Car est-il rien de plus déraisonnable qu'un homme ne se trouve jamais obligé de penser à Dieu, se dispense & néglige

de croire à ſa parole, d'eſperer en ſes promeſſes, d'aimer ſa bonté infinie? Au contraire, n'eſt-il pas évident que puiſque Dieu eſt nôtre créateur & nôtre derniere fin, c'eſt pour nous une obligation que la loi naturelle nous impoſe, de le reconnoître, & de nous porter vers lui; qu'y manquer, c'eſt l'excès de l'ingratitude & un égarement horrible? Enfin, ſans les actes de ces vertus, il eſt impoſſible de bien regler nôtre vie.

Il y a donc un précepte ſpécial de les pratiquer. Mais en quel tems ſommes nous preſſez de l'accomplir, enſorte qu'alors omettant de faire les actes commandez, ce ſoit peché mortel? Le Pere Viva dit prémierement, après S. Thomas, que c'eſt le commencement & la fin de la vie: il dit ſecondement, avec Suarés, que dans le cours de la vie le tems ſe détermine ſelon un jugement prudent, *judicio prudentum*, eû égard à la grace qui invite, aux réflexions qui ſe préſentent, aux circonſtances qui y portent; ce qui arrive aſſez fréquemment, plus pour les uns, moins pour les autres.

Le Pape Innocent XI. a condamné quelques propoſitions qui reſtreignent le précepte de l'amour de Dieu à un ſeul acte pendant toute la vie, ou tout au plus à un acte de cinq ans en cinq ans; ce ſeroit mal conclure, qu'il ſuffit donc d'avoir aimé Dieu deux fois en ſa vie, ou de l'aimer

de quatre ans en quatre ans. Car le Pape condamne ſeulement l'abſurdité impie de ces propoſitions, & ne prétend pas nous arrêter préciſément en deçà, où ſe rencontre une ſemblable abſurdité. De même qu'Alexandre VII. en condamnant cette propoſition : " Celui qui le Dimanche des „ Rameaux récite l'Office du jour de Pâ„ ques, ſatisfait au précepte du Bréviaire ; n'autoriſe pas à réciter l'Office de Pâques le Dimanche de la Paſſion, non plus que le Dimanche des Rameaux.

Le P. Viva prend occaſion de parler du précepte de la contrition après un peché mortel, & il raiſonne ſur les mêmes principes, remarquant néanmoins, qu'il y a d'autant plus d'obligation d'y recourir, que c'eſt une plus grande indignité de demeurer volontairement dans la diſgrace de Dieu, que de ne pas avancer dans ſon amour.

La 14^e^ propoſition condamnée par Alexandre VII. c'eſt que " celui qui fait vo„ lontairement une confeſſion nulle, ſa„ tisfait au précepte de l'Egliſe. Quelques Théologiens en ſont venus là, trompez par le principe, que l'Egliſe ne juge point de l'intérieur, *Eccleſia non judicat de internis* ; d'où ils ont conclu, qu'elle ne peut commander que la Confeſſion de bouche, & non pas la douleur du cœur : pouſſant plus loin la ſubtilité ſur un ſujet ſi reſpectable ; ils ont dit que l'abſolution eſt la fin

de la Confeſſion, & que l'Egliſe ayant commandé la Confeſſion, n'a pas auſſi commandé la fin, qui eſt de recevoir l'abſolution.

La fauſſeté de ces raiſonnemens, reprend le P. Viva, ſe démontre 1°. Parceque le précepte de la Confeſſion annuelle & de la Communion Paſchale, n'eſt Eccléſiaſtique que par rapport au tems de s'en acquitter, de ſoi il eſt divin : l'Egliſe preſcrit ſeulement à tous les Fidelles le tems de remplir un devoir que JESUS-CHRIST même leur a impoſé. C'eſt donc ne point ſatisfaire au précepte de l'Egliſe, que de ne point ſatisfaire au précepte divin d'une Confeſſion parfaite & d'une ſainte Communion. 2°. L'Egliſe commande aux Fidelles de s'approcher des Sacremens, de les recevoir; c'eſt donc avec les diſpoſitions requiſes pour les recevoir effectivement & utilement. 3°. Non ſeulement l'Egliſe peut commander des actes intérieurs, entant qu'ils ſont principes Phyſiques d'actions extérieures, comme la volonté d'aſſiſter à la Meſſe, ou de réciter le Bréviaire; mais auſſi, entant qu'ils ſont principes moraux d'actions de vertus : & par conſéquent elle peut commander l'attention & la dévotion qui font que ces actions ſoient vertueuſes & religieuſes. 4°. Enfin, il eſt beaucoup plus probable que l'Egliſe, afin de conduire ſes enfans dans les voïes du ſalut, a reçu le pouvoir de leur comman-

der des actes intérieurs qui ont rapport à cette fin. Si donc l'Eglise ne juge pas des actes intérieurs, ce n'est pas qu'elle n'ait l'autorité de les commander ; mais elle ne les évoque pas à son tribunal extérieur.

Un traité fort éxact sur le Jubilé & les Indulgences est imprimé dans le même volume.

La lettre qu'on va lire n'est point une feinte ingénieuse, elle nous a été donnée par une personne digne de toute créance, qui l'avoit de celui même qui l'a écrite, & il sera aisé d'en prouver la verité si on la conteste. Les Connoisseurs remarqueront sans doute le génie Anglois. Cet étranger dévoile habilement le veritable caractere du parti, & le mystere affreux du Jansénisme. L'abregé fidelle de la doctrine Jansénienne qu'il a tiré de l'Œdipe du grand Corneille, prouve que depuis plus de cinquante ans les Docteurs de la secte n'ont changé, ni de principes, ni de langage. Corneille au reste a refuté ce systeme aussi invinciblement qu'il l'a clairement exposé. Le spirituel Anglois auroit dû rapporter l'endroit entier, & ne pas omettre les quatre vers qui suivent immédiatement ceux qu'il a citez, & que voici.

D'un tel aveuglement daignez me préserver.
Le Ciel juste à punir, juste à récompenser,

Pour rendre aux actions leur peine ou leur salaire,
Doit nous offrir son aide & puis nous laisser faire.

Il paroît par la fin de la lettre que l'Auteur n'est pas loin du Royaume de Dieu, & que la verité a beaucoup de pouvoir sur un cœur que le vice n'a pas endurci.

ARTICLE X.

LETTRE ECRITE A UN MILORD à Londres, par un Anglois voyageur en France.

VOus attendez peutêtre, mon cher Milord, en voyant une si longue lettre, d'y trouver un détail de tout ce que j'ai vû de plus curieux en France; point du tout. Je ne vous parlerai que de la Religion. Vous vous effarouchez déja, mais rassurez vous: ce ne sera pas une morale triste, sévere & ennuyeuse, mais un systeme qui inspire la joye, & qui flatte tout ce qu'il y a de plus naturel en l'homme.

Il y a dans ce païs-ci comme en Angleterre, des Toris & des Whigs: les Whigs Gallicans, comme en nôtre païs, sont un amas de gens de toute espece, & de toutes sortes de caracteres, même contradictoires. Ils n'ont rien de commun que l'amour de l'indépendance. Les Déis-

tes, les Sociniens, les Esprits forts, les Huguenots, les Républicains, tous ceux qui souffrent avec peine le gouvernement civil & Ecclésiastique, se cachent sous le nom de Jansénistes, comme chez nous sous le nom de Whigs; ils poussent les pauvres Moines qui sont leurs dupes à s'entredéchirer, & ils esperent un jour secoüer leur joug en les divisant. La morale de ces Messieurs répond parfaitement à ces maximes d'Anarchie; le grand Corneille la développe dans son Œdipe vers la fin de l'acte troisiéme avec une délicatesse & une force infinie.

L'ame est donc toute esclave; une loi souveraine
Vers le bien ou le mal incessamment l'entraîne;
Et nous ne recevons ni crainte, ni désir,
De cette liberté qui n'a rien à choisir;
Attachez sans relâche à cet ordre sublime,
Vertueux sans merite & vicieux sans crime,
Qu'on massacre les Rois, qu'on brise les Autels,
C'est la faute des Dieux, & non pas des mortels.
De toute la vertu sur la terre épanduë
Tout le prix à ces Dieux, toute la gloire est dûë.
Ils agissent en nous quand nous pensons agir,
Alors qu'on délibere, on ne fait qu'obéir;

Et nôtre volonté n'aime, hait, cherche, évite,
Que suivant que d'en haut leur bras la précipite.

Selon ce systême il y a deux délectations qui entraînent tous les hommes dans le bien, ou dans le mal, d'une maniere douce, mais invincible. Les différens accès d'un plaisir celeste ou terrestre nous rendent vertueux sans mérite, ou vicieux sans crime. Un jeune Marquis, qui est tout à fait dans nos principes sur le Déïsme, m'a appris tout le mystere de cette secte. Il s'appelle *nouveau disciple de S. Augustin*, pour avoir accès auprès *des Dames de la Grace*, qui sont les dévotes du parti. Il étudie les flux & reflux, les retours successifs de ces deux délectations dans le cœur des Miladys Janséniennes. Il est Philosophe, & Cavalier tour à tour: il m'assûre qu'en goûtant la délectation terrestre, ces Dames deviennent d'abord tout intellectuelles: voici comment. Selon les Jansénistes, résister au plaisir terrestre, c'est augmenter sa violence, comme qui arrêteroit le cours d'un fleuve, pour le faire déborder ensuite avec plus d'impétuosité. Ceder à cette délectation, c'est épuiser les passions, c'est éteindre leur vigueur, c'est devenir pure intelligence.

Janvier 1715.

Le ſyſtême eſt conforme à l'experience, vrai dans la pratique, joli, riant, délectable, & pourtant ces Meſſieurs ne parlent que de la pénitence. Paradoxe incroyable à ceux qui ſont encore novices! Mais aux initiez le myſtere ſe dévoile. Il faut abbattre, épuiſer les ſens, rallentir les ardeurs de la concupiſcence, en cedant à la délectation. On devient enſuite intellectuel, parceque le contrepoids étant ôté, le plaiſir celeſte agit neceſſairement & ſans obſtacle. L'homme eſt une balance, il faut qu'il monte, ou qu'il deſcende, ſelon le plus grand poids du plaiſir, qui eſt le ſeul reſſort qui remuë ſon cœur. Il eſt tout corps, ou tout eſprit, ſelon que la délectation céleſte, ou terreſtre, agit en lui; à proportion que l'un diminuë, l'autre augmente; quand le poids terreſtre entraîne, il faut néceſſairement deſcendre. Mais en agiſſant, ce poids diminuë, s'affoiblit, perd ſa force, & par conſéquent le poids celeſte nous attire ſans oppoſition & ſans réſiſtance.

Rien n'eſt plus admirable ni plus charmant tout enſemble, que cette œconomie de la grace & de la nature. Pour rehauſſer nôtre goût des plaiſirs divins, il faut deſcendre quelquefois, & devenir moins intellectuels. Pendant que nous ſommes ici bas, le retour alternatif de ces deux délectations ſi différentes nous agace, & nous prépare pour une éternité invariable de pur plaiſir.

Voilà la conduite de Dieu sur ses Elûs, qu'il fait mourir dans le moment qu'ils sont enyvrez du plaisir céleste ; mais pour le commun des hommes, il a résolu de toute éternité de leur refuser la sainte délectation, ou s'ils en goûtent, de leur trencher le fil de la vie, précisément dans le tems que la balance panche vers le plaisir terrestre, afin d'accomplir son decret éternel. C'est ici le grand mystere de la prédestination. O *altitudo* !

Pour les Toris Gallicans, ils ne sont pas tous, non plus que les Whigs, d'un même caractere. On m'assure qu'il y en a entre eux qui réhaussent le pouvoir du Pape jusqu'à l'infaillibilité despotique, & si on vouloit les croire, le souverain Pontife seroit un jour Empereur Universel. Rome Chrétienne copieroit le modele de Rome Payenne, & confondroit ensemble le Sacerdoce & la Royauté. Je n'en ai pourtant point trouvé de cette espece. Les Toris Gallicans avec qui j'ai commerce sont les gens du monde les plus raisonnables. Ils donnent à l'homme une liberté qui le rend l'unique Auteur de tous ses maux, & Dieu la cause de tous ses biens. Ils prétendent que la pure vertu, bien loin de causer toujours la délectation, est souvent accompagnée des amertumes les plus vives & les plus pénibles ; mais il faut aimer le beau pour le beau, & sacrifier aux devoirs de la vertu, non seule-

ment ſes groſſiers, mais ſes plus purs plaiſirs.

Quant au gouvernement de l'Egliſe, ils diſent que c'eſt une Monarchie moderée par l'ariſtocracie. Une autorité fixe & viſible, diſent-ils, eſt abſolument neceſſaire dans la Religion, pour fixer l'inconſtance de l'eſprit humain, qui le rend ſans ceſſe le jouët de ſes propres idées; pour réprimer les excès de ſon imagination viſionnaire, qui le flate ſouvent d'être inſpiré, & pour dompter l'orgueïl de ſon cœur, qui affecte l'indépendance en tout : une autorité vague commune au ſacerdoce en general ne remedie point aux inconvéniens. Les membres particuliers de la Hiérarchie ſont des hommes comme les autres. Il peut ſe trouver parmi les Prélats comme ailleurs, des Philoſophes, des Entouſiaſtes, des ſuperbes, qui ſont entêtez de leurs ſentimens particuliers, & attachez à leur propre ſens : il étoit de la ſageſſe, diſent encore les Toris François, de nôtre grand Legiſlateur, de ne les pas laiſſer tous indépendans les uns des autres, mais de les obliger à l'union mutuelle. Dieu les concentre tous en un ſeul Chef, comme le principe, la ſource & la racine de l'unité Epiſcopale. Ce principe de la réunion de tout le ſacerdoce en un ſeul, eſt une maxime ſi univerſelle, & ſi conforme à la lumiere naturelle, que les plus grands Legiſlateurs de tout tems l'ont adopté, &

l'ont crû abſolument neceſſaire pour la conſervation de leur loi. C'eſt pour cela que les Prêtres Juifs, les Sacrificateurs Romains, les Bonzes de la Chine, les Bramins des Indes, les Mollas de Perſe, les Dervis de Turquie, ont toujours été ſoumis à un ſouverain Pontife de qui ils dépendoient; tant il eſt vrai que ſelon l'aveu commun de tous les hommes l'union parfaite ne ſe trouve que dans l'unité. Ces Toris François me donnent des explications de ce paſſage, *Tu es Petrus*, qui m'ébranleroient, ſi je croyois l'Evangile. Enfin, je vois clairement que ſi je n'étois point Déïſte, il faudroit néceſſairement être Catholique; car il n'y a nul milieu raiſonnable entre le Déïſme & la Catholicité; nul point fixe entre le Philoſophe, qui ne croit que ce qu'il voit, & le Chrétien, qui croit ſans voir ce qu'une autorité divine lui propoſe.

Penſons y un peu ſérieuſement, mon cher Mylord, peut-être reconnoîtrons-nous que nôtre cher Prince en renonçant aux trois Couronnes pour ſa Religion, n'agit pas tant par foibleſſe & par les préjugez d'éducation, que par un noble & héroïque attachement à la verité. Vous ſçavez que nous doutons ſouvent de nos principes, peutêtre que l'autre extremité de la Catholicité eſt la ſeule veritable. Tâchons de ſuivre nôtre Prince, non ſeulement par un effort de généroſité natu-

relle, mais par l'attrait d'une vertu surhumaine.

Nous avons reconnu il y a longtems la beauté de la Morale Chrétienne ; mais ses mysteres revoltent : nous ne sommes pas Déïstes par l'amour du plaisir déreglé, peutêtre le sommes nous par un amour déreglé de nôtre propre esprit. Ce qui m'en fait douter, c'est que les Toris Gallicans me parlent d'un principe qui me paroît beau. La religion, disent-ils, n'est qu'un sacrifice continuel de tout soi-même, en hommage à l'Etre suprême. On sacrifie sa volonté, en renonçant aux *plaisirs* par l'*amour* de la *Beauté* souveraine : mais le sacrifice n'est pas complet, si l'on n'immole aussi son esprit, en soumettant ses *idées* par la *foi* à la *verité* souveraine.

Voilà une porte ouverte pour prouver que Dieu a pû assujetir l'*esprit* de l'homme par les *Mysteres*, aussi bien que sa *volonté* par la *Morale*. Si ce principe est vrai ; où en sommes-nous ? Je ne sçai qu'y répondre, je tâche de m'éblouïr par mille idées incertaines ; je crains de voir la verité, & sans le vouloir je m'obscurcis la vûë par mille raisonnemens opposez ; mais ces nüages se dissipent, il ne reste qu'un vif rayon de lumiere qui me pénetre. Ecoutez moi, rassûrez moi, détrompez moi, si je m'égare : si non entrons courageusement dans la verité, abandonnons nous-y, montrons que nous sommes de vrais

Philosophes, amateurs de la sagesse, qui craignons d'embrasser son ombre pour sa réalité, mais qui néanmoins la cherchons sans feinte. J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE XI.

TRAITE' DE L'ESPRIT DE l'homme, où l'on verra la preuve de son existence, l'origine de ses idées pendant son union avec le corps, &c. Dédié à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par M. De Rassiels du Vigier. A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë Saint Jacques au Grand S. Basile, proche la fontaine S. Severin, 1714. *in* 8°. *pages* 287.

MOnsieur du Vigier est le Guerrier Philosophe, Auteur d'un nouveau systême de Physique, dont on parla dans ces Mémoires au mois de Mai de l'année derniere. Il fait paroitre la même assûrance à marcher dans les voïes de la Philosophie, sans craindre la rencontre, ni de M. Descartes, ni d'aucun autre Philosophe, de quelque réputation qu'il soit.

La connoissance de nous mêmes, qui nous est si fort recommandée, dit-il dans la préface, est désormais assez parfaite en ce qui regarde l'œconomie de nôtre corps; & il n'y a plus là-dessus de nouvelles découvertes à attendre, sinon du hazard :

 mais

mais la principale partie de nous mêmes, qui est l'ame & l'esprit, ne tombe pas sous l'expérience, & ne se découvre que par le raisonnement. Et comme il ne croit pas que personne ait traité assez solidement d'un si noble sujet, il entreprend de nous en instruire. Ce lui seroit peu de considérer l'ame dans son état naturel : il promet de pousser ses recherches jusqu'au peché originel, à la prédestination & la réprobation, & à la maniere dont Dieu exerce son domaine sur le cœur de l'homme. Il s'est, avertit-il, trouvé engagé par la suite des matieres en ces questions profondes qui ont étonné S. Paul & S. Augustin : il n'a pas crû néanmoins devoir rebrousser chemin, dans l'esperance que ses Lecteurs lui pardonneront la foiblesse qui pourroit se trouver dans ses raisonnemens ; parcequ'il n'est pas d'une profession à avoir étudié en Théologie.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus.

L'ouvrage est divisé en quinze chapitres. Dans le premier, l'Auteur établit l'existence de l'ame, sur ce que nous pensons, & que la matiere est incapable de penser. Il ne lui attribue que deux facultez, l'entendement & la volonté, qu'il distingue en ce que quelques-unes de nos pensées sont nécessaires, & les autres libres. Avoir de

l'esprit, & avoir du bon sens, ce n'est pas avoir deux facultez ; car un bon esprit voit le vrai en tout : mais un esprit subtil, dédaignant de mettre son application aux choses vulgaires, fait passer un homme pour n'avoir pas de bons sens & ne sçavoir pas vivre.

Comme tous les hommes, poursuit-il au chapitre second, ont pris naissance d'un seul, il s'ensuit que leurs ames sont d'une même nature. Ce qui seroit encore vrai, s'il avoit plû à Dieu de créer plusieurs hommes tout à la fois, parcequ'il auroit agi uniformement.

Dans le troisiéme chapitre il soutient qu'il n'y a point d'idées *innées*, & qu'elles nous viennent toutes par les sens & par les impressions faites dans le cerveau ; que l'ame est plus noble que ne le sont ses idées. D'où il conclut que M. Descartes s'est trompé, prétendant appuyer une démonstration de l'existence de Dieu sur l'excellence de l'idée que nous en avons.

Les trois chapitres suivans sont destinez à réfuter M. Descartes & le P. Malebranche, sur la maniere dont nous voyons & nous sentons les objets. Il dit à celui-ci que nous ne pourrions jamais errer, si nous voyions tout en Dieu, & que Dieu même fût l'idée ; parceque, par exemple, le soleil intelligible, & tel qu'il est en Dieu, ne sçauroit nous tromper, & ne se présenteroit à nôtre esprit que comme il est vé-

ritablement. Il lui dit encore, que si nous avions des connoissances purement intellectuelles, indépendantes des organes du corps, & par l'union de nôtre esprit avec le Verbe Divin, il s'ensuivroit que toute personne dévote découvriroit les véritez les plus abstruses de toutes les sciences, puisque selon le P. Malebranche c'est le peché qui rompt l'union de nôtre esprit avec le Verbe, & que la grace la rétablit & l'augmente.

Il explique dans le ch. 7^e & les trois suivans l'union de l'ame & du corps par le commerce mutuel des pensées en celles-là, & des mouvemens en celui-ci, commerce que Dieu a établi & qu'il entretient, ensorte que les mouvemens dans les organes du corps ne sont que les causes occasionnelles des pensées, comme les pensées ne sont que les causes occasionnelles des divers mouvemens du corps. La présence locale ne contribuë rien à ce commerce, qui se feroit de même quand l'ame seroit à Constantinople, & le corps à Paris. Cependant, dit-il, elle n'est en aucun lieu du monde, n'étant pas corporelle, mais spirituelle, elle est seulement dans l'immensité de Dieu. Il reprend donc Mr. Descartes d'avoir dit qu'elle est d'une nature à avoir des pensées à l'occasion de certains mouvemens dans le cerveau, & qu'elle est dans le corps.

Comment donc l'ame sans être présente

peut-elle causer tant de divers mouvemens, faire étendre le bras, ou avancer le pied ? C'est de même qu'un fontainier, qui pourroit par un simple acte de sa volonté ouvrir ou fermer les tuyaux du réservoir, & conséquemment faire couler ou arrêter les eaux : comme il n'y mettroit pas la main, sa présence ne seroit pas nécessaire.

Touchant l'état de l'ame après sa résurrection, il dit au ch. 11[e]. que par sa seule volonté, & sans l'entremise d'esprits animaux, de nerfs & de muscles, elle remüera le corps & le transportera d'un lieu à un autre : elle ne recevra point non plus la connoissance des objets par le moyen des sens, des nerfs & du cerveau : elle communiquera ses pensées, & entretiendra societé avec les autres par sa volonté seule. En tout cela il faut toujours entendre une cause, non pas physiquement prochaine, mais occasionnelle. Selon cette même notion il n'est pas necessaire que les Anges prennent des corps pour agir; mais l'Ange qui fit mourir tous les fils aînez des Egyptiens, celui qui défit l'armée de Sennacherib, n'eurent qu'à vouloir, & la chose fut faite.

Mr. du Vigier dans le ch. 12. traite au long des inclinations & des passions, qu'il fait consister dans le mouvement machinal du corps, & il cite si souvent Mr. Descartes pour le contrarier, qu'il semble y pren-

dre plaisir. Ce n'est point, comme dit Mr. Descartes, l'ame qui envoye les esprits animaux afin de dilater les orifices du cœur dans la joye, & de les resserrer dans la tristesse : c'est l'objet même qui cause la joye & la tristesse. Comme nous n'avons pas une connoissance distincte des choses qui peuvent contribuer, ou nuire, à la conservation de nôtre corps, ni de la maniere dont elles peuvent y contribuer, ou y nuire, Dieu par sa providence a attaché aux unes un sentiment agréable, & de plaisir ; aux autres un sentiment désagréable, & de douleur. Or Adam, continuë l'Auteur, avoit une connoissance parfaite de toute la nature, & par conséquent il n'avoit pas besoin d'inclinations. D'ailleurs, son corps créé pour l'immortalité avoit une forte consistence, & à l'épreuve des objets du dehors, qui ne pouvoient imprimer en ses sens qu'un leger tremoussement, comme pour l'avertir de leur présence. Les choses, poursuit-il encore, étant changées à cet égard par le peché, Dieu par un effet de sa bonté a substitué les inclinations & la concupiscence. Celle-ci est la suite du peché, & non pas la punition. Elle est bonne en soi ; comme il paroît par la concupiscence de manger, sans laquelle les hommes se laisseroient mourir de faim : & c'est à la raison avec la grace de la regler & d'en modérer les excès. Quelques Philosophes ont trop d'indulgence

pour les premiers mouvemens, & spécialement pour celui de la colere, qui peut comme les autres être réprimé par la volonté. Il ajoute des reflexions sur l'emportement, la vanité, la fausse bravoure.

Le ch. 13^e^. est des habitudes, qui se forment par la réïtération d'Actes semblables, d'où il arrive que les esprits animaux trouvent les ouvertures plus libres, & plus de facilité pour couler vers certains muscles que vers d'autres. Mr. du Vigier prend occasion de réfuter ce qu'a avancé Mr. Descartes, que l'ame agit avec d'autant plus de liberté, qu'elle est poussée à agir par de plus fortes inclinations : d'où il s'ensuivroit évidemment, qu'Adam auroit peché avec moins de liberté, que les hommes pechent maintenant; & ce qui est encore plus absurde, un homme pechant par malice, & malgré les remords de sa conscience, agiroit avec moins de liberté, & seroit moins criminel.

L'Auteur ne doit pas trouver mauvais, qu'en rapportant son prétendu systême du peché originel, on le désapprouve en toutes ses parties, comme contraire à la doctrine de l'Eglise, & absolument éloigné de la raison. C'est au ch. 13^e^. qu'il l'expose. 1°. Il suppose que tout ce qui est né, ou naîtra d'animaux, tout ce qui s'éleve ou s'élevera de plantes, a été formé & a eû vie dès la prémiere création, ne fait que s'étendre & se developper par la suite des

tems. Ainsi Adam portoit en soi le corps de tous les hommes qui devoient naître de lui. 2°. Il veut qu'à ces corps en petit fûssent aussi jointes les ames, dont ils sont animez à mesure qu'ils viennent au jour. 3°. Comme un enfant dans le sein de sa mere se sent des impressions qu'elle ressent en elle même, de même toutes les ames des hommes contenuës en Adam eurent part à la tentation dont il fut agité, & consentirent librement avec lui à sa désobéïssance, avec cette différence néanmoins, qu'Adam avoit un plus parfait usage de sa liberté, & pécha plus grièvement.

Quelle étrange foule de paradoxes s'élevent de ce systeme ! On ne s'y arrêtera pas. Il suffit que S. Paul nous enseigne que *le peché est entré dans le monde par un homme, & que la mort est entrée par le peché ; que plusieurs sont morts par le peché d'un seul ; que la mort a regné par un seul homme & par le peché d'un seul, comme nous avons reçu l'abondance de la grace par* JESUS-CHRIST seul. Il n'y a eû qu'un peché, & que le peché d'Adam seul, à infecter le genre humain. C'est, selon la décision du Concile de Trente, *la prévarication, le peché d'Adam, qui étant un dans son origine, se transmet en tous par propagation, & non pas par imitation : selon la regle de la foi & la tradition des Apôtres, les enfans qui n'ont pû encore par eux mêmes commettre aucun peché, sont véritablement bapti-*

ſez en la rémiſſion des pechez, afin que par la régénération ils ſoient purifiez de celui qu'ils ont contracté par leur naiſſance. S. Auguſtin dès le premier de ſes ouvrages contre les Pélagiens répete cent fois que les enfans n'ont commis aucun peché de leur propre volonté. *Qui dicunt parvulos ideò baptizari, ut hoc eis remittatur, quod in hac vita proprium contraxerunt, non quod ex Adam traduxerunt : non magno molimine refellendi ſunt. Quandò enim ſecum ipſi paululùm ſine certandi ſtudio cogitaverint, quàm ſit abſurdum nec dignum diſputatione quod dicunt, continuò ſententiam commutabunt.*

Au reſte, Mr. du Vigier fait profeſſion d'un ſincere attachement à la doctrine de l'Egliſe, & de ne vouloir s'en éloigner en rien.

Dans le dernier chapitre il s'exprime bien ſur le libre arbitre, ſur la préſcience, ſur la prédeſtination. Et il met la prédeſtination antécédente à la grace & à la gloire.

Nous ajouterons un avis important pour la juſtification d'un Cenſeur habile & exact. L'approbation qu'on a imprimée à la tête du livre dont on vient de parler n'eſt point conforme à celle que ce Cenſeur a donnée, laquelle étoit conçûë en ces termes : " J'ai lû „ par l'ordre de Monſeigneur le Chance- „ lier le livre intitulé, Traité de l'eſprit de „ l'homme, où me bornant à l'examen de „ ce qui regarde la Phyſique, ſans m'en-

„ gager de ce qui eſt du reſſort de Théolo-
„ gie, je n'ai rien trouvé qui en puiſſe em-
„ pêcher l'impreſſion. *Le Libraire a ordre de ſupprimer l'approbation, qui n'eſt pas ſemblable à celle du Cenſeur.*

ARTICLE XII.

APOLOGIE DE L'HISTOIRE de l'Indulgence de Portioncule. A Toul, chez Loüis & Etienne Rolin 1714. *In* 8°. *pages* 200.

UN tems a été que les faits, s'ils étoient édifians, trouvoient aiſément créance, & peu de contradiction : à la faveur d'une crédulité ſimple qui les recevoit, ou d'une affection pieuſe qui leur laiſſoit avoir leur cours, ils ſe répandoient & s'autoriſoient. Les choſes ſont bien changées, l'eſprit de critique a prévalu, & établi une eſpece de Tribunal, où elle rappelle les opinions qui des ſiécles précedens avoient paſſé juſqu'au nôtre. Le R. P. Benoît de Toul Capucin, n'appréhende point pour l'Indulgence de Portioncule la ſévérité de ces nouveaux examens : c'eſt un fait atteſté par des perſonnes dignes de foi, s'il en fut jamais, qui ayant vécu au tems où il eſt arrivé, en ont été pleinement informez ; atteſté encore par ceux qui ſont venus immédiatement après ces premiers témoins, & l'ont appris d'eux,

& ainsi de suite ; ensorte que la critique la plus défiante ne sçauroit refuser d'y souscrire.

Afin de faciliter l'intelligence de ce qui suit, on croit devoir rapporter ici ce qu'il y a d'essentiel.

L'histoire de cette célebre Indulgence est merveilleuse.

S. François, averti par un Ange que JESUS-CHRIST avec la Sainte Vierge, & une grande troupe d'Anges, l'attendoit dans l'Eglise de Portiuncule, s'y rendit. Vous travaillez beaucoup avec vos Freres, lui dit le Sauveur : vous êtes envoyé pour le salut des nations ; demandez moi quelque chose qui puisse y contribuer, & à la gloire de mon mom. S. François, saisi d'étonnement se prosterna contre terre, & étant revenu à lui, il demanda par l'intercession de la Reine du Ciel, nôtre commune Avocate, l'Indulgence pléniere. C'est beaucoup, reprit JESUS-CHRIST : mais je vous l'accorde, & vous obtiendrez encore de plus grandes faveurs. Je vous commande seulement d'aller demander celle-ci à mon Vicaire en terre.

En effet, S. François dès le lendemain au matin, prenant Frere Massé de Marignan avec lui, alla exposer au Pape Honoré III. qui étoit alors à Perouse, la grace que JESUS-CHRIST lui avoit accordée. Il y eut quelque difficulté, parce qu'en ce tems-là les Indulgences plénieres étoient

rares, & que quelques Cardinaux repréſentoient que c'étoit ruiner les Croiſades. Toutefois le Pape ſe rendit aux humbles inſtances de St. François ; & voyant qu'il ſe retiroit ſans faire mention de Bulle, le rappella, lui diſant : *Quò vadis, Simpliciane ? Quid certi refers de tua Indulgentia ?* Où allez vous, Simplicien ? Et que remportez vous pour aſſûrer vôtre Indulgence ? S. François répondit qu'une parole lui ſuffiſoit, que JESUS-CHRIST & ſa ſainte mere étoient toute ſa ſûreté.

Tel eſt le récit qu'en fait Wadingue, l'habile & judicieux Annaliſte des Mineurs en l'année 1221. ajoutant que ce fut vers le mois d'Octobre, parcequ'Honoré III. n'a été à Perouſe qu'en ce tems là.

Venons maintenant aux preuves du R.P. Benoît de Toul, & il faut convenir qu'elles ſont appuyées ſur le témoignage de perſonnes d'une éminente vertu.

1°. P. Creſcent de Jéſi, ſixiéme Général de l'Ordre, ayant ordonné dans le Chapitre général où il fut élû en 1245. dix-neuf ans après la mort de S. François, que les Freres recüeilliſſent ce qu'ils ſçavoient certainement de la vie & des miracles de leur S. Patriarche, trois de ſes premiers & fidelles compagnons, les PP. Leon d'Aſſiſe, qui avoit auſſi été ſon Confeſſeur, Rufin d'Aſſiſe, & Ange de Riéti, ſe retirerent dans le Couvent de Grecie, pour y travailler & conférer enſemble.

„ Or ils rendent témoignage, que S. Fran-
„ çois, ſur une révélation qu'il avoit eûë,
„ prit F. Maſſé avec lui, alla trouver le
„ Pape Honoré qui étoit alors à Perouſe,
„ & lui demanda avec autant d'humilité
„ que de conſtance, la permiſſion de pu-
„ blier l'Indulgence que Nôtre-Seigneur
„ lui avoit accordée. C'eſt, ajoutent-ils,
„ de nôtre Bienheureux Pere que nous
„ avons appris cette faveur ſpéciale.

2°. Michel Bernardi, citoyen d'Aſſiſe, atteſte par ſerment, qu'étant allé à Nôtre-Dame des Anges, dite Portioncule, il vit des Religieux, ſçavoir, Bernard de Quinte-Ville, Leon, Pierre de Catane, Ange de Riéti, Philippe, Maſſé, Sylveſtre, qui s'entretenoient enſemble, & qui l'ayant fait approcher lui raconterent la merveille qui étoit arrivée peu de jours auparavant. C'étoit la viſion qu'avoit eûë S. François. L'atteſtation eſt dattée de l'an 1223.

3°. Le P. Bernard de Beſſe Secretaire de Saint Bonaventure, dans ſon Commentaire ſur ces paroles : *Tout ce que vous lierez ſur la terre &c.* fait mention de la même viſion.

4°. Le P. Benoît d'Arezzo, reçu dans l'Ordre par Saint François,& depuis Nonce du Pape à Conſtantinople & à Babylone, le P. Rainier de Mariano, compagnon du même P. Benoît, & qui l'avoit été du F. Maſſé, aſſûrent par acte autentique, qu'ils ont ſouvent entendu raconter au F. Maſſé,

qu'il accompagna Saint François, lorſque le S. alla demander au Pape l'Indulgence. De plus, Pierre Zelphan aſſûre, qu'il aſſiſta à la conſécration de l'Egliſe de Portioncule, & qu'en cette occaſion St. François dit en prêchant, que le Pape lui avoit accordé de bouche l'Indulgence.

5°. Tous ces témoins qu'on vient de citer ſont, ou du tems même que la choſe ſe paſſa, ou y touchent de près : ils fondent une tradition qui eſt continuée par les ſuivans. Le P. Jean d'Alverne déclare qu'il a ſouvent entendu dire aux principaux de l'Ordre, comme ils l'avoient appris du F. Maſſé, que le Pape avoit fait publier l'Indulgence que Nôtre-Seigneur avoit accordée. Le P. Ange de Peruſe depoſe en 1277. avoir oüi raconter cette hiſtoire au Seigneur Capoli, qui la ſçavoit du P. Leon. Illuminé Evêque d'Aſſiſe la prêcha publiquement, ſur le récit que lui en avoient fait les premiers Religieux de l'Ordre. Le P. François Batholdi d'Aſſiſe dit, que le P. Gualdo qui avoit vécu avec les premiers compagnons de S. François, lui fit voir la même hiſtoire écrite ſur du vélin, & atteſtée par les Peres Odon d'Aquaſparta, Reinier d'Arezzo, & Marin neveu du F. Maſſé. Le P. François de Fabriano dit dans ſa Chronique, qu'étant novice en 1262. & qu'étant allé à Portioncule gagner l'Indulgence, il s'en informa du P. Leon, & lut l'hiſtoire dans un écrit autoriſé du ſeing & du

ſceau de l'Evéque d'Aſſiſe. En 1308. Thibaut Evêque d'Aſſiſe confirma le tout par un Mandement exprès, où il condamne ceux qui refuſent d'y ajouter foi. Enfin, le Bréviaire de l'Ordre de 1320. récite l'apparition de Nôtre Seigneur à Saint François avec la conceſſion de l'Indulgence.

6°. Ste. Brigitte en ſes révélations, Ste. Angele de Foligny, le Bienheureux Antoine de Hongrie, Barthelemi de Piſe en 1399. Saint Antonin, St. Bernardin, fourniſſent des preuves plus éloignées.

7°. Faut il s'étonner qu'un grand nombre de Théologiens, de Canoniſtes & d'Hiſtoriens, qui ſont venus après, n'ayent pas héſité ſur ce poïnt? Ce qui eſt plus conſidérable, c'eſt que vingt Papes l'ont confirmé, ou du moins l'ont ſupoſé. Alexandre IV. dit expreſſément dans une Bulle, que S. François, *par la volonté du Pere Céleſte, a prêché la merveilleuſe Indulgence de Nôtre-Dame de Portioncule.* La Bulle eſt rapportée dans le livre intitulé, *Miroir des perfections de St. François*, imprimé à Mets en 1599. & par Medina.

Perſonne ne formoit de doute ſur l'hiſtoire de l'Indulgence de Portioncule, quand Kemnitius Lutherien s'aviſa le premier de l'attaquer: mais ſa temerité fut réprimée par le Cardinal Bellarmin. Dans la ſuite Mrs. de Sainte-Beuve & Baillet, pour leſquels l'Auteur marque une eſtime ſinguliere, ont paru n'en être pas convain-

eus, parce que Saint Bonaventure n'en parle pas dans la vie de St. François.

C'est l'objection commune. Mais au silence de Saint Bonaventure le P. Benoît de Toul oppose le témoignage exprès de tant de saints & vertueux Religieux, qui ont conversé avec Saint François, ou avec ses premiers disciples : à un argument négatif il oppose plusieurs arguments positifs. Si l'autorité de S. Bonaventure suffit pour faire croire les stigmates, pourquoi celles qu'on a rapportées, ne suffiront-elles pas pour faire croire un fait, qui après tout est moins merveilleux ?

Il y a quelque sujet de s'étonner que le P. Benoît de Toul ne cite point en sa faveur la Bulle de Canonisation de St. François, où le Pape Gregoire IX. fait un abregé de la vie du Saint, dont il avoit été ami intime ; qu'il ne rapporte rien de la vie que le P. Thomas de Celan composa par ordre du même Pape, ni d'une autre écrite par Jean Ceperan, citoyen d'Assise, Notaire Apostolique, & un des amis de S. François. Toutefois ces ouvrages ont précedé celui des Peres Leon, Rufin & Ange, & n'oublient pas l'affection tendre qu'avoit Saint François pour l'Eglise de Nôtre-Dame des Anges, ou de Portioncule.

Comme l'histoire se raconte diversement par les témoins même qui la certifient, Wadingue distingue deux apparitions, l'une vers le mois d'Octobre 1221. l'autre au

mois de Janvier 1223. Elles son entiérement semblables en ce qu'il y a d'essentiel pour l'Indulgence. Nôtre-Seigneur en la donnant, & le Pape en la confirmant, usent des mêmes termes, mais la seconde est plus merveilleuse en ses circonstances ; & c'est celle qui se lit dans la Legende. Saint François s'étoit roulé nud sur des épines, qui au moment même se couvrirent de roses blanches & rouges : il fut aussi-tôt appellé à l'Eglise : après que Nôtre-Seigneur eut accordé l'Indulgence, les Anges chanterent le *Te Deum* : les Freres virent de leurs cellules la lumiere admirable dont l'Eglise étoit éclairée, & entendirent ce qui s'y disoit, le lendemain au matin S. François leur fit défense d'en parler, & partit pour Rome avec Bernard de Quinte-Ville, Pierre de Catane & Ange de Riéti, qu'il produisit devant le Pape Honoré III. comme témoins de la grace que Nôtre-Seigneur lui avoit faite, & il présenta aussi des roses au Pape.

Le R. P. Benoît de Toul est Auteur de plusieurs autres ouvrages considérables, d'une histoire des Evêques de Toul, d'une de la Maison de Lorraine ; & on compte jusqu'à dix-sept volumes sortis de sa plume.

ARTICLE XIII.

OPUSCULA VARIA DE LATINITATE Jurisconsultorum Veterum. C'est à dire. *Janvier* 1715.

Divers ouvrages touchant la Latinité des anciens Juriſconſultes, avec de nouvelles remarques. Par Charles-André-Du Ker. A Leide, chez Jean Vander Linder le jeune, *in* 8°. 1711. *pages* 490.

DE plus de vingt mille volumes des anciens Juriſconſultes, il ne reſte que ce qu'il a plû à Tribonien & à ſes aſſociez de faire entrer dans la compilation du Digeſte. On n'y admire pas ſeulement la ſageſſe de leurs déciſions, mais auſſi la préciſion & l'élégance de leurs expreſſions. Quelle perte, ſi même ces prétieux reſtes avoient péri ! Et il s'en eſt peu fallu, puiſque le Digeſte ne s'eſt ſauvé que par un ſeul exemplaire, dont on a rapporté l'hiſtoire dans ces Mémoires au mois de Janvier 1712.

Laurent Valla, le liſant en Grammairien critique, trouva des endroits qu'il jugea n'être pas ſelon la bonne Latinité : il en recüeillit & condamna vingt-neuf dans le ſixiéme livre de ſes élégances. Alciat regarda cette délicateſſe de Valla, comme une témérité, & comme un attentat contre la réputation bien établie de ſes habiles maîtres, qu'il s'engagea de ſoutenir en réfutant le Grammairien. Floridus Sabinus entra dans la querelle, & ſe déclara pour Valla : enfin, un troiſiéme Auteur qui écrivoit à Sedan en 1576. & qui ne s'eſt fait connoître que par les lettres I.C.P.I.C.A.

entreprit la défense des Anciens Jurisconsultes ; & son ouvrage est infiniment au dessus de celui d'Alciat, tant pour l'érudition, que pour la vivacité. L'Editeur apporte de bonnes raisons, qui font croire que cette défense est de Jacques Cappell, qui ayant été obligé, parce qu'il étoit Huguenot, de se défaire d'une charge de Conseiller qu'il avoit au Parlement de Bretagne, se retira à Sedan, & y mourut en 1586. Ainsi les lettres signifient *Jacobo Capello Parisiensi Juris Consulto Auctore*.

L'ordre qu'a suivi l'Editeur, est de mettre sous chacune des expressions reprises par Valla le texte de Valla, la réfutation d'Alciat, ce qu'en a dit Floridus Sabinus, la défense de Cappell. Et au bas des marges il a ajouté ses propres remarques, qui ne sont pas indignes de la place qu'elles tiennent. Comme il s'agit de Latinité & d'élegance, tous ces Auteurs se sont étudiez à n'en point manquer. Du reste, ce sont des dissertations Grammaticales sur des mots & des phrases ; matiere peu convenable à un extrait, on en donnera pourtant quelques exemples.

Valla reprend Tribonien d'avoir dit au livre 4. des Instituts titre 8. *Noxa est ipsum corpus quod punitur*. Car, ajoute Valla, ce mot, *Noxa*, signifie la peine que doit souffrir le coupable : ainsi *dedere noxæ*, ou *ad noxam*, c'est livrer le coupable à la peine qu'il merite. Le même mot, *noxa*,

signifie aussi un dommage ; & Ovide au 15^e^. livre des metamorphoses dit des eaux d'un lac d'Arcadie,

Nocte nocent pota, sine noxa luce bibuntur.

De là vient que selon Paul, il falloit dire selon Caïus, dans le Digeste : *Noxales actiones appellantur, quæ non ex contractu, sed ex noxa & maleficio servorum adversus nos instituuntur : quarum actionum vis & potestas hæc est, ut, si damnati fuerimus, liceat nobis deditione ipsius corporis, quod deliquerit, evitare litis æstimationem.* Les actions appellées *Noxales* sont des procès intentez contre nous à l'occasion d'une faute, ou d'un dommage causé par nos esclaves : & alors il nous est permis de nous dispenser de payer la somme à laquelle le dommage a été taxé, en livrant celui qui l'a fait.

Enfin, *noxa* se prend pour une faute, comme il est évident par le vers de Virgile.

Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei.

Valla désaprouve la note de Servius sur cet endroit, que *noxa* y est mis pour *noxia*; & il dit qu'il n'a jamais lû *noxia* pour signifier une faute.

Alciat fonde sa réfutation sur ce que *noxa* vient de *noceo* ; d'où il conclut que celui qui a fait tort, peut justement être appellé

noxa. Ensuite il montre par quelques citations, que *noxia* signifie une faute, comm dans ce vers de Manilius,

Quin etiam infelix virtus, & noxia felix.

Floridus Sabinus demande à Alciat, no pas un raisonuement, mais une citation pour prouver que *noxa* signifie le coupable & il s'étend sur ce que *noxa* & *noxia* s prennent indifféremment pour une faute.

Cappel reproche justement à Valla trop de précipitation, & peu d'exactitude à citer les Auteurs. C'est à sa précipitation qu'i faut attribuer qu'il ne se souvienne pas d'avoir lû *noxia*, mot si ordinaire à Plaute & à Terence, qui ne sont pas des livres inconnus à un Grammairien. Ulpien dit *Noxia est ipsum delictum.* Et Caïus: *Noxiæ appellatione omne delictum continetur.* Et une loi des douze tables, *Si quadrupes pauperiem fecerit: animal, quod commisit noxiam, dato, aut noxæ æstimationem dato.* Certainement, continuë Cappell, les Anciens ont mis quelque différence entre les mots *noxa* & *noxia*: les Jurisconsultes disent *noxam sarcire*, *noxæ dedere*, *noxa caput sequitur*; & en ces occasions ils n'usent jamais du mot *noxia*. Or *noxa* ne signifie pas seulement le dommage, mais aussi celui qui l'a fait; comme dans le Digeste *l.* 1. *de his qui dejec. vel effud.* en ces termes: *Si servus fecisse dicetur: in judicio adjiciam, aut noxam de-*

lere, & ſelon une autre leçon : *Ut noxam ledere liceat*. C'eſt l'eſclave qui a fait le mal t qu'il eſt permis de livrer, qui eſt appellé *oxa*. Mr. Du Ker dans ſa note remarque, u'Antoine Auguſtin a interpreté cette loi ans le même ſens. On eſt ſurpris de ne voir oint ici le proverbe : *Filii Heroum, noxa*.

Valla reprend enſuite l'étymologie du mot *Teſtamentum*, rapportée par Tribonien au l. 2. des Inſtituts titre 10. & priſe le Servius Sulpitius, *Quod teſtatio mentis eſt*. Aulugelle s'en étoit déja mocqué, & avoit demandé, ſi *mens* entroit auſſi dans la formation, de *paludamentum*, de *calceamentum*, & d'autres mots pareillement terminez ? Alciat & Cappell répondent que ces Juriſconſultes ont eû plûtôt deſſein de ſe divertir par des jeux de mots, que de donner de veritables étymologies : comme lorſque Trebatius a dit que *ſacellum* eſt compoſé de *ſacrum* & de *cella*; & Ulpien, *appellata eſt mutui datio, ex eo quod de ſuo meum fiat*. C'eſt ainſi que Varron dérive *ædituus ab ædibus tuendis*; & que Ciceron dit, *appellatam eſſe fidem, quia fiat quod dictum eſt*.

Cappell, qui avoit lû avec plus d'aſſiduité & d'application que Valla les Inſtituts & le Digeſte, y avoit obſervé un aſſez grand nombre d'expreſſions qui lui paroiſſoient dégénérer de la pure Latinité; & il en donne un catalogue, en commençant par *contemplatione alicujus*, de même que nous diſons

dans un contract, ou dans un traité en contemplation, ou en considération. *Habere affectum*, avoir dessein, se déterminer. *Incoloratè*, sans aucun titre apparent. *Malitas*, *sceleritas*, malice, méchanceté. Les Notes de l'Editeur sur ces sortes d'expressions méritent d'être lûës : il marque divers Auteurs qui les ont aussi employées.

ARTICLE XIV.

PRINCIPES PHYSIQUES rapportez à la Médecine pratique, & autres Traitez sur cet Art. Par M. Chambon; ci-devant Premier Médecin de Jean Sobieski Roi de Pologne. A Paris, Quai des Augustins, chéz Claude Jombert, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à l'Image Nôtre-Dame. *In* 8°. *pages* 473.

COmme la Médecine, dit M. Chambon dans sa préface, est un art où les fautes deviennent souvent des meurtres, de même que celles des Théologiens deviennent des hérésies, elle doit être traitée avec beaucoup d'habileté. Or il est arrivé que ceux qui en ont fait profession, se sont partagez. Les uns on crû qu'il ne falloit jamais travailler que sur des principes réduits en systême par des conséquences entassées les unes sur les autres : les autres ont tout abandonné à l'expérience journaliére des remedes. Ceux-là sont les

Dogmatiſtes, qui regnent dans les Ecoles, ceux-ci ſont les Empyriques.

Un habile Médecin, ſelon l'idée qu'en donne M. Chambon, doit uſer de raiſonnement : & comme les principes communs & reconnus de tous ne ſuffiſent pas à la guériſon du quart des maladies, il doit encore s'en faire de propres, les fondant ſur ſes expériences particuliéres, qui ne conſiſtent pas ſeulement à viſiter les malades, & à obſerver l'effet des remedes ; mais tout ce qu'il voit dans la nature & dans les arts, lui en fournit continuellement, s'il a du génie pour les remarquer & pour en profiter. Car en Médecine, de même qu'en éloquence & en Poëſie, il faut du génie : ſans quoi on ſçait les regles, & on ne réüſſit pas. M. Chambon reconnoit en lui ce génie ſi néceſſaire ; & ſon livre en ſera la preuve. " Quoi qu'il ne le donne encore que comme un cannevas, toutefois plus propre qu'aucun autre à jetter la premiere pierre du ſyſtême parfait de la Médecine, qui eſt encore ſi éloignée de ce qu'elle devroit être.

Auſſi M. de Saint-Yon, ancien Doyen de la Faculté de Paris, avoüe dans l'approbation qu'il lui donne, *Que depuis quarante ans qu'il profeſſe la Medecine, il n'a rien vû dans les Auteurs, anciens & modernes, qui en approche.* En effet, après l'avoir lû & relû, on le trouve un livre ſingulier en ſon genre ; & on déſeſpere de

pouvoir en donner une idée qui y réponde. L'Auteur n'est pas un Compilateur de ce qui a été dit avant lui : il est original.

Juvat integros accedere fontes.

Avec cela il est divertissant, soit qu'il se jette sur la maniere ordinaire de pratiquer la Médecine, soit qu'il recommande la sienne, & vante la bonté des remedes, que le fourneau chymique lui produit.

Il commence par une longue liste d'axiomes qui sont le fondement de sa Physique. En voici quelques-uns des principaux, qui reviennent le plus souvent dans la suite de l'ouvrage.

„ La nature fait tous ses ouvrages en „ dissolvant & en coagulant. Lorsqu'elle „ dissout elle réïncrude ; & lorsqu'elle coa- „ gule, elle cuit & meurit.

„ Il y a un esprit ou un feu caché dans „ tous les corps de la nature. Cet esprit, „ ou ce feu, est, pour ainsi dire, l'a- „ me de chaque corps, qui est toujours „ en mouvement. Plus un corps est solide, „ plus il a de feu : plus il est liquide, „ moins il en a, par rapport de l'un à „ l'autre.

„ Il y a certains points de cuite & de „ digestion, où la nature repose dans tous „ ses ouvrages.

„ La vie de tous les corps consiste dans „ la résine, ou la partie huileuse, où ce

„ feu intérieur réſide. Le feu extérieur
„ ſert à mouvoir l'intérieur.

„ Les matiéres d'une nature différente
„ n'ont point ingrès les unes dans les au-
„ tres, *c'eſt à dire, qu'elles ne ſe mêlent*
„ *point; qu'elles ne ſe pénétrent point*, ſans
„ paſſer par la pourriture & par la corrup-
„ tion. Chaque levain doit être pris dans
„ les corps de même genre.

„ Il y a dans l'air un aliment pour tous
„ les corps. Cet aliment ſe corporifie ſe-
„ lon les ſujets qu'il rencontre; & c'eſt
„ par là qu'ils deviennent les aimans les
„ uns des autres.

„ Tous les corps ſont composez de ſel,
„ ſouffre & mercure. Ces trois matiéres
„ ſont une même choſe dans leur premier
„ cahos. Le mercure peut devenir ſel, &
„ le ſel ſoufre.

„ Il n'y a rien de crud qui ne ſe cuiſe,
„ & rien de cuit qui ne ſe réïncrude, pour-
„ vû que la nature ne ſoit pas interrom-
„ puë.

„ Une certaine union, un juſte équili-
„ bre, une cuite parfaite de ces principes
„ en fait la vie & la durée.

„ La partie mercurielle dans l'homme
„ n'eſt pas la même que celle de la caſſe,
„ & celle de la caſſe que celle de l'anti-
„ moine, & ainſi des autres.

„ La partie cruë & indigeſte de chaque
„ corps eſt ce qu'on appelle ſon venin.
„ L'aliment mal cuit & mal digeré dans

„ le corps de l'homme eſt le venin de
„ l'homme. L'aliment mal cuit & mal di-
„ geré eſt le verjus & l'arſénic du raiſin.
„ La partie mal cuite & mal digerée
„ de l'or eſt le mercure, le vitriol & l'ar-
„ ſénic de l'or. Chaque corps par conſé-
„ quent a dans ſa propre miniere ſon ar-
„ ſénic & ſon poiſon.

C'eſt proprement à la page 23e. qu'il expoſe ſon ſyſtême de Phyſique en ces
„ termes. « Je crois, avec quelques Phi-
„ loſophes, que l'eau eſt le principe de
„ toutes choſes, & que toutes choſes ſont
„ faites d'eau, que le ſoleil eſt la ſource &
„ le centre des eaux. Le mouvement &
„ le brillant qui paroît dans la matiere
„ dont le ſoleil eſt composé, reſſemble ſi
„ fort à un or qui ſe purifie, qu'un Philo-
„ ſophe l'a regardé comme un or en cou-
„ pelle; & les parties qui compoſent le
„ ſoleil, ou cette même matiere dans ſon
„ tout, comme une cire qui ſert à former
„ les ouvrages de la nature, qui ne diffé-
„ rent entre eux, qu'en ce que les parties
„ des uns ſont en repos, & des autres en
„ mouvement. Les parties qui ſont en
„ mouvement dans cette grande machi-
„ ne, retiennent le nom d'eau; dont les
„ unes ſont appellées purement & ſimple-
„ ment eau, telles que celles de la mer, des
„ rivieres, de l'air, de la roſée: les autres
„ ſont appellées eau-feu, comme le globe
„ qui forme le ſoleil, & les autres corps

„ lumineux qui lui ressemblent. La flui-
„ dité, la désunion où elles sont, doit
„ être regardée comme la crudité de cette
„ matiere dont l'univers est composé. Les
„ autres plus collées & plus adhérentes les
„ unes auprès des autres, sont appellées
„ terres : & dans cet état de solidité, el-
„ les doivent être regardées dans un point
„ de cuite & de digestion, tel que celui
„ que nous reconnoîtrions dans le vif-ar-
„ gent, s'il avoit perdu sa fluidité.

Mr. Dagoumer, Professeur Emerit de Philosophie, autre approbateur du livre, ne porte son jugement que sur la Physique qui y est contenuë, & déclare *qu'il est persuadé qu'elle coule de source, & qu'elle est d'après nature.*

On a réservé ici un des axiomes de l'Auteur : " Que plus les principes dont un
„ corps est composé sont parfaits, & moins
„ sujets aux injures du tems, plus la Me-
„ decine y doit être parfaite. On l'a, dis-je, réservé, parce qu'il en prend occasion de parler de l'or potable. Selon lui, l'or est une résine tirée de la terre. Le grand secret de l'or potable ne consiste pas à dissoudre cette résine par le moyen des corrosifs ; mais avec une eau où elle se fonde, comme la neige, ou la glace, se fondent dans l'eau chaude ; & cette eau ne sçauroit être que l'eau tirée de l'or, conformément à l'axiome ; " Que les matié-
„ res d'une nature différente n'ont point

„ ingrès les unes dans les autres , & que
„ chaque levain , ou dissolvant , doit être
„ pris dans les corps du même genre. Si cela est ainsi il faut commencer par avoir de l'or potable, c'est-à-dire, de l'eau d'or, avant que de faire de l'or potable.

Ensuite Mr. Chambon se déclare contre l'usage excessif de la saignée. Il dit, que ce suc que nous appellons sang, est formé de deux matieres très-différentes, l'une consistant en la graisse la plus épurée de la terre, & l'autre en la partie la plus active de l'air, laquelle ayant beaucoup de mouvement, est par conséquent plus capable d'en communiquer à tous les corps qui en sont susceptibles. Il ajoute que les végétaux & les mineraux ont aussi leur sang qui coule dans leurs pores, & il fait remarquer que jamais personne ne s'est avisé de travailler à la purification des métaux en les saignant, ou en tirant de leur miniere les sucs propres à les perfectionner. De même saigner les arbres & les plantes, faire des incisions à leur écorce, & faire couler leur suc, ce n'est pas les réparer, mais les détruire.

Ses raisons pour montrer l'inutilité de la saignée sont premiérement, qu'elle ne sçauroit corriger la constitution du sang, soit qu'il soit trop fluide, ou trop visqueux & coagulé ; ce qui en reste dans les corps garde les mauvaises qualitez qu'il avoit. C'est dans les visceres destinez à la diges-

tion qu'il faut aller chercher & combattre le mal, & en la rectifiant, pourvoir à ce que le chyle, & conséquemment le sang, soient bons & sains.

Secondement, pourvû que le sang soit d'une bonne qualité, il n'y a point à craindre de son abondance; parceque, dit Mr. Chambon, les corps qui sont de même nature se pénétrent aisément & sans effervescence. Si néänmoins les vaisseaux s'en trouvent trop gonflez, le conseil que doit donner un Medecin homme de probité, c'est de retrancher de la nourriture ordinaire, & non pas de tirer des palettes de sang.

En troisiéme lieu, s'il s'agit de rafraîchir le sang, & d'arrêter son mouvement impétueux, la saignée ne peut au plus que diminuer la chaleur, en emportant une partie du feu qui nous fait vivre, ce qui doit s'appeller refroidir, & non pas rafraichir. Mais d'où vient cette effervescence, sinon du mélange de sucs différens, les uns mal digérez, les autres bien digérez? Il faut donc revenir à rectifier la digestion. Sur quoi Mr. Chambon déclare, que ses remédes sont tous de feu, qui rafraichissent en échauffant; au lieu que ceux dont l'usage est si fréquent, échauffent en rafraichissant, comme les julets, les apozémes, la casse, le petit lait, le boüillon rouge. Il fait deux réflexions. 1°. Quand on s'est enfoncé une épine qui cause une

inflammation, le premier ſoin eſt d'arracher l'épine. 2°. Quand un Chirurgien a à guérir une tumeur, il fait cuire & meurir la matiére par des digeſtifs; & c'eſt la méthode qui doit s'obſerver contre les cruditez intérieures.

Enfin, prétendre par la ſaignée ramener dans les vaiſſeaux les humeurs qui cauſent les rhumatiſmes, les tumeurs, les abcès; n'eſt-ce pas vouloir rendre au ſang ce qui ne ſçauroit que l'infecter & le corrompre?

Du reſte, M. Chambon n'eſt pas tellement ennemi de la ſaignée, qu'il ne la conſeille en quelques occaſions.

Il s'exprime ſur toutes ces choſes avec beaucoup de vivacité, & avec une grande abondance d'expériences & d'exemples; il pouſſe les Médecins à caſſe, à ſéné, à remedes benins, d'une force qui ſera plaiſir au Lecteur, & qu'on n'a pû exprimer, ni faire ſentir: en un mot, il faut le lire lui-même.

Voici quelques expériences remarquables. Il rapporte celle-ci pour prouver qu'un levain ſupérieur change en ſa nature un levain moins fort. Il met dans un vaſe de verre ſcellé hermétiquement, couvert d'une cloche de verre, expoſé à l'air jour & nuit pendant les équinoxes, des ſels tirez tant des minéraux que des végetaux, bien purifiez, calcinez & deſſéchez à grand feu. Dès que l'air paſſant par les pores du verre commence à pénétrer ces ſels, il

ſe corporifie & ſe change en leur nature ; & dans une année les augmente de la moitié. Une année qu'il y avoit beaucoup de fiévres malignes, ces ſels n'augmenterent point en quantité.

On envoya de Montpellier à Mr. Chambon, il y a environ deux ans, une pierre ſortie de la veſſie du foye par les ſelles ; avec une rélation de l'état du malade, qui étoit actuellement dans l'uſage du Quinquina. Il mit cette pierre à l'épreuve de toutes les liqueurs corroſives, & même à l'extrait du Quinquina ; & elle durciſſoit davantage : il l'approcha d'une bougie, & elle prenoit feu. Il eut donc la penſée d'en mettre quelques fragmens dans de l'huile d'amandes douces & dans l'eſprit de ſang humain, & elles s'y fondirent. A l'ouverture du corps du Duc de Chaulnes il trouva douze ſemblables pierres, chacune de la groſſeur d'une noiſette. Il y a ſix ans qu'un Abbé de diſtinction à Paris, qui en rendoit de pareilles avec des accidens mortels, prit par le conſeil de M. Chambon des remedes huileux & tirez tant du minéral & du végétal, que de l'animal ; l'effet fut, que les pierres devinrent ſi coulantes, qu'à la fin elles reſſembloient à de l'huile, & elles parurent n'avoir été formées que d'une bile pétrifiée.

Prenez, dit-il page 61ᵉ. du ſang humain, ou de cerf, ou de bouc ſauvage, ſéparez-en la ſéroſité, & lorſqu'il ſera ſec, mettez-

le en poudre, diſtillez-le ſans y rien ajouter: rectifiez ou clarifiez par de nouvelles diſtillations, ce qui a été déju diſtillé; vous aurez une liqueur & un baume capable de réveiller & de mettre en mouvement le ſang qui ſera noyé & enveloppé dans l'animal. Il obſerve au même endroit que le ſang & l'urine fourniſſent un ſel ammoniac, qui mêlé avec l'eau forte agit ſur l'or. D'où il conjecture, qu'il pourroit y avoir une conformité de nature entre le ſang & l'or; & que par conſéquent qui auroit un or bien ouvert & bien ſubtiliſé, auroit une réſine & un feu qui multiplieroit le nôtre.

Un peu auparavant il avoit parlé de l'extrait d'urine. Etant pourrie à l'air & au ſoleil, & enſuite diſtillée à petit feu, elle laiſſe au fond du vaſe une huile, ou réſine inflammable, & qui expoſée à l'air ſe conſume: c'eſt un phoſphore. Or la facilité avec laquelle cette réſine, qui s'eſt filtrée du ſang, s'évapore & s'introduit dans l'air, fait voir, dit M. Chambon, qu'elle eſt de la même nature; que c'eſt la matiere céleſte, ou le feu aërien, qui par les poumons s'étoit gliſſé dans la maſſe du ſang, où il excite le mouvement qui nous fait vivre.

L'Auteur paſſe à la conſidération de l'art des Teinturiers, il décrit les drogues propres à donner diverſes couleurs, & en tire des conſéquences pour la pratique de la

Médecine. Il examine dans le même desſein la maniere de faire le ſavon & de teindre le verre. Après quoi il traite très-amplement d'une maladie, dont il ne nous convient pas de parler.

Mr. Chambon page 307^e^. témoigne vivement qu'il ſouhaitteroit que les Médecins fuſſent Apoticaires, & que les remedes fuſſent travaillez par la main de ceux qui les ordonnent. Il eſt d'autant mieux fondé à faire ce ſouhait, que faiſant peu d'eſtime des remedes vulgaires, il prend tous les ſiens de la Chymie ; & dans cet ouvrage il enſeigne la préparation de pluſieurs de ces remedes.

Il ajoute des choſes curieuſes des différentes qualitez, ou des graduations & de la cuite, comme il parle, des métaux & des végetaux, & il s'en explique en un langage qu'il avouë n'être pas celui des Ecoles. Par exemple, il dit page 139^e^. " Il s'agit „ donc maintenant de faire voir l'accord „ de la matiere terreſtre & de la matiere cé„ leſte qui compoſent l'homme. L'expé„ rience nous fait voir qu'elles entrent tou„ tes deux par deux différens tuyaux, les or„ ganes de la reſpiration reçoivent l'une, „ l'autre paſſe par les veines lactées, & elles „ ſe mêlent enſemble dans les poumons avec „ une facilité & une juſteſſe admirable. C'eſt „ là qu'elles s'embraſſent & ſe pénetrent „ avec tant de douceur, que nous devons „ juger que non ſeulement il y a de l'accord

„ entre elles, mais qu'elles ſont de même na-
„ ture. Auſſi il arrive que dans le mélange
„ & dans le tourbillon qu'elles forment,
„ c'eſt à dire, dans la circulation, ces deux
„ corps tiennent la même place dans le pe-
„ tit monde qu'ils occuppent dans le grand ;
„ c'eſt à dire, qu'ils ſont tantôt ſous une
„ forme ſolide, tantôt ſous une forme li-
„ quide ; tantôt dans un état volatil, tan-
„ tôt dans un fixe. Les moyens par leſquels
„ nous apprendrons cette concorde & la
„ nature de l'air, ſeront la clef, l'échelle
„ & la lunette, par leſquels nous pénétre-
„ rons dans le Ciel Philoſophique. Il dit enſuite que ſes trois principes, le ſel, le ſoufre & le mercure, déſunis, & enſuite raſſemblez par une adreſſe merveilleuſe, ſont les aimans de l'air, qui ſe corporifie, & devient de la nature de ces aimans.

Il traite des météores ; & il marque une eſtime ſinguliere de la roſée.

Mr. Chambon ajoute une rélation curieuſe d'un voyage qu'il fit étant Medecin du Roi de Pologne, à des mines de ſel & de ſoufre qui ſont en ce Royaume.

Il finit par un traité de l'apoplexie, qu'il croit pouvoir appeller Goutte, pour la diſtinguer des autres maladies qui attaquent la tête. Il donne une compoſition des Gouttes d'Angleterre, toute différente de celle que Mr. Biet a décrite dans une lettre inſérée dans ces Memoires au mois d'Août 1713. Voici comme Mr. Chambon s'explique ;

Prenez de l'écorce de ſaxifrage, racine d'Aſarum, de chacune deux onces ; bois d'Aloës une once, opium de Thebaïde ſix gros; ſel volatil de crâne humain, ſel volatil de ſang humain, de chacun un gros ; eſprit de vin rectifié deux livres. Mettez le tout dans un matras bien lutté, & laiſſez digérer au bain marie pendant une quinzaine de jours : laiſſez refroidir ; filtrez à travers un papier gris. Si l'on veut diſtiller le tout, les gouttes ſeront blanches : au lieu que de cette maniére elles retiennent la teinture des matiéres qui ont infuſé avec l'eſprit de vin. Il y en a auxquelles on ajoute de la ſuye, & peu qui ſoient faites avec le ſang humain : mais celles-là ſont au deſſus de toutes les autres.

Il donne encore la compoſition d'un autre remede apoplectique, laiſſant aux connoiſſeurs à adjuger la préférence, ou à celui-ci, ou aux gouttes d'Angleterre.

Au reſte, il ne ſe tient pas à la ſignification vulgaire d'apoplexie, qui ſe borne à ne ſignifier qu'une maladie qui attaque la tête, mais allant droit à la cauſe du mal, qui eſt la pituite, ou le phlegme, il l'appelle goutte. Et ſi cette abondance de pituite ſe jettoit ſur les poumons, ſur le foye, ou quelque autre partie ; ce ſeroit apoplexie, ou goutte des poumons, du foye, de la ratte.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

LE Tzar a institué un Ordre militaire de Chevaliers de Saint André, & pour faire entrer ses sujets dans l'esprit de cette nouvelle Institution, il a fait traduire en Esclavon une histoire des Ordres de Chevalerie qui parut en 1699. à Amsterdam. Adrien Schonebek, Graveur habile qui en est l'Auteur, avoit passé en Moscovie, où il est mort, après avoir achevé les gravures dont la traduction est ornée, & qui sont d'une grande beauté.

Il est sorti en même tems de l'Imprimerie Tzarienne une Géographie universelle.

Ili KRATKOE *semnaio Kruga opiscanic.*

Géographie, ou courte description de la terre; ce n'est qu'un abregé fort imparfait. On espere que Mr. Pause, chargé par le Tzar de nous donner une Géographie plus ample, nous fera connoître les vastes païs où ce Prince commande, & les extremitez si peu connuës de l'Europe & de l'Asie.

D'ALEMAGNE, DE DANTZIC.

Mr. Helving de l'Academie Royale de Berlin a publie l'histoire naturelle & la description exacte de plus de deux cens cinquante especes de plantes qui naissent dans la Prusse, & que les Botanistes qui ont écrit sur les plantes de ce païs ou n'ont pas connuës, ou du moins n'ont pas fait connoître; il a joint à cette histoire un traité de la culture des fleurs accommodé au climat.

Flora quasimodo genita, sive enumeratio aliquot indigenarum in Prussia quarum in herbariis adhuc editis borussicis aut nulla, aut superficiaria facta est mentio, additis nonnullis iconibus, descriptionibus aut observationibus; nec non florilegio ad clima Prussiæ accommodato, adornata studio Georgii Andreæ Helving, cum præfatione Joannis Philippi Bregnii Medici Gedani, in 4°.

Mr. Bregnius, à qui nous devons l'impression & la préface de cet ouvrage, nous donne dans la préface un catalogue des Auteurs qui ont écrit l'histoire naturelle de Prusse, ou qui ont traité quelques parties de cette histoire, comme Lambre, Lélan, des pierres d'une figure extraordinaire; ce catalogue est suivi d'une critique des deux Botanistes qui ont écrit les derniers avant Mr. Helving sur les plantes de la Prusse. Mr. Bregnius promet un ouvrage complet

sur cette matiere, & il nous fait esperer de la part de Mr. Helving *le Verger de Prusse, Viridarium Prussiæ, ou l'histoire des arbres fruitiers de ce Royaume, & la maniere de les cultiver ; un Dictionnaire Latin-Polonois & Prussien de leurs noms, & une description des pierres extraordinaires du même païs.*

DE BRUNSVIK.

Mr. le Baron de Leibnitz a écrit de Brunsvik au Pere Tournemine le 28. Octobre, en ces termes :

„ Ce n'est que depuis peu de semaines „ que j'ai vû le livre qu'on a publié contre „ moi en Angleterre ; & afin que le Pu- „ blic tire quelque fruit de cette contesta- „ tion, je pense à publier aussi un *Commer- „ cium Epistolicum* sur ces matieres, & „ j'espere que Messieurs les Anglois me „ communiqueront ce qu'ils trouvent en- „ core chez eux, & que je ne trouve point „ chez moi après tant d'années. Ce que je „ pourrai donner au Public à cette occa- „ sion servira à éclaircir les progrès de la „ science, & comment j'ai avancé peu à „ peu. Tout ce qu'on allegue en faveur „ de Mr. Newton ne peut valoir que pour „ lui attribuer l'invention de quelques *sui- „ tes* ; mais cela n'a rien de commun „ avec *le nouveau calcul* qu'il ne paroît „ pas avoir bien entendu, non plus que

„Monsieur David Gregory , & ses autres
„ disciples en Angleterre. J'ai aussi quel-
„ que part aux *suites*, mais après lui.

„ Autant que je me souviens de la let-
„ tre où Mr. Descartes veut rendre raison
„ de la méthode *de maximis & minimis*
„ de Mr. de Fermat , il n'y dit rien qui
„ n'ait déja été connu de Mr. de Fermat
„ & d'autres. Ce ne sont que quelques
„ commencemens fort éloignez du nou-
„ veau calcul , qui est toute autre chose.
„ Au lieu de prendre les grandeurs infi-
„ nitesimales pour o, comme Monsieur de
„ Fermat , Monsieur Descartes , & même
„ Mr. Newton & tous les autres ont fait ,
„ avant que mon *Algorithme des incom-*
„ *parables* ait paru dans les actes de Leip-
„ sic ; il faut supposer que ces grandeurs
„ sont quelque chose , qu'elles different
„ entre elles , & qu'elles soient marquées
„ de differente maniere dans l'Analyse
„ nouvelle. Car elles y seroient confon-
„ duës , si elles étoient prises pour des
„ zero. Je les prens donc, non pas comme
„ des riens , ni même pour des infiniment
„ petits à la rigueur ; mais pour des
„ quantitez incomparablement ou indé-
„ finiment petites, & plus que d'une gran-
„ deur donnée , ou assignable , inférieures
„ à d'autres dont elles font les differences
„ ce qui rend l'erreur moin dre qu'aucu-
„ ne erreur assignable , ou donnée , & par
„ conséquent elle est nulle.

Janvier, 1715.

„ Mes *Annales de l'Empire d'Occident*, „ ne sont pas seulement pour les Carlovingiens. Je les ai déja poussez plus „ avant. Le R. P. Daniel a bien insinué, „ à mon avis, que sous les Carlovingiens „ il y avoit quelque chose d'électif mêlé „ avec la succession.

DE HALL.

La ville d'Aix la Chapelle a prétendu que les ornemens Impériaux & les reliques de la Chapelle Imperiale, qui se gardent à Nuremberg depuis que l'Empereur Sigismond les a confiées à cette ville, devoient rester à Aix la Chapelle, comme au lieu où les Empereurs sont sacrez. Une autre raison plus forte en faveur de cette grande ville, c'est qu'elle est Catholique, & la ville de Nuremberg Protestante, ce qui doit empêcher de lui confier des Reliques qu'elle n'honore pas. Mr. Ludevig a entrepris de défendre les droits de la ville de Nuremberg : s'il les défend mal, du moins il y débite beaucoup d'érudition sur les ornemens Impériaux, dont il fait connoître & la forme & l'antiquité, & sur les Reliques de la Chapelle Impériale, dont il soutient la verité. Il y réfute ce que d'autres Protestans ont écrit pour rendre suspecte l'histoire du Martyre de Saint Maurice, dont la lance est une des reliques conservées à Nuremberg. *Noriberga Insignium Imperialium tutela.* *Janvier* 1715.

ris adversus æmulos obtrectatores asserta Moderatore conflictus in auguralis Joanne Petro Ludevig, in 4o. 1713.

DE LIPSIC.

Une scene du petit Cartaginois Pænulus de Plaute a beaucoup exercé les Critiques; le langage fort different du Latin étoit vraisemblablement du Cartaginois, & l'on n'en pouvoit pas presque douter. Mais comment expliquer ce fragment d'une langue dont il ne nous reste plus rien ? Mrs. Petit, Bochart, Braunius & Le Clerc, l'ont entrepris, en supposant que le Latin de la scene suivante étoit l'interpretation du Cartaginois, & que la langue Punique, ou Cartaginoise, étoit la même que la langue Phénicienne, ou Cananéenne, qui ne differoit pas de l'Hébreu. La difficulté consiste à faire voir la ressemblance des mots Cartaginois à des mots Hèbreux qui signifient ce que le Latin exprime: cette ressemblance ne paroît pas d'abord ; il a fallu pour la découvrir supposer avec beaucoup de vraisemblance que les Copistes avoient étrangement défiguré ce Cartaginois qu'ils n'entendoient pas. Sur ce principe les Critiques fameux qu'on vient de nommer ont fait divers changement dans ces termes inconnus. Mr. Bochart passe pour avoir le mieux réüssi. Mr. Sappuhnius n'a pas cru la matiere épuisée, & il a tâché de rendre la confor-

mité du Cartaginois de cette scene avec l'Hébreu plus sensible, en établissant pour principe des changemens qu'il y a faits, que ce Cartaginois a été d'abord écrit en Samaritain, ou en Syriaque, de ce caractere qu'on appelle *estrangelo*: il avance une autre conjecture peu probable, que les Phéniciens venoient d'Esaü, & non pas de Canaan. Mr. Morin a tâché inutilement, dans sont traité *de la premiere langue*, d'appuyer la même conjecture de quelques preuves.

Commentatio Philologica qua nobilis linguæ Carchedenicæ reliquiæ ab Accio Plauto Sarsinate Actu quinto Scena prima & secunda fabulæ quæ inscribitur Pænulus adservata explicatur & ad dialectum Aramæum refertur, à Georgio Henrico Sappuhnio, in 8°.

Mr. Leuckfeld continuë de publier en Aleman l'origine & l'histoire de plusieurs Monasteres d'Alemagne. Il a fait paroître depuis peu en deux volumes *in* 4°. I. *Les antiquitez de l'Abbaye de Bursfeld*, qui a donné son nom à une Congregation celebre, & de deux autres. II. *Celle de l'Abbaye de Katelembourg*, & de deux autres.

Mr. Lunig a recueïlli en trois tomes des lettres écrites pendant deux siécles par les Princes de l'Europe.

Litteræ Principum Europæ ab anno 1552. *usque ad annum* 1712. *Latina lingua exaratæ, in tres partes divisæ, & in lucem editæ, à Joanne Christiano Lunig, tomi tres, in* 8°.

Il a recueïlli de la même maniere

en trois tomes les harangues prononcées par des Princes de l'Europe, par leurs Miniſtres, ou par des hommes illuſtres.

Orationes Procerum Europæ, eorumdemque Miniſtrorum ac Legatorum, ut & virorum celeberrimorum Latina lingua ab aliquot ſæculis uſque ad annum 1713. *habitæ, in lucem editæ à Joanne Chriſtiano Lunig, partes tres, in* 8°.

On craint de manquer de bois dans l'Alemagne, qui n'étoit autrefois qu'une vaſte forêt. La licence d'abattre les forêts, l'imprudence de ceux qui ont crû profiter en changeant les forêts en labourages, même dans les montagnes, & ſurtout la mauvaiſe culture des bois, ſont les cauſes de ce malheur. Mr. de Carlovits enſeigne, dans un ouvrage Aleman *de la culture des bois*, les moyens de le prévenir : tout ce qui concerne les forêts eſt approfondi dans cet ouvrage ; l'utilité publique demanderoit qu'on le traduisît en Latin & en François : c'eſt un *in folio*.

D'IENA.

Mr. Struvius continuë ſon recueïl de pieces curieuſes tirées des manuſcrits, le dixiéme tome a paru il y a quelque tems avec le huitiéme & le neuviéme. On diſtingue parmi les pieces curieuſes qu'ils contiennent, I. Une inſtruction compoſée par Sadolet pour le Cardinal Farneſe Legat *à la*

tere du Pape Leon X. vers l'Empereur Maximilien. II. Une continuation des Annales de Baviere d'Aventin, tirée de l'édition que Nicolas Cisner fit à Bâle de ces Annales l'an 1580. & qui manque aux autres éditions, & même à la derniere que Mr. Gundlingius vient de donner.

Richardi Gotthelf Struvii acta literaria ex manuscriptis Collecta, fasciculi octavus, nonus & decimus.

M. Schmid a publié la vie du Sçavant Sagittarius.

Joannis Andreæ Schmidii Commentarius de vita & scriptis Gasparis Sagittarii, in octavo.

DE FRANCFORT.

Un Auteur, qui se cache sous le nom de *Melissante*, & qu'on sçait être un docte Thuringien, nommé *Jean Godefroi Gregorii Toba*, a imprimé en Aleman *une description des anciens Châteaux d'Alemagne*, qui donne de grands éclaircissemens sur l'histoire de ce païs, & sur les généalogies de plusieurs familles illustres.

M. Vigandus a fait un recueïl d'éloges des Théologiens illustres. On donne aisément ce titre parmi les Protestans. *Joannis Rudolfi Vigundi tractatus de nobilibus Theologis.* 1714.

DE COLOGNE.

M. Henri Sulli, habile Horloger de Londres, en passant ici pour aller à Vienne à la suite de Mr. le Duc d'Aremberg, me dit qu'il alloit faire imprimer un ouvrage de sa façon, sous le titre de *Regle artificielle du tems, qui comprend l'idée de la division naturelle & artificielle du tems, avec la nature & la construction de toutes sortes d'horloges & de montres qui sont de l'usage ordinaire, & la maniere de s'en servir adroitement.*

Metternich (Guillaume) imprime un in 4°. intitulé, *Introductio ad jus publicum Romano-Ecclesiasticum, complectens statum Ecclesiæ Romanæ, dignitatem, potestatem, Curiam & electionem summi Pontificis, ac reliquorum membrorum, Cardinalium, Primatum, Archiepiscoporum, Episcoporum, & totius Cleri prærogativas, subordinationem & jura, collecta ex jure divino, Canonico & Civili tum publico, tum privato, cui accedit index locupletissimus omnium notabilium materiarum in hoc opere contentarum, & in publicam lucem edita à Gregorio à Mertzenfeldt, Benedictino ad S. Felicitatem in Munster Schwartzbach SS. Theologiæ & IV. Doctore in Electorale Universitate Erfordensi, Facultatis Theologiæ Assessore & Professore publico.*

Janvier 1715.

D'ESPAGNE, DE MADRID.

La paix n'a pas plutôt donné au Roi les moyens de faire éclater ſon amour pour les belles Lettres, qu'il a penſé à établir dans cette Ville une Académie, qui ſe propoſe pour fin la perfection de la langue, de l'éloquence & de la poëſie Caſtillane : elle eſt composée de vingt-quatre Aſſociez, qui joüiront de tous les privileges des Officiers de la Maiſon du Roi. Sa Majeſté Catholique a voulu être le protecteur de cette Académie, comme le Roi ſon grand-pere l'eſt de l'Académie Françoiſe. Elle a choiſi le Duc d'Eſcalone, le plus habile homme d'Eſpagne, pour en être le Préſident, & Dom Vincenzo Squarzafigo pour en être le Secretaire.

D'ITALIE, DE PISE.

Mr. Migliorucci a donné au Public *des Inſtitutes de Droit Canon* qu'on eſtime, il fait au commencement du premier tome une *hiſtoire critique des ouvrages de même genre.*

Inſtitutiones Juris Canonici, cum explicationibus in quibus univerſum jus Pontificium proponitur & notitia hiſtoriæ Eccleſiaſticæ paſſim illuſtratur, necnon variis diſputationibus aliqua novitate ad uſum ſcholaſticum excitatis diſcuſſiſque elucidatur. Opus

Lazari-Benedicti Miglioracci, sacrorum Canonum in Pisana Universitate Professoris ordinarii. Pisis, in 4°. trois tomes.

Le Seigneur Camille Ranier Borghi a fait imprimer un traité sur une espece de Joûte, ou de bataille feinte, qui se donne tous les ans sur le Pont neuf de cette Ville le jour de St. Antoine. Il en rapporte l'institution aux Grecs qui ont bâti Pise.

Oplomachia Pisana ouvero la bataglia del ponte di Pisa, in 4°.

DE NAPLES.

Le Docteur Damien Sconamiglio, Médecin de profession & Mathematicien d'inclination, a expliqué fort clairement les propositions XVIII. & XIX. du dixiéme livre d'Euclide assez obscures, dans une lettre au Marquis Saliceto *Damiani Scognamilii de planarum æquationum resolutione, in* 4°.

Les dialogues ingénieux de Galilée & de Borelli sur la structure & le mouvement du Cœur, sont *du Docteur Dominique Sangenito.* Ils sont un *in* 4°.

DE VENISE.

Bortoli merite beaucoup de loüanges sur son édition du Dictionaire Grec de Guarino Favorini Evêque de Nocera. Elle rapelle le souvenir des édition d'Alde, & passe

de beaucoup la premiere édition de ce Dictionaire si estimé des Sçavans. L'Auteur, Moine de St. Silvestre, est un de ces génies heureux à qui l'on doit le rétablissement des belles Lettres dans le seiziéme siécle ; il fut disciple du fameux Jean Lascaris, ami de tous ces sçavans Grecs que la ruine de l'Empire d'Orient fit passer en Italie : c'est sous leur direction qu'il composa son Dictionaire. Devenu dans la suite Précepteur de Leon X. & Evêque de Noccera, il n'épargna ni peine ni dépense pour perfectionner cet ouvrage : la premiere édition est de l'an 1538. faite à Bâle.

Varini Phavorini Camertis Nucerini Episcopi magnum Dictionarium, seu thesaurus universæ linguæ Græcæ nova hac editione per Antonium Bortoli Typographum Venetum diligentissimè castigatus & auctus, in folio majori.

On a fait une nouvelle édition de l'ouvrage du Seigneur Garzoni, sur la maniere de connoître & d'élever les Chevaux, augmenté d'un quatriéme livre sur leurs maladies.

L'arte di ben cognoscere e distinguere la qualita de Cavalli d'introdurre & di conservare una razza nobile, & di risanare il Cavallo da mali a quali soggiace studiata da Marino Garzoni Senatore Veneto ; terza impressione con aggiunta del libro quarto. Chez Poletti ; *in* 4°.

DE TURIN.

Le second tome de l'histoire de cette Ville, écrite par Mr. l'Abbé Ferrero, finit à la mort d'Emmanuël Philibert en 1580. La premiere partie est du Comte Emmanüel Tesoro. L'Abbé Ferrero est un vrai Sçavant, & un Historien exact.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Sieur Kennedy a été arrêté pour avoir publié le livre dont voici le titre, & qui fait beaucoup de bruit.

Memoirs concerning the affairs of Scotland &c. C'est à dire, *Memoires touchant les affaires d'Ecosse, depuis le commencement du regne de la Reine Anne, jusqu'à l'union des deux Royaumes d'Ecosse & d'Angleterre concluë au mois de Mars 1707. Avec une relation de l'expedition faite au mois de Mars 1708. & quelques reflexions sur l'ancien Etat du Royaume d'Ecosse.*

On trouve au commencement de ces Memoires une Introduction qui montre la necessité de les publier dans le tems present. A Londres, imprimé & vendu par les Libraires de Londres & de Westminster. 1714.

Le livre du Docteur Pitts, intitulé, *La religion du Roi George*, fait encore plus de bruit, l'Auteur a été aussi arrêté.

Il a paru des livres plus sages & plus utiles.

Histoire chronologique d'Angleterre, ou abregé de tout ce qui y est arrivé de remarquable depuis le tems de Jule César jusqu'à la paix de 1713. Cet ouvrage ne contient que des faits qui sont tirez des meilleurs Auteurs. Le compilateur de cette histoire se nomme Pointer, Chapelain du College de Merton à Oxford, & Recteur de la parroisse de Slapton dans la province de Northampton. A Londres, chez Bernard Lintott 1714. 2. volumes in 12.

A Chronological history of England.

Discours Critique sur l'Iliade d'Homere traduit du François de Mr. de la Motte de l'Academie Françoise, par Mr. Théobald, se vend chez Lintott.

A critical discourse upon Homers Iliad.

Knapton vend un *traité* où l'on prouve *la divinité de Jesus-Christ, contre Mr. Clark.* Mr. Potter, qui en est Auteur, y fait voir par l'Ecriture, que JESUS CHRIST est de même essence & de même perfection que Dieu le Pere, & que c'étoit là le sentiment des Peres avant le Concile de Nicée, qui a été constamment soutenu par les compilateurs de la lithurgie de l'Eglise Anglicane.

A vindication of our blessed saviours divinity.

DE CAMBRIGE.

Mr. Davies prépare de nouvelles éditions

de divers ouvrages Philosophiques de Ciceron semblable à l'édition *des Tusculanes* qu'il fit paroître en 1709.

DE HOLLANDE, DE LEUVARDE.

Halma imprimera bientôt le recüeil d'anciennes inscriptions Grecques & Latines rassemblées par le sçavant Gudius. Mr. Koolius avoit préparé ce recueïl pour l'impression sous la direction de Mr. Grævius, c'est Mr. Hesselius qui aura l'honneur de le rendre public.

Antiquæ inscriptiones, cùm Græcæ, tùm Latinæ, olim à Marquardo Gudio collectæ, nuper à Joanne Koolio digestæ Joannis Georgii Grævii auspiciis, nunc à Francisco Hesselio editæ, apud Franciscum Halmam, in folio.

DE FRANCKER.

Mr. Lambert Bos a fait paroître un petit traité *in* 12. des Antiquitez Grecques, surtout des mœurs des Athéniens.

Antiquitatum Græcarum præcipuè Atticarum sintagma.

Mr. de Muis publiera bientôt *des observations très-curieuses* qu'il a faites avec un excellent Microscope *sur les fibres musculaires, & sur les sels qui se trouvent dans le sang humain*; il réfutera feu Mr. Guillelmini sur la nature & la figure de ces sels.

D'AMSTERDAM.

Thomas Johnſon a imprimé *la ſuite des Mémoires du Chevalier Temple, avec la Vie de l'Auteur traduite de l'Anglois, in* 8°.

Volters vend *le neuviéme tome du tréſor Anatomique de Mr. Ruiſch, in* 4°. Les gravures en ſont belles.

DE LA HAYE.

La nouvelle maniere de fortifier les places dont Mr. *Lansberg* eſt Auteur, & que *Pierre Hudſon* a imprimée *in* 4°. mérite l'attention du public, & par la nouveauté du ſyſteme que l'Auteur propoſe, & plus encore par la Critique qu'il fait des places les mieux fortifiées, & par l'hiſtoire des ſieges les plus fameux de la derniere guerre où il s'eſt trouvé.

DE MARSEILLE.

On a imprimé par ordre de la Reine d'Eſpagne la relation de la fête ingénieuſe que M. Arnoul Intendant

des Galeres & du commerce donna à sa Majesté Catholique *le* 29. *Octobre* 1714. à l'occasion de la salle d'armes de l'Arsenal des Galeres que cette Princesse voulut voir. On ne comprend pas qu'en aussi peu de tems qu'il en a eû, il ait imaginé & fait exécuter une fête si réguliere, si magnifique, & où son esprit a encore plus brillé que sa magnificence.

DE LYON.

Nos Magistrats ont fait imprimer la harangue que le Pere Valoris avoit prononcée dans le College des Jesuites sur la statuë équestre que cette ville a érigée au Roi. Un passage de Pline le jeune appliqué au sujet a fourni la division de cette harangue : *Immortalitatis Ludovici prospexistis & vestræ, veri Lugdunenses, neque enim decorum magis & insigne statuam habere, quàm ponere.* L'Auteur, selon l'idée que lui a donné ce passage, montre que la statuë élevée à Lyon *est un monument éternel de la gloire de Loüis le Grand, & de l'attachement de la ville de Lyon pour son Prince.*

Les ſubdiviſions de ſa premiere partie ouvrent un vaſte champ à ſon éloquence. Trois choſes contribuent à rendre un monument illuſtre & éternel, le motif qu'on a eû de l'élever, le lieu où il eſt élevé, ſa propre beauté. On peut donc promettre à la ſtatuë du Roi une eſpece d'éternité; jamais motif plus juſte n'en fit conſacrer une, c'eſt à Loüis le Grand qu'on l'éleve, pour avoir rendu la paix au monde; c'eſt dans Lyon qu'on l'éleve: la gloire de cette ville rend le monument plus illuſtre & plus durable, & l'on ne pouvoit en élever une plus magnifique.

Dans la ſeconde partie l'Orateur loüe la prudence des Magiſtrats de Lyon à bien prendre l'occaſion d'ériger le monument; il loüe l'affection ſinguliere avec laquelle ils l'ont érigé; quelque grand que ſoit le ſujet l'Orateur n'eſt nulle part au deſſous de ſon ſujet. Il n'a pas travaillé ſeulement pour la gloire du Roi, & pour celle de la ville de Lyon, il a travaillé pour la ſienne.

Lions & Bruyſet ont fait une nouvelle édition fort augmentée, & preſ-

que entierement refonduë d'un livre intitulé, *Lettres instructives sur les erreurs du tems.* Le titre n'impose point ; ces lettres donnent toutes les lumieres qu'on peut souhaiter sur les contestations qui troublent l'Eglise ; les matieres les moins intelligibles par la sublimité des mysteres, & les questions les plus embroüillées par la chaleur & la mauvaise foi des disputes, y sont éclaircies d'une maniere familiere, il est vrai, mais cependant avec toute la précision & l'exactitude que l'importance du sujet le demande. Il n'est point d'objection des Novateurs à laquelle l'Auteur ne réponde, tous les passages de Saint Augustin qu'ils ont coutume de citer en leur faveur, sont expliquez. La quatriéme lettre montre la foiblesse de toutes les difficultez qu'on propose communément contre la derniere Constitution.

Les Lettres d'un Abbé à un Evêque qui ont paru ici répondent à ces difficultez, de maniere à ne laisser aucun doute à ceux qui cherchent la verité de bonne foi. Les partisans de

l'erreur ſont contraints d'en loüer le tour & le ſtile.

DE PARIS.

On eſt obligé à l'Auteur du *livre de l'action de Dieu* de nous avoir révélé le ſecret de la Théologie Janſénienne : on lui aura encore obligation de nous avoir découvert un ſecret plus important. Tous ceux qui ſe connoiſſent en ſtile ſont perſuadez qu'il eſt l'Auteur *de la diſſertation géometrique pour montrer qu'on ne peut recevoir la Conſtitution, même avec des explications* ; & de *la diſſertation Théologique du témoignage de la verité dans l'Egliſe Catholique :* il nous apprend dans le dernier de ces Libelles quelle regle de croyance, ou plûtôt d'incrédulité, le Parti s'eſt faite.

Les Catholiques, fondez ſur les promeſſes du Fils de Dieu, ſont convaincus qu'il n'a abandonné les veritez de la foi, ni à la foibleſſe & aux caprices de l'eſprit, ni aux dereglemens du cœur humain, qu'il a établi un tribunal viſible, infaillible,

toujours dirigé par le Saint Eſprit, & dont les déciſions terminent les diſputes, fixent la croyance des fidelles, & aſſurent le dépôt de la révélation contre tout l'artifice des paſſions & toute la puiſſance de l'Enfer. Les Proteſtans, pour éviter de ſe ſoumettre à ce tribunal qui les condamnoit, imaginerent je ne ſçai quel eſprit particulier donné à tous les fidelles pour leur expliquer le ſens de l'Ecriture ; ils ſentirent bientôt que cet étrange principe rompoit tous les liens de leur ſocieté ; qu'il rendoit la foi arbitraire, & qu'il n'étoit propre qu'à autoriſer les nouveautez les plus monſtrueuſes : ils voulurent ſe faire un tribunal pareil à celui qu'ils avoient mépriſé ; mais ce tribunal ſans autorité fut mépriſé plus juſtement, & n'a pû empêcher que leur ſecte toujours diviſée, ne ſoit agitée de diſputes continuelles, que leur religion ne change d'année en année, & que les erreurs les plus énormes ne s'établiſſent au milieu d'eux. Les fanatiques s'en ſont tenus à l'eſprit particulier ; les Sociniens, choquez du ridicule de l'eſprit particulier,

culier, ont entierement ſoumis la foi à la raiſon, & la parole de Dieu au jugement des hommes, bornant ainſi la religion dans les limites étroites des connoiſſances humaines; les Proteſtans, demeurez ſans principe de foi, ſont Fanatiques quand ils diſputent contre les Catholiques, ou les Sociniens; & Sociniens, quand ils diſputent contre les Fanatiques.

Le Théologien Janſéniſte propoſe un ſyſteme plus bizarre: comme il veut ſe déguiſer ſous les apparences d'un Catholique, il rejette, dit-il, toute autre Communion que la Communion Romaine, c'eſt ainſi qu'il s'exprime, au lieu de dire la Communion de l'Egliſe Romaine, il a ſes raiſons pour ne pas parler ſi clairement. Il admet la viſibilité, la perpetuité & l'infaillibilité de l'Egliſe, l'autorité de la Chaire: mais à quoi réduit-il ces expreſſions? A rien. Selon lui l'autorité de la Chaire réſide dans le corps des Evêques; mais ils ne ſont infaillibles que quand ils ne ſe trompent pas: on ne peut s'en fier à leur déciſion ſans l'examiner; & c'eſt au peuple fidelle que cet examen

appartient ; il eſt juge de ſesjuges ; il peut, il doit préſumer que la puiſſance ſéculiere, les paſſions, l'ignorance des Evêques, ont rendu le jugement inique, & fait préférer l'erreur à la verité. Juſqu'ici l'Auteur eſt d'accord avec les Proteſtans ; il va plus loin.

Il faut donner au peuple quelques regles pour ſe déterminer dans l'examen qu'il doit faire du jugement des Evêques. Se déterminera-t'il par la pluralité des ſuffrages ? C'eſt la regle que l'on ſuit dans tous les tribunaux qui ne ſe croyent pas infaillibles ; on a penſé avec beaucoup de raiſon que le grand nombre auroit plus de lumiere, & ſeroit moins ſujet à la corruption que le petit nombre. La regle que propoſe l'Ecrivain Janſéniſte eſt directement contraire à une maxime ſi ſage ; c'eſt en faveur du petit nombre qu'il veut que le peuple préſume : le concours de l'autorité ſéculiere avec l'autorité Eccléſiaſtique eſt, dit-il, un motif ſuffiſant de ſe défier de l'équité des Evêques : en un mot, il faut toujours ſuivre dans les conteſtations qui s'élevent

le petit nombre opprimé c'est à dire, le parti condamné par tout le reste de l'Eglise. Qu'on ne s'étonne point d'une idée aussi extraordinaire, l'Auteur a besoin de ces principes surprenans pour rejetter la derniere Constitution reçuë de toute l'Eglise : charmé de ce que son systeme a de rapport avec son dessein, il n'a pas vû les embarras où il l'engageoit, il n'a pas vû qu'en suivant la regle de foi qu'il donne, il falloit être pur Arien, ou demi Arien tour à tour ; à mesure que le parti contraire prévaloit à la Cour de Constance, qu'il falloit être Catholique sous Valens, & retourner à l'Arianisme sous Théodose ; être Nestorien après le Concile d'Ephese, Eutychien après le Concile de Calcedoine ; Nestorien, après le cinquiéme Concile general ; Monothelite après le sixiéme. Si la verité est toûjours dans le parti opprimé, ces variations de foi ont été inévitables, & il faut encore aujourd'hui examiner ces anciens jugemens de l'Eglise; une connoissance exacte de toute l'histoire Ecclésiastique est necessaire au plus simple fidelle pour former

ſa foi, car on ne preſcrit point contre la verité.

Ce n'eſt pas le ſeul inconvénient de ſon ſyſtême, il annéantit les promeſſes de JESUS-CHRIST : l'Egliſe n'eſt pas plus infaillible que tout autre corps. Ajoutons que ces principes ont été inconnus à tous les Peres : ils ont tous enſeigné unanimement que le peuple Chrétien étoit obligé à une docilité ſans réſerve pour la déciſion des Paſteurs, qu'il devoit compter ſur les promeſſes du Seigneur, écouter la voix de l'Egliſe comme l'oracle du S. Eſprit. Le nouveau Théologien veut que la verité de cet oracle du S. Eſprit dépende de l'aveu ou du déſaveu du corps des fidelles; qu'au mépris des promeſſes, on préſume l'iniquité du jugement, qu'on l'examine; & ſur quelles regles, ſur des regles que la raiſon réprouve. Il veut qu'on préſume de la violence dans les Princes les plus religieux; de l'ignorance, de la foibleſſe, de l'interêt, de l'injuſtice, dans le corps des Paſteurs : il ne veut pas qu'on préſume dans le petit nombre de la prévention, de la ſéduction,

de l'entêtement, du goût pour la singularité, la contradiction, la chicanne, un esprit faux, aucun vice, aucun défaut, aucune foiblesse.

Enfin, ne sent-il pas que son systeme ne laisse aucun remede à l'erreur, & rend les disputes éternelles? Qu'il se répande en invectives contre les Prélats & les Princes, qu'il s'efforce de rendre suspecte l'intégrité du grand nombre des Pasteurs, qu'il anime des traits d'éloquence les plus vifs les plaintes du parti opprimé; ces lieux communs n'éblouïront que les esprits superficiels, ils ne prouvent rien.

Les fidelles ne croyent pas impossible qu'un grand nombre d'Evêques soit dans quelques occasions séduit par les artifices de l'erreur, ou entraîné par la violence de la persécution; ces cas sont rares, très-rares, mais enfin la foi n'est pas fondée précisément sur le témoignage du nombre considerable des Pasteurs. L'Eglise est établie sur la pierre, selon la parole de Jesus-Christ; le Siege Apostolique, l'Eglise Romaine, est le centre de la commu-

nion Catholique : c'eſt dans elle & par elle que toutes les Egliſes Catholiques du monde conſervent l'unité de la foi par leur union avec elle, comme S. Irenée l'a enſeigné dès le ſecond ſiecle. Ainſi dans les diviſions qui troublent l'Egliſe, le parti où la verité ſe trouve, c'eſt le parti uni de Communion au S. Siege. On défie l'Auteur de montrer dans toute l'antiquité Chrétienne une autre marque de catholicité ; & ſans cela comment juſtifier l'Egliſe Latine contre le ſchiſme de l'Egliſe Grecque. Mais, dit l'Auteur, ſitôt que la Conſtitution a paru il s'eſt élevé un cri general contre elle ; veut-on une marque plus claire que l'on n'y a pas reconnu la foi de l'Egliſe ? Examinons un peu ce cri qu'on fait tant valoir dans tous les libelles publiez contre la Conſtitution. Il eſt aiſé de reconnoître que ce n'eſt pas le gemiſſement innocent des brebis ſoumiſes au Paſteur ; c'eſt le cri des loups irritez de ce qu'on leur arrache leur proye ; c'eſt le ſifflement du ſerpent qui ſe ſent écraſer la tête : ce n'eſt pas la voix des

fidelles, elle ne feroit entendre que des applaudissemens ; c'est son seul langage après une décision authentique, c'est le cri des hérétiques rebelles qui courent aux armes. Non, la voix des fidelles ne s'exprimeroit point par des satyres indécentes, par des déclamations séditieuses, par des chansons impies, libertines, telles que la Thalie d'Arius, c'est là le langage ordinaire des hérétiques.

Mais encore, où ce cri s'est-il fait entendre ? Dans les lieux seulement où le Jansénisme avoit prévalu : toutes les autres parties de l'Eglise ont applaudi au jugement du S. Siege. Les peuples, dit-on, ont été effrayez de voir condamné ce qu'on leur prêchoit, ce qu'ils lisoient dans les livres estimez, ce qu'on leur insinuoit dans le confessionnal, ce qu'on enseignoit dans les classes, la doctrine de leurs Curez. Et depuis quand cette doctrine étoit-elle devenuë si commune ? Ne peut-on pas marquer le tems précis où elle a commencé ? Les livres, les sermons, les catéchismes du commencement du siecle passé, des témoins qui vivent

encore, ne reclament-ils pas pour l'ancienne tradition ? Et par quels artifices la nouvelle doctrine a-t'elle prévalu dans ces lieux ? Peut-on y penser sans honneur ? Des hommes sans conscience ont envahi les postes par la dissimulation la plus noire, par les parjures les plus exécrables : des femmes chargées de pechez ont passé des intrigues de la galanterie aux intrigues du Parti ; une direction commode en effet l'a emporté sur la direction qui n'étoit commode que dans l'idée de ceux qui la décrioient. On a embrassé en foule une dévotion, qui pourvû qu'on parle beaucoup de pénitence, dispense d'en pratiquer d'autre que l'éloignement de la Communion, qui se dédommage du retranchement des plaisirs tumultueux & éclatans par toutes les douceurs d'une vie molle, aisée, & par les rafinemens d'une volupté délicate que le Directeur partage avec les pénitentes. Hé ! Qui ne s'accommoderoit d'une dévotion qui nourrit l'orgueil, qui laisse un libre cours à la médisance, & qui ne gêne pas trop

les autres passions ? La morale Jansénienne a bien des ressources pour les ames foibles & tentées, le parti a dû s'augmenter ; il seroit surprenant qu'il ne fût pas nombreux, ayant surtout eû l'adresse & le crédit d'imposer le silence à ses adversaires, & de débiter impunément ses erreurs couvertes d'un voile très-leger & autorisées du nom respectable de S. Augustin. Le cri qui s'est élevé contre la Constitution dans les lieux où le parti étoit le plus fort, ne doit pas plus surprendre que le cri qui s'éleva en Alemagne, en Angleterre, contre le Concile de Trente : l'un prouve autant que l'autre.

Au reste, nous n'imputons pas à l'Auteur l'invention de son systeme pernicieux sur la regle de la foi & l'autorité de l'Eglise. Il l'a pris tout entier dans les discours séditieux d'*Eutherius Evêque de Tyane*, le plus emporté des Nestoriens. Ces discours sont imprimez à la fin du 5e. tome de la derniere édition des œuvres de Theodoret, & ailleurs.

Rondet vend *l'esprit des saints Evangiles*, où le veritable dessein que cha-

que Evangeliſte ſe propoſe eſt démontré par une analyſe ſçavante de chaque Evangile. Le P. Lattaignant Jeſuite, connu par d'autres ouvrages, eſt Auteur de celui-ci, où il a rempli le beau projet que le titre propoſe. Nous en parlerons plus au long.

La nouvelle édition *du traité du ſecret de la Confeſſion* eſt fort augmentée dans le corps du livre, ſoit pour les preuves du ſecret, ſoit pour la punition du crime de la révélation : le ſtile eſt plus châtié, & tout l'ouvrage plus exact. On y a joint des pieces curieuſes qui ſervent de preuves.

Un Poëte de quinze ans, fils de Mr. Chappe de Ligny, a préſenté au Roi *une Ode ſur la paix* fort eſtimée. Elle ſe vend *chez Quillau*, avec *une Idylle* du même Auteur.

Seveſtre a imprimé *des Metamorphoſes Latines* compoſées & récitées par des Rhétoriciens du College de Loüis le Grand : la fiction & la verſification en ſont également ingénieuſes.

Mr. Le Coq, Profeſſeur de Liſieux, a exprimé en beaux vers La-

tins ce que tout le monde a ſenti ſur la nomination de Mr. l'Abbé de Villeroi à l'Archevêché de Lyon.

Le R. P. Martianai Benedictin a fait imprimer chez Lambin le projet d'un nouveau commentaire ſur l'Ecriture ſainte, où il prétend l'expliquer par elle même, ſans avoir recours aux Rabins, ni même aux Interpretes Chrétiens. Il lui donnera pour titre,

Biblia ſacra paralella & harmonica, ſive Commentarius concordantialis, literalis & hiſtoricus in utrumque Teſtamentum, cum prolegomenis novis, ac Dictionario ſacro ad intelligentiam vulgatæ Latinæ verſionis.

Sa méthode conſiſte à marquer à la marge de chaque verſet les endroits de l'Ecriture dont il croit qu'on peut ſe ſervir pour l'expliquer, & il fera ſentir le rapport de ces paſſages dans deux eſpeces de notes, les unes plus courtes au bas des pages, les autres plus longues à la fin de chaque chapitre. On doute que cette méthode ſuffiſe pour réſoudre toutes les difficultez de l'Ecriture, & ce doute eſt fortifié par

le projet que l'Auteur publie : il contient ses remarques sur le premier chapitre de la Genese, dans lesquelles il ne touche pas à plusieurs difficultez considerables de ce chapitre.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Scienc
& des beaux Arts. Mois de Janvier 1715

ART. I. ANalyse de l'Apocalypse, cont
nant une nouvelle explic
tion simple & literale de ce livre, av
des dissertations sur les Millenaires, s
l'état des ames après la mort, sur le Pu
gatoire, sur le Jugement, & sur d'autr
matieres importantes de la Religion. Pag.
ART. II. Suite de l'extrait du traité de l'a
tion de Dieu sur les créatures, dont
premiere partie est dans les Memoires a
mois de Mars de l'année 1714. p. 1
ART. III. Lettre d'un Théologien de To
louse, sur l'Athéïsme caché dans le liv
de l'action de Dieu. p. 4
ART. IV. Traité des Minoritez, des Tute
les & des Curatelles, & des droits des e
fans majeurs & mineurs. Par Mr. **
Avocat au Parlement. p. 5
ART. V. Vincentii Paravicini Conrector
Gymn. Basileensis singularia de vir
eruditione claris. Centuriæ tres &c. Tro
Centuries de choses singulieres touchan
des hommes illustres par leur science, les
quelles sont publiées comme un essai d'au
tres Centuries qui peutêtre suivront. Pa
Vincent Paravicini. p. 6
ART. VI. Histoire de l'Eglise, par Mr. l'Abb

de Choisy. Tome 7^e^, depuis l'an 1300. *jusqu'à l'an* 1422. p. 71

ART. VII. *Recueil de plusieurs pieces de poësie présentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année* 1713. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 78

ART. VIII. *Recueil de plusieurs piéces d'éloquence & de poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les prix de l'année* 1714. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie.* p. 87

ART. IX. Damnatæ theses ab Alexandro VII. Innocentio XI. & Alexandro VIII. necnon Jansenii, ad Theologicam trutinam revocatæ juxtà pondus Sanctuarii. *Les Propositions condamnées par Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. examinées selon les regles de la Théologie, & pesées au poids du Sanctuaire. Par le Pere Viva Jesuite.* p. 101

ART. X. *Lettre écrite à un Milord à Londres, par un Anglois Voyageur en France.* page 108

ART. XI. *Traité de l'esprit de l'homme, où l'on verra la preuve de son existence &c. dédié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans. Par Mr. de Rassiels du Vigier.* p. 116

ART. XII. *Apologie de l'Histoire de l'indulgence de Portioncule.* p. 125

ART. XIII. Opuscula varia de Latinitate Jurisconsultorum veterum. *Divers ouvrages touchant la Latinité des anciens*

Jurisconsultes, avec de nouvelles remarques. Par Charles Andre Du Ker. p. 135

ART. XIV. *Principes Physiques rapportez à la Médecine pratique & autres traitez sur cet Art. Par Mr. Chambon ci-devant premier Medecin de Jean Sobieski Roi de Pologne.* p. 138

ART. XV. *Nouvelles Literaires.*

De Moscou. p. 152
D'Alemagne, de Dantzic. p. 153
De Brunsvik. p. 154
De Hall. p. 156
De Lipsic. p. 157
D'Iena. p. 159
De Francfort. p. 160
De Cologne. p. 161
D'Espagne, de Madrid. p. 162
D'Italie, de Pise. ibid.
De Naples. p. 163
De Venise. ibid.
De Turin. p. 165
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Cambrige. p. 166
De Hollande, de Leuvarde. p. 167
De Francker. ibid.
D'Amsterdam. p. 168
De la Haye. ibid.
De Marseille. ibid.
De Lyon. p. 169
De Paris. p. 172

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	2. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *l[es] Journaux de Verdun depuis leur commenc[e]ment jusqu'à present, & tous les mois [on] debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1715.

ARTICLE XVI.

BARTHOLOMÆI BEVERINI Syntagma de ponderibus & menſuris,&c. C'eſt-à-dire, *Ouvrage ſur les poids & les meſures, pour faire connoître la valeur des monnoyes anciennes, & la grandeur des meſures, avec un Traité des Comices, ou Aſſemblées du Peuple Romain. Par le P. Barthelemi Beverini, Clerc Régulier de la Congrégation de la Mere de Dieu.* A Lucques 1711. & à Lipſic, aux frais de Jean-Loüis Gleditſch & de Maurice-George Weidmann,1714. *in* 8°. *pages* 258.

C'EST l'édition de Leipſic qu'on a ſous les yeux, & que l'Editeur, Jean-George Walchius,aſſûre être entiérement conforme à celle de Luque.

Le P. Beverini a eû en vûë, dit-il dans ſa préface, de faciliter à la Jeuneſſe qu'il inſtruiſoit l'intelligence des Anciens Auteurs, où l'on ſe trouve arrêté en une infinité d'endroits, ſi l'on ignore le rapport des meſures & des monnoyes dont ils parlent, à celles d'aujourd'hui & de nôtre uſage. Le plan de ſon ouvrage eſt formé ſur ce deſſein. Car 1°. il ſuit l'ordre alphabétique, le plus commode pour trouver ce que l'on cherche, mais le moins propre à traiter une matiere avec méthode. 2°. Quoi qu'il paroiſſe avoir étudié ſon ſujet, il s'en rapporte ordinairement à Cenault, *Cenalis*, Evêque d'Avranche, à Villalpand, Alcazar, & Corneille de la Pierre ; mais il ne laiſſe pas d'en citer d'autres, comme Budée, Alciat, Arias Montanus, Mariana, Pineda. 3°. Il réduit les monnoyes & les meſures anciennes à celles de Luque, où il enſeignoit.

Son ouvrage eſt diviſé en trois parties, des monnoyes, des meſures creuſes, des meſures de longueur.

Afin de donner une idée plu claire des ſentimens de l'Auteu

touchant les monnoyes , on abandonnera ſon ordre alphabétique.

Sur le mot *pondo*, qui ſignifie une livre, il ſoutient que la livre Romaine d'aujourd'hui eſt la même que l'ancienne : ce qui eſt évident, dit-il, par le Conge Farneze, ſelon les expériences exactes de Villalpand faites en préſence des perſonnes les plus intelligentes qui fûſſent alors à Rome, & entre les autres de Lucas Pætus.

La prémiere monnoye des Romains, & comme l'étallon de toutes les autres, fut la livre de cuivre, nommée *as*, & diviſée en 12 onces. Les Romains ne compterent point autrement dans l'eſpace d'environ quatre cens vingt ans : alors la République engagée à de grandes dépenſes par les guerres qu'elle avoit à ſoutenir contre les Carthaginois, pendant la prémiere guerre [a] réduiſit l'*as* à deux onces, pendant la ſeconde [b] à une once, & enſuite [c] Papyrius l'abaiſſa à une demie once. Toutefois l'*as* perdoit ſeulement de ſon

[a] *L'an de la fondation de Rome* 490.
[b] 537. [c] 563. *ou* 566.

poids, & gardoit ſa prémiere valeur, paſſant dans le commerce des citoyens, eû égard au prix, pour ce qu'il avoit été en ſon origine. Ces changemens étoient au profit de l'Etat, ſans incommoder les particuliers.

Rome ne commença à avoir de la monnoye d'argent que l'an 485. de ſa fondation, & quatre ans avant la guerre contre Pyrrhus. Ce furent des deniers d'argent, ſept à l'once, dont chacun valoit dix livres de cuivre, ou dix *as*, d'où vint le nom *Denarius*. On fabriqua une autre monnoye plus menuë d'argent, qui n'étoit que le quart du denier, & fut nommée *ſeſtertius*, ſeſterce, par abbreviation de *ſeſqui-tertius*, parce qu'elle valoit deux livres & demie de cuivre, ou la quatriéme partie du denier. C'eſt principalement le ſeſterce qu'il faut entendre, où le terme *Nummus* eſt employé par les Auteurs.

Dans les divers changemens que reçut l'*as* en ſon poids, le dernier conſerva le ſien conſtamment, tandis que les Conſuls gouvernerent la

Republique. Mais dans la ſuite les Empereurs y donnerent atteinte ; enſorte que ſous Neron huit deniers n'en peſoient que ſept des prémiers. Pour la valeur, elle ne fut pas toûjours la même : car au tems de la ſeconde guerre de Carthage, quand l'*as* vint à une once, le denier fut élevé à en valoir ſeize, & conſéquemment le ſeſterce à en valoir quatre. Auguſte depuis fixa le denier à 12 *as*.

La livre Grecque des Athéniens, & Attique, eſt appellée *Μνᾶ*, *Mina*, *Mna*, mine, & diviſée en 100 drachmes. Elle étoit, dit l'Auteur, égalle à la livre Romaine, à une demie once près, dont elle la ſurpaſſoit ; l'once Romaine étant de 8 drachmes, & la livre de 96, au lieu que la livre Attique étoit de 100 drachmes, & par conſéquent plus forte de 4 drachmes, qui font la demie once.

La monnoye la plus uſitée à Athénes étoit la drachme, ainſi appellée à cauſe de ſon poids.

Il s'agit de déterminer le poids & le prix du denier Romain, & de

la drachme Attique, en les comparant ensemble. Budée, fondé sur l'autorité expresse de Pline * & de plusieurs Auteurs, assûre que ces deux monnoyes étoient égalles; Cenalis & Agricola y mettent de la différence, en ce que l'once d'argent ne fournissoit que sept deniers & donnoit 8 drachmes, ainsi le denier étoit plus fort d'une huitiéme partie. Quoi qu'il en soit, dit le P. Beverini, la différence est peu considérable, & n'a pas empêché les Auteurs de prendre indifféremment ces deux monnoyes l'une pour l'autre. En effet elles sont de si peu de valeur, que l[e] gain ne seroit pas grand, ni la pert[e] grande, à changer l'une contre l'autre, mais, qui devant 8, ou 80 drachmes, auroit donné un pareil nombre de deniers, se trouveroit avo[ir] trop payé de la huitiéme partie d[e] son dû, c'est à dire, d'un denier ou de 10. Or l'histoire ne fait gu[e]re mention que de grosses somme[s] où il n'est pas indifférent de confo[n]dre les deniers avec les drachme[s] supposé que la différence soit d'u[n]

* *L. 21. c. 34.*

8^e^ partie. Riccioli, comme le rapporte le P. Beverini, ayant pesé plusieurs deniers Romains dans le cabinet de Mr. Gui Torelli à Parme, les trouva huit à l'once, qui est le poids de la drachme Attique.

C'est le même poids, & par conséquent le même prix du Jule; monnoye maintenant commune à Rome, & qui a cours à Luque. Afin d'éviter les changemens fréquens auxquels nôtre monnoye est sujette, fixant le marc d'argent à 30 francs, le denier Romain vaut 9 sols & 4⅓ de nos deniers. Comme l'argent de ces monnoyes anciennes étoit fin, & que celui de Jule & de nôtre monnoye est mêlé d'alliage, il y faudroit faire attention pour parvenir à une comparaison exacte. Selon l'estimation ordinaire le Jule répond à 7 de nos sols & un denier.

Venons à la monnoye d'or. Ce qui à Rome étoit appellé *aureus*, étoit du prix de 25 deniers; comme le dit expressément Dion [b]. Ce qui se démontre encore en comparant deux endroits de Suetone [c] & de Taci-

[a] *L.2.Geograph. c.*1. [b] *L.*55. [c] *In Othone c.*4.

te *, où pour marquer une même largeſſe d'Othon, l'un ſe ſert du mot *aureus*, l'autre de cent ſeſterces. Puis donc que le ſeſterce eſt la 4e partie du denier, l'*aureus*, ou la piéce d'or, égalloit 25 deniers. D'où il s'enſuit qu'il valoit 25 Jules; qui font en nôtre monnoye, ſelon qu'elle répond aux Jules, 8 francs 17 ſols & quelques deniers.

La monnoye d'or qui avoit le plus de cours dans la Gréce, étoient les Philippes, du nom de Philippe Roi de Macédoine & pere d'Aléxandre. Ils peſoient vingt drachmes; les écus Romains n'en peſent que dix. Le Darique, du nom de Darius, étoit de même valeur que le Philippe. *Stater Macedonicus* eſt un Philippe, *ſtater Perſicus*, ou *Daricus*, un Darique.

Pour les Juifs, leur monnoye d'argent étoit le ſicle, appellé dans l'Ecriture *Argenteus*, communément de quatre drachmes Attiques, ſelon le témoignage de Joſeph, de Philon & de S. Jerôme. Mais les quatre drachmes Attiques n'en faiſoient que deux des Juifs; ainſi le ſicle eſt appel-

* *L. 1. hiſt.*

lé *Didrachme*, ou de deux drachmes ; & vraiſemblablement il y avoit des ſicles d'une drachme Juive, ou de deux Attiques, & peutêtre d'une ſeule drachme Attique. Le P. Beverini rejette la diſtinction d'un ſicle ſacré, & d'un autre civil & commun, comme n'étant point autoriſée dans l'Ecriture, ni dans les anciens Auteurs.

Un ſicle d'or chez les Juifs valoit douze ſicles d'argent. La preuve ſe prend du prix que donna David d'une place nommée *Ornan*, ſelon le 2e. livre des Rois chap. 24e. ce fut cinquante ſicles, & ſelon le premier des Paralipomenes ch. 21e. ce fut ſix cens ſicles ; ces deux ſommes reviennent à une même, la premiere comptée en or, la ſeconde en argent.

Le talent, dont il eſt fait ſi ſouvent mention dans les Auteurs, étoit proprement un poids de ſoixante mines, ou livres, & de ſix mille drachmes, Il étoit different ſelon la diverſité des livres & des drachmes de chaque lieu. Il y avoit donc le talent Attique, celui des Juifs, celui d'Alexandrie, d'Egypte, de Baby-

lone, de Rhode, & d'autres endroits. Le talent Attique valoit donc ſix mille Jules, ou ſix cens écus d'or Romains.

Comme la drachme des Juifs étoit double de l'Attique, leur valeur étoit de même, leur talent étoit double; & Joſeph aſſûre qu'il étoit de 120 mines Attiques.

En quelques endroits de l'Ecriture il eſt parlé de talens d'or, qui pris à la lettre, feroient des ſommes énormes; mais le P. Beverini remarque après Alcazar, qu'il ne faut pas toujours entendre en eſpece d'or, & que le poids exprimé eſt quelquefois de l'argent. Par exemple, David, comme il eſt écrit au l. 1. des Paralipomenes, ch. 21. voulant acheter une place pour élever un autel, offre à celui à qui elle appartenoit de la lui payer en argent. *Dedit ergò David ad Ornan pro loco ſiclos auri juſtiſſimi ponderis ſexcentos.* « David „ donna donc à Ornan ſix cens ſicles „ d'or au poids le plus juſte. Au l. 2. des Rois ch. 24. où la même hiſtoire eſt racontée; *Emit ergò David aream & boves argenti ſiclis quinquaginta:*

„ David acheta donc d'Ornan ſa pla-
„ ce & ſes bœufs cinquante ſicles
„ d'argent. C'eſt à dire, que David fit compter à Ornan ſix cens ſicles d'argent valant cinquante ſicles d'or. Par là le tréſor que David laiſſa à Salomon pour la conſtruction du Temple, de deux mille millions quatre cens mille livres, ſe réduit à cent vingt-quatre millions, qui ſont encore une ſomme bien grande.

Dans la ſeconde partie le P. Beverini traite des meſures creuſes; dont la prémiere, & à laquelle les autres ſe rapportent, eſt l'amphore d'un pied cubique, & contenant 80 livres d'eau. Le conge eſt un demi pied cubique, & la huitiéme partie de l'amphore, contenant dix livres d'eau. On ne s'étendra pas ſur la diſtinction de ces meſures qui ſont aſſez connuës, non plus que ſur celles de longueur. Entre celles-ci la prémiere eſt le pied; & ſa juſte meſure, dit l'Auteur, doit être priſe ſur le conge Farneze.

Sur le mot *Milliare*, il remarque qu'à Luque il eſt facile de s'aſſûrer de la longueur des milles, comme

les Romains avoient coûtume de les compter ; parceque ſur le chemin de Caſſius, taillé dans l'Appennin, & qui conduit de Luques à Modéne, ſe trouvent encore l'admirable pont, *Ponte a ſeſto*, les bourgs *Valdottavo* & *Diecimo*, ainſi nommez de ce qu'ils ſont diſtans de Luques, de ſix, de huit, & de dix milles.

Traité des Comices, ou aſſemblées du Peuple Romain.

Romulus sembla ne s'être réſervé l'autorité ſouveraine qu'en partie ; car outre qu'il inſtitua le Senat, il laiſſa au peuple la liberté d'élire les Magiſtrats. Comme il avoit diviſé les habitans de Rome en trois Tribus, que nous appellerions Quartiers de la ville, & chaque Tribu en dix Curies, c'étoit par Curies qu'étant aſſemblez ils donnoient leurs ſuffrages. Ces aſſemblées, qui n'étoient composées que des habitans de Rome, ſe nommoient *Comitia Curiata*. Arnobe les appelle *Comitia Urbana*, Comices Bourgeois. Ils ſe tenoient dans une partie du mar-

ché Romain, laquelle dans le tems de la guerre contre Annibal fut couverte d'un toit : & les Ediles avoient soin de la parer le plus magnifiquement qu'il leur étoit possible, faisant même venir des Provinces, des statuës, des tableaux, & d'autres ornemens.

Servius Tullius 6e Roi de Rome ayant ordonné le *Cens*, c'est à dire, que chaque citoyen fît une déclaration de son bien, établit une nouvelle division du peuple Romain en six différentes classes, ou six différens ordres, que décrivent Tite-Live & Denis d'Halicarnasse *. La premiere classe étoit de ceux dont le bien montoit du moins à la valeur de cent mines, ou de cent livres de cuivre : ils furent partagez en quatre vingt dix-huit centuries, ou centaines ; sçavoir, dix-huit de cavalerie, & quatre-vingt pour servir à pied. La seconde, de ceux qui possedoient jusqu'à 75 livres, en vingt centuries. La 3e de ceux qui avoient 50 livres, en vingt centuries. La 4e de ceux qui avoient vingt livres, en vingt centuries. La

* *L.* 4.

5^e de douze livres, en trente centuries. La derniere, qui étoit la plus nombreuse, comprenoit les pauvres.

On peut voir par cette distribution quels étoient alors les biens du peuple Romain. Les cent mines de ces riches de la premiere classe ne reviennent qu'à environ quatre mille francs de nôtre monnoye.

Servius Tullius distingua encore ces classes en les armant différemment, & ordonna que la moitié de chacune composée des jeunes gens serviroit en campagne, tandis que l'autre moitié demeureroit à la défense de la ville ; mais il exempta la derniere, qui étoit celle des pauvres, de tout service militaire.

Sur ce plan de Tullius se formerent les Comices appellez *Comitia Centuriata*, qui se tinrent dans le champ de Mars hors la ville, où le peuple donnoit ses suffrages par Tribus & par Centuries. Le nombre des Tribus crut jusqu'à trente cinq, dont quatre étoient dans la ville, les autres dans la campagne des environs. Cette sorte de Comices l'em-

porterent dans la ſuite ſur les prémiers.

Il y en eut une troiſiéme eſpece, nommez *Tributa*, par Tribus, & qui ſe tenoient auſſi dans le champ de Mars.

Le P. Beverini explique aſſez nettement tout ce qui concerne ces aſſemblées ; par quelle autorité, de quelle maniere ; en quel tems, ſur quelles affaires elles étoient convoquées.

ARTICLE XVII.

GERARDI SICHTERMAN J. U. D. de pœnis militaribus Romanorum diſſertatio &c. C'eſt à dire, *Diſſertation touchant les peines militaires en uſage chez les Romains. Par Gérard Sichterman.* A Amſterdam, chez François Halma, 1708, *In douze pages* 112.

CEnt Auteurs qui ont traité des armées Romaines, & de la diſcipline qui s'y obſervoit, n'ont eû garde d'oublier les récompenſes & les peines militaires. Mais il a plû à

Mr. Sichterman de faire une dissertation exprès sur le triste sujet des peines. Robortel s'étoit contenté d'en faire le Catalogue ; & Juste-Lipse n'en avoit parlé que par occasion, & comme à contre cœur, s'étendant davantage & avec plaisir sur les récompenses.

L'ouvrage est divisé en quinze chapitres. Dans le 1. l'Auteur, après un éloge des Romains, qui firent fleurir leur République & augmenterent leur Empire par leur sagesse à décerner des récompenses & des peines, passe à l'étymologie du nom *Miles*, qu'il tire de *Mille*, qui anciennement s'écrivoit *mile*. Et comme dans les levées qui se faisoient à Rome chacune des trois Tribus fournissoit mille hommes pour former une Légion ; celui qui se trouvoit engagé dans ce nombre, se nommoit *Miles*. Les autres étymologies paroissent moins vraisemblables, & trop éloignées ; comme celle que rapporte Aulugelle, par antiphrase, *non mollis*, par ce qu'un homme de guerre ne doit pas être délicat & mol.

Le mot *pœna*, peine, vient de Ποινὴ,

& celui-ci de πόνος, dont une des ſignifications eſt, choſe fâcheuſe & pénible. Les peines étoient diſtinguées en celles qui étoient nommées *capitales*, comme la mort & l'exil, & en celles qui étoient ſeulement ignominieuſes.

La baſtonnade, mais une baſtonnade juſqu'à faire expirer le coupable ſous les coups, fait le principal ſujet du ch. 2. & des deux ſuivans: on dit, le principal ſujet, car l'Auteur y fait entrer un autre très-différent, & qu'il traite fort au long; ſçavoir, s'il étoit défendu aux Romains de mener leurs femmes avec eux à l'armée? Et contre le ſentiment ordinaire il ſoutient que non. Polybe l. 6. ch. 35. marque les crimes qui étoient punis de la baſtonade; avoir manqué à faire ſa garde, avoir volé dans le camp, fait un faux témoignage, commis une action abominable, être retombé une troiſiéme fois dans une faute qui auparavant avoit merité châtiment, avoir abandonné ſon poſte à l'ennemi, jetté ſes armes dans le combat. Le Tribun, ou l'Officier qui préſidoit à l'exécution, donnoit

le premier coup : & les ſoldats enſuite ſe jettant ſur le criminel l'aſſommoient.

Si une Cohorte, ou une Légion entieres, dit l'Auteur au ch. 5. avoient commis une lâcheté, ou une violence, elles étoient décimées, c'eſt à dire, que les ſoldats tiroient au ſort, & qu'un de dix ſouffroit la mort : les Centurions & les Enſeignes, indépendamment du ſort, y étoient condamnez : la peine de ceux qu'il avoit épargnez étoit la honte d'être exclus du camp tout le reſte de la campagne, & de n'avoir que du pain d'orge. L'hiſtoire Romaine fournit pluſieurs exemples de ce genre de punition, qui après tout étoit ſujette à un grand inconvénient, en ce que le ſort aveugle pouvoit tomber ſur un brave homme, qui n'avoit eû nulle part à la lâcheté & au crime des autres.

Couper la tête étoit un ſupplice uſité parmi les Romains, dont l'Auteur traite dans le ch. 6. Du tems de la Republique c'étoit avec la hache, ſous les Empereurs avec l'épée. Lucain parlant de la mort de Pompée,

que Septimius fit miſerablement languir en lui déchirant le col, dit.

Nondum artis erat caput enſe rotare.

Mr. Sichterman ſoutient, contre Lipſe, qu'il n'y avoit pas plus d'honneur de mourir de l'épée que de la hache, & qu'il ne fut jamais de l'office des Tribuns, ou des Centurions, de faire de pareilles exécutions.

La plus grande ſévérité s'exerçoit contres les Déſerteurs & les Transfuges qui prenoient parti parmi les ennemis. S'ils étoient repris, ils étoient attachez à un pôteau, & ainſi abandonnez à des bêtes féroces, ou mis en croix, ou brûlez vifs. C'eſt ce que l'Auteur décrit au ch. 8.

Dans les ſuivans il rapporte les autres peines qui n'alloient pas à la mort, comme la ſervitude, l'exil, la mutilation, qui étoit de couper le poing, ou la jambe : c'étoit être quitte à meilleur marché de n'avoir qu'une ſaignée à ſouffrir; & c'étoit-là auſſi la punition d'un ſoldat poltron, ou pour lui reprocher qu'il avoit beſoin de ſe guérir de ſa peur, ou pour lui faire entendre qu'il ne méritoit

pas d'avoir du ſang dans les veines, ou pour lui ſignifier que c'étoit lui faire grace de ne lui ôter qu'une partie de ſon ſang. Les Centurions portoient à la main un gros ſarment de vigne, dont ils frapoient les ſoldats qu'ils trouvoient hors de leur rang, ou qu'ils voyoient être lents & pareſſeux.

Outre ces ſortes de peines, il y en avoit qui n'étoient qu'ignominieuſes & infamantes, comme d'être dégradé de la milice, obligé de quitter les armes & le ceinturon : ce n'étoit plus alors des ſoldats, ils étoient appellez *Quirites*, *Pagani*, Bourgeois, Gens de villages. C'étoit une ignominie à une Cohorte & à une Légion, pour n'avoir pas fait leur devoir, d'être contraintes de demeurer hors du camp, ſans tentes & ſans retranchemens, de n'avoir point de quartier d'hyver, & de le paſſer ſous les tentes, d'être privées de la paye, de n'avoir que de l'orge au lieu de froment.

ARTICLE XVIII.

MATTHÆI BROUERII de Niedek Juriſconſulti de populorum veterum & recentiorum adorationibus diſſertatio. C'eſt à dire, *Diſſertation ſur les adorations que les peuples ont renduës anciennement, & qu'ils rendent maintenant. Par Matthieu Broüer de Niedek.* A Amſterdam, chez Jean Obſterwyk, 1713. *In* 8°. *pages* 288.

VOici un ouvrage où l'eſprit ne peine point, un recueïl de paſſages d'Auteurs ſur diverſes pratiques des Gentils en adorant leurs Dieux. L'Auteur remarque quelquefois que les Juifs en avoient de ſemblables, & que les Chrétiens en retiennent encore quelques-unes. Si l'on ne le ſuit pas dans les vingt-huit chapitres qui partagent ſon livre, ce n'eſt, ni la difficulté, ni la multitude des choſes, qui en empêchent: mais on veut éviter de redire ce que perſonne n'ignore. On ſe contentera

donc de quelques endroits, qu'on a jugé plus remarquables.

Les priéres & les ſacrifices ſont les principales parties du culte que les hommes rendent à la divinité. Giraldus, Stackius, Caſalius, Saubert, Merula, Outrain, ont composé de ſçavantes diſſertations ſur les ſacrifices : Mr. Broüer ſe retranche à ce qui concerne les priéres.

Il dit que le verbe *adorare* ne vient pas, comme l'eſtiment pluſieurs, de ce que les Anciens pour marquer leur reſpect en approchant des Dieux, mettoient la main ſur la bouche, *ad os*; mais du verbe *orare*, avec la prépoſition *ad*, & par une compoſition ſemblable à celle de *ad precari*. Ainſi ce vers d'Ovide,

Hac prece adoravi Superos ego.

doit ſe traduire : « J'ai addreſſé cette » priére aux Dieux. Le même verbe *adorare* a encore d'autres ſignifications, de faire & d'agir, d'approcher, de ſalüer. Minucius Felix dit des Chrétiens : *At enim nos exequias adoramus eâdem tranquillitate, quâ*

vivimus. « Pour nous, nous faiſons
» les funerailles, nous y aſſiſtons
» avec la même tranquillité, que
» nous vivons. L'Auteur fait enſuite
un Dictionnaire des mots Latins,
Grecs, Hébreux, & des formules,
qui ſignifient adorer, prier, ſupplier, invoquer. Il remarque Κύριε
ἐλέησον dans le commentaire d'Arien
ſur Epictete l. 2. ch. 2. Et il ajoute
les termes d'honneur & de tendreſſe
pour rendre les Dieux favorables.
On ne croit pas devoir omettre un
monument de l'impie Gentilité,
c'eſt une Inſcription rapportée par
Boxhorn dans la 12e des queſtions
Romaines.

DIIS. MAXIMIS.
BACHO. ET. SOMNO.
HVMANÆ. VITÆ.
SVAVISSIMIS.
CONSERVATORIBVS. SACRVM.

Mr. Broüer diſtingue cinq ſortes
d'adorations, ou de priéres; ſçavoir,
ſalutation, loüange, demandes, demandes accompagnées de vœux, actions de graces.

Il dit que c'étoit la coutume d'écrire ſur des tablettes ce qu'on demandoit & ce qu'on promettoit aux Dieux, de cacheter ces tablettes, de les attacher au genoüil de leurs ſtatuës, & de les déchirer après avoir obtenu l'effet de ſa priére. C'eſt là, pourſuit-il, *vota ſolvere*, ouvrir & déchirer ſes tablettes. Cette expreſſion ne ſignifie-t'elle pas plûtôt accomplir ſon vœu, ou ſa promeſſe ?

Les Anciens, dans le déſir d'être exaucez, répétoient ſouvent les mêmes priéres : ils avoient ſurtout confiance au nombre de trois. Quand ils ne demandoient rien que de raiſonnable, ils ne craignoient pas d'être entendus des aſſiſtans : & Martial l. 1. épigramme 39^e^ loüe un honnête homme, de n'avoir jamais fait de priéres, qu'il fût obligé de prononcer tout bas,

Et nihil arcano qui roget ore Deos.

C'étoit encore la coûtume de chanter des hymnes ; & l'avertiſſement, *Favete linguis*, étoit, ſelon l'Auteur,

d'écouter & d'approuver les voix de ceux qui chantoient.

Les Romains commençoient leurs priéres par invoquer Janus, les Grecs par invoquer Veſta. Ils les faiſoient le matin & le ſoir. Ils devoient être purs ; & ſe lavoient, afin d'éffacer les ſoüillures qu'ils pouvoient avoir contractées, ils gémiſſoient, ils pleuroient.

A l'égard des ſtatuës, ils tournoient autour d'elles, & faiſoient des danſes en rond, leur mettoient des couronnes, les touchoient de la main droite au menton & aux genoüils, les baiſoient aux genoüils, & aux pieds, & même au viſage. Ciceron rapporte dans l'oraiſon 6ᵉ contre Verrès, qu'il y avoit à Gergenti la plus belle ſtatüe d'Hercule qu'il eût jamais vûë, dont le viſage & le menton étoient uſez à force de baiſers. *Ut rictus ejus ac mentum paulò ſit attritius, quod in precibus & gratulationibus non ſolùm id venerari, ſed etiam oſculari ſolent.* Ils touchoient de même & baiſoient les autels & les portes des temples.

ARTICLE XIX.

LETTRES CHOISIES DE Mr. BAYLE, *avec des Remarques.* A Rotterdam, chez Fritſch & Bohm, 1714. *Trois tomes in 8°. de 966 pages, ſans compter la table, contenant plus de la moitié du dernier tome.*

MOnſieur Bayle eſt ſi connu, & il en a été parlé ſi ſouvent dans ces Memoires, qu'il ſeroit inutile de renouveller ici les éloges & les reproches qu'il a méritez. Admirable dans le tour qu'il ſçavoit donner à ſes penſées, malheureux de n'en avoir pas eûës qui fuſſent plus conformes à la pieté & à la pudeur; il a été dans la République des Lettres ce que fut Alcibiade dans celle d'Athenes. L'Editeur de ſes lettres dit à ſa décharge, ſur le chapitre des obſcénitez, que s'il s'eſt échappé au delà des bornes de la bienſéance, c'eſt qu'il n'avoit pas d'uſage du monde poli.

Laiſſons Mr. Bayle, & venons au recueïl de ſes lettres. L'Editeur re-

marque judicieusement dans la préface, que c'est se mocquer du public, de lui communiquer des lettres qui ne contiennent que des bagatelles, ou qui sont écrites négligemment; que c'est exposer la réputation des Auteurs de qui elles sont. Il assûre qu'il a évité cet inconvénient, en rejettant celles qu'il a jugé trop négligées, & plusieurs même qui quoiqu'écrites avec soin, n'avoient rien pourtant qui méritât l'attention d'un Lecteur raisonnable; il a aussi retranché de celles qu'il a conservées, quantité de choses inutiles, des complimens, des commissions; des remercimens: en un mot, il s'est réduit à ce qu'il a estimé capable d'instruire & de divertir. Après ce préambule il avoüe qu'on ne retrouve pas en ces lettres le même Mr. Bayle que dans quelques autres de ses ouvrages, & qu'on y sent qu'elles ne furent jamais écrites à dessein qu'elles fussent renduës publiques. C'est Mr. des Maiseaux qui les avoit ramassées, & qui avoit ajouté quelques Remarques: l'Editeur se désigne seulement par la let-

tre M, & c'eſt Mr. Marchand : il a fait le choix & mis des remarques en plus grand nombre, plus étenduës, & d'un homme entendu dans l'hiſtoire Litteraire des Auteurs, des livres, des éditions.

Les lettres ſont au nombre de 253, écrites depuis le 31ᵉ de Janvier 1673. juſqu'au 29ᵉ d'Octobre 1706. Elles font voir que Mr. Bayle n'étoit pas en commerce avec beaucoup de gens, & qu'il n'étoit nullement dans celui du grand monde : le Comte de Shafteſbury eſt la ſeule perſonne de conſidération dont il ſe glorifie d'avoir les bonnes graces. Il y en a une à la Reine Chriſtine, qui s'étoit plaint que Mr. Bayle dans ſes nouvelles de la République des Lettres avoit parlé d'Elle en termes peu reſpectueux : pour éviter quelque choſe de pareil, on aime mieux ſe taire ſur la réponſe de la Reine. Il y a neuf lettres à Mr. de la Monnoye, quatre à l'Abbé Nicaiſe. Toutes les autres ſont addreſſées à des perſonnes de même rang que Mr. Bayle, à un Mr. Minutoli Miniſtre & Profeſſeur à Geneve, à un Mr. Conſtant

Ministre & Professeur à Lauzane, & à d'autres semblables, dont il éleve le merite bien haut : « ce sont, „ dit l'Editeur, des loüanges excessives, qu'on ne lui voit donner si „ liberalement qu'avec peine, & dont „ on ne sçauroit en aucune façon dé- „ couvrir le fondement.

C'est toujours le stile coulant de Mr. Bayle, mais ce n'est point la vivacité qu'il fait paroître ailleurs. La premiere lettre seroit capable de dégoûter : ce qu'il y a de plus connu & de plus trivial sur les diverses sectes de l'ancienne Philosophie, de la secte Ionique & de l'Italique, de l'Academie & du Licée, y est exposé comme une chose rare & bien recherchée. Dans toutes les suivantes il entretient ses amis, de ses emplois, de ses occupations, de ses affaires. C'est d'abord d'une Chaire de Philosophie disputée & emportée à Sedan, & puis d'une autre obtenuë avec pension à Rotterdam, ensuite ses querelles avec le Ministre Jurieu, la perte de sa Chaire & de sa pension, son Dictionnaire, ses disputes avec Mr. Le Clerc & Mr. Jacquelot, les-

quelles de ſa part finirent avec ſa vie.

Tout cela eſt mêlé de nouvelles Littéraires, ſi l'on peut ainſi nommer des catalogues de livres & de libelles nouvellement imprimez ſans aucun éclairciſſement : & même il ſe trompe aſſez ſouvent ſur le nom & la qualité des Auteurs, ſur le lieu & le tems des éditions ; à quoi l'Editeur remédie par ſes remarques. Enfin, il y a quelquefois des nouvelles de guerre, écrites bien diverſement ; de Sedan, c'eſt d'un François qui aime ſa patrie ; de Rotterdam, c'eſt d'un fugitif qui la renonce.

On a tout lû, cherchant les endroits où étoit ce qui pourroit inſtruire, ou au moins divertir les Lecteurs, & on ne les a pas trouvez : on a conſulté d'autres perſonnes qui ont répondu qu'ils n'avoient pas été plus heureux.

On eſt donc réduit à faire peu de remarques generales. Dès la premiere lettre, & dans les trois autres, il eſt fait mention de Mr. de Rocolles, Continuateur du monde de Davity, & Auteur d'une introduction à l'hiſ-

toire, de sa retraite à Genéve, de son mariage sacrilege, de la misere où il fut réduit, errant en Brandebourg & en Hollande : ni Mr. Bayle, ni l'Editeur dans ses remarques, ne disent point qu'enfin Mr. Rocolles rentra en lui même pendant que la paix se traitoit à Nimegue, qu'il revint en France, & détesta son apostasie scandaleuse.

C'est une chose surprenante que Mr. Bayle, d'ailleurs d'un goût si délicat, en ait si peu pour la raillerie : il a deux lettres à Mr. Minutoli, la 3e & la 4e où il a voulu s'égayer, & ce sont peutêtre les plus agréables de ce recüeil. En voici un trait, sur ce que son ami trouvoit mauvais que nos Poëtes abusassent partout de la comparaison du soleil, & avilissent ce bel astre jusqu'à lui préferer de *miserables yeux*. Mr. Bayle lui écrit :
„ Comme j'ai trouvé vôtre zele pour
„ le soleil le plus raisonnable du mon-
„ de ; de même, Monsieur, je dés-
„ approuve la modestie que vous
„ avez fait paroître, en rejettant l'é-
„ loge du soleil, que je vous avois
„ justement donné. Je ne m'en dé-

„ dis pas, pour toute vôtre réflexion;
„ & je vous dis encore un coup, que
„ je vous reconnois pour mon ſoleil,
„ & que j'ambitionne l'honneur d'ê-
„ tre vôtre ſatellite. *Eris mihi magnus*
„ *Apollo.*

On s'attendoit ſur la promeſſe de l'Editeur, à lire des lettres *purgées d'hypocriſie*, & qui plairoient par la ſincérité: au contraire, ſans compter l'abondance des loüanges que Mr. Bayle, de l'aveu même de l'Editeur, répand ſur des ſujets, qu'il ſçavoit certainement ne les meriter pas, il uſe partout de diſſimulation. Il cache à ſon meilleur ami Mr. Minutoli, dans la lettre 32e, qu'il eſt l'Auteur de la lettre ſur les préſages des Cométes, ou des penſées ſur les Cométes; livre, dit-il, *qui fait du bruit à cauſe de quelques paradoxes dont il traite*: & étant reconnu, il s'explique autrement qu'il n'a fait dans la préface de la ſeconde édition, ſur la raiſon qui l'engagea à compoſer cet ouvrage.

Comme en continuant d'écrire il fit encore plus de bruit, c'eſt à dire, qu'il alarma de plus en plus les per-

ſonnes qui avoient quelque religion, il uſa auſſi de plus de diſſimulation. „ Ces Meſſieurs de Londres, écrit-il „ en la 67^{e} lettre, ont une grande „ démangeaiſon d'imprimer. On leur „ attribuë un Commentaire Philo- „ ſophique ſur ces paroles de S. Luc, „ *Contrains les d'entrer*, qui en faiſant „ ſemblant de combattre les perſé- „ cutions Papiſtiques, va à établir la „ Tolérance des Sociniens; non ſeulement des Sociniens, mais des .... Perſonne néanmoins n'ignore que ce Commentaire eſt ſorti de ſa plume.

Elle n'a été employée heureuſement qu'une fois, mais à un très-excellent livre, qui confondit ces mauvais cœurs qui ſortirent de France, remplis de fureur contre leur patrie, Mr. Bayle, ſous le titre d'*Avis aux Réfugiez*, les avertit de ſe défaire de deux inclinations qu'ils avoient contractées, ou plûtôt qu'ils avoient portées dans les païs étrangers; l'une de ſatyre, ou pour mieux dire, de médiſances & de calomnies; l'autre de revolte. En vain tâcha-t'il de ſe cacher; la beauté de

ſon ſtyle le découvrit, & l'expoſa aux perſécutions du Miniſtre Jurieu. Enfin, par une lâche complaiſance pour ceux parmi leſquels il vivoit, il évita dans ſon Dictionnaire, & dans ſes autres écrits, de rien dire à l'avantage de la France, du Roi, de ſes Miniſtres, de ſes Généraux. C'eſt ce qu'il aſſûre dans ſa lettre 245^e^.

Il y a quelques fautes, même dans les remarques de l'Editeur, mais ou ſi viſibles, ou ſi peu importantes, que ce n'eſt pas la peine de les relever. Par exemple, il y eſt dit, que Dictis de Crete eſt un livre plus nouveau que l'Annius de Viterbe; que la lettre contre l'hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament eſt de Mr. Spanheim Profeſſeur à Leïde, & elle eſt du Baron Spanheim ſon frere.

ARTICLE XX.

MORALIS CHRISTIANA ex Scriptura Sacra, Conciliis, Patribus, & insignioribus Theologis excerpta. C'est à dire, *Morale Chrétienne, tirée de l'Ecriture Sainte, des Conciles, des Peres, & des Théologiens les plus estimez; où la décision des Cas de conscience est déduite des principes généraux. Ouvrage du R. P. Jacques Besombes, Docteur en Théologie de la Congregation de la Doctrine Chretienne, & Provincial de la Province de Toulouse.* Imprimé à Toulouse chez G. Robert, *& se vend à Paris* Chez Jacques Estienne, *in* 12. *VIII. Tomes. Tome premier pp.* 400. *Tome second pp.* 415. *Tome troisiéme pp.*485. *Tome quatriéme pp.*543. *Tome cinquiéme pp.*388. *Tome sixiéme pp.* 368. *Tome septiéme pp.* 444. *Tome huitiéme pp.* 325. MDCCIX.

SI le Reverend Pere Besombes n'a pas autant approfondi chaque matiere que certains Casuistes celebres les ont approfondies; s'il n'est

pas entré dans le détail presque infini des Cas particuliers; il a donné plus d'ordre à ses décisions que la plûpart des Casuistes modernes, & il a mieux fait voir la liaison des regles particulieres de la morale Chrétienne avec ses principes generaux & avec ceux du droit Canon. Il rejette fort nettement les erreurs de Jansenius page 30. il admet, page 31. du même tome, & il prouve par S. Augustin, que la grace suffisante n'est pas refusée même aux plus endurcis: il s'explique très-Catholiquement sur les vertus des Payens page 425. du second tome. Après cela on auroit tort de lui reprocher le silence qu'il a gardé sur le fameux Cas de conscience en faveur des Jansenistes, signé par quarante Docteurs, & condamné par toute l'Eglise. Les principes qu'il pose en parlant de l'obéïssance dûë aux Decrets du St. Siege & du serment sont directemeut contraires à cette décision hérétique. Le traité de l'usage des Conciles, qui remplit plus de la moitié du huitiéme tome, est quelque chose de plus que l'ouvrage d'un Casuiste, & peut

beaucoup ſervir à tous ceux qui veulent poſſeder cette partie importante de l'hiſtoire Eccléſiaſtique dont le Pere Beſombes a beaucoup facilité l'étude, en profitant, comme il le reconnoît, du travail du Pere Labbe, de Mr. Baluſe & de Mr. Duval. Il donne ici un Catalogue des Papes & des Anti-Papes ſuivant l'ordre des tems, un Catalogue des Conciles généraux, où il eſt marqué ſous quels Papes ils ſe ſont tenus, & quel a été le ſujet de leur convocation ; une table alphabétique de toutes les Villes où chaque Concile s'eſt aſſemblé; enfin, un abregé hiſtorique des Conciles. L'Auteur convient que tous ces ſecours ſeront inutiles aux Caſuiſtes, ſi ils ne ſe font des principes ſur leſquels ils jugent du degré d'autorité qu'ont les Canons, & de l'application qn'on en doit faire à ſon tems. Il faut diſtinguer ſoigneuſement les Canons qui déterminent ce qu'il faut croire, des Canons qui établiſſent les regles générales des mœurs, & ceux-là des Canons qui n'ont pour objet que la diſcipline. Les deux premieres eſpéces de Ca-

nons ſont invariables : la derniere eſpece peut changer, quand l'Egliſe, toûjours ſage, juge à propos de ſe conformer au tems. Après s'être fait ces principes, il faut réduire les Canons qui appartiennent à la foi, au ſymbole des Apôtres: les Canons qui reglent les mœurs, aux Commandemens de Dieu ; & les Canons de diſcipline, aux Commandemens de l'Egliſe, ou plûtôt, à ce qu'il nous ſemble, aux titres des Inſtitutions du Droit Canonique. Un Recüeil de tous les Canons des Conciles rangez dans cet ordre, où l'on diſtingueroit ſoigneuſement ceux qu'une loi contraire ou un uſage différent commun & toléré ont abrogé, ſeroit un livre très-utile, & ſûrement agréable au Public.

ARTICLE XXI.

REFUTATION DU SYSTEME Réproductif. A Vannes, chez Chriſtophle Galles, ſur le Pont de Nôtre-Dame, 1713. *in* 12. *pp.* 82.

DIeu a créé le monde, & continuë de le conſerver. Les Phi-

losophes conviennent unanimement que la création est une action positive : & communément ils pensent de même de la conservation, qu'ils disent n'être point distinguée de la création, en sorte que la création est la conservation commençante, & que la conservation est la création continuée. Ce qui en effet est évident, puisque c'est le même monde, & au moment de sa création, & dans la suite de sa conservation. Comme donc le terme de l'une & de l'autre est un & positif, sçavoir, le monde ; c'est aussi une même action & une action positive.

Pour expliquer leur pensée, ils font regarder la conservation, comme une réproduction continuelle du monde, qui ne subsistant pas de soi-même, à chaque instant s'abîmeroit dans le néant. C'est ce que l'Auteur appelle systême réproductif.

Gassendi, dans ses objections contre la troisiéme meditation metaphysique de Mr. Descartes, a prétendu que le monde peut à la vérité être anéanti par la même puissance qui l'avoit créé, mais que pour continuer

d'être, il n'a pas beſoin de conſerva tion. Car ce monde, dit-il, étant de ſa nature contingent, & indifférent à l'être, ou au non-être, s'il eſt dans le non-être, ou le néant, il y demeurera juſqu'à ce qu'une force étrangere, c'eſt à dire, la puiſſance de Dieu l'en tire, & s'il poſſede l'être, il le gardera juſqu'à ce que la même puiſſance l'en prive.

On ne peut ſe diſpenſer de remarquer, que ce raiſonnement n'eſt que captieux, & qu'il eſt fondé ſur des abſurditez, c'en eſt une de dire que le monde dans le néant, & qui n'eſt rien, eſt indifférent à l'être & au non-être, pour en conclure que de lui même il demeureroit dans cet état de non-être: c'en eſt une autre de prendre l'être & le non-être pour des modes du monde. Il n'en eſt pas comme d'une figure à l'égard d'un morceau de matiére: l'être du monde eſt le monde même, un être contingent, & qui par conſéquent dépend eſſentiellement de la puiſſance de Dieu pour ſa conſervation.

L'Auteur nomme le ſentiment de Mr. Gaſſendi, ſyſtême Gaſſendique,

& lui donne la préférence ſur le premier, en ce qu'il le croit 1°. plus propre à faire éclater la puiſſance de Dieu, c'eſt à dire, que Dieu aura mis le monde en état de ſe paſſer de lui & de ſa conſervation. 2°. favoriſé par pluſieurs paſſages de l'Ecriture ; 3°. capable de renverſer le Spinoſiſme.

Un troiſiéme ſyſtême lui eſt venu à l'eſprit, & il le nomme ſuſtentatif, par lequel Dieu ſans aucune action poſitive ſoutient le monde, & l'empêche de tomber dans le néant : de même, dit-il, qu'un homme travaille moins à ſoutenir une priere en haut, qu'à l'y élever. Il ſuppoſe peut-être que la pierre peſe moins en haut. Mais enfin ſi Dieu fait ainſi quelque choſe, le terme de ſon action eſt le monde ; elle eſt donc poſitive, cette action ; & c'eſt revenir au ſyſtême Réproductif : ſi Dieu ne fait rien, c'eſt le ſyſtême Gaſſendique. Il n'y a point de milieu, & il faut prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

Juſqu'ici c'eſt l'avertiſſement de l'Auteur, où l'on a mêlé ſes réflexions. Dans le corps de l'ouvrage il traite

ſon ſujet avec une grande ſubtilité métaphyſique, & un grande préciſion, ſuivant l'ordre Géométrique.

Il commence par ſes définitions & ſes axiomes. Au prémier chapitre il promet *démontrer l'impoſſibilité du ſyſtême Réproductif par la rigueur Géometrique.* Et ſa prémiere propoſition, ou comme il aime mieux s'exprimer, ſa prémiere poſition, eſt ainſi conçûë: *Une choſe ne peut pas éxiſter dans un moment où elle ceſſe d'éxiſter.* La ſeconde, *Une choſe ne peut pas ceſſer d'éxiſter dans un moment qu'elle éxiſte.* Sa preuve pour ces deux propoſitions, c'eſt qu'une choſe éxiſteroit, & n'éxiſteroit pas. Mais il peut dès ces prémiers pas ſe trouver arrêté par un *diſtinguo* d'un *incipiendo & deſinendo*, & d'un *permanendo.* Sa troiſiéme poſition favoriſe le *diſtinguo.* La voici: *Une choſe éxiſte néceſſairement dans le moment où elle eſt produite.* Car il en eſt de même du paſſage d'éxiſter à être détruit, & de celui de n'éxiſter pas à être produit. Si ce qui eſt détruit, ceſſe d'éxiſter, auſſi ce qui eſt produit commence à éxiſter. Que ce ſoit deſtruction, ou pro-

duction, c'eſt toujours éxiſtence, ou *deſinendo*, ou *incipiendo.* Si donc, continuë-t'il, dans une ſuite de dix-ſept autres poſitions, une choſe éxiſte en un moment, elle ne commence pas d'éxiſter dans les ſuivans, elle n'eſt pas reproduite, & le ſyſtême Réproductif eſt impoſſible. Telle eſt ſa concluſion.

Le 2. ch. eſt deſtiné à convaincre Mr. Deſcartes de contradiction & d'incertitude ſur le ſyſtême Réproductif, parcequ'il a dit que conſerver c'eſt, *pour ainſi dire*, produire continuellement. Car reprend l'Auteur, que ſignifie ce pour ainſi dire? D'ailleurs Mr. Deſcartes répond à Mr. Gaſſendi que Dieu conſerve toutes choſes, comme le ſoleil conſerve la lumiére. „ Et pourra-t'il nier, reprend „ encore l'Auteur, que le ſoleil ne „ conſerve la lumiere par une veri- „ table réproduction, quoique ſpé- „ cifique? Enfin, Mr. Deſcartes dit, que tout homme qui ſçait réfléchir, comprendra aiſément qu'il ne faut pas moins de force pour conſerver une choſe, que pour la produire de nouveau. Il a donc apperçu, conclut

l'Auteur, que ce qui éxiste auparavant n'est pas produit. Voilà les contradictions & les incertitudes objectées à Mr. Descartes.

Dans le ch. 3. l'Auteur entreprend de montrer que le systême Réproductif est opposé à l'Ecriture, & favorable au Spinosisme. Il est écrit que Dieu après avoir tout créé, & au septiéme jour, se reposa : ce que l'Auteur entend, que Dieu laissa alors tout aller; car continuer à tout reproduire, dit-il, ce ne seroit pas se reposer, ce seroit au contraire demeurer toujours en action, & selon le systême Réproductif, en la même action. L'Auteur trouve encore que Moyse dans le systême Réproductif auroit dû s'exprimer autrement qu'il n'a fait; dire que Dieu créa pour la premiere fois, & non pas simplement qu'il créa; qu'il approuva l'ouvrage qu'il continuoit, & non pas qu'il avoit fini.

Le dernier coup que porte l'Auteur au systême Réproductif, c'est de le rendre complice du Spinosisme. Comment? Car on ne s'en seroit jamais défié, & l'Auteur a raison de

 dire

dire qu'on ne l'a pas prévû. C'est que si toutes les substances ont besoin que Dieu les conserve positivement, il semble qu'elles ne sont plus que des ëcoulemens de la nature divine: ce qui est le fondement de la doctrine de Spinosa. De plus, dans le systême Réproductif, & de l'aveu de M. Descartes, le mot de substance est équivoque à l'égard de Dieu & des choses créées; Dieu seul est donc substance à sa maniere, & Spinosa pourra dire que Dieu est la seule substance. On l'accordera, en ajoutant qu'il l'est à sa maniere, & on laissera à disputer, si le mot de substance est univoque, ou analogue, ou équivoque.

Au ch. 4. l'Auteur passe à la conservation des êtres transitifs, & il met de ce nombre, le mouvement, le tems, la lumiere, le son, la pensée. Il dit en plusieurs positions qu'ils n'éxistent que dans le moment qu'ils sont produits, & qu'ils n'existent plus dans les momens suivans sinon en espéce. Par exemple, „ Le mou„ vement que la cause motrice pro„ duit dans le mobile, dans le pre-

„ mier moment A de ſon action, „ n'exiſte pas dans le moment ſuivant B ; mais dans ce même moment B la cauſe motrice produit „ dans le mobile un nouveau mouvement ſemblable à celui qu'elle „ avoit produit daus le mouvement „ A ; & ainſi de ſuite. Ovide compare le tems à une riviére dont les eaux s'écoulent.

Tempora ſic fugiunt, pariter paritërque ſequuntur,
Et nova ſunt ſemper.

C'eſt donc, pourſuit il au ch. 5. ſans raiſon que Mr. Deſcartes ſe ſert de la comparaiſon du ſoleil conſervant la lumiére, pour expliquer comment Dieu conſerve toutes choſes.

ARTICLE XXII.

DISSERTATION SUR LA découverte du lieu d'Epone, où a été tenu un Concile de ce nom.

C'Eſt un objet digne de la curioſité de ceux qui ſe plaiſent aux recherches des antiquitez, que de

découvrir la ſituation des lieux qui ſe trouvent dans les Titres anciens, les noms qu'on leur a donné dans les derniers tems les ayant tellement déguiſez, qu'on ne peut les reconnoître qu'à la faveur de quelques traces obſcures. C'eſt ainſi que le lieu d'Epone, où s'eſt tenu un Concile fameux dans le 6. ſiecle, s'eſt dérobé à la connoiſſance des Sçavans, & a été juſqu'ici le ſujet de pluſieurs recherches inutiles.

J'ai crû pouvoir avancer dans mes memoires de Dauphiné p. 250. que *Vicus Epaonenſis* étant le même que *Tortilianum* ſuivant un ancien titre, on pouvoit en tirer une preuve certaine, que le lieu de ce Concile devoit être dans le voiſinage de Vienne, puiſqu'on ſçait d'ailleurs que le lieu appellé *Tortilianum* ſe pouvoit découvrir de Vienne même, & étoit ſous la vûë de l'Archevêque & des Chanoines, *In vicinia & in proſpectu ipſorum Archiepiſcopi & Canonicorum Vienn.* Cette conjecture, quelque vraiſemblable qu'elle pût être, demandoit de nouveaux éclairciſſemens pour pouvoir fixer tant d'opinions différentes, & lever

tous les doutes qu'on a formez ſur le lieu de ce Concile. Avant que de venir à l'examen des preuves qu'on a recouvrées, on expoſera aux yeux du Lecteur toutes les particularitez hiſtoriques, qui peuvent répandre ſur cela quelques lumiéres.

Sous le regne de Sigſmond Roi de Bourgogne Avitus Evêque de Vienne, en qualité de Primat, voulut pourvoir au rétabliſſement de la diſcipline Eccléſiaſtique, & réformer tous les abus qui s'y étoient gliſſez.

Suivant la forme qui s'obſervoit alors par une Lettre addreſſée à tous les Prélats du Royaume de Bourgogne, l'Evêque Avitus les exhorte à ſe rendre dans le lieu qu'il leur indique, pour y former un Concile, & pour y faire des reglemens ſur les ſujets qui y ſeroient propoſez.

Ce fut dans le village d'Epone qu'il le convoqua, comme le lieu le plus commode pour les Prélats qui devoient compoſer cette aſſemblée, eû égard à la diſtance des lieux où ils faiſoient leur réſidence; il les ſollicite d'y venir en perſonne; & ſuivant l'uſage qui s'obſervoit alors au

cas que des empêchemens insurmontables ne leur permissent pas d'y assister, il leur laisse la liberté d'y envoyer deux Prêtres de leurs Diocesses, d'une vie & d'une réputation hors d'atteinte, qui par leur doctrine fussent en état de les remplacer.

On compte vingt quatre Prélats dans les souscriptions de ce Concile, qui tous étoient du Royaume de Bourgogne : Le nom du Consul Agapit, qui y tient lieu de datte, ne donne pas une époque certaine de ce Concile. Quelques Auteurs l'ont mis en 509. Ils n'ont pas été suivis en cela par les Peres Sirmond & Labbe, dans leurs collections des Conciles, qui placent le Consulat d'Agapit en 517. & la tenuë de ce Concile depuis le 6e. jusqu'au 15e. de Septembre de la même année. Mais pour le lieu où il a été convoqué, & duquel il a tiré son nom, ils n'en ont pû rien dire de certain. Ils ont renvoyé ceux qui voudroient en être éclaircis à la découverte du tombeau de Saint Firmat ; l'Auteur de sa vie rapporte qu'il quitta la Touraine, pour s'aller établir sur les bords du Rhône, dans

un lieu nommé Eone, qui ſelon la conjecture du Pere Sirmond pouvoit avoir été formé du nom d'Epone par le retranchement d'une lettre.

Jean Jacques Chifflet, qui a traité ce ſujet dans ſon hiſtoire de Beſançon, eſt perſuadé que perſonne n'a trouvé juſqu'ici la veritable ſituation d'Epone. *Qua verò Regni Burgundici plaga conſtitutum olim illud Eponum ſedulo inquirentibus nondùm occurrit, nec ſperamus facilè poſſe deſignari.* Mais il croit qu'on pourroit trouver là-deſſus quelque éclairciſſement dans l'ancien Poüillé de l'Evêché de Lauſane, qui s'étendoit autrefois juſqu'à Soleurre, où l'on a découvert une inſcription conſacrée à la Déeſſe Epone, qui ſelon ſa conjecture a été ainſi appellée du nom de la ville ou du lieu d'Epone, comme la Déeſſe *Aventica* de celui d'*Aventicum*. Il ajoute que les peuples ont ſouvent donné à leurs Divinitez le nom des Villes où elles étoient adorées.

Une foule d'Auteurs qui ont débité leurs conjectures ſur ce même ſujet n'ont pas été plus heureux, les uns trompez par la conformité du

nom ont mis ce Concile à Pamiers, *Apamiense*, pour *Epaonense*. La même raison a fait préferer aux autres Mandurre sur le Doux, parceque cette ville est appellée dans l'ancienne Géographie *Epamanduo-Durum*, vel *Epamantadurum civitas*. Quelques-uns ont dit que c'étoit Beaune, *Belna*. Plusieurs l'ont placé à Saint Maurice dans le Chablais, appellé anciennement *Agaunum*, & veulent qu'au lieu d'*Eponense*, on lise *Agaunense*; il s'en trouve même qui le mettent dans la Tarantaise, parce qu'elle étoit située au milieu du Royaume de Bourgogne.

Ce même Chifflet, dans une dissertation posterieure à son histoire de Besançon, s'est déterminé pour Nions sur le lac de Geneve, *Necuidunum*, parce, dit il, qu'elle étoit la Capitale de la Province appellée *Equestris*, où la Déesse Epona étoit révérée. Cette province ayant depuis été nommée le Chablais par corruption du mot *Caballica*, au lieu d'*Equestris*. Chorier réfute tous ces sentimens, & veut que *Epona* soit un petit village, ou une Parroisse située entre Fa-

lavier & Colombier, nommée à preſent Ponas, à quatre lieuës de Vienne, & à la même diſtance de Lyon: on y voit encore quelques maſures qui font connoître que ce lieu a été autrefois plus conſiderable.

Cette opinion, qui ſembloit avoir quelque fondement, ſe trouve abſolument détruite par un acte tiré du Cartulaire de l'Egliſe de Vienne, & rapporté dans la Diplomatique du Pere Mabillon; il y eſt fait mention d'un lieu dit *Tortilianum*, ſa ſituation y eſt marquée aux portes de Vienne, & dans un territoire voiſin *. Alexandre Archevêque de Vienne voulant acquerir à ſon Egliſe en 926. la proprieté de ce domaine, qui étoit fort à ſa bienſéance, envoya deux deputez à l'Abbé de St. Martin d'Autun qui le poſſedoit alors, pour en traiter avec lui, ou par vente, ou par échange. Cette propoſition fut reçûë d'autant plus volontiers par cet Abbé, qu'il n'en joüiſſoit pas paiſiblement, qu'il avoit été enlevé pluſieurs fois à ſon Monaſtere, & qu'il ne lui étoit preſque de nul uſage dans

* Mabillon *de re Diplom. p.* 566.

l'éloignement où il se trouvoit du lieu de sa résidence. Par l'acte qui fut dressé, l'Eglise de Vienne qui avoit déja été en possession de ce domaine, y fut maintenuë, par l'abandonnement entier que l'Abbé de St. Martin en fit en sa faveur; pour tenir lieu de compensation à ce monastere, & pour la cession entiere de ses droits, on convint de cent livres d'argent. Telle est la disposition de cet Acte, qui n'a rien de contraire à celle d'un titre de l'année 888. par lequel il paroît que l'Archevêque de Vienne joüissoit de cette terre; & qu'il en revêtit le Comte Theutbert pour la tenir sa vie durant. Mais ce qui merite le plus d'attention, c'est qu'on y remarque les noms d'*Epona*, & de *Tortilianum*, employez à designer le même lieu. *Insuper quandam aliam villam nomine Ebaonem, sive Tortilianum, cum omnibus quæ ad eam pertinent ejus dominationi concedo* *. Et plus bas on y voit ces clauses: *Quæ deserta sunt restaurando, & quæ non sunt vestita vestiendo*; d'où l'on peut conclure, que les lieux qui étoient pres-

* *Spicilegium tom. 12. p. 143.*

que incultes & abandonnez avoient passé en diverses mains, que la possession de l'Eglise de Vienne avoit souvent été interrompuë, & que ce ne fut que par la réünion des droits de l'Abbaye de St. Martin qu'elle s'en assûra la proprieté. Il ne faut donc pas s'écarter des environs de Vienne pour trouver le lieu d'Epone, il est encore moins necessaire de recourir à des conformitez de nom, ou à des conjectures forcées.

On a suffisamment établi que c'est dans le voisinage de Vienne qu'on doit chercher le lieu où ce Concile s'est tenu, sçavoir où il doit être placé à l'égard de cette ville pour être mis dans sa veritable situation. C'est une recherche qui demandoit de nouveaux soins. On se flate d'y avoir pleinement satisfait par les preuves tirées des actes suivans.

Le Comte Abbon, qui tenoit à vie de la liberalité de Loüis le Débonnaire la ville d'Epone, sur ce qu'il apprit que ce lieu appartenoit anciennement à l'Eglise de Saint Maurice, en sollicita lui-même la restitution auprès de l'Empereur. On voit

à la ſuite des Capitulaires de ce prince l'Ordonnance qu'il fit à ce ſujet a. Il y rétablit l'Archevêque dans la poſſeſſion de ſes anciens droits, & remit en ſon pouvoir le village d'Epone, avec deux Egliſes preſque ruinées, qui étoient dans l'étenduë de ſon territoire, l'une étoit dédiée à St. Romain le Martyr, & l'autre à Saint André. Ce ſont autant de caracteres qui déſignent le lieu que nous cherchons; mais les changemens ſurvenus dans la plûpart des Egliſes apportoient encore ſur cela beaucoup de confuſion. D'ailleurs, la face des lieux renouvellée tant de fois dans un ſi long eſpace d'années n'offroit plus que des ruines & des maſures au milieu deſquelles il n'étoit pas poſſible de ſe reconnoître, ſi l'on n'avoit eû pour guide un terrier de l'Archevêché, qui conſerve encore quelques veſtiges de l'ancienne diſpoſition du païs. L'article des cens qui appartiennent à l'Archevêque dans ce quartier eſt exprimé en ces termes b: *Item habet Dominus à porta ſanc-*

a *Baluſ. app. ad cap. col.* 1433. b *Terrier de l'Archev. de Vienne.*

ti Martini, uſque ad Pontem Epiſcopi, & exinde uſque ad Eccleſiam ſancti Romani, à parte dicti Pontis Epiſcopi, & à dicta Eccleſia ſancti Romani uſque à la Chalveteri ſequendo metas Territorii Montis Salomonis, & exinde uſque ad Brotias Sancti Andreæ Monachorum Viennenſ. quæ vocantur Brotiæ de Brianz.

Le lieu d'Epone, où étoient les Egliſes de Saint André & de Saint Romain, ſuivant le Diplôme de Loüis le Débonnaire, doit ce ſemble retrouver ſon nom & ſa ſituation auprès de ces deux Egliſes, ſi l'on eſt aſſez heureux pour les découvrir. Celle de Saint Romain, qui n'étoit plus connuë depuis longtems, paroît dans ce Terrier ſous le titre qu'elle avoit perdu ; il ne s'agit plus que de chercher celle de Saint André. Mais les Broſſailles énoncées dans le Terrier ſous le nom de *Brotias Sancti Andreæ*, ne pouvoient être que des dépendances de quelque chapelle ruinée qui portoit ce nom, & dont le ſervice a depuis été transferé ailleurs. C'eſt ce qui a été pratiqué à l'égard de Saint Romain & de pluſieurs autres chapelles, qui étoient aux envi-

rons, & dont le ſervice ſe fait à préſent dans l'Egliſe de Saint Maurice.

On peut ajouter à ces preuves celle qui ſe tire de l'indication de quelques maſures qui paroiſſent près delà ſur une petite hauteur. Elles étoient en perſpective à l'Egliſe de Vienne & au Palais de l'Archevêque, on les découvroit au travers d'un vallon formé par deux colines, dont l'une eſt le mont Salomon, que les mêmes reconnoiſſances donnent pour confin aux Bruyeres de S. André & à la Chapelle de St. Romain : cette ſituation, qui eſt préciſément déſignée par les actes, forme toute la vraiſemblance dont ce ſujet peut être ſuſceptible.

Cette diſſertation finira ſans doute les doutes des ſçavans ſur la ſituation d'Epaone. On a cru que les Lecteurs verroient ici avec plaiſir les titres qui confirment la découverte de l'Auteur.

Février 1715.

C. XXXII.

Charta Commutationis factæ inter Ecclesiam Vienn. & Monasterium Æduense S. Martini de Villa Tortiliano.

Pro communi & congrua partium opportunitate solent &c. * *Idcirco comperiat tam præsentium quam & futurorum, quia cum apud Cœnobium Æduensem, quod dicatum est in honorem Dei & summi Præsulis Martini, Aimo Religiosus Abbas cum Monachis sibi commissis ad determinanda suarum rerum negotia moraretur, per consensum & suasionem nobilis Principis & Marchionis Hugonis adierunt præsentiam ejus sanctæ Viennensis Ecclesiæ filii & legati, Gausbertus summæ industriæ Abbas, & ego Lefredus admodùm probus vir, directi à Domno Alexandro Archiepiscopo, & Canonicis ejus nutui famulantibus, legatione fungentes & suadentes quatenus villam Tortilianum quæ oppido à nobis longè aberat, & quæ in vicinia & in prospectu ipsorum erat, aut terram pro terra commutare-*

* Mabillon de re Diplom. p. 566.

mus aut si convenientem terram minimè haberent; si placeret, pretium quod inter nos & illos justè & providè conveniret acciperemus, quod nos cum consultu nostrorum & Monachorum vel Laicorum considerantes quorumdam improborum frequentem loci substractionem, & fructuum in ea subeuntium enormem devastationem, simulque itineris maxima dispendia, non levi utentes voluntate, nec malo cupiditatis instinctu ducti, sed ob hujuscemodi necessitudinis arctati & constricti ratione, decrevimus eorum annuere voluntati, eo tenore, ut secundùm quod decretum est, & prout in litteris significatum est, utrarumque vel saniorum partium compensetur offensio, ne quid aut plus excedatur Lancis æquitas. Complacitum siquidem pretium ab Ecclesia & à Præsule sedis accepto, id est, centum librarum pondere compensata, concedimus eidem Ecclesiæ Viennensi sanctoque Mauritio perpetualiter adhibendum eandem villam Tortilianum cum servis & ancillis utriusque sexûs & ætatis ad eam pertinentibus, & cum omnibus ædificiis & appendiciis suis &c. Acta anno DCCCC XXVI. *ab* Incarnatione *Domini*, Indict. XIIII, *mense Martio*, VIII. *Idus ejus-*

dem mensis, feria quarta anno III. *Regnante Rodulfo glorioso Rege, Gererius humilis subdiaconus per Jussionem Aimonis Abbatis scripsi & subscripsi. Ex Cartario Ecclesiæ Viennensis.*

Donatio facta Comiti Theutberto per Archiep. Vienn. *

Insuper quandam aliam Villam Mantulam cum omnibus suis adjacentiis ei refundo & condono, & insuper quandam aliam villam Ecclesiæ nostræ nomine Ebaonem, sive Tortilianum, cum omnibus ad eam pertinentibus ejus dominationi concedo: insuper etiam Geniciacum villam sancti Mauricii cum omnibus ibidem pertinentibus atque adspicientibus, ea scilicet ratione ut quandiu ipse Comes Theutbertus, & uxor ejus carne vixerint easdem tres villas, Mantulam scilicet & Ebaonem, necnon Geniciacum, lege beneficiaria teneant, quæ deserta sunt restaurando; & que non sunt vestita vestiendo &c.

* Specilege tom. 12. p. 143.

Præceptum Ludovici Pii Imperatoris de vico qui dicitur Epaonis in Diœcesi Vienn. *

In nomine Domini Dei & Salvatoris nostri Jesu Christi Hludovicus divina ordinante providentiâ Imperator Augustus &c. Idcirco notum esse volumus cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ, & nostris præsentibus scilicet & futuris, quia spontanea voluntate adiens serenitatem culminis nostri vir illustris Abbo Comes, qui & vicum qui dicitur Eppaonis qui erat ex ratione sancti Mauricii ex Episcopatu Viennensi, ubi nunc Auctore Deo Bernardus Archiepiscopus Præsul esse dinoscitur beneficiario munere ex nostra largitione habebat, ubi erant etiam Ecclesiæ destructæ & discoopertæ, quarum sunt vocabula sancti Andreæ Apostoli & sancti Romani martyris precibus quibus valuit nostram obsecravit clementiam ..... quantumcumque ipse ibi ex beneficio Ecclesiæ sancti Mauricii Vienn. redderemus quod ita .... fidelium nostrorum cognoscat industria .... hos Imperiales apices fieri jus-

* Ex Chartulario Vienn. 831. Balus. ad capit. actor. veterum appendix col. 1433.

ſimus, per quos decernimus atque ſancimus ut ipſum vicum & res quas ibidem hactenus præſcriptus Abbo habuit, & ad eumdem vicum atque ad eaſdem Eccleſias, quæ ibi fuerunt dicatæ in honorem & venerationem ſancti Andreæ Apoſtoli & ſancti Romani martyris pertinent, ita Rectores ſupra nominatæ ſedis teneant atque poſſideant ſicut cœteras res quæ ad ſupradictum Epiſcopium pertinent, & faciant ex inde quidquid elegerint jure Eccleſiaſtico, & ut hæc autoritas confirmationis noſtræ per futura tempora inviolabilem atque inconvulſam obtineat firmitatem &c. Data V. nonas Martias anno Chriſto propitio XVIII. Imperii domini Hludovici ſereniſſimi Auguſti. Ind. VIII. Actum Aquis-gram Palatio Regio in Chriſti nomine feliciter, Amen.

ARTICLE XXIII.

TRAITÉ DES DROITS *honorifiques des Seigneurs dans les Egliſes, par feu Mr. Maréchal Avocat. Traité du Droit de Patronage, par Mr. Simon. Nouvelles obſervations, & pluſieurs nouveaux Arrêts & Reglemens ſur les mêmes matiéres, par Mr.*

Danty Avocat. Nouvelle édition augmentée. A Paris, chez Claude Robustel, ruë S. Jacques, à l'image S. Jean, 1714. *Deux tomes in 8°. le premier de 618 pages, le second de 582.*

LE premier tome contient les deux traitez des Droits honorifiques & du Droit de Patronage, & commence par celui-ci, qui est divisé en vingt-cinq titres.

Le droit de Patronage, dit Mr. Simon au premier titre, est un témoignage de reconnoissance que l'Eglise veut bien rendre à ses bienfacteurs, & un attrait qu'elle propose pour exciter de plus en plus la liberalité des Fidelles.

Il consiste selon la définition qu'en a donné Lancelot, à présenter des sujets, ou des ministres, pour être instituez à desservir une Eglise particuliére, & à un Bénéfice vacant. *Potestas præsentandi instituendum ad Beneficium vacans.* L'Eglise en usoit ainsi dès les anciens tems; le premier Concile d'Orange, le second d'Arles, le neuviéme de Tolede, les Novelles

de Justinien & les Capitulaires de Charles-magne en font mention. Ce droit fut d'abord restreint aux Chapelles nommées *Oratoria*, & depuis il a été étendu.

Il s'acquiert en donnant le fond pour une Eglise, en l'édifiant, en la dotant de revenus suffisans. De sorte qu'il est divisible entre trois personnes, qui auroient contribué diversement à la perfection de tout l'ouvrage. Il peut même être communiqué à une quatriéme personne, qui auroit réédifié l'Eglise, ou en auroit notablement augmenté les revenus.

Là dessus il s'éleve diverses questions, que l'Auteur expose au titre second. Une des principales est de sçavoir si le droit de *présentation* doit être exprimé dans l'Acte de fondation? Guy Pape l'assure : Du Moulin prétend au contraire que puisqu'il est attribué par les canons, il s'acquiére de plein droit. L'Oiseau est du même avis, par rapport à celui qui a fondé, bâti & doté une Eglise. Mais quant aux Eglises conventuelles, la présentation aux Bé-

néfices doit être ſpécialement exprimée & réſervée au fondateur, au lieu que les Droits honorifiques lui ſont acquis de plein droit. Selon le Concile de Trente le droit de Patronage doit ſe prouver par des actes par écrit ; ce qui toutefois ne s'obſerve pas en France, où la poſſeſſion immémorialle ſuffit, en remontant au delà du jour de Pâques 1550. afin de prévenir les uſurpations que les Seigneurs ont faites fréquemment depuis ce tems-là. Mr. Simon explique enſuite ce qui concerne la préſcription & le tranſport de ce droit.

Aux deux titres ſuivans il fait la diſtinction des différentes ſortes de patronages, & rapporte ce qui eſt propre de chacune. Ils ſe diviſent en patronages Eccléſiaſtiques, Laïcs & mixtes ; & réels & perſonnels.

Dans le titre cinquiéme il traite de la ſucceſſion au patronage, & de la maniére dont il ſe tranſmet. Il y a des patronages de famille, qui ſuivent le ſang de degré en degré, & qui appartiennent à tous les deſcendans des Fondateurs ; il y en a d'hé-

réditaires : ceux-là ſe diviſent par têtes, & ceux-ci par ſouches, de même que les héritages. Quelquefois un patronage eſt attribué à l'aîné d'une famille, quelquefois au plus proche deſcendant du Fondateur : & en ce dernier cas, dans les lieux même où la repréſentation a lieu, il va à celui qui eſt au degré le plus proche. Cependant le Parlement de Roüen a jugé entre le fils de l'aîné & ſon oncle, qu'ils préſenteroient comme Patrons concarrément. Quand le patronage eſt héréditaire & inféodé, l'Auteur eſtime que les héritiers y participent à proportion de la part du fief qui leur revient ; & il avoüe que Carondas le conſiderant plûtôt comme un droit honoraire, que comme un domaine de fief, le fait paſſer avec le préciput à l'aîné ſeul ; laquelle diſpoſition eſt conforme aux Coûtumes d'Amiens & de Touraine.

Les formalitez à obſerver dans la préſentation, l'admiſſion, l'inſtitution, ſont la matiére du titre ſixiéme. Celle du ſuivant eſt plus abondante en queſtions touchant la per-

ſonne qui peut uſer du droit de Patron & préſenter au Bénéfice. Eſt-ce le Propriétaire du fief, le Poſſeſſeur de bonne ou de mauvaiſe foi, le mineur, le tuteur, l'uſufruitier, l'acheteur à condition de rachat, le fermier à bail emphytéutique, la femme en puiſſance de mari, ou ſéparée de biens, le Gardien-noble, le Seigneur pendant la ſaiſie féodale ou pendant l'an de relief après la mort du poſſeſſeur? Quoique le principe général pour décider entre tant de perſonnes, ſoit que l'exercice du droit de patronage n'eſt pas réputé un fruit utile, toutefois l'Uſufruitier & le Gardien-Noble en joüiſſent. Il eſt à remarquer que dans les aliénations & les engagemens du Domaine, le droit de patronage demeure au Roi, s'il ne l'a pas expreſſément cédé par l'acte d'adjudication.

C'eſt une égale abondance de queſtions dans les deux titres ſuivans, ſur les Collations faites par le Pape, ou par l'Ordinaire, au déſavantage du Patron, *ſpreto Patrono*, & ſur les Dévolus.

Février 1715.

Quarante ans de préscription suffisent pour anéantir le droit de patronage, si dans cet intervalle l'Ordinaire, sans opposition & sans faire mention du Patron, a conféré le Bénéfice, c'est ce que Mr. Simon explique au titre 12^e^,où il rapporte encore d'autres causes qui font perdre le même Droit. Au titre suivant il parle des actions actives & passives en ces matiérés.

Ensuite il passe aux droits honorifiques des Curez primitifs, des Patrons, des Seigneurs, Chastelains, Haut-Justiciers, & Féodeaux. Les Patrons Fondateurs ont la préscéance & les prémieres marques d'honneur. Il regle aussi les rangs entre les personnes d'Eglise, d'Epée & de Robbe. Les droits honorifiques sont, de la Procession, de l'Offrande, du pain béni & de l'eau bénite, de l'encens, de la sépulture, des titres & ceintures funébres, qui font autant de sujets de divers titres.

Quant au traité des Droits honorifiques par Mr. Maréchal, il est tellement multiplié par les éditions, qu'il est entre les mains de tout le monde.

monde. La prémiere parut en 1615, & fut enlevée en moins de six mois, il y en avoit déja six de l'an 1622. deux autres suivirent bientôt après; ce n'est encore que celles de Paris, tandis qu'il s'en faisoit d'autres à Toulouse, à Roüen, à Caën & ailleurs. Après l'avoir lû, on n'est nullement surpris d'une approbation si grande; mais il seroit inutile de faire l'extrait d'un livre si connu.

On remarquera seulement la définition que donne Mr. Maréchal du droit de Patronage, « Qui consiste, „ dit-il, en nomination au Bénéfice, „ préscéance en l'Eglise & aux assem„ blées qu'on fait pour l'entretene„ ment & réparation d'icelle & du „ service divin, à précéder tous au„ tres aux Processions & à l'offrande „ immédiatement après les Prêtres, „ à avoir le prémier de la main du „ Curé, ou Vicaire, l'aspersion de „ l'eau bénite, l'encensement, la „ distribution du Pain-béni, à bai„ ser la Paix, en la recommandation „ particuliére aux priéres publiques, „ à avoir Bancs, scéances & sépultu„ re au Chœur, & titre ou ceintu-

„ re funébre & de deüil autour de
„ l'Eglise.

Il estime que la nomination au Bénéfice n'appartient point au Patron, si elle ne lui est spécialement réservée par l'acte de fondation.

Le second tome commence par un long recuëil des Arrêts citez par Mr. Maréchal, auquel Mr. Danty a ajouté des observations & de nouveaux Arrêts, avec un Traité des Dixmes. A la fin sont plusieurs Arrêts & Reglemens touchant les préscéances.

On ne croit pas devoir omettre deux exemples d'une modestie bien édifiante en deux grandes Princesses, dont Mr. Maréchal a été témoin, & qu'il rapporte ch. 1. & 3.

Le prémier est de Madame la Duchesse de Nemours, petite-fille de Louïs XII. par sa mere, Madame Renée de France : dans les Processions de sa Paroisse, qui étoit Saint André des Arcs, elle laissoit passer tous les hommes, & ne marchoit qu'après. Le second, de Madame la Duchesse d'Eguillon, de la Maison de Gonzague-Cleves, épouse du fils aîné du Duc de Mayenne, laquelle étant al-

lé prendre possession de la ville de Saint Valeri sur Somme, ayant entré dans l'Eglise pour y faire ses priéres, elle trouva tout disposé pour le Baptême d'un enfant de pauvres gens : la Princesse se présenta à être marreine, & aussitôt le parrein, qui étoit un matelot avec un méchant habit, s'enfuit; elle le fit revenir, & de la main gauche lui prenant la droite, lui dit, *Mon ami, ne soyez point honteux de vous approcher, vous tenez en cette cérémonie un rang plus grand que moi.*

ARTICLE XXIV.

LIBANII SOPHISTÆ epistolarum non editarum centuria selecta. C'est à dire, *Cent lettres choisies du Sophiste Libanius, qui n'avoient point encore été imprimées. De la traduction & avec des Notes de Jean-Christophle Wolfius, Professeur de Philosophie en l'Université de Vitemberg.* A Lipsic, chez Jean-Frideric Gleditsch & son fils, 1711. *In* 8°. *pages* 310.

FRederic Morel, Sçavant Imprimeur, dans l'édition qu'il a faite

des œuvres de Libanius, a mis quelques lettres de ce célébre Sophiſte; mais ce n'eſt rien en comparaïſon de ce qui s'en trouve de manuſcrites en diverſes bibliotheques. Leon Allatius, Henri Valois, & Mr. Spanheim, avoient promis d'en publier un recueïl: Mr. Spanheim en avoit mille vingt d'écrites d'un manuſcrit d'Iſaac Voſſius. Mr. Roſtguard l'a ſurpaſſé; & dans ſes voyages d'Orient, d'Italie, de France, il a ramaſſé plus de ſeize cens lettres de Libanius.

Celles que Mr. Wolfius donne en ce volume, ſont priſes de quelques manuſcrits de la bibliotheque de Bodlei à Oxfort; & ſi le Public les agrée, elles ſeront ſuivies de deux fois autant d'autres. Quand elles ne mériteroient d'elles-mêmes qu'une eſtime médiocre, elles devroient être recherchées pour les notes de l'Editeur, qui ſont d'une érudition choiſie, & appliquée judicieuſement.

Voici cependant un endroit, où l'on croit pouvoir prendre un autre ſentiment que celui qui eſt exprimé dans la Note. Libanius, dans la lettre

quatre-vingt-une écrite à un Prêtre des Idoles, se plaint que les tems sont malheureux pour lui. „ L'attentat, „ dit-il, commis contre les statuës, „ m'afflige infiniment : je regnois par „ les discours que je prononçois, je „ suis maintenant foulé aux pieds, & „ le pouvoir de l'éloquence a passé „ ailleurs : c'est encore un sujet d'af- „ fliction. Cet attentat, selon Mr. Wolfius, est que les Chrétiens avoient renversé & brisé quelques Idoles ; mais il y a plus d'apparence que c'est celui des habitans d'Antioche contre les statuës de l'Empereur Theodose & de l'Impératrice Flaccilla : Zozime assûre que Libanius étoit alors à Antioche, & Suidas dit qu'il vécut jusqu'au tems de Théodose. La sédition fut bientôt suivie d'une consternation générale par la crainte du châtiment : les Sophistes demeurerent alors dans le silence, & le peuple ne recevant de consolation que des Orateurs Chrétiens, & principalement de St. Jean-Chrysostome, s'attacha à les écouter, & n'eut plus que du mépris pour les vains discours des autres ;

voilà un grand ſujet d'affliction pour Libanius.

Venons à ſes lettres. Photius dit qu'elles lui firent de la réputation. En effet, elles ſont étudiées, & paroiſſent compoſées avec ſoin, comme devant paſſer dans le public; mais outre qu'on n'y a rien trouvé à apprendre, on n'y a point apperçu de penſées qu'on puiſſe remarquer comme ingénieuſes, ni aucun ſentiment. On ſeroit tenté de dire qu'elles confirment le jugement d'Eunapius, que Libanius avoit médiocrement de l'eſprit, & qu'il ſçavoit peu. Mr. Wolfius, qualité d'Editeur, eſt obligé d'en avoir meilleure opinion. Afin que le Lecteur en puiſſe juger, on en rapportera quelques-unes, qu'on n'eſtime pas les plus mauvaiſes.

La quatorziéme à Seleucus: „ En „ avoüant comme vous faites que „ vous êtes en faute, & que vous avez „ tort de ne m'avoir point écrit, vous „ vous ôtez le droit de m'accuſer. „ Vous ne pouvez me regarder que „ comme ayant repouſſé une offenſe, „ ce qui eſt permis: & non comme

„ vous ayant offenſé. D'ailleurs, je
„ voulois par mon ſilence vous exci-
„ ter ; car ſi, ſans avoir reçu de let-
„ tre de vous, je vous avois écrit,
„ vous vous ſeriez contenté d'en avoir
„ de la joye ; & moi, j'aurois été pri-
„ vé de celle que je ſouhaittois.
„ Maintenant que je vous ai piqué en
„ ne vous écrivant point, mon ſilen-
„ ce a fait ceſſer le vôtre. Vous êtes,
„ dites-vous, devenu barbare : c'eſt
„ évidemment ſe moquer & vouloir
„ impoſer. Minerve certainement ne
„ vous a pas abandonné. Comme je
„ ne ſouffrirois pas que les cigalles
„ vouluſſent dire qu'elles ſont bar-
„ bares ; elles, qui ne ſont cigalles
„ qu'à cauſe de leur admirable muſi-
„ que ; de même Seleucus ne me per-
„ ſuadera jamais qu'il a oublié à
„ bien parler. Car ſoit que vous tra-
„ vailliez, ou que vous ne travailliez
„ pas vos diſcours, vous volez ſur
„ les ailes de l'éloquence. C'eſt un
„ preſent que la nature vous a fait,
„ de parler toujours coulamment &
„ avec élégance ; il n'en faut point
„ d'autre preuve que vos lettres,
„ qui ſont écrites avec tout l'art poſ-
„ ſible.

Dans la quarante-deuxiéme lettre Libanius s'excuſe à peu près de la même maniére à Anatolius, de ne lui avoir pas écrit le premier, mais en donnant à ſa penſée plus d'étenduë & un tour moins naturel.

La quarante-troiſiéme eſt à l'Empereur Julien, lorſqu'il n'étoit encore que Céſar. » Vous avez remporté „ deux victoires, l'une par vos armes, l'autre par vôtre éloquence : „ la premiere vous a érigé un trophée ſur les barbares, la ſeconde „ ſur moi, qui ſuis vôtre ami, & content d'être vaincu; car il n'eſt „ point de pere qui n'ait de la joye „ de ſe voir ſurpaſſé par ſes enfans : „ vous avez appris de moi l'art de „ l'éloquence, & vous y réüſſiſſez „ mieux que moi. Je dois maintenant „ vous rendre raiſon de ma conduite „ par rapport à mes lettres; moi qui „ ſuis un Rhéteur, à vous qui commandez des armées, & ſçavez auſſi- „ bien parler que combattre. Dès „ que l'Empereur vous eut aſſocié à „ l'autorité ſouveraine, je crûs qu'il „ ne m'appartenoit plus d'uſer de la „ même liberté qu'auparavant; &

» que je devois me retrancher dans
» le respect envers une personne si
» élevée. Car il seroit étrange qu'a-
» près avoir enseigné dans l'ombre
» de nos Ecoles, comment il con-
» vient de parler à Périclés, à Cimon
» & à Miltiade, nous oubliassions
» nos préceptes dans l'occasion de les
» mettre effectivement en pratique.
» Celui qui a dit que les lettres des
» Généraux d'armée doivent être
» courtes, vû la multitude des affai-
» res dont ils sont occupez, me fit
» comprendre que je me devois res-
» serrer dans les miennes, n'ignorant
» pas que celui qui n'a pas le tems
» d'en écrire de longues, n'a pas aussi
» le tems d'en lire. Mais puisque vous
» me commandez d'en user autre-
» ment, je vous obéïs. Et prémiére-
» ment je vous félicite de ce qu'ayant
» les armes à la main, vous n'avez
» pas renoncé à l'étude de l'éloquen-
» ce; de ce que vous vous appliquez
» à ce qui concerne la guerre, com-
» me si c'étoit vôtre unique affaire;
» & aux Lettres, comme si vous ne
» pensiez pas à la guerre. Je vous fé-
» licite aussi de ce que vous ne don-

„ nez pas ſujet à celui qui vous a aſ-
„ ſocié à l'Empire de s'en repentir,
„ l'honorant comme vôtre oncle, vô-
„ tre collégue, vôtre ſeigneur, &
„ vôtre Maître, lui rapportant la gloi-
„ re de ce que vous faites, arrêtant
„ ceux qui voudroient que vous en
„ agiſſiez autrement, & leur deman-
„ dant comme ils parleroient en pré-
„ ſence de l'Empereur. Voilà ce que
„ je loüe en vous, & que dans vôtre
„ élevation vous n'avez pas oublié
„ vos amis. Je vous ſouhaite les plus
„ grands ſuccès, parce que vous fai-
„ tes voir que je ne trompois pas en
„ vantant vôtre beau naturel; ou plû-
„ tôt que je trompois, en n'en diſant
„ pas aſſez. Vous êtes tel de vous mê-
„ me, & ſans avoir devant vous des
„ exemples à imiter; car les autres
„ ne parviennent pas plûtôt à l'Em-
„ pire qu'ils ne penſent qu'aux ri-
„ cheſſes, ſoit que cette cupidité leur
„ naiſſe alors, ou qu'auparavant elle
„ n'eut pas eû occaſion d'éclater:
„ vous ſeul de tous ceux qui ont été
„ élevez à la puiſſance ſouveraine,
„ avez diſtribué vôtre patrimoine
„ aux perſonnes de vôtre connoiſſan-

„ ce, à l'un une maiſon, à l'autre des
„ eſclaves, à l'autre une terre, à l'au-
„ tre de l'or : & étant devenu Roi,
„ vous en êtes devenu moins riche.
„ Ne penſez pas néanmoins, que par-
„ ce que je n'ai pas eû part à vos bien-
„ faits, je me crois auſſi exclu de vô-
„ tre amitié. Je vois pourquoi je ſuis
„ le ſeul à ne point me ſentir de vô-
„ tre liberalité. Comme vous vous
„ appliquez à procurer aux Villes
„ tous les avantages qui peuvent les
„ rendre heureuſes, & ſurtout celui
„ de l'éloquence, ſans laquelle nous
„ ne ſommes plus diſtinguez des vil-
„ les des barbares ; vous avez craint
„ que ſi vous me mettiez à l'aiſe je
„ n'abandonnaſſe ma profeſſion ; &
„ vous avez cru que le moyen de
„ m'y retenir étoit de me laiſſer
„ dans ma pauvreté. C'eſt du moins
„ ce que je m'imagine : car vous ne
„ direz pas ; * *A manger pour Capanée &*
„ *Amphiaréus*, *cet autre ne le merite*
„ *pas.* Vous en aviez d'autres à qui il
„ falloit donner. Au reſte, ſi nous
„ manquons de biens, nous avons
„ des paroles en abondance, & elles

* *Proverbe.*

„ vous ſont conſacrées. Nous avons „ nôtre empire que nous ne déshonorons point, non plus que vous „ ne déshonorez point le grand Empire que vous poſſedez.

Libanius dans la lettre huitiéme à Celſe raconte les honneurs & les amitiez que Julien lui fit à Antioche. Dans la ſeptiéme à un nommé Ariſtophane il déplore la mort de Julien, & il lâche une parole par où il ſemble l'attribuer aux Chrétiens.

ARTICLE XXV.

OSSERVAZIONI NATURALI intorno al mare, ed alla grana, detta de Kermes. C'eſt à dire, *Obſervations Phyſiques ſur la mer & ſur la graine de Kermes. P. M. le Comte de Marſilli.* A Veniſe, chez André Poletti 1711. *In* 4°. *pp.* 72.

MOnſieur le Comte de Marſilli, à l'imitation de Ciceron, a ſçû mettre à profit pour la Philoſophie ſes tems de loiſir. La mer eſt un grand objet, qu'il s'eſt propoſé d'examiner pendant ſon ſéjour en Proven-

ce & en Languedoc, & ſur lequel il a fait des obſervations très curieuſes dont il rend ici compte à un ami, Mr. Martinelli Noble Venitien, diſtingué par ſon amour pour les ſciences.

Il a été le premier à découvrir que le coral dans la mer ſe revêt de fleurs blanches, qui au moment qu'il en eſt tiré diſparoiſſent & ſe renferment en ſon écorce : il en donna avis à Mr. l'Abbé Bignon, comme à l'arbitre des ſciences, par deux lettres du dix-huitiéme de Decembre 1706. & du vingt-uniéme de Février 1707. qui furent communiquées à l'Academie des Sciences. On a parlé de cette nouvelle découverte dans nos Memoires au mois de Juin 1713. où l'on a donné l'Extrait de l'hiſtoire de l'Academie.

Mr. le Comte de Marſilli expoſe enſuite le plan d'un grand ouvrage, intitulé *Del ſaggio Fiſco intorno del mare*, diviſé en cinq livres. Dans le premier il traite du fond de la mer, qu'il a obſervé être de pierres; & une continuation des montagnes des Sevenes, & de même diviſé en diverſes

couches, entre lesquelles il y a du sel & du charbon de terre, qui causent la salûre & l'amertume de l'eau de la mer : ce fond est couvert de vase, de sable, de coquillages, & de divers autres corps, liez par une matiére visqueuse, le charbon de terre étant une espéce de bitume.

Dans le second il examine l'eau de la mer, & la met à toutes les épreuves de la Chymie : il en fait d'artificielle, mêlant du sel & de l'esprit de charbon de terre dans de l'eau douce. Les differens mouvemens auxquels la mer est sujette, & les courants, sont la matiére du troisiéme livre. Le quatriéme est des plantes qui croissent dans la mer : elles sont d'une structure toute différente de celles qui s'élevent de la terre ; car au lieu que celles-ci tirent leur nourriture par une racine, celles-là étant enfantées dans la liqueur qui leur fournit leur subsistence, la succent selon toute leur longueur, & sont seulement attachées ou à des roches, ou à des coquillages, qui ne contribuent aucun suc pour leur accroissement.

A ces quatre livres que M. le Com-

te de Marſilli a envoyez à l'Academie des Sciences; qui lui en a fait des complimens par une lettre, il en a ajoûté une cinquiéme, ſur une ample matiére ; ſçavoir, ſur les poiſſons qui naiſſent & vivent dans la mer.

Une ſeconde diſſertation de Mr. de Marſilli eſt ſur la graine de Kermes, d'un grand uſage pour la Médecine, & d'un plus grand uſage pour les teintures en écarlatte. La France eſt redevable à Mr. Fagon, de l'avoir reconnüe, & trouvée abondamment en Provence & en Languedoc, où elle naît d'une eſpece de chêne verd qui ne monte qu'à la hauteur d'un arbriſſeau.

Selon les expériences chymiques que Mr. de Marſilli a faites à Montpelier dans le Laboratoire de Mr. le Préſident Bon, la graine de Kermes, de même que la noix de Galle mêlée avec le vitriol, fait de l'encre, avec de l'huile de tartre ou de l'eau de chaux ; ſa couleur, qui eſt ſemblable à celle de la brique, ſe change en un beau cramoiſi ; dans la décoction de mauves ou de tournéſols elle garde ſa premiére couleur,

Il n'a pas été possible d'en tirer un sel fixe essentiel ; mais à l'alembic elle donne beaucoup de sel volatil alkali, qui, au sentiment de M. le Comte de Marsilli, auroit un meilleur effet en Medecine pris dans quelque liquide, qu'enveloppé dans des conserves & des confections qui ne font qu'empêcher son action.

ARTICLE XXVI.

AURELII CORNELII CELSI de Medicina libri octo &c. C'est à dire, *huit livres de Celse sur la Medecine, avec de courtes Notes de Constantin, de Casaubon & des autres. Nouvelle édition, plus ample & plus correcte, par les soins de J. d'Almeloven Docteur & Professeur de Médecine.* A Amsterdam, chez Jean Wolters, 1713. *In 8°. pages* 574.

CElse ne nous est connu que par ses livres sur la Médecine, & c'est par un endroit qui lui fait honneur : car ils sont d'un style pur & élegant. Aussi croit-on communément, que Celse composa cet ou-

vrage ſous l'Empire de Tibere, ou ſous Claude, ou ſous Neron. Il avoit embraſſé un deſſein plus vaſte, de traiter des arts; Columella parle de cinq de ſes livres ſur l'Agriculture, Quintilien de ſes livres ſur la Rhétorique & ſur l'art militaire, & il ajoute en même tems, que c'étoit un homme d'un génie médiocre : tout cela eſt perdu, & il ne reſte de lui que ce qu'il a écrit de Medecine. Il y a à douter s'il l'a jamais exercée, ou s'il a ſeulement recüeilli ce qu'il en avoit appris par ſes lectures : les Médecins le mettent de leur profeſſion. Quoi qu'il en ſoit, il ſuit preſque partout Hippocrate, & le plus ſouvent il ne fait que l'abreger & le traduire en Latin; il tire auſſi quelque choſe d'Aſclépiade, & des autres Médecins Grecs. Verone ſe glorifie de lui avoir donné la naiſſance, & le compte entre ſes illuſtres citoyens, avec Pline, Vitruve & Macrobe; on ne ſçait pas ſur quel titre.

Si des éditions réïtérées ſont une preuve bien certaine de l'excellence d'un livre, il en eſt peu qui puiſſent entrer en comparaiſon avec celui-ci,

dont Mr. d'Almeloven comptoit déja trente deux ou trente trois éditions avant la sienne, la prémiére de toutes *in folio* à Florence en 1478. est presque dès la naissance de l'Imprimerie. Comme les fautes en Médecine sont de conséquence, & que néanmoins les manuscrits de Celse en avoient beaucoup, divers Sçavans se sont appliquez à les corriger, Cæsarius, Constantin, Pantin, Rubeus, Rousseus, Lommius, Pavius, Casaubon d'autres. Vander Linden a beaucoup contribué, en comparant plusieurs manuscrits, à rendre le texte correct, & son édition à Leide en 1657. est estimée. Mr. d'Almeloven a ajouté à celle-ci les notes des Commentateurs précedens, auxquelles il a mêlé les siennes, & il y a mis une table des matieres : l'Imprimeur de sa part n'a rien épargné pour la propreté de l'édition.

Pendant qu'il y travailloit à Amsterdam, une autre se faisoit à Iene à moindres fairs, chez Jean-Felix Bielckius, qui a employé du papier tel qu'on le voit ordinairement en Allemagne. L'Editeur George-Wolff-

gang Wedelius a mis le texte ſeul de Celſe avec une courte préface, & une table des matiéres plus ample que celle de Mr. d'Almelowen.

Celſe dans la préface du premier livre décrit élégamment les progrès de la Médecine. Eſculape en fut le premier Auteur, il fut mis par cette raiſon au nombre des Dieux. Podalire & Machaon ſes fils l'apprirent de lui, & l'exercerent dans le Camp des Grecs au ſiége de Troye, mais ſeulement à la cure des playes, ſans qu'Homere faſſe mention qu'ils ayent été d'aucun ſecours contre la peſte & les autres maladies. Le mal que les hommes faiſoient, croyoit-on, alors pouvoit ſe guérir par les hommes : & c'étoit des Dieux qu'il falloit attendre le reméde aux maux qu'ils envoyent. Les Philoſophes s'élevant au deſſus de cette opinion populaire, Pythagore, Empédocle, Démocrite, entreprirent de ſoulager les hommes dans leurs maladies; enfin Hippocrate, diſciple de Democrite, forma le plan & l'art de la Médecine, & fut ſuivi de Diocles, de Pragſagoras & de Chry-

ſippe ; Herophile & Eraſiſtrate vinrent enſuite. Ils diviſoient la Médecine en trois parties, ſçavoir, la diéte, ou la maniere de ſe conduire pour le vivre ; les médicamens, ou la Pharmacie ; la Chirurgie.

La Médecine eut le même ſort que la Philoſophie, dont elle avoit pris naiſſance : les conteſtations y ſurvinrent, & la partagerent en trois ſectes. Les Dogmatiques lui donnoient un arrangement ſemblable à celui des ſciences ; poſant des principes, uſant de diviſions & de diſtinctions, tirant des concluſions : ils s'appliquoient à rechercher les cauſes des maladies & la nature des remedes. Eraſiſtrate alloit ſi loin en ces ſortes de recherches, que non content d'éventrer des chiens & des animaux, il demandoit aux Magiſtrats des criminels condamnez à mort, les ouvroit tout vivans, & foüilloit dans leurs entrailles.

Spiridion, & après lui Glaucius, Apollonius, Heraclide de Tarente, s'arrêterent à ce qu'apprend l'expérience de la vertu des remedes, & furent nommez Empiriques. Qu'im-

porte, disoient-ils, de sçavoir de quelle maniére agissent les remedes? A la bonne heure qu'un Physicien s'amuse à ces spéculations. La science du Médecin consiste à connoître qu'ils agissent, & à distinguer les maladies qu'ils guerissent. Quelle inhumanité, disoient-ils encore, de déchirer un homme vivant, & quelle indignité à un Médecin, de faire la fonction de bourreau? D'ailleurs, ajoutoient-ils, les causes naturelles sont si abstruses, qu'il n'est pas possible de les pénétrer; & comme les sentimens sont si partagez, les uns attribuant les maladies aux esprits, les autres au sang & aux humeurs, les autres aux parties solides; lesquels faut-il croire, & à quel systeme donner la préférence?

Au reste, les Dogmatiques convenoient que la connoissance des remédes dépend de l'expérience; & les Empiriques n'excluoient pas le raisonnement, ils se servoient de l'analogie, concluoient qu'un reméde éprouvé & reconnu bon contre une maladie, le sera aussi contre une autre qui a de l'affinité avec celle-là.

Février 1715.

Que s'enſuit-il ? Que quant à la pratique il importoit peu à un malade de choiſir ſon Médecin de l'une ou de l'autre ſecte : mais à un malade ignorant il falloit un Médecin dogmatique, qui lui débitât de la doctrine. Quand on conſidére qu'après ces belles découvertes de la circulation du ſang, & du chemin du chyle pour arriver au cœur, qu'après tant d'examens du ſang par les analyſes chymiques & par le microſcope, un Médecin n'en eſt pas plus avancé pour ordonner à propos une ſaignée, & qu'il en eſt ainſi des autres remedes, on ſe ſent incliné vers le parti des Empiriques. L'eſſentiel, c'eſt l'expérience : l'ornement, pour ainſi dire, d'un Médecin, c'eſt la ſcience que vantent les Dogmatiques.

La troiſiéme ſecte étoit celle des Méthodiques, dont on a parlé au mois de Décembre de l'année derniere, à l'occaſion de Celius Aurelianus.

Celſe ſe déclare pour les Dogmatiques, ſans pourtant qu'on le voye fort curieux de ce qui diſtinguoit

cette ſecte : il ſemble plûtôt, en Empirique, négliger les recherches anatomiques & les queſtions phyſiques, au moins il n'en parle pas. Comme le premier objet de la Médecine eſt de conſerver la ſanté & d'éloigner les maladies, il commence par là, & donne pluſieurs avis ſur le régime de vie. Un homme, dit-il, qui ſe porte bien, ne doit point penſer aux Médecins, ni s'aſſujettir à une vie ſi reglée; mais il doit uſer de toutes choſes, comme elles ſe préſentent; manger de tout, ſans même s'inquiéter de faire quelquefois un peu d'excès, non plus que de ſouffrir quelque autre fois la faim; prendre autant de nourriture que ſon eſtomac en peut digérer; tantôt travailler, & tantôt ſe tenir en repos, ſe donner un exercice moderé; & ainſi du reſte.

Un corps infirme & maladif demande plus de précautions, pour l'air, les repas, les exercices : il faut ſe contenter de viandes, ou boüillies, ou roties, manger deux fois le jour, s'abſtenir des ragoûts, parce qu'en piquant l'appétit ils font

qu'on ſe charge l'eſtomac, & ſont de difficile digeſtion ; ſe retrancher le deſſert, & ſi l'on veut goûter des fruits, que ce ſoit avec modération & au commencement du repas, le terminant par un verre d'eau froide pour avancer la digeſtion.

Dans les avis généraux qu'il donne en grand nombre, par rapport aux différences d'âge & de tempérament, il recommande de ne pas paſſer d'une extremité à l'autre, d'un air groſſier & humide à un air ſubtil & ſec, d'un grand travail à un grand repos, & d'un grand repos à un grand travail. Les bains & les frictions du corps avec de l'huile étoient alors d'un grand uſage, & il en parle ſouvent. C'étoit auſſi un uſage fréquent de ſe provoquer à vomir, les uns le faiſoient tous les jours, les autres mettoient quelques jours d'intervalle : Celſe veut que ce ſoit après avoir avalé de l'eau chaude, y jettant un peu de ſel & d'huile pour ſe provoquer.

A ceux qui ſont ſujets aux maux de tête, il ordonne de la frotter tous les matins, de ne point la couvrir,

 de

de ne point ſe faire couper les cheveux ras, d'éviter ſoigneuſement le clair de lune, & ſurtout vers les conjonctions, c'eſt à dire, vers les nouvelles lunes : rien, dit-il, ne leur ſera plus utile que de ſe mettre la tête en été ſous un robinet d'eau froide. Il conſeille à ceux qui ont l'eſtomac foible, de lire à haute voix, & après la lecture de ſe promener, & puis joüer à la paume, ou de faire des armes, ou de s'occuper de quelque autre ſemblable exercice, de prendre à jeûn, non pas de l'eau, mais de bon vin chaud ; de faire deux repas de viandes aiſées à digérer, & d'attendre à la fin du repas à boire, que ce ſoit peu de vin, mais fort, & qu'il ſoit froid.

Dans le ſecond livre ſe ſont encore des obſervations générales : il dit que le printems eſt la ſaiſon la plus favorable à la ſanté, & enſuite l'hyver, que l'été eſt dangereux, & que l'automne eſt très dangereux : il examine la diverſe conſtitution des corps, la difference de l'air & des vents, celle des âges. Et l'on ne voit

de toutes parts que des maladies à attendre & à craindre.

Ce ſeroit encore un nouveau & perpétuel ſujet de trouble, à qui voudroit obſerver en ſoi les indications qu'il rapporte d'une maladie prochaine : à quoi il ajoute celles qui font ou appréhender qu'une maladie ſoit longue & mortelle, ou eſpérer le retour de la ſanté.

Il paſſe à des remedes généraux, comme la ſaignée, les ventouſes, la purgation & les clyſteres, le vomiſſement, les frictions, la diéte, les ſueurs, la geſtation ou le mouvement. Il dit que ſaigner n'étoit pas de ſon tems une pratique nouvelle, mais que c'en étoit une de ſaigner à tout âge & en toute maladie ; au lieu que les anciens épargnoient le ſang des jeunes gens, des vieillards & des femmes enceintes. On voit Celſe, ſi appliqué à donner des leçons de prudence & à recommander la précaution pour la ſaignée, qu'il eſt aiſé de conclure qu'elle n'étoit pas alors ſi fréquente qu'aujourd'hui : il eſtime que ſaigner dans la

violence de la fiévre, c'eſt égorger un homme. Il ſemble marquer qu'avant que d'appliquer les ventouſes, ils faiſoient les inciſions de la peau; & on ne voit point qu'il faſſe mention de ſcarifications profondes.

Les purgatifs des anciens étoient, dit-il, l'ellebore noir, la petite fougere, *filicula*, l'écaille de cuivre, le tithymalle, le petit lait, ou d'aneſſe ou de chevre, ou de vache, avec un peu de ſel. Aſclépiade faiſoit peu de cas des clyſteres, ſans pourtant les bannir abſolument: Celſe témoigne que de ſon tems ils n'étoient guére en uſage, & il ne les ordonne que rarement, & avec bien des façons: le vomiſſement y ſuppléoit. Mais Aſclépiade, cet ennemi des clyſteres, avoit mis en vogue les frictions & la geſtation: celle-ci n'étoit proprement que pour recouvrer les forces & après que la fiévre étoit paſſée; elle conſiſtoit à faire marcher un malade, ou à le promener dans un char, ou en batteau, ou du moins à le bercer dans ſon lit, s'il ne pouvoit pas ſouffrir une plus grande agitation.

Celſe finit ſon ſecond livre par les qualitez & le choix des alimens.

Au troiſiéme livre il entre dans le détail des maladies. Il n'approuve pas la diviſion qu'en faiſoient les Médecins Grecs, en aiguës & en longues, parcequ'il y en a de peu de durée, & qui ne ſçauroient être appellées aiguës, n'étant ni fort douloureuſes, ni fort preſſantes; & qu'il y en a d'une même eſpece, qui quelquefois ſont longues, quelquefois courtes. Il aime donc mieux les diviſer, ſelon qu'elles affectent ou tout le corps, ou une partie. Aſclépiade diſoit qu'il eſt d'un habile Médecin de guérir les malades ſûrement, promptement, agréablement: cela eſt bien vrai, reprend Celſe, pourvû que ſa précipitation & ſa complaiſance ne deviennent pas préjudiciables aux malades. Auſſi le même Aſclépiade, ajoute Celſe, qui avoit une condeſcendance exceſſive dans la ſuite d'une maladie, étoit un bourreau les quatre premiers jours, ôtant le ſommeil, la nourriture, & la boiſſon, juſqu'à ne permettre pas même les gargariſmes.

On voit dans Celſe, que les Médecins d'alors laiſſoient étrangement languir leurs malades ; qu'ils commençoient par les atteniier par une rigoureuſe diete de quatre ou cinq jours, les laiſſant ſans manger & ſans boire ; qu'ils leur interdiſoient le boire dans l'ardeur de la fiévre ; que dans le cours d'une fiévre ils ne leur donnoient à manger & à boire qu'une fois de deux jours en deux jours. Il eſt vrai qu'il avertit de conſidérer les forces du malade, & de prendre garde que voulant les abbattre, ce ne ſoit les ruiner.

Dans le livre ſuivant il continuë le même ſujet, c'eſt à dire, de traiter en particulier de la cure des maladies.

Comme la pluréſie eſt une des plus communes & des plus dangereuſes, on traduira ce qu'en dit Celſe au ch. 6ᵉ. afin de donner une idée de la maniére dont ſe pratiquoit alors la Médecine.

» Au mal de côté ſurviennent la
» fiévre & la toux : ſelon que le mal
» eſt moins ou plus grand, la toux
» fait cracher de la pituite ou du

» ſang : quelquefois elle eſt ſéche,
» & c'eſt pis que ſi elle pouſſoit de-
» hors de la pituite, & mieux que ſi
» elle faiſoit jetter du ſang.

» Le remede, quand la douleur
» eſt grande & récente, c'eſt la ſai-
» gnée ; mais c'eſt un ſecours ſuper-
» flu, ou qui vient trop tard, ſi la
» maladie eſt légére ou invéterée. La
» reſſource en ce dernier cas ſont les
» ventouſes, après avoir fait des in-
» ciſions ſur la peau. Il eſt bon d'ap-
» pliquer ſur la poitrine de la mou-
» tarde de vinaigre, juſqu'à ce
» qu'il s'y forme des ulceres & des
» puſtules, & puis une emplâtre
» pour attirer les humeurs ; de met-
» tre ſur le côté où eſt le mal, un ca-
» taplâme de laine enſouffrée, & en-
» ſuite un emplâtre ; & ſi la dou-
» leur continuë, de la réſine.

» Il faut uſer de nourriture & de
» boiſſon chaude ; & éviter le froid.
» Il ſera encore utile de faire des
» frictions avec de l'huile & du ſouf-
» fre, aux extrémitez du corps.
» Quand la toux ſera ceſſée, il faut
» lire doucement, prendre des ali-
» mens âcres, & boire du vin pur,

» ou peu trempé. Voilà ce qu'or-
» donnent les Médecins ; mais nous
» voyons dans nos campagnes les
» paysans se guérir avec la german-
» drée, ou le petit chêne, qu'ils boi-
» vent dans de l'eau.

» Si le mal devient aigu, la cure
» devient aussi plus difficile : alors,
» outre ce qui a été dit, il faut ob-
» server, que la nourriture soit la
» plus legere & la plus douce, qu'el-
» le soit coulante, ou de l'orge mon-
» dé, ou du boüillon de poullet cuit
» avec un porreau, & n'en prendre
» que de deux jours l'un, pourvû
» que les forces le souffrent : pour
» boire, ce sera de l'eau avec du miel,
» dans laquelle on aura fait boüil-
» lir de l'hyssope ou de la ruë ; le
» tems de boire est lorsque la fiévre
» donne quelque relâche, prenant
» néanmoins garde qu'elle ne dessé-
» che pas le gosier ; car si elle n'est
» point suivie de crachats, elle con-
» tinuë & étrangle. C'est pourquoi
» j'ai dit que la toux seche est plus
» dangereuse que celle qui pousse
» de la pituite. Le mal en cet état ne
» permet pas de boire du vin, & il

» faut uſer de crême d'orge mondé.

» Après avoir ainſi ſoutenu le malade pendant la force du mal, lorſqu'il commencera à ſe remettre un peu, il faut le nourrir davantage, & on peut lui accorder un peu de vin, pourvû que ce qu'il prendra ne ſoit pas rafraichiſſant, & n'irrite pas le goſier. Si la toux reſte encore dans la convaleſcence, il eſt bon de paſſer un jour ſans manger; & au repas qu'on fera, de boire un peu plus de vin; & d'en boire encore davantage, ſi la toux augmente, le choiſiſſant doux, ou du moins ſans âpreté. Enfin, ſi la toux s'enracine, il faut fortifier le corps par une nourriture d'athlete.

Telle eſt la Médecine de Celſe, ou plûtôt des Médecins de ſon tems; point de ſaignées rëiterées, ni de ſudorifiques, ni de clyſteres, ni de purgations, contre la pleuréſie. Et à propos de boüillons de poulet qu'il recommande, on n'a point vû qu'en aucun autre endroit il faſſe mention de boüillons de viande pour la nourriture des malades, c'eſt des coulis

avec du miel, des légumes, du pain mis en miettes dans l'eau.

Il employe le 5^e^ livre à décrire, ou plûtôt à indiquer les drogues avec leurs qualitez, la composition des remédes & leur usage, par rapport aux différentes maladies. Chacun conjecture assez que maintenant les boutiques d'Apoticaires en sont fournies plus abondamment. Entre les purgatifs, dont il donne le catalogue au ch. 5^e^. il ne parle ni de manne, ni de casse, ni de sené, ni de rhubarbe.

Le 6^e^ livre contient la cure des maladies particuliéres de chaque partie du corps.

Les opérations chirurgiques sont la matiere des deux derniers livres. On y voit la guérison des fistules à l'anus, & la maniére d'abbattre les cataractes des yeux, comme elles se pratiquent aujourd'hui.

ARTICLE XXVII.

TRAITE' DES METAUX & des mineraux, & des remedes qu'on en peut tirer, avec des dissertations sur le sel & le soufre des Philosophes, & sur la goutte, la gravelle, la petite verole, la rougeole, & autres maladies, avec un grand nombre de remedes choisis. Par Mr. Chambon, ci-devant Premier Médecin de Jean Sobieski Roi de Pologne. A Paris, Quai des Augustins, chez Claude Jombert, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à l'image Nôtre-Dame, 1714. *In* 8°. *pages* 547.

ON revient avec plaisir à Mr. Chambon, qui donne cet ouvrage comme une suite de ses principes de Physique rapportez à la Médecine, dont on a parlé dans ces Memoires au mois passé.

Il commence sa préface par une réflexion sur la maniére qui lui paroît bizarre, dont les hommes reglent leur estime : ils décernent les

grands honneurs à l'art de la guerre qui les détruit, & n'en donnent point à la Médecine qui les conserve. « Les „ Romains, dont l'adresse politique „ inventa tant de couronnes pour le „ soldat, n'en instituérent aucune, „ de quelle nature qu'elle pût être, „ en faveur du Médecin. Celui qui „ tire son concitoyen du bord du „ précipice, qui trouve le reméde „ contre des douleurs atroces, ne „ merite-t'il pas bien une couronne „ de chêne, autant que celui qui a „ sauvé son concitoyen du fer de „ l'ennemi?

Mais comme il ne lui appartient pas, dit-il, de réformer sur cela l'opinion du monde, il s'attache à remédier aux abus qui se sont glissez dans l'art dont il fait profession: s'il y a eû, dit-il, des Médecins plus doctes & plus habiles que lui, il n'en a jamais paru un plus sincere & plus laborieux. „ Faisons voir, poursuit-il, à la posterité qu'il y a eû des hommes, à „ qui au milieu de tant d'erreurs & „ de tant de préventions la verité n'a „ pas été inconnuë. Faisons voir que „ nous avons eû assez de courage,

„ pour mettre au jour des principes,
„ qui ont été de tout tems, que la
„ malice ou l'ignorance des hommes
„ auroient peutêtre laiſſez dans un
„ oubli perpétuel. Il les a découverts plûtôt par l'étude de la nature en elle même, que par celle des Auteurs les plus accréditez dans les Ecoles. Et comme il ne reconnoît que trois principes, le ſel, le ſoufre, & le mercure; auſſi il ne diſtingue que trois ſortes de maladies, " mala-
„ die de ſel, ou de ſoufre, ou de
„ mercure, ſans s'amuſer au dénombrement que font les anciens Médecins, de tant de maladies prétenduës différentes. " N'avoir que trois ma-
„ ladies à étudier, que trois reme-
„ des à preſcrire, ſont des moyens
„ aſſez preſſans pour ſe faire recevoir
„ favorablement. Quel échec pour
„ les Bibliothéques de Médecine, ſi
„ celles que nous tenons de la natu-
„ re, ſe trouvent préférées à celles
„ que le caprice & l'opinion des hom-
„ mes ont fabriquées? De combien
„ de volumes je vois déja le malheu-
„ reux ſort!

Après la préface Mr. Chambon

met quelques lettres qui lui ſont honorables, entre autres celles de Mr. Fagon à feu Mr. le Curé de S. Sulpice, il y en a deux du Prince Jacques Sobieski de Pologne.

Ce ſecond ouvrage eſt, comme le précédent, ſi varié, ſi rempli de doctrine & d'expreſſions non vulgaires, qu'il eſt impoſſible de le ſuivre. On fera donc ce qu'on pourra.

Un eſprit aſtral & magnétique, à ce que dit Mr. Chambon, eſt répandu dans toute la nature, & l'anime : la baguette divinatoire, & mille autres expériences, en ſont une bonne preuve. Il agit même ſur l'ame, quelquefois d'une maniére ſi imperceptible, que l'ame attribuë à ſa propre induſtrie ce qui eſt un effet de cet eſprit aſtral; de là lui viennent ces inclinations & ces averſions, dont la cauſe eſt ignorée : quelquefois il entraîne l'ame vers certains objets, & en y appliquant ſon attention, lui en fait découvrir les propriétez. C'eſt lui qui fait les Poëtes, les Orateurs, les Médecins, & qui donne pour ainſi dire, des *Lettres d'une parfaite nobleſſe dans chaque pro-*

fession : C'eſt lui qui a pû découvrir les métaux à l'homme le plus ignorant, ce qui a été mal à propos attribué au hazard.

Après ce prélude, qui eſt plus étendu dans le livre, Mr. Chambon traite en particulier de chaque mineral & de chaque métal.

Il dit que le vitriol a une vertu magnétique reconnuë, & une grande conformité avec les humeurs de nos corps. Il expoſe ainſi la maniére de faire la poudre de ſympathie & l'huile odoriférante de vitriol. Prenez du vitriol le plus cryſtallin, que vous ferez diſſoudre dans une quantité convenable d'eau : & après avoir filtré la diſſolution par le papier gris, & l'avoir miſe dans un baſſin de cuivre rouge, faites évaporer l'humidité : étendez ſur une planche la poudre qui reſte, & expoſez la à l'air jour & nuit, prenant garde que la pluye ne tombe deſſus ; une quarantaine de jours ſuffit dans le grand Eté. C'eſt alors ce qui s'appelle poudre de ſympathie, laquelle étant miſe dans une cornuë, avec un feu par degrez, rend une huile odorife-

rante, qui a une grande vertu contre les diſſolutions du ſang, les maux d'eſtomac, la difficulté d'urine, pourvû qu'il n'y ait point d'ulceres. La doſe eſt de quatre à cinq gouttes le matin à jeûn, dans un petit verre d'eau ſucrée, & après l'avoir buë, il faut demeurer deux heures ſans manger.

Ce qui eſt remarquable, c'eſt que Mr. Chambon ayant enterré dans une cave de la poudre de ſympathie renfermée dans une baſſine de cuivre, & couverte de même, la trouva deux ans après convertie en une matiére verte & réſineuſe, qui pouſſée par la cornuë rendit une huile verte très-douce & très-odoriferante, dont il donna à Mr. le Marquis du Freſne. Ce Marquis attendoit le lendemain Mr. Collot pour ſe faire tailler; mais ſe ſentant délivré de ſes douleurs, il s'épargna celle de la taille, & depuis il n'a ſenti aucun retour de ſon mal, pendant la nuit il remplit trois pots de chambre d'une eſpece de plâtre. Mr. Garnier, Secretaire du Roi, uſa du même remede avec le même ſuccès.

Févrierr 1715.

On rapportera encore une préparation de fer. Prenez une once de limaille de fer, que vous mettrez dans un matras, & verserez dessus deux pintes de la plus forte eau de vie : ajoutez-y les matiéres suivantes en poudre & parties égalles, cloux de girofle, canelle, fleurs de noix muscade, du tout ensemble demie once, avec une livre de suc candi. Tenez le matras dans une chaleur moderée pendant quinze jours : & voûs aurez une teinture noire comme l'encre, & fort agréable à boire. La dose est d'une cueillerée ou deux, ne contraint à rien, & arrête les fiévres d'accès plus sûrement que le Quinquina.

Mr. Chambon communique plusieurs autres préparations, & s'en réserve aussi quelques-unes, le tems n'étant pas venu de s'en expliquer.

Il dit *page* 72. qu'étant allé par curiosité voir une mine d'or & d'argent, les ouvriers lui raconterent ce qu'ils sçavoient par tradition, & dont ils ne doutoient pas, que trois figures humaines y avoient été trouvées de la même matiere dont les fi-

lons de la mine ſont composez ; l'intérieur de la tête & tous les oſſemens étoient de pur or. Si elles avoient été moins prétieuſes, elles auroient été conſervées.

En parlant de l'or, il avertit de ne pas ſe laiſſer tromper par ces gens qui ſe vantent d'en ſçavoir faire, & d'avoir trouvé la Pierre Philoſophale : il a penſé lui-même être ſurpris, & il en raconte quelques hiſtoires.

Comme on a vû qu'il réduit toutes les maladies à trois ſeulement, il deſtine la ſuite de ce volume à traiter de la maladie du ſel & de celle de ſoufre, ayant dans le volume précedent ſuffiſamment parlé de la maladie du mercure, ſous le nom d'apoplexie.

Il commence donc *page* 157. par celle du ſel, ou du tartre, à laquelle les Médecins du vieux tems ont mal à propos donné divers noms, de goutte, de gravelle, &c. Quand le ſel, ou le tartre, cauſe la maladie, qu'importe qu'il ſoit tombé ſur le talon, ou ailleurs, puiſqu'il faut toujours verſer le remede dans l'eſtomac ? Et ſi l'on veut retenir le

nom de goutte, ce sera goutte de cerveau, des poumons, du foye, ou des autres endroits qu'elle aura attaquez. C'est, dit-il, la maladie la plus fréquente & la plus difficile à guérir. « Quand on ne connoît que „ les remedes des boutiques, c'est „ une foible ressource pour lier, em-„ barrasser & embaumer ce tartre : „ ce ne peut être que par la connois-„ sance de nos principes, que cet ou-„ vrage peut se faire. Ce sont eux „ qui enseignent la maniére de lier „ & de délier, de coaguler & de fon-„ dre. La foiblesse des principes des „ végétaux & des animaux est assez „ connuë en pareil cas : les soufres „ qu'ils renferment ne sont pas assez „ puissans pour corriger les défauts „ d'une grande salûre, & pour la „ rendre huileuse & balsamique. „ C'est le remora de nos fourneaux „ qui peut seul arrêter la rapidité de „ ce mouvement : c'est le soufre seul „ & le fiel de ce petit poisson, qui „ peut tirer les Médecins de l'aveu-„ glement où ils sont, & les condui-„ re par les bonnes voyes.

Il continuë dans ces expressions,

: celles de la page 205. méritent
'être lûës. Là tombant ſur le ſyſtê-
ne de la trituration, il le traite d'i-
ée fantaſtique & d'imagination
reuſe. Il ſoutient *page* 215. que c'eſt
niquement par la regle des fer-
nents, & par la loi du ſuperieur
ux eaux fortes, à faire la réſolution
le toute ſorte de tartres fixes; com-
ne c'eſt aux tartres fixes à lier & ga-
'oter tous les tartres réſouts. En-
uite il met quelques remedes con-
re la fixité du tartre, & pour la ré-
oudre.

Afin de conſerver la bonne conſti-
tution il marque cette préparation.
Mettez en poudre de la cochenille,
de la graine de Kermes & de ſafran
parties égalles: tirez en avec de l'eau
pure & ſimple, ou avec de l'eſprit de
miel, une teinture forte; & ſur en-
viron une livre vous mêlerez une on-
ce d'eſprit volatil de ſel armoniac,
eſprit de ſang humain ou de cerf.
Généralement pour les teintures, il
préfére l'eau commune, l'eſprit de
miel, ou de roſée, à l'eſprit de vin,
non pas que celui-ci ne ſoit un grand
agent, mais parce qu'il épaiſſit nos

liqueurs, s'il n'est animé de qu
que soufre artistement travaillé,
parceque d'ailleurs il ne se char
pas de toutes les parties essentiel
des corps qu'il pénétre. De là
prend occasion d'improuver l'usa
de l'eau de vie.

Venant aux maladies du souf
page 246. il distingue deux sortes
soufre, l'un pesant, visible & i
flammable; l'autre invisible & i
flammable. C'est de celui-ci dont
s'agit, qui est le soufre du soufr
& que les Philosophes ont appel
momie & baume. Dans les matier
sur lesquelles la nature a longten
travaillé, & qu'elle a perfectionnée
ce soufre invisible se conserve &
perfectionne par le feu : dans l
autres il se détruit, & un soufre mê
me en détruit un autre; ainsi la va
peur de l'ambre jaune brûlé, ou d
l'esprit d'urine, remédie aux mau
vais effets de la vapeur de l'ambr
gris & du musc. Mr. Chambon at
tribuë à ce soufre invisible nos incli
nations & nos aversions, selon qu'e
nous il est conforme ou contraire
celui des autres corps. Jusque là

urſuit-il, « que l'expérience nous
ait voir que le ſoufre inviſible
qui ſort des yeux a une grande
uiſſance. Combien de gens n'a-
'on pas vû mourir, pour n'avoir
as été regardez favorablement?
Combien n'en a-t'on pas vû revi-
re, pour avoir reçû des regards
racieux?
Le ſang eſt le ſujet où réſide ce
ufre magnétique ; & le ſang n'eſt
'une quinteſſence viſible & mate-
lle extraite par l'*Archée*, ou par
agens de la nature qui ne ſont
'un feu. Cette quinteſſence eſt un
mpoſé de ſoufre viſible & inviſi-
-des alimens & de l'air, portant
ec ſoi les mêmes ſoufres des ma-
res dont le Vulcain intérieur l'a
riquée. L'inflammation de ce ſou-
, ou de cette réſine, peut arri-
dans toutes les parties du corps :
ſi elle arrive dans les canaux du
g, c'eſt ce que le vulgaire appel-
iévre, la circulation devient pré-
itée, le ſoufre ou la réſine s'éva-
e & ſe conſume par la rapidité du
uvement, enſorte que le baume
la momie de nos corps ſe détrui-

ſant, il ne reſte que la cendre &
cadavre.

Quelquefois il s'engendre en ce
tains endroits des ſoufres ſi dang
reux & ſi arſenicaux, qu'ils devie
nent poiſon, s'ils pénétrent dans
ſang : ils agiſſent tantôt en coagula
& fixant, tantôt en fondant, év
porant, volatiliſant. D'où il eſt a
de conclure qu'il faut leur oppo
des remedes fondans & coagulan
car la nature en tous ſes mouveme
ne tend qu'à la fonte & au coag
Mr. Chambon continuë d'une m
niére qui n'égayera pas moins l
Lecteur, qu'elle l'inſtruira.

Entre pluſieurs remedes qu'il do
ne enſuite pour arrêter l'inflamm
tion du ſoufre, c'eſt à dire, con
les fiévres, on remarquera une p
paration de Quinquina, qu'il m
au deſſus de toutes les autres. M
tez une pinte d'eau de vie dans
matras, ou dans une bouteille, q
en puiſſe contenir trois, mêlez
deux onces de Quinquina en po
dre, & laiſſez-les en infuſion ſu
cendre chaude pendant vingt-qua
heures : enſuite paſſez l'infuſion

un linge, dans lequel vous presserez le marc. Remettez ce marc avec une bonne poignée d'absynthe à boüillir dans trois demi-septiers d'eau jusqu'à ce que l'eau soit consumée à moitié : passez encore la décoction, & la pressez dans un linge, ajoutez y une demie livre de sucre pour faire un syrop, que vous mêlerez avec la teinture, ou la premiere infusion. La dose est de trois cueillerées trois fois par jour pour les grandes personnes, & moins pour les personnes délicates.

Il raconte deux histoires sur le témoignage de Paracelse. La prémiere, d'un homme qui vécut six mois sans prendre de nourriture, & qui mettoit seulement de la terre fraîche sur son estomac, la renouvellant de tems en tems ; l'autre est encore plus curieuse, un oiseau renfermé & calciné dans une bouteille bien bouchée, reprend vie, si la bouteille est mise au feu de fumier. Deux Philosophes, Virgile & Hermés, crurent que la chose succederoit de même en leur personne, & se sentant vieux & caducs ils ordon-

nérent à leurs domestiques de les hacher en piéces : ceux-ci obéïrent, mais les maîtres n'en revinrent point, & Mr. Chambon déclare, que quand il verroit arriver des choses aussi surprenantes par la force de l'art, il ne crieroit pas au miracle.

Il déclare qu'il n'a point de secrets, & qu'il n'en veut point avoir : toutefois on le voit se réserver la composition de certains remédes les plus efficaces. Il a fait, dit-il, toutes les démarches possibles, afin que le public en profitât : & le public n'a pas répondu à son bon cœur. Après tout il n'a pas lieu de se plaindre, puisqu'il avouë qu'en l'année 1.693. où la cherté du pain fut suivie de fiévres malignes, un de ses remedes lui valut vingt cinq mille francs. C'est un reméde admirable, non seulement contre les fiévres malignes, mais aussi contre la petite vérole, la colique néphrétique, l'inflammation de poitrine, la pleurésie, les défaillances, le relâchement des nerfs &c.

Il termine son ouvrage par un recüeil de remedes, où l'on voit mêlé

 quantité

quantité de ſimples, quoiqu'il en faſſe ſi peu de cas, que d'y mettre ſa confiance, ce ſoit ſelon lui, être ſimple.

ARTICLE XXVIII.

L'ESPRIT DES SAINTS EVANGILES, ou le véritable deſſein que chaque Evangeliſte ſe propoſe. Par le P. Lattaignant de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Laurent Rondet ruë Saint Jacques 1714. *In* 12. *pages* 550.

L'Auteur s'eſt fait connoître par *les Pſeaumes réduits en meditations* reglées & ſuivies. Voici un nouveau fruit de ſon application conſtante à l'étude de l'Ecriture Sainte. Ce n'eſt ni une paraphraſe, ni un commentaire ſur les Evangiles ; ce n'eſt pas même une analyſe exacte ; mais cet ouvrage peut tenir lieu de commentaire, de paraphraſe & d'analyſe, & il eſt même plus propre qu'aucun autre à faire entrer un Lecteur dans le ſens des Saints Evangiles, parce qu'il explique mieux qu'aucun autre le

but que chaque Evangeliſte s'eſt propoſé. Le Cardinal Pierre Oriol eſt le premier qui ait bien connu ce deſſein, l'Auteur eſt le premier qui l'ait entiérement dévelopé & mis dans ſon jour.

Saint Matthieu a écrit ſon Evangile pour les Juifs qui attendoient le Meſſie, & qui conſultoient les Propheties pour le reconnoitre ; il s'eſt attaché à faire remarquer dans Jesus-Christ les caracteres du Meſſie, & à convaincre ſes Lecteurs de l'accompliſſement des Propheties qui le regardoient. Le P. Lattaignant découvre tout l'art du Saint Evangeliſte, & ſans preſque déranger l'ordre de ſa narration, il y fait appercevoir que tout ſe rapporte à démontrer que Jesus-Christ eſt le Meſſie promis, en lui appliquant dix-huit caracteres du Meſſie tirez des Propheties anciennes : il faut avoüer que cette découverte remplit d'une joye ſainte & d'une tendre dévotion, & qu'on eſt charmé de la parfaite correſpondance des Propheties & de l'hiſtoire Evangelique.

Saint Marc a écrit pour les Ro-

mains, & propose aux Maîtres du monde le Dieu qu'il veut leur faire recevoir comme le Souverain de toutes choses, le tout-puissant, seul digne des adorations d'un peuple si fier. On ne doutera pas que ce ne soit-là le dessein du Saint Evangeliste, quand en suivant l'ordre des faits qu'il rapporte on verra que ce sont autant de preuves que JESUS-CHRIST est Maître des hommes, des Anges, des cœurs, des esprits les plus indomptables, des choses inanimées, des maladies du corps & de l'ame, de la vie & de la mort, de la nature, des tems.

Saint Luc a écrit dans l'Asie pour des nations qui avoient mieux conservé que les autres la tradition de la promesse que Dieu avoit faite aux hommes de leur donner un Sauveur, ou qui voisines des Juifs, & mêlées avec eux, avoient appris d'eux ce secret de la providence. Le but du St. Evangeliste est de leur montrer dans JESUS-CRHIST, le sauveur qu'ils attendoient, qui vient satisfaire à leurs besoins, & soulager leurs miseres. Dans cette vûë il a marqué fort

exactement les témoignages des personnes inspirées de Dieu qui l'ont reconnu pour le sauveur du monde ; il a marqué avec le même soin combien parfaitement JESUS avoit rempli toutes les fonctions de sauveur.

Pour Saint Jean, tout le monde sçait qu'il n'a écrit son Evangile que pour confondre les ennemis de la divinité de JESUS-CHRIST. Le P. Lattaignant fait voir dans la suite de cet Evangile dix-sept preuves démonstratives de la divinité de JESUS-CHRIST : il expose chacune de ces preuves, il en fait sentir toute la force, sans y employer d'autre art que de peser toutes les expressions de l'Evangeliste au poids du Sanctuaire.

L'Auteur a fait lui-même le caractere de son livre, en disant, *qu'il donne l'idée juste de Jesus-Christ, & une pleine conviction de ce qu'il est.* Pour parvenir à une connoissance si nécessaire & si sublime, il confronte d'abord l'ancien Testament avec le nouveau, les siécles les plus reculez avec ceux qui les ont suivis, & il fait reconnoître que les évenemens de cette longue suite d'années, sont si bien liez,

ensemble, que les derniers rendent témoignage à la verité des premiers, & qu'il se trouve une parfaite conformité entre JESUS-CHRIST promis & JESUS-CHRIST donné.

On voit ensuite éclater en lui l'autorité qu'il a sur la terre & dans le Ciel ; autorité qui s'étend sur les Anges comme sur les Démons, sur les êtres animez & sur les choses inanimées, sur la vie & sur la mort ; autorité qu'il conserve dans le tombeau.

On est frapé ensuite des déclarations les plus autentiques de sa qualité de Sauveur du monde : on est charmé de le voir en remplir toutes les fonctions, avec autant de bonté que de puissance.

On s'éleve ainsi comme par degrez jusqu'à la connoissance de la divine grandeur de JESUS-CHRIST. Combien de preuves invincibles n'en découvre-t'on pas ? ensorte qu'on ne peut s'empêcher de s'écrier avec Saint Thomas, *Voilà mon Seigneur & mon Dieu.*

Le but de l'Auteur est donc de fixer les regards de ses Lecteurs sur la

perſonne de JESUS-CHRIST, & de leur faire appercevoir ſa grandeur, ſa Majeſté divine, ſa ſuprême puiſſance, au travers de la ſimplicité des Saints Evangiles. Mais pour parvenir à cette heureuſe découverte, il ne ſuffit pas d'effleurer les matieres contenuës dans cet ouvrage, ni de paſſer légerement ſur les reflexions qu'on y fait; on y doit donner toute ſon attention, les méditer, les pénétrer à loiſir.

ARTICLE XXIX.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION antique trouvée à Narbonne.

CEtte explication nous a été envoyée par M. La Font, ci-devant Aumônier des Cardinaux Cenci, de Fieſque & Gualterio, maintenant Chanoine de Saint Sebaſtien à Narbonne, ſa patrie, où mettant ſon loiſir à profit, il s'occupe à la recherche des monumens antiques, qui reſtent diſperſez en cette celebre Colonie Romaine. Il promet une ancienne Narbone en deux ou trois volumes

in folio, dont le premier eſt achevé, & les autres le ſeront en deux ans.

L'Inſcription dont il s'agit eſt ſur un gros quartier de marbre qui ſert d'Autel en la Chapelle de la Maladerie de Narbone hors les murs : elle n'eſt pas entiére, & Mr. La Font y a ſuppléé. La voici, avec l'explication.

C· .·.·.·.·.·.·. C. F. P AP. RVFO
ANVLEIANO
TERTIVM. AEDILI. PRAEF.
PRO. ET. DVOVIRO.

Caio .... Caii filio Papiâ, Rufo
Anuleiano
*Terti*um Ædili, Præfato
Provinciæ & Duoviro,
C'eſt à dire,

A Cajus...... Rufus Anuleïen fils de Caïus de la Tribu Papia, Edile pour la troiſiéme fois, Préfet de la Province & Duumvir.

1°. *Caio*. Les aînez parmi les Romains portoient toujours le même prénom de leur pere, c'eſt pourquoi on met dans le ſuplément *Caio*, parce qu'il eſt très-vraiſemblable que ce Magiſtrat étant élevé aux premieres

charges, fut l'aîné de sa famille. Il nous est impossible de sçavoir son nom, la pierre ayant été martelée pour faire cet autel, l'an MCCLXXII.

2°. *Papiâ*, de la Tribu Papia, selon Sertorius Ursat, & tous les autres Commentateurs des mots abregez des Romains. Cette Tribu, qui tiroit son origine de Q. Æmilius Papus, ou Papius, qui fut deux fois Consul en 472. & 476. de Rome, 282 & 278 avant l'Ere Chrétienne, & forma la branche des Papiens, fut une des plus illustres & des plus distinguées de Rome.

3°. *Rufo*, Rufus, c'est à dire, Roux, ainsi surnommé de la couleur de son visage & de son tein qui tiroient sur le rouge, c'est ainsi que l'interprete Alexandre Napolitain *Gen Diev. lib. I. cap. IX.* Plusieurs hommes illustres, dont Ciceron, Jule Cesar, Seneque, Tite-Live, Corneille, Tacite &c. font mention, ont porté ce surnom.

4°. *Anuleiano*, Anuleïen. On peut conjecturer avec fondement que ce secònd surnom lui fut donné de quelque alliance qu'il avoit contractée avec la famille des Anulins qui floris-

soit en ce tems-là, car elle fut très-illustre & très-distinguée à Rome sous l'Empire de Septime Severe, élevée du depuis au Consulat, & dont le Pere de Diocletien avoit été esclave, puis qu'Aurelius Victor nous assûre qu'il étoit fils d'un afranchi d'Anulin Senateur Romain.

5°. *Tertium Ædili*, Edile pour la troisiéme fois. On peut mettre *quartum* si l'on veut, pour moi j'y lis *Tertium*, & non pas *secundum*, parceque tous les autres marbres qui nous restent des Ediles, ont *bis Ædili*, pour dire, Edile pour la seconde fois. On sçait que les Ediles étoient des Magistrats qui avoient l'intendance des bâtimens, tant saints que profanes, des Temples, des Bains &c.

6. *Præfecto Provinciæ*, Préfet de la Province, c'est à dire, Gouverneur sous les Empereurs. Car ces Gouverneurs ont porté souvent dans l'Italie le titre de Propréteurs, & dans les Provinces éloignées celui de Préfets, selon la remarque de du Boulay dans son Trésor des antiquit. Rom. liv. VI. ch. XIV. & celui-ci l'étoit de la Gaule Narbonoise.

7°. *Duoviro*, pour *Duumviro.* Les Duum Virs étoient les premiers Magistrats de la Colonie de Narbone, élus de cinq en cinq ans de l'illustre Corps des Décurions qui en composoient le Senat, ainsi appellez parcequ'on n'y en élisoit que deux pour la gouverner, comme Rome étoit gouvernée par deux Consuls.

On conjecture avec fondement que cette inscription n'est pas trop ancienne. Elle ne précéde pas le regne des Empereurs, parcequ'il n'y a eû des Préfets dans l'Empire Romain que depuis Auguste; elle n'est pas non plus postérieure au Grand Constantin, parceque depuis lui la Province de la Gaule Narbonoise ne fut plus gouvernée que par un Président, ce qu'on prouve par la notice de l'Empire d'Occident; de sorte que je me suis déterminé de fixer son époque vers la fin du troisiéme siécle, tant parceque le mot de *Duoviro* fait assez connoître qu'elle est d'un tems où la belle Latinité commençoit à décliner, & à perdre cette noblesse d'expression, & cette délicatesse de style qu'elle s'étoit acquise

ſous Auguſte, que parce que les Lettres y ſont incruſtées de plomb, comme on en trouve encore ſur les tombeaux des Chrétiens des ſiécles ſuivans, ce qui ſent le bas Empire.

L'Auteur nous permettra de ne pas convenir de la preuve qu'il apporte que ce Rufus Anuleïen fut l'aîné de ſa famille, les cadets par leur merite s'élevent ſouvent auſſi haut que leurs aînez.

Nous ne pouvons croire que *Pap.* dans l'inſcription ſignifie *Papia*; on n'a jamais mis le nom de la Tribu au milieu des noms propres. D'ailleurs il n'y auroit point de conſtruction; il faut lire *Papius.*

L'inſcription nous apprend que les Gouverneurs de province ne dédaignoient pas d'accepter les charges électives des villes de leur province qu'ils gouvernoient; cette remarque ne devoit pas échaper à Mr. De la Font.

Il pouvoit encor remarquer que ce Rufus n'étoit que par adoption de la famille des Anulins, ou qu'il n'en deſcendoit que par les femmes;

puiſqu'il ne prend pas le nom d'Anulin, mais celui d'Anuleïen.

ARTICLE XXX.

JUSTIFICATION DE LA Tranſlation de Saint Firmin Le Confeſſeur, Troiſieme Evêque d'Amiens, par Monſieur De L'Eſtocq, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Egliſe d'Amiens, & Vicaire Général de Monſieur l'Evêque d'Amiens. A Amiens, chez Charles Caron Hubault, MDCCXIV. *In* 12. *pages* 293.

ON a vû dans nos Mémoires du mois de Mai de l'an mil ſept cens douze le commencement de cette diſpute, nous y rendons compte, & de la ſçavante *diſſertation de Mr. de L'Eſtocq*, & de la réfutation qui en parut alors ſous le titre *d'ombre de Mr. Thiers*, fameux Critique, qui ſur la fin de ſa vie étoit entré dans cette conteſtation. Mr. de L'Eſtocq répond, dans l'ouvrage dont on vient de lire le titre, à *l'ombre de Mr.*

Thiers. Mr. de L'Eſtocq à diviſé ſa réponſe en quatre parties. Il prouve dans la premiere que le tombeau que les Religieux de Saint Acheul regardent comme celui de Saint Firmin le Confeſſeur ne ſçauroit être le ſien. Il établit dans la ſeconde la ſolidité des preuves de la tranſlation du corps de ce ſaint Evêque. La troiſiéme prouve qu'il ne s'eſt fait aucune ouverture de la chaſſe en 1696. L'Auteur examine dans la quatriéme quelques points étrangers au fond de cette diſpute.

Monſieur de L'Eſtocq pouſſe rudement ſon adverſaire, qui en effet eſt tombé dans des mécomptes fort groſſiers. Il lui fait voir dans la premiere partie, que les lettres qui paroiſſent ſur le tombeau ne ſçauroient former le nom de *Firminus* ; que les os qu'on y a trouvez ne peuvent être ceux de Saint Firmin le Confeſſeur ; que quand même il ſeroit certain que ce tombeau eût renfermé le corps du Saint, on auroit pû, ſelon l'uſage du tems, y mettre un autre corps après qu'on eut transferé celui du Saint ; enfin, qu'il eſt douteux ſi

ce tombeau eſt celui d'un payen, ou d'un chrétien.

Dans la ſeconde partie il rapporte un grand nombre de tranſlations de Saints Confeſſeurs faites dans les premiers ſiécles, pour réfuter ce que l'ombre avoit avancé légerement, que ces tranſlations étoient alors fort rares; il prouve enſuite l'ancienneté de la vie de St. Salve; il montre qu'elle eſt une preuve ſuffiſante de la tranſlation, dont il apporte beaucoup d'autres preuves très-fortes; & il conclut que cette tranſlation eſt mieux établie que l'inhumation de St.Firmin dans l'Egliſe de St.Acheul. On ſera ſurpris en liſant la troiſiéme partie qu'on ait oſé ſoutenir les faits dont la fauſſeté eſt démontrée.

La quatriéme partie roule ſur des faits perſonnels, ou peu eſſentiels. Nous ne nous y arrêterons pas, & nous avons même crû que la vérité étant aujourd'hui manifeſte, & la diſpute finie à l'avantage de l'Egliſe d'Amiens, nous ne devions avoir la même exactitude à rapporter les preuves de Mr. de L'Eſtocq dans toute leur étenduë, que nous aurions fait ſi la

diſpute duroit encore. Nous dirons ſeulement, que Mr. de L'Eſtocq paroît toujours un Critique ſçavant & judicieux; que ce ſecond ouvrage eſt, comme le premier, écrit avec beaucoup de force & de netteté ; qu'on eſt étonné de la multitude des mépriſes de ſon adverſaire. Mr. de L'Eſtocq découvre le peu de fondement qu'a une raillerie très-indécente de cet anonyme ; on expoſe dans la paroiſſe de Saint Michel un reliquaire en forme de bras qui renferme des reliques de Saint André ; en étoit-ce aſſez pour autoriſer l'anonyme à dire qu'on expoſe dans cette Egliſe à la vénération publique un bras de Saint Michel ?

ARTICLE XXXI.

REMARQUES CRITIQUES SUR LE livre de Mr. de L'Eſtocq, qui a pour titre, Juſtification de la Tranſlation de St. Firmin le Confeſſeur. MDCCXIV. *In 12 pages 99.*

L'Adverſaire de Mr. de L'Eſtocq devoit ſe taire, il n'avoit que ce

parti à prendre ; il ne l'a pas pris : il a fait comme on fait dans la chaleur de la diſpute, il s'eſt attaché à ce qui lui a paru plus foible dans l'écrit du Théologal d'Amiens ; il a diſſimulé ce qu'il y a de plus fort, il a repeté des raiſons réfutées ; il a parlé avec la confiance d'un victorieux ; il s'eſt flatté d'impoſer, il a du moins voulu qu'on dît qu'il avoit répondu : cela ſuffit pour le peuple. Il s'attache fort à décrier la vie de Saint Salve ; il y montre des fourrures ; il ſoutient que ce qu'on y lit de la Tranſlation de Saint Firmin en eſt une ; il s'appuye de l'autorité de Baillet & de Dom Ruinart.

Monſieur de L'Eſtocq ne répondra pas, la cauſe eſt finie, comme on va le voir dans les Actes authentiques qui ſuivent cet extrait. La châſſe de Saint Firmin a été ouverte, on y a trouvé ſon corps, & l'authentique, dont on ſe vantoit d'avoir démontré la fauſſeté. La verité combattuë avec toutes les armes qu'employent les Critiques outrez de nôtre ſiécle triomphe enfin, & les confond. Cet exemple éclatant de la fauſſeté des re-

gles qu'ils ſuivent les rendra-t'il plus réſervez ? On ne le croit pas.

ARTICLE XXXII.

PROCE'S VERBAL DE L'OUVERTURE de la Châſſe de Saint Firmin le Confeſſeur faite dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, le 10. Janvier 1715.

PIerre, par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique Evêque d'Amiens, ſçavoir faiſons, que ce jourd'hui Jeudi, dixiéme du mois de Janvier 1715. ſur ce que nôtre Promoteur nous auroit repréſenté que par nôtre Ordonnance du 2. de ce mois, nous aurions réſolu, après en avoir communiqué avec nos Venerables Freres, les Doyens, Chanoines & Chapitre de nôtre Egliſe, de proceder aujourd'hui à l'ouverture de la Châſſe de Saint Firmin le Confeſſeur, & qu'en conſéquence il auroit invité les Corps & les principales perſonnes de la Ville, tant Eccléſiaſtiques que laïques, & qu'il auroit nommément fait inviter, & en tant que beſoin ſeroit, ſommer & inter-

peller les Abbé & Religieux de Saint Acheul, par exploit de Biberel Appariteur, du 4. de ce même mois, pour être preſens à cette ouverture, attendu que l'Auteur Anonyme de pluſieurs libelles imprimez depuis quelques années, auroit temerairement avancé que le Corps de ce Saint étoit encore dans l'Egliſe de Saint Acheul; & que la Châſſe conſervée dans nôtre Egliſe étoit vuide; nous nous ſerions tranſportez ſur les neuf heures du matin dans nôtre dite Egliſe, accompagnez de nos Officiers, & étant revêtus de nos habits Pontificaux, ſerions entrez dans le Chœur, où nous aurions trouvé Meſſieurs du Chapitre, Monſieur le Lieutenant de Roi, Meſſieurs du Préſidial, & Meſſieurs les Maire & Echevins, tous placez, ainſi qu'il eſt d'uſage dans les cérémonies publiques; & le reſte du Chœur entierement rempli par les perſonnes de la Ville les plus notables, tant du Clergé ſéculier & régulier, que des autres états: la Châſſe poſée au milieu ſur une table, devant laquelle, nous étant placez dans un Thrône préparé à cet effet, nous au-

rions exposé aux aſſiſtans les raiſons que nous avions eû de les convoquer, par un diſcours que nous leur avons fait ſur ce ſujet, lequel étant fini nous aurions examiné la Châſſe, qui eſt longue de trois pieds quatre pouces & demi, haute de deux pieds & demi ſur ſeize pouces & demi de large; le Coffre d'un bois fort épais, couvert de feüilles de vermeil doré, où ſont marquées en bas reliefs les principales actions du Saint, d'un ouvrage qui paroît être du treiziéme ſiécle, comme il eſt aiſé de le connoître par les habillemens des perſonnages qui y ſont repréſentez. Nous en aurions enſuite fait faire l'ouverture par Firmin de Bray, ſerrurier ordinaire de l'Abbaye de St. Acheul aſſiſté de Jean Durocq, Serrurier de nôtre Egliſe, & de Damien le Quien, Orfevre, où nous aurions trouvé les precieuſes reliques de ce Saint, qui conſiſtent partie en oſſemens entiers, partie en fragmens des os & differentes parties du Corps, & partie en cendres, enveloppées dans un Suaire fort blanc, & couvert d'une moire d'Angleterre rayée de

blanc & de bleu, le tout faisant ensemble un volume de la forme d'un cylindre d'environ deux pieds de long, & cinq pouces de diametre, lesquelles étant exposées sur une table qui étoit préparée devant nous, nous nous serions prosternez avec toute l'assemblée pour les honorer, aurions fait chanter pour cela l'hymme des Saints Confesseurs en musique, & dit l'oraison propre de ce Saint : après quoi ayant pris ces sacrez ossemens les uns après les autres, nous les aurions fait nommer & désigner à haute voix par les Sieurs Jean Baptiste Mauret, Docteur en Medecine, Doyen des Medecins de cette Ville, & Jean Baptiste Jolibois, Maître Chirurgien Juré, qui ont déclaré que nous avions dans cette Châsse les ossemens suivans : L'avant-bras tout entier, dit en Latin *Humerus*. Un autre avant-bras. L'os de la cuisse, dit *femur*. Plusieurs fragmens des côtes, l'omoplate, ou paleron ; le petit os du bras. Deux fragmens du *femur*. Un autre os de l'omoplate en fragment. Un fragment de la côte. Deux autres fragmens du *femur*. Un fragment de

l'omoplate, avec une quantité considérable d'autres fragmens, entre lesquels il y en a de toute la tête, notamment du crâne, des vertebres, de l'épine du dos, & des lombes, des os des isles ; & l'on peut conjecturer qu'il y en a de toutes les parties du corps, ce qui n'est pas aisé à distinguer, à cause que ces fragmens sont brisez, & ainsi défigurez : laquelle dénomination étoit en même tems écrite par Maître Denis la Pierre, Chanoine de St. Firmin, nôtre Secretaire, & par Maître Adrien Dehen, Secretaire du Chapitre, dans deux mémoires séparez, qui ensuite ont été signez d'eux & desd. S[rs]. Mouret & Jolibois. Et dans ledit Suaire où étoient ces ossemens se sont aussi trouvez deux autres paquets de toile, dans l'un desquels, & le plus petit, étoient plusieurs fragmens d'ossemens humains, & une bande de velin large d'un demi doigt, avec cette inscription : *Hæ sunt Reliquiæ sancti Firmini Confessoris.* Et dans l'autre beaucoup plus grand, contenant quantité de cendres, ou poussiere, & des petits fragmens, avec une bande de ve-

lin ſemblable à l'autre, où étoit cett
Inſcription. *Pulvis Sancti Firmini Con*
feſſoris. Ces deux Inſcriptions d'un
écriture fort ancienne. Nous y avon
enfin remarqué un paquet de grain
d'Encens, que nôtre livre Pontifica
ordonne de mettre avec les relique
dans la Conſécration des Autels ; c
qui nous a fait voir avec quelle cir
conſpection on avoit renfermé c
St. Corps dans cette nouvelle Châſſe
dans laquelle nous avons auſſi trou
vé une boëte de bois de bouleau, ave
un couvercle de hêtre, attaché ave
une ficelle, dans laquelle étoit u
acte en parchemin, ſain & entier, d
huit pouces moins trois lignes d
hauteur, ſcellé de ſix ſceaux auſſi en
tiers, pendants en lacs de ſoye verte
que nous avons fait lire à haute voi
par nôtre Secretaire, dont voici l
teneur : *Univerſis præſentes literas in*
pecturis : Guillelmus Archiepiſcopus Ro
thomagenſis, Philippus Ebroicenſis, Reg
naldus Belvacenſis, Guido Lingonenſis
Robertus Bathonienſis, & Guillelmus Am
bianenſis, Dei gratiâ Epiſcopi æternam i
Domino ſalutem. Noveritis quod anno In
carnationis Dominicæ milleſimo ducent

ſimo ſeptuageſimo nono, decimo ſeptimo Kalendas Junii, Pontificatûs Domini Nicolai Papæ tertii anno ſecundo, Reverendiſſimus Pater & Dominus, Dominus Simon, etiam Dei gratiâ tituli Sanctæ Ceciliæ Preſbyter Cardinalis, Apoſtolicæ ſedis Legatus, Excellentiſſimis Philippo Dei gratiâ Franciæ & Edouardo Angliæ Regibus, Karolo Principe Salerni, filio excellentiſſimi Regis Siciliæ & nobis præſentibus, nec non multis aliis Principibus Regnorum Franciæ & Angliæ, Abbatibus, Magnatibus & Cleri, & populi multitudine copioſa, Corpus Beati Firmini Confeſſoris atque Pontificis Ambianenſis quondam in præſenti theca repoſuit, illa ſolemnitate adhibitâ quæ conſuevit in talibus adhiberi, in cujus rei teſtimonium ad perpetuam rei memoriam præſentes literas ſigillorum noſtrorum munimine duximus roborandas. Datum ut ſuprà.

Le premier deſdits ſceaux repréſentant un Archevêque en Chaſuble avec le Pallium, la Mitre & la Croſſe, & cette legende: *S. Guillermi Dei gratiâ Archiepiſcopi Rothomagenſis*; & au contreſcel une Annonciation de la Vierge, & cette legende, *Contra ſigillum Archiepiſcopi Rothomagenſis.*

Février 1715.

Le ſecond repréſente un Evêque avec la Croſſe & la Mitre auſſi en Chaſuble, avec une fleur de lis à chaque côté, & cette legende, *S. Philippi Dei gratiâ Ebroicenſis Epiſcopi*; & au contreſcel une Vierge tenant l'Enfant Jeſus, avec ces mots, *Ave Maria. Gratia. plena.*

Le troiſiéme, une pareille figure d'Evêque, avec trois fleurs de lis de chaque côté, & cette legende, *S. Reginaldi de Nantolio. Dei gratia ..... Luacenſis*, & au contreſcel, un écuſſon chargé d'une Croix cantonnée de quatre clefs, avec ces mots, *Secretum. R. Epi. Comitis. Belvaen.*

Le quatriéme avec une ſemblable figure d'Evêque, & cette legende, *S. Guidonis : Dei gratia. Epi. Lingonenſis*; & au contreſcel un Evêque priant à genoux, & ces mots, *Secretum. G. Epi : Lingonenſis.*

Le cinquiéme, un Evêque de même, avec deux clefs adoſſées d'un côté, & une eſpece de Croix de S. André de l'autre, & cette legende, *Robertus. Dei. gratia. Bathonienſis. & Welienſis Eps.* Il n'y a pas de contreſcel.

Le dernier, la figure d'un Evêque, comme aux autres, avec une fleur de lis a chaque côté, & cette legende, *S. Guill. Dei. Gratiâ. Ambianensis Epi.*; & au contre-Scel la Vierge tenant son Enfant, avec ces mots, *Contra S. G. Ambian. Epi.*

Nous aurions ensuite permis aux assistans d'approcher pour éxaminer les ossemens & les écritures, aussi bien que ladite Châsse ouverte, à laquelle nous avons reconnu avec eux qu'il y a eû deux trous faits en haut & en bas avec un vilbrequin, qui ensuite ont été rebouchez avec des chevilles de bois frapées à force, par lesquels l'on n'a pû faire entrer qu'un petit bâton, pour en connoître l'épaisseur, sans qu'il ait été possible d'y rien voir, d'y rien ôter, ni d'y rien mettre; & après que la dévotion des assistans aussi bien que leur pieuse curiosité a été suffisamment satisfaite, nous avons fait remettre le tout dans la Châsse, fermer l'ouverture, par le même Serrurier, & y apposer nôtre Sceau avec celui du Chapitre, attendant de la fermer à demeure lorsque nous

y aurons remis un nouvel acte ſigné de nous, & ſcellé de nôtre Sceau, pour tranſmettre à la poſterité la mémoire de ce qui s'eſt paſſé en ce jour, auquel il a plû à Dieu de juſtifier la verité des reliques de ce Saint, & confondre la témerité de ceux qui l'ont oſé attaquer; & pour l'en remercier nous avons chanté le *Te Deum* au ſon de toutes les cloches, & fait mettre la Châſſe auprès de l'Autel, pour ſatisfaire la dévotion du peuple juſqu'à Dimanche, vingt de ce mois, auquel nous avons réſolû de la faire porter dans une proceſſion generale. Après quoi nous nous ſerions retirez pour dreſſer le preſent procès verbal, que nous avons ſigné & fait ſigner par tous ceux de nôtre Chapitre, du Préſidial, du Corps de ville, des Curez, des Superieurs, des Communautez, & autres perſonnes notables, qui étant preſens avec Monſieur le Lieutenant de Roi ont ſouhaité de le ſigner. Ce qu'ils ont fait.

Et le Vendredi dix-huitiéme du même mois, à la Requête de nôtre dit Promoteur, nous nons ſerions

transportez à l'issuë des Vêpres dans le Chœur de nôtre Eglise Cathedrale revétus d'une Etolle sur le Camail & le Rochet, assistez de Messieurs Alexandre le Scellier de Riencourt Doyen de ladite Eglise, François Moreau Chanoine, Ecolâtre, & Official, Nicolas de l'Estocq, Chanoine Théologal & Commissaire du Chapitre, nos Vicaires Generaux; & en presence des sieurs Loüis le Caron Pénitencier, Joseph Fournier, Charles le Mercier, Jean-Baptiste Pingré, tous Chanoines de nôtre Eglise, & de Messieurs Denis la Pierre Chanoine de Saint Firmin, nôtre Secretaire; Antoine Adrien Vilman Chanoine de Saint Nicolas, nôtre Aumônier, & des officiers de nôtre Trésorerie, où étant arrivez, après avoir adoré le S. Sacrement, & fait nôtre priere devant la Châsse, où nous aurions trouvé nôtre Sceau & celui du Chapitre sains & entiers, nous l'aurions fait ouvrir par les mêmes ouvriers qui l'avoient déja ouverte, & après en avoir tiré des reliques que nous aurions exposées sur une table préparée à cet effet, nous

aurions pris de l'avis de nos Venerables Freres les Doyen & Chanoines presens, une partie de l'os appellé *femur*, dans le dessein de le mettre dans un reliquaire particulier, pour le pouvoir exposer plus facilement dans nôtre Eglise à la dévotion des fidelles, qui en ont tant fait paroître dans cette occasion. Nous aurions aussi pris environ une cueillerée de cendres mêlées de quelques fragmens d'ossemens pour en faire part à l'Abbaye de Corbie, dont le Prieur & les Religieux nous auroient demandé une petite portion, pour la mettre dans le trésor de leur Eglise, & en faire part aussi à la paroisse de Saint Firmin le Confesseur de cette ville, dont le Curé & les paroissiens nous ont demandé encore une petite portion, pour ajouter à celle qu'ils ont depuis plusieurs siécles; après quoi nous aurions rangé tous les ossemens dans le même suaire où ils avoient été trouvez, dans lequel nous aurions aussi enfermé tous les fragmens avec la bande de velin sur laquelle est écrit: *Hæ sunt reliquiæ Sancti Firmini Confesso-*

ris, nous y aurions aussi enfermé le paquet de cendres avec une pareille bande de velin sur laquelle est écrit : *Pulvis Sancti Firmini Confessoris*, & le paquet d'encens que nous y avions trouvé, le tout décemment enveloppé dans un voile de soye de Damas verd, cousu de tous côtez, au lieu de celui de moire d'Angleterre qui étoit trop usé, & nous les aurions remises dans la Châsse dans le même état où elles étoient; nous y aurions ensuite remis l'acte authentique de 1279. dans la même boëte où il étoit, fermée avec un ruban de soye verte, auquel Acte nous en aurions ajouté & renfermé pareillement dans une boëte un autre signé de nous, dont la teneur s'ensuit : *Petrus Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Ambianensis Episcopus, præsentibus & futuris salutem & benedictionem. Notum facimus, quod nos anno Domini millesimo septingentesimo decimo quinto, quarto Idus Januarii, ipsâ die quâ facta primum à decessore nostro Beato Salvio Sancti Firmini Confessoris & Ambianensis Episcopi è loco in quo humatus fuerat in nostram Cathedralem Ecclesiam transla-*

tionis memoriæ quotannis renovatur, hanc capsam in qua Corpus prædicti Sancti Firmini Confessoris & Ambianensis Episcopi aßervatur, quodque abesse ausu temerario mentita fuerat iniquitas, in choro jam nominatæ Cathedralis Ecclesiæ nostræ ut obstrueretur os loquentium iniqua aperuimus: ejusdem Sancti Reliquias quæ ex aliâ humiliori thecâ extractæ anno millesimo ducentesimo septuagesimo nono in hâc nobiliori conditæ sunt, debitâ cum veneratione, servatis ritibus, primariis hujus urbis spectantibus Clero & populo incredibili gaudio exultante, inspeximus, recognovimus, & in eâdem capsâ reposuimus. Datum ut suprà, sub signo sigilloque nostris. Petrus Episcopus Ambianensis. Auquel nous aurions fait apposer le Sceau de nos armes en cire rouge, & suspendu avec des rubans de soye verte, après quoi nous l'aurions fait fermer à demeure comme elle étoit auparavant, par les mêmes ouvriers, & nous l'aurions laissée encore exposée à la vénération des fidelles jusqu'après la procession; & ayant fait encore nôtre priere, nous nous serions retirez pour dresser le present procès verbal, deposé dans

les Archives de nôtre Evêché, pour y avoir recours dans le besoin. Fait lesdits jours & an que dessus.

PIERRE Evêque d'Amiens.

ARTICLE XXXIII.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Amiens.

Sur l'ouverture de la Châsse de Saint Firmin Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, faite dans l'Eglise Cathedrale, la verification des Reliques de ce Saint, le rétablissement de l'office de sa translation au 10e de Janvier, & portant condamnation des libelles qui ont été publiez, pour combattre la vérité de ses reliques.

PIerre par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique Evêque d'Amiens, au Clergé & au peuple de nôtre Diocese salut & benediction en nôtre Seigneur.

Vous serez sans doute surpris, mes très chers Freres, que nous ayons visité la Châsse de Saint Firmin le Confesseur, après avoir hésité long-

tems ſi nous le devions faire ; mais voici les motifs qui nous y ont enfin déterminez : Nous n'avons jamais douté un moment que nôtre Egliſe ne fût en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiécles des précieuſes reliques de Saint Firmin le Confeſſeur, troiſiéme Evêque d'Amiens. Nous avions vû dans les Archives de l'Evêché & du Chapitre la copie de l'acte qui fut fait l'an 1279. par le Cardinal Simon, Legat du Saint Siege en preſence de pluſieurs Prélats, des Rois de France & d'Angleterre, du Prince de Salerne & de toute leur Cour, lorſqu'on transfera les reliques de ce Saint, d'une Châſſe ſans doute fort commune, dans celle que nous voyons maintenant. Mille raiſons également ſolides & convaincantes juſtifient la tradition de nôtre Egliſe, & la dévotion des fidelles ſur ce ſujet.

Cependant l'Auteur de la lettre à un curieux, faiſant ſemblant d'ignorer une verité qui ne lui devoit pas être inconnuë, *ignorans cœcitate mirabili* (comme dit S. Auguſtin) *vel animoſitate damnabili, ſe ſcire diſſimu-*

lans, voulut dès l'année 1697. faire naître dans l'esprit des peuples quelques doutes sur cette translation ; mais ayant avancé dans cet écrit des propositions fausses, temeraires, & calomnieuses, ayant emprunté le stile & le langage des plus bas Ecrivains d'entre les Protestans, & s'étant jetté peu judicieusement sur quelques lieux communs dont ils ont coutume de se servir pour combattre l'usage des saintes reliques, il fut très-justement condamné par nôtre illustre prédécesseur.

Cet Auteur confondu, mais non pas converti, appella à son secours feu Mr. Thiers, Curé de Vibray, dont il employa la plume pour soutenir une si mauvaise cause, & il eut encore la douleur & la confusion de voir cet ouvrage supprimé, par un arrêt du Conseil rendu en la presence du Roi. Cela devoit suffire pour effacer les impressions que ces deux ouvrages auroient pû faire sur l'esprit des personnes qui ne peuvent pas s'instruire par elles-mêmes de la verité des faits qu'on avoit contestez : mais comme on apprit qu'on

repandoit encore dans le monde que les condamnations ne ſont pas des preuves, & que l'autorité eſt le refuge ordinaire de ceux qui ont tort, on donna au public une diſſertation où la juſteſſe & la ſincerité ne paroiſſent pas moins que l'érudition, & l'éloquence, & qui a mis entre les mains de tout le monde les preuves qu'on avoit voulu inutilement infirmer.

C'eſt pour lors que l'autorité étant jointe à la raiſon, la démonſtration devoit paroître aſſez évidente pour diſſiper toutes les tenebres qu'on avoit voulu répandre ſur cette Tranſlation, & qu'on pouvoit dire avec S. Auguſtin, *Quid ad hæc reſponderi poteſt, niſi pertinacia pugnaces nervos adverſus conſtantiam perſpicuæ veritatis intendat?* Mais il n'eſt rien d'aſſez évident pour un Auteur qui fuit la lumiere.

En effet, on vit ſortir du prétendu tombeau de Mr. Thiers, une ombre qui tâcha en vain d'obſcurcir la verité, car n'ayant rien de ſolide, elle fut bientôt diſſipée par l'ouvrage que l'Auteur de la *diſſertation* lui oppoſa pour *la juſtifier*.

Et dès lors la cauſe auroit été entierement finie, ſi on pouvoit, comme dit Saint Auguſtin, impoſer ſilence au menſonge & à la vanité; mais comme elle ſe flatte toujours d'avoir répondu à tout dès le moment qu'on n'a pu la forcer à ſe taire, & qu'elle s'imagine même de l'emporter ſur la verité, parce qu'elle peut crier plus fort qu'elle; *Facile eſt cuiquam videri reſpondiße ſi tacere noluerit. Quid enim loquacius vanitate quæ non ideò poteſt quod veritas, quia ſi voluerit etiam plus poteſt clamare quàm veritas*, on s'attendit que la juſtification ne ſeroit pas longtems ſans replique, & on ne s'eſt pas trompé, car on vit paroître bientôt après *des remarques critiques d'un Auteur toujours caché*, qui prétendoit réduire toute la queſtion à l'ouverture de nôtre châſſe; qui ſe plaignoit de ce qu'on agitoit des difficultez qu'un coup d'œil pouvoit réſoudre, & qui prenoit pour un aveu de nôtre impuiſſance à répondre à ſes objections, le refus qu'on lui faiſoit de lui accorder ſa demande.

Quoique ces vaines remarques

n'ayent pas plûtôt paru qu'elles ont été confondües, & que par là cette demande fût toûjours plus temeraire, nous avons crû néanmoins, mes très-chers Freres, la devoir accorder, non pas pour contenter le goût bizarre de cet Auteur, qui pour se dispenser de croire ce qu'il a refusé de voir, s'est préparé à ce qu'on dit, une indigne ressource, en repandant dans le public qu'on peut mettre tout ce qu'on veut dans une Châsse, & qu'il n'est point de titre, ni si ancien, ni si authentique, qu'on ne puisse falsifier. Discours s'il étoit vrai, ce que nous voulons bien ne pas croire : *Solet quippe fama mentiri*, comme disoit Saint Augustin) qui seroit également temeraire, impie, & calomnieux, qui ne trouvera jamais de créance dans le monde, pour peu qu'on y connoisse la probité, la religion, & le désinteressement des personnes qui sont dépositaires de ce sacré Trésor, & qui causeroit autant d'indignation aux gens de bien, qu'il pourroit donner de joye aux libertins & aux hérétiques.

C'est uniquement pour satisfaire

nôtre dévotion, & non pas sa curiosité ; c'est pour augmenter dans ce Diocese l'amour & le respect qu'on doit avoir pour un Saint qui a été l'héritier du nom, du zele, de la pieté & du siege du grand Saint Firmin le Martyr, c'est pour reparer autant qu'il sera en nous l'honneur qu'on lui a voulu ravir, en faisant passer pour un culte superstitieux celui qu'on a rendu jusqu'à present à ses reliques, qu'on croyoit avec tant de raison dans la châsse que nous venons d'ouvrir.

Voilà, mes très-chers Freres, ce qui nous y a déterminé. Vous apprendrez par la lecture de nôtre procès verbal ce qui s'est passé dans cette sainte & auguste cérémonie, dont tant de personnes distinguées par leur rang, & par leurs lumieres, ont voulu être les témoins & les admirateurs, & dont ils ont été touchez jusqu'aux larmes : ils vous diront eux mêmes qu'ils ont eû la consolation de voir comme nous cette grande quantité d'ossemens entiers, de fragmens de plusieurs autres, & de cendres que nous en avons retiré

qui juſtifient ce que nous avions toujours crû, & que nous avons trouvé atteſté par un Acte authentique, ſcellé des Sceaux de ſix Evêques, que cette châſſe renfermoit le corps de Saint Firmin : & nous ſommes perſuadez que ſi après des preuves ſi évidentes de nôtre tradition on vouloit encore vous inſpirer quelque doute, nous n'aurions qu'à vous dire pour le diſſiper, ce que S. Auguſtin diſoit à ſon peuple à l'occaſion des Donatiſtes : Voyez ſi vous n'aimez pas mieux vous en rapporter à des témoins ſi reſpectables, & à des Juges ſi éclairez, qu'à des Critiques opiniâtres & des plaideurs intéreſſez, qui n'oppoſent que des murmures à la perte de leur procès : *Eligant ergò utrum malint credere quod pronunciaverint* Eccleſiaſtici *cognitores, quàm quod murmurant victi litigatores* : & que vous n'héſiterez pas un moment à ſuivre le parti de vos peres, qui ont toujours honoré dans cette châſſe les reliques de ce Saint Confeſſeur.

A ces Cauſes, pour éloigner de vous tout ce qui pourroit combattre

la tradition de nôtre Egliſe, & troubler vôtre dévotion envers ces ſaintes Reliques, nous vous déffendons de lire & de garder les libelles qui ont pour titre *l'Ombre de Mr. Thiers* &c. *Remarques critiques ſur la Juſtification de la Tranſlation &c.* qui ont paru ſans approbation, ni privilege, ſans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, quoiqu'ils traitent des matieres qui regardent la Religion; ce qui eſt contraire aux decrets des Conciles & aux ordonnances du Royaume; & après les avoir meurement examinez, pris le ſentiment des Docteurs ſur ce ſujet, & invoqué le ſaint nom de Dieu, nous les condamnons comme contenant des faits faux & calomnieux, comme injurieux à la mémoire de nos prédéceſſeurs, & au Clergé de nôtre Egliſe, tendant à faire douter de la verité de toutes les Reliques qu'on y expoſe à la vénération des fidelles, & à diminuer le culte qui leur eſt dû.

Nous exhortons en même tems l'Auteur de ces libelles d'accomplir ce qu'il a promis dans ſon Ombre, que ſi nous trouvions dans la Châſſe l'authentique dont on avoit vû la Copie

avec des ossemens, il baisseroit la lance, & viendroit lui-même les révérer avec nous. Nous le conjurons de se souvenir que si un Ancien a dit qu'il est honteux de changer de sentiment, Saint Augustin lui répond que cela n'est vrai que lors qu'on est assez heureux pour bien penser, & pour n'avoir que des sentimens justes, pieux & orthodoxes, mais qu'il n'est rien de plus salutaire & de plus glorieux que de changer lors qu'on a eû le malheur de soutenir l'erreur & le mensonge. *Turpe est mutare sententiam, sed veram & rectam; nam & stultam & noxiam & laudabile & salubre est.* Nous esperons que comme il n'ignore pas que c'est le privilege des Auteurs sacrez, dont les expressions sont dictées ou conduites par le Saint Esprit, de ne souffrir point de changement dans leurs ouvrages, il ne voudra pas mettre le sien au même rang, & qu'il condamnera avec St. Augustin l'orgüeil insensé de ce Philosophe, qui se flattoit de n'avoir jamais rien dit dont il se crût obligé de se dédire: *Nullum unquam verbum quod revocare vellet, emisit*; & nous l'assûrons que quoique St. Jerô-

me convienne qu'un amour irrité a droit de se mettre en colere, *Debet amor læsus irasci*, quoiqu'il ait pû faire pour irriter le nôtre, il sera toûjours tranquille, & ne cessera jamais d'être à son égard, comme dit Saint Gregoire, une veritable & sincere charité, *Recedere ab amore etiam charitas læsa nescit.*

Nous Ordonnons qu'à l'avenir on fasse dans tout le Diocese l'Office de la Translation de St. Firmin le Confesseur, comme il se faisoit autrefois le 10. de Janvier, selon le Rit que nous prescrivons dans le Bref de l'année prochaine.

Nous avons aussi résolu, pour reparer l'honneur qu'on avoit voulu ravir à ce Saint, pour remercier Dieu de la gloire qu'il possede, & des grands bienfaits que nous avons reçûs par son intercession, de l'avis de nos venerables Freres, les Doyen, Chanoines & Chapitre de nôtre Eglise, de faire chanter dimanche prochain, 20. de ce mois, une grande Messe d'actions de grace, à laquelle nous officierons pontificalement, & de faire à l'issuë des Vêpres une procession generale, où se trouvera le Clergé

ſéculier & régulier, & où les Corps de cette Ville ſeront invitez, & la Châſſe de ce Saint portée à la maniere accoutumée.

Nous vous exhortons de tout nôtre cœur, mes très-chers Freres, d'y aſſiſter, non pas comme ces perſonnes à qui St. Auguſtin reprochoit qu'ils n'alloient à l'Egliſe que comme à une eſpece de ſpectacle, où la religion a bien moins de part que la curioſité, & où il y a bien plus de diſſipation, & d'immodeſtie, que de recüeillement & de dévotion, *Prope theatricâ conſuetudine magis ad ſpectaculum ..... quàm ad inſtructionem*; mais avec des diſpoſitions ſi ſaintes & ſi religieuſes, que vous puiſſiez dire veritablement avec Saint Ambroiſe, que vous ne venez dans cet Auguſte Sanctuaire où l'on conſerve ce ſacré dépôt que pour honorer ces reſtes précieux, qui tout foibles qu'ils paroiſſent, ne laiſſent pas d'être la terreur des Démons, & l'objet de la vénération des fidelles: pour honorer dans ces reliques la mémoire d'un Saint Evêque, qui ſera éternellement en bénédiction, à cauſe des vertus dont ſon ame étoit enrichie,

Honoro nominis memoriam, perennitatem virtutis; pour honorer ces cendres qui ont été consacrées par les onctions du bâpteme & du sacerdoce, & encore plus par la Confession de la foi: *Honoro per Christi Confessionem sacratos cineres*; pour honorer dans ces cendres que le tems & la corruption ont respectées, les semences de cette éternité bienheureuse qui les mettra au-dessus de tous les tems : *Honoro in cineribus semina æternitatis*, pour honorer ce Corps qui nous a appris à aimer Dieu par ses prédications & par ses exemples, & qui étant encore vénérable après sa mort, nous apprend à ne pas craindre de mourir pour un si bon Maître : *Honoro corpus quod Dominum meum ostendit diligere, quod me propter Dominum mortem docuit non timere*. Enfin, pour honorer les glorieuses dépoüilles de ce corps qui a honoré Dieu par ses travaux, & que Dieu honora dans le Ciel d'une gloire éternelle : *Honoro corpus quod Christum honoravit in sæculo, quod cum Christo regnabit in Cœlo.*

Mais souvenons nous que comme c'est par le mépris qu'il a fait des

choses de la terre qu'il a mérité cett
grande gloire qu'il possede dans l
Ciel , & tous les honneurs que nou
lui rendons sur la terre , si nous n'é
tions pas dans ces mêmes dispositions
il nous diroit sans doute intérieure
ment ce que Saint Augustin disoit
à son peuple dans son troisiéme ser
mon sur S. Cyprien : Comment peut
on faire tant d'état des choses de l
terre , & avoir tant d'attachemen
pour les plaisirs , les honneurs , & le
biens du siecle, quand on loüe, quand
on admire & quand on révére ceux
qui les ont méprisez ? *Quare vos invenii earum rerum amatores , quarum veneramini contemptores ?*

Et sera nôtre présent Mandement lû & publié aux Prônes des Paroisses & par les Prédicateurs, & affiché partout où besoin sera. Donné à Amiens, dans nôtre Palais Episcopal, le douze Janvier 1715.

PIERRE EVESQUE D'AMIENS.

Par Commandement de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque d'Amiens.

LA PIERRE.

ARTICLE XXXIV.

ECLARATION DE MONSIEUR l'Abbé de Saint Acheul, Touchant l'ouverture de la Châsse de Saint Firmin le Confeßeur, faite dans l'Eglise cathederale d'Amiens, le 10. Janvier 1715.

PArdevant les Notaires Royaux & Apostoliques demeurant à miens, soussignez, est comparu Mesre Pierre de L'Etoile, Abbé de St. cheul lez Amiens, lequel a déclaré u'à l'occasion de quelques anciens ombeaux découverts dans son Abaye au mois de Janvier, mil six cens uatre vingt dix-sept, il auroit douté si le corps de Saint Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, toit dans la Châsse qui est exposée ans l'Eglise Cathedrale dudit Amiens; qu'il a long-tems crû que son oute n'étoit pas sans fondement: nais que depuis que l'ouverture de ette Châsse à été faite en public, le lix du present mois de Janvier, dans aquelle on a trouvé les ossemens de e Saint, avec l'autentique de l'an

mil deux cens ſoixante dix-neuf, qui en juſtifie la vérité, ſcellée des ſceaux des ſix Evêques qui ont aſſiſté à la dépoſition de ſon corps dans cette Chaſſe, il eſt perſuadé qu'il n'y a plus lieu de révoquer en doute que le corps de ce Saint n'y ſoit conſervé, lequel Sieur comparant a de plus déclaré qu'il déſavoüe dans les écrits qui ont été faits à ce ſujet, les faits & les termes qui y peuvent intereſſer l'honneur de Meſſieurs du Chapitre, de la dite Egliſe Cathedrale d'Amiens & du Clergé de ce Dioceſe; que bien loin de les approuver, il voudroit qu'on ne les y eût pas mis, dont & de tout ce que deſſus, le dit Sieur Abbé comparant a requis Acte auxdits Notaires, qui lui ont octroyé le preſent, qui fût fait & paſſé en l'Abbaye du dit Saint Acheul, le vingt-trois Janvier mil ſept cens quinze, pour reſter ès minutes & regiſtres de Dehangeſt, l'un des Notaires ſouſſignez, & a ledit Sieur Abbé ſigné avec leſdits Notaires; & avec Meſſire François du Freſne, Chevalier, Seigneur D'Epagny, Préſident Tréſorier de France en la Ge-

neralité d'Amiens, à ce present, & étant lors en la dite Abbaye de Saint Acheul, signé de L'Etoile, Abbé de Saint Acheul, du Fresne, Dehangest, & Denis, avec paraph.

L'an 1715. le 25. Janvier, la presente déclaration a été insinuée & registrée au Greffe des Insinuations Ecclésiastiques du Diocese d'Amiens, & controllée par moi soussigné Tavernier.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOVIE, DE PETERSBOURG.

ON a imprimé ici magnifiquement l'histoire des guerres que le Tzar a entreprises, ou soutenües. On y voit les plans des villes, des campemens, des batailles fort bien gravées.

Trudi Marsa Rosiis Kago. Les travaux de Mars de Russie, ou les expeditions du Tzar Pierre Alexieuvicz contre ses ennemis. In folio.

Février 1715.

Le peuple à qui nous donnons le nom de Moſcovite rejette ce nom, il veut qu'on l'appelle *Ruſſien.*

D'OLS EN SILESIE.

Feu Mr. Godefroy Rhenius avoit entrepris de tirer de l'obſcurité des bibliotheques pluſieurs manuſcrits qui concernent l'hiſtoire de Sileſie. Mr. Chretien Rungius a repris le même deſſein. Mr. Rhenius avoit rendu public ſon projet par trois lettres imprimées. Mr. Rungius a intitulé l'ouvrage où il expoſe le ſien, & où il fait connoître les manuſcrits qu'il veut joindre à ceux dont Mr Rhenius a parlé.

Miſcellanea literaria. Mélanges de literature, in 4°. Les manuſcrits dont ils parlent l'un & l'autre ſont,

Joannis Longini chronicon de Epiſcopis Vratiſlavienſibus. Chronique des Evêques de Breſlau, par Jean Longin.

Nicolai Henelii Sileſio-graphia renovata. Nouvelle deſcription de la Sileſie par Nicolas Henelius.

Henrici Venceſlai à Neudorf Diarium Sileſiticum. Journal de Sileſie, par Henri Venceſlas de Neudorf.

Friderici Holstenii annales Boleslavienses. Annales de Buntzlau, par Frideric Holstein.

Francisci Fabri Silesia & origines Vratislavienses. La Silesie & les origines de Breslau de François Faber.

Ce sont là les Historiens de Silesie non imprimez que Rhenius a connus.

Mr. Rungius y ajoutera,

Rudolphi Episcopi Vratislaviensis statuta Capituli Cathedralis. Les Statuts donnez au Chapitre de la Cathédrale de Breslau par l'Evéque Rodolphe.

Nicolai Polii annales Vratislavienses. Les annales de Breslau, par Nicolas Polius.

Godofredi Fernandi de Buchisk & Leuvensds acta Ecclesiastica. Les actes Ecclésiastiques de Godefroi Ferdinand de Buchisk & Leuvensds.

DE BREME.

Le Recüeil des dissertations de Mr. Pagenstecher contient I. *Une dissertation sur le droit naturel*, que l'Auteur éleve avec raison au dessus du Droit civil, & dont il fait voir l'u-

tilité. II. *Une défenſe du droit Romain.* III. *Des recherches ſçavantes ſur les loix de l'Empereur Frideric Barberouſſe, premier du nom.* IV. *Une diſſertation ſur l'autorité & l'utilité du Droit Canonique.* V. *L'éloge du manteau.* VI. & VII. *Deux diſſertations ſur les ſept Sages de la Grece*, dont il ne fait pas grand cas. VIII. *Des remarques ſur les proverbes Flamands.* IX. *L'explication des fragmens de Julius Paulus* conſervez dans le Digeſte. X. Une diſſertation où il tâche de prouver que ſelon le droit naturel un mari n'a pas un pouvoir deſpotique ſur ſa femme, & que le mariage n'eſt pas une Monarchie : il s'efforce d'expliquer le verſet 22. du Chapitre V. de l'Epitre de S. Paul aux Ephéſiens.

Alexandri Arnoldi Pagentſtecheri Juriſconſulti & Anteceſſoris ſylloge diſſertationum. Bremæ, in 12.

D'HANOVRE.

L'hiſtoire de la langue Latine par rapport à l'Allemagne eſt de Mr. Burokard de Sulſbach, c'eſt un *in* 8°.

De linguæ Latinæ fatis in Germania

per XVII. sæcula Commentarii. Les Alemands, en partie ſujets des Romains, en partie liez avec eux par le commerce, & ſervans dans leurs troupes, furent dans la néceſſité d'apprendre le Latin; cependant il fut aſſez inconnu dans la haute Alemagne, malgré le ſoin que prit Charlemagne de rétablir les lettres. L'ignorance & la barbarie regnerent juſqu'au quinziéme ſiécle. L'Auteur rapporte des traits réjoüiſſans des Ecrivains de ces tems tenebreux. Eginhart & Lambert de Schaffnaburg ſe ſentent moins que les autres de la barbarie de leur ſiecle. Il brille dans Strabus, Villeram, Roſuithe & Gunther, quelques étincelles de feux poëtique.

C'eſt ce que l'Auteur nous apprend dans les premiers chapitres, enſuite il fait connoître les beaux eſprits qui redonnerent à l'Alemagne le goût du Latin, des Lettres, & il s'étend fort ſur Jean Reuchlin. Elle retomba bientôt dans la barbarie. Il tâche d'exciter les Allemans à prendre plus de ſoin de leur ſtile quand ils écrivent en Latin.

DE HALL,

PRÉS DE MAGDEBOURG.

Mr. Spener va nous donner une histoire complette de l'Allemagne en Latin ; le premier tome qui paroitra incessamment contient l'histoire de l'ancienne Germanie , & des guerres des Germains contre les Romains.

Historia Germaniæ antiquæ pace belloque liberæ & Romani Imperii æqualis in libros octo distributa.

Le premier des huit livres qui partagent cette histoire est une description de l'ancienne Germanie. Le second explique les mœurs , les loix des Anciens Germains. L'Historien recherche dans le troisiéme l'origine de ces peuples. Le quatriéme raconte les entreprises que les premiers Césars ont faites sur leur liberté. On voit la suite de ces guerres dans les trois livres suivans : le dernier montre l'Empire Romain détruit par ces mêmes peuples qu'il avoit tâché vainement de subjuguer, & l'origine des Royaumes qu'ils ont

fondez en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre. Le premier tome n'est que la premiere partie de l'ouvrage. L'Auteur prétend conduire son histoire jusqu'à nos jours.

Jacobi Speneri historia Germaniæ veteris, mediæ, recentioris, hodiernæ.

Mr. Herman, qui a passé de l'Université de Padouë à celle de Francfort sur l'Oder, pour enseigner les Mathématiques, va faire imprimer un *traité du mouvement des solides & des fluides*, les Connoisseurs qui l'ont lû, en parlent avec beaucoup d'éloges, ils disent qu'il a démontré d'une maniére plus simple & plus universelle tout ce qu'on lit sur cette matiere dans les principes de Philosophie de Mr. Neuton, & qu'il a même été quelquefois plus loin que cet excellent Mathematicien, & fait d'utiles découvertes.

Un Professeur du vieux Brandebourg veut donner une nouvelle édition d'Epictete & du tableau de Cebés. Il a fait imprimer un essai de ses remarques qu'il addresse au sçavant Mr. Fabricius.

Observationes selectæ in Epicteti En-

chiridium & Cebetis tabulam summo polyhistori Joanni Alberto Fabricio sacratæ à Levino Joanne Schlichtio scholæ Saldriæ quæ est Palæo Brandenburgi in mesomarchia Rectore, Halæ, in 12.

DE HALL EN SAXE.

Le cours des Mathematiques de Mr. Volfius traduit par lui même en Latin, paroît en deux tomes *in* 4°. orné d'un grand nombre de planches. On en loüe la méthode, la netteté. L'Auteur n'a omis aucune des parties de cette vaste science : il explique avec assez d'exactitude dans le premier tome l'Analyse des infinimens petits.

DE LIPSIC.

Mr. Olearius, connu par l'édition des deux Philostrates, a donné au public des observations sur l'Evangile de S. Matthieu sçavantes & judicieuses. Il y explique en passant plusieurs passages difficiles de l'ancien & du nouveau Testament.

Gottfridi Olearii sacræ Theologiæ in Academia Lipsiensi Professoris observatio-

nes ſacræ ad Evangelium Matthæi. Lipſiæ, in 4°.

Nous attendons du même Auteur *les Commentaires de Procope de Gaze ſur l'Heptateuque & ſur le Cantique des Cantiques en Grec , & l'hiſtoire du ſens allégorique tirez des monumens ſacrez & profanes.*

Mr. Kettner, dont vous avez vû & inſeré dans vos Memoires *la défenſe du 7e verſet du Chap. Ve. de la premiere Epître de S. Jean*, a fait imprimer une hiſtoire de ce verſet , où il montre qu'il a été originairement dans le texte ; il recherche quel hérétique l'en a ôté , & il rapporte toute la diſpute que ce verſet a excitée.

Hiſtoria dicti Joannis de Sanctiſſima Trinitate 10. v. I. Authore D. Friderico Erneſto Kettnero. Lipſiæ , in 4°.

DE FRANCFORT.

Les Commentaires de Rabbi David Kimchi ſur les Pſeaumes, paſſent pour le meilleur ouvrage que les Rabbins ayent produit : on eſt ſurpris que Bemberg & Buxtorf n'en ayent pas enrichi leurs Bibles : ils ſe

trouvent, il eſt vrai, dans l'édition de Bemberg de l'an 1510. mais on les a omis dans les éditions ſuivantes. Le P. Dom Janvier Benedictin les a traduits & fait imprimer à Paris, mais cette édition étoit devenuë très-rare. Mr. David Grunhut en a procuré une nouvelle, dont la préface eſt de Mr. Jean Jacques Schudt.

David Kimchii Commentarius in Pſalmos, operâ & ſtudio Davidis Grunhut Francofurtenſis cum præfatione Joh. Jacobi Schudt. In 8°.

DE NUREMBERG.

Feu Le R. P. Steiger, Jeſuite, & Profeſſeur de Droit Canon dans l'Univerſité d'Olmuts, a paſſé pour un homme conſommé dans la ſcience qu'il enſeignoit. On a imprimé après ſa mort un abregé du Droit Canon ſelon l'ordre des matieres, que les Proteſtans mêmes eſtiment.

Repertorium Juris Canonici, ipſa Corporis Juris medulla, opus poſthumum R. P. Venceſlai Steiger è Societate Jeſu in alma Cæſarea Regiaque ac Epiſcopali Univerſitate Olmucenſi quondam ſacro-

rum Canonum Professoris publici & ordinarii. In folio.

DE VIRTZBOURG.

La grande reputation que Thomas Sanctius s'est faite par son ample *traité du mariage*, n'a pas empêché un autre Jésuite d'entrer dans la même carriere, & de mériter les applaudissemens des Protestans même. Le Pere Kugler, qui a enseigné le Droit Canon dans l'Université de Breslau avec un grand éclat, a composé sur la même matiére un ouvrage imprimé ici.

Tractatus Theologico-Canonicus de matrimonio, prima sui parte continens naturam & essentiam contractus maritalis cum quæstionibus in hac materia magis controversis, parte secunda matrimonii impedimenta, & de his quæstiones accuratiùs discussas, Auctore Patre Joanne Kugler S. J. Theologo Universitatis Leopoldinæ Vratislaviensis Cancellario, typis datus unâ cum opusculo de sponsalibus utrique parti præfixo. Herbipoli, in folio.

D'ITALIE, DE ROME.

L'Abbé Jean-Charles de Stadel Alleman a fait imprimer ici en Latin un *abregé de Chronologie & de Geographie Ecclesiastique*, qui contient les catalogues des Papes, des Cardinaux, des Empereurs, l'état present des Patriarchats, des Archevêchez, des Evêchez, des Monasteres & des Paroisses de l'Eglise Catholique, leurs revenus, leurs droits. Il est aussi Auteur d'un Dictionnaire Italien & Alleman.

DE GENES.

Le R. P. Aurele de Genes, Capucin, a donné au public un traité de Chronologie tiré, à ce qu'il avouë, de la chronologie reformée de Riccioli, de l'Atlas des tems du P. Loüis d'Amiens Capucin, de deux ouvrages de Mr. Bianchini, l'un *De Cyclo Cæsaris*, l'autre, *Solutio problematis paschalis*, & des Institutions chronologiques de Beveregius, l'ouvrage le plus achevé & le plus utile

que nous ayions ſur cette matiere. Le P. Aurele de Genes convient qu'il n'a vû, ni les livres de Scaliger, ni ceux du P. Petau, il n'a écrit, dit-il, que pour les commençans. Son livre eſt diviſé en deux parties : dans la premiere il expoſe les principes de la Chronologie, dans la ſeconde il en fait l'application.

Tractatus chronologicus ex variis Authoribus compilatus, ſtudio Fratris Aurelii à Genua, Capucini, & ab eodem in duos libros diſtributus, in quorum primo lectionibus quinquaginta quinque ea omnia habentur quæ ad variam temporum diviſionem pertinent. In ſecundo verò habentur facta inſigniora quæ à mundi creatione ad hæc uſque tempora acciderunt, addito etiam indice rerum memorabilium necnon brevi chronologia urbis Genuæ, & brevi tractatu de ponderibus & menſuris, in 8°.

DE LUQUES.

Le Comte Jean Baptiſte Diana Paleologue a entrepris de donner un nouveau tour à la queſtion de la Con-

ception immaculée de la Sainte Vierge, & d'en tirer de nouvelles démonſtrations de cette verité.

Sacra univerſal Filoſophia dell immaculata Concezione di Maria ſempre Virgine Matre di Dio, devote ſpeculazioni dell Conte Giò Battiſta Diana Paleologo, in 4°.

DE PISE.

Le P. Grandi, Camaldule, & Mathématicien célébre, a répondu à Mr. Varignon. Vous ſçavez qu'ils diſputent ſur les eſpaces plus qu'infinis de Vallis, ce n'eſt pas la ſeule querelle qu'ait le P. Grandi ; il eſt aux priſes avec M. Marchetti, & ils écrivent vivement l'un contre l'autre en Italien.

Proſtaſis ad exceptiones Clariſſimi Varignonii libro de infinitis infinitorum ordinibus oppoſitas, circa magnitudinum pluſquam infinitorum Valliſii defenſionem & Anguli contactus cum infinitè parvo ad centrum oſculantis circuli conſtituto comparationem, Authore Domno Guidone Grandi Camaldulenſi M.P. Hetruriæ Theologo & Mathematico in Piſana Univer-

ſitate Phil. Publico Profeſſore Regiæ Societatis Sodali. Piſis, in 4°.

DE MILAN.

Malateſta a imprimé une deſcription des fiefs du Duché de Milan.

Deſcriptione dell entrate Camerali di tutto le ſtato di Milano.

On vend chez le même Libraire une relation curieuſe de Moſcovie. Un Miniſtre du Tzar l'a composée en Latin. Mr. Chriſtophle Vartis l'a traduite en Italien, les deux parties qui paroiſſent ſeront ſuivies d'une troiſiéme.

Relazione geografica ſtorico politica, dell Imperio della gran Ruſſia, con le vite ed azioni piu memorabili de Paſſati regnanti ſino al tempo di S. M. Pietro Alexieuvicz grand Czar e Duca della Ruſſia oggi dominanto, in 12.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On a traduit en Anglois les ouvrages de Mr. de Tillemont, ils ſont fort goûtez dans ce païs, où l'on cherche à douter, plus qu'à s'inſtruire.

L'histoire des Empereurs Romains est imprimée. On imprimera bientôt *l'histoire Ecclésiastique.*

On a imprimé pour la troisiéme fois les dissertations de M. Ray sur la création du monde, sur le déluge, & sur l'incendie qui détruira l'Univers. Le sçavant Auteur traite dans cet ouvrage de l'origine des fontaines, des inondations, des volcans, des tremblemens de terre. Une traduction Françoise de cet ouvrage seroit bien reçûë. *Three phisico theological discourses concerning. I. The primitive chaos ad creation of the vorld. II. The general deluge its causes ands effects. III. The dissolution of the vorld and future conflagration.*

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Pierre Humbert a commencé d'imprimer *la traduction du nouveau Testament par Messieurs Lenfant & de Beausobre avec leurs notes.* L'un & l'autre de ces Ministres François réfugiez s'est fait connoître par d'autres ouvrages.

M. David Vilkius fait imprimer

la paraphraſe Caldaïque ſur les Paralipomenes tirée d'un manuſcrit de l'Univerſité de Cambridge, avec une verſion Latine de ſa façon.

Meſſieurs Veſtein imprimeront bientôt *le ſecond tome de feu M. le Baron de Spanheim ſur les medailles.*

Bernard a fait une nouvelle édition *de la pratique du théatre de l'Abbé d'Aubignac* , livre excéllent en ſon genre , qui ne ſe trouvoit plus chez les Libraires. On y a joint ſes diſſertations contre Ménage , & celle de Ménage ſur *lheautoriti merumene* de Terence.

DE LEYDE.

M Perizonius ſe porte mieux , & l'on eſpere qu'il ſera bientôt en état de commencer la *nouvelle édition de Pomponius Mela* qu'il a promiſe.

DE LA HAYE.

Thomas Johnſon a imprimé une *traduction Françoiſe des memoires ſur les affaires d'Ecoſſe* qui ont fait tant de bruit en Angleterre.

Février 1715.

Henry du Sauzet, jeune Libraire Suiſſe qui a de l'eſprit, a entrepris de donner toutes les ſemaines *une gazette literaire.* Il en a paru quatre qui ont été bien reçûës.

DE TOULOUSE.

Aucune Ode n'a mérité cette année le prix des Jeux Floraux, les Juges deviennent plus difficiles. Si l'on compare quelques-unes de celles qu'ils ont imprimées avec les Odes couronnées les dernieres années, on plaindra les Poëtes rebutez. Un Poëme du P. Debonnaire, Prêtre de l'Oratoire, *ſur l'eſperance*, a merité le prix du poëme. Mr. de Chaudebec a eû le prix de proſe *ſur les avantages de la paix*, & Mr. le Marquis de Fourquevaux le prix de l'Eglogue; ils les méritent.

DE PARIS.

Boudot, qui veut ſucceder à l'habileté de ſon Pere dans la Librairie, va donner *une nouvelle édition de la ſcience des medailles* beaucoup plus

ample & plus exacte que la premiere. Il y ajoutera des planches gravées des medailles necessaires à l'intelligence du livre. On y trouvera beaucoup de sentimens corrigez par les nouvelles découvertes qu'ont fait les plus sçavans Antiquaires, depuis la premiere édition, qui fut en 1692. L'Auteur promet d'y joindre un petit recüeil de ces nouvelles découvertes qui rendra l'ouvrage plùs curieux.

Mr. Moreau de Mautour a procuré une quatriéme édition du livre de feu Mr. Melique son ami, *sur le caractere des vrais Chrétiens*, il a eû soin de la rendre plus correcte, & d'en retoucher le stile. Tant d'éditions sont le veritable éloge d'un livre. Nous avons du même Auteur *la traduction des meditations de Jerôme Savoncerole sur l'Oraison Dominicale & le cinquantiéme Pseaume de David*, & une *traduction des Pseaumes, avec des notes sçavantes, dediées au Clergé de France, & imprimées chez Guerin en* 1707. Nous en avons parlé dans nos Memoires. Mr. Melique mourut la même année âgé de soixante cinq ans. C'est Ro-

chard qui vend *le caractere des vrais Chrétiens.*

Le triomphe de la raiſon, ou les avantures de Chriſophile, n'eſt pas un roman; c'eſt une allegorie morale traduite de l'Eſpagnol par M. de Maulnourry. Elle eſt de quelque Copiſte de Gracian ; on y reconnoît ſa maniére de penſer profonde, mais ſolide & inſtructive. Le Traducteur a un peu trop conſervé le ſtile de l'original.

Ganeau vend *l'art de ne ſe point ennuyer.* Le deſſein de ce petit livre eſt ingénieux : le ſtile ingénieux convenoit à ce deſſein, peut être l'eſt-il trop.

Mr. l'Abbé de Saint Pierre croit qu'il n'a rien de mieux à faire que de tâcher de reſſuſciter le beau projet de Henri le Grand *pour rendre la paix perpetuelle en Europe* : il ſe propoſe de travailler continuellement le reſte de ſa vie à éclaircir de plus en plus la matiére, perſuadé que les éclairciſſemens ſucceſſifs anéantiſſent peu à peu le faux, diſſipent les chimeres, & font enfin briller le vrai & recevoir le ſolide.

Février 1715.

C'eſt dans cette vûë qu'il a commencé à compoſer un troiſiéme tome, pour ſervir de ſupplément aux deux premiers de l'édition d'Utrecht de 1713. Il contiendra deux parties. La premiere ſera un recuëil des objections nouvelles ou renouvellées qu'on lui a envoyées, & de celles qu'on pourra lui envoyer dans la ſuite.

La ſeconde partie ſera un recüeil de différens diſcours, où il expoſera l'intérêt que les Souverains d'Europe ont chacun en leur particulier à ſigner les dix ou douze articles fondamentaux de l'établiſſement de *l'arbitrage Europain.* Il y aura donc, par exemple, un diſcours qui comprendra en détail les différens motifs qui peuvent porter le Senat de Veniſe à ſolliciter ſes voiſins & ſes alliez à les ſigner. Un autre contiendra les motifs que peut avoir le Roi de Portugal, & ainſi de chacun des autres Etats & des autres Souverains d'Europe.

Pour rendre ce troiſiéme tome plus utile, il auroit beſoin cette année 1715. de connoître tous les obſ-

tacles que trouvent contre l'exécution du projet ceux qui ont quelque connoiſſance des affaires générales de l'Europe, & d'avoir en même tems beaucoup d'obſervations détaillées ſur les intérêts de chaque Souverain en particulier pour ſigner les articles fondamentaux de l'arbitrage.

Il ſupplie donc ceux qui par zele pour le ſervice de leur Prince & de leur patrie voudront lui communiquer leurs difficultez, ou celles de leurs amis, ou bien leurs obſervations ſur les intérêts de quelque Souverain, ou de quelque Etat, de les lui envoyer à Paris, chez Mr. Coignard Imprimeur de l'Academie Françoiſe, ou du moins de les faire inſérer dans quelqu'un des Journaux qui s'impriment en François à Paris, à Trevoux, à Verdun & à la Haye.

Si l'on juge du *projet de paix perpétuelle* par l'approbation d'un grand nombre de gens d'un eſprit excellent & habiles dans les affaires publiques, l'ouvrage mérite mieux qu'aucun autre d'être porté à ſa derniere perfection, & il ne peut jamais y être por-

té que par de ſemblables éclairciſſe-mens. Or comment attendre d'un Auteur tous les éclairciſſemens neceſſaires, s'il ne peut parvenir à ſçavoir tout ce qui doit être éclairci ?

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1715.

ART. XVI. BArtholomæi Beverini Syntagma de ponderibus & mensuris &c. *Ouvrage du Pere Beverini sur les poids & les mesures.* Page 187

ART. XVII. Gerardi Sichterman J.U.D. de pœnis militaribus Romanorum dissertatio. *Dissertation de Mr. Sichterman sur les peines militaires en usage chez les Romains.* p. 201

ART. XVIII. Mathæi Brouerii de Niedek de populorum veterum & recentiorum adorationibus dissertatio. *Dissertation sur les adorations que les peuples ont renduës anciennement, & qu'ils rendent maintenant. Par Matthieu Broüer de Niedek.* p. 207

ART. XIX. *Lettres choisies de Mr. Bayle, avec des remarques.* p. 212

ART. XX. Moralis Christiana &c. *Morale Chrétienne tirée de l'Ecriture Sainte &c. Par le P. Besombes.* p. 221

ART. XXI. *Refutation du systême réproductif.* p. 224

ART. XXII. *Dissertation sur la découverte du lieu d'Epone, où a été tenu un Concile de ce nom.* p. 252

ART. XXIII. *Traité des Droits honorifiques*

des Seigneurs dans les Eglises, par feu Mr. Maréchal Avocat. Traité du droit de patronage, par Mr. Simon. Nouvelles observations & nouveaux reglemens sur les mêmes matieres, par Mr. Danty Avocat. page 249
ART. XXIV. Libanii Sophistæ epistolarum non editarum centuria selecta. *Cent lettres choisies de Libanius, qui n'avoient point encore été imprimées.* p. 257
ART. XXV. Osservazioni &c. *Observations Physiques sur la mer & sur la graine de Kermes.* p. 262
ART. XXVI. Aurelii Cornelii Celsi de Medecina libri octo &c. *Huit livres de Celse sur la Medecine, nouvelle édition faite par les soins de Mr. d'Almeloven Docteur en Medecine.* p. 270
ART. XXVII. *Traité des métaux & des mineraux, & des remedes qu'on en peut tirer. Par Mr. Chambon Medecin du Roi de Pologne.* p. 288
ART. XXVIII. *L'esprit des Saints Evangiles. Par le P. Lattaignant Jésuite.* p. 303
ART. XXIX. *Explication d'une Inscription antique trouvée à Narbonne.* p. 308
ART. XXX. *Justification de la Translation de St. Firmin, par Mr. de L'Estocq.* p. 314
ART. XXXI. *Remarques critiques sur le livre de Mr. de L'Estocq, qui a pour titre, Justification de la Translation de St. Firmin.* p. 317
ART. XXXII. *Procès verbal de l'ouverture*

de la Châſſe de St. Firmin. p. 319
ART. XXXIII. *Mandement de Monſeigneur l'Evêque d'Amiens, ſur l'ouverture de la Châſſe de St. Firmin.* p. 333
ART. XXXIV. *Déclaration de Mr. l'Abbé de St. Acheul, touchant l'ouverture de la Châſſe de St. Firmin.* p. 347
ART. XXXV. *Nouvelles Literaires.*
De Moſcovie, de Petersbourg. p. 349
D'Ols en Sileſie. p. 350
De Breme. p. 351
D'Hanovre. p. 352
De Hall près de Magdebourg. p. 354
De Hall en Saxe. p. 356
De Lipſic. ibid.
De Francfort. p. 357
De Nuremberg. p. 358
De Virtzbourg. p. 359
D'Italie, de Rome. p. 360
De Genes. ibid.
De Luques. p. 361
De Piſe. p. 362
De Milan. p. 363
D'Angleterre, de Londres. ibid.
D'Hollande, d'Amſterdam. p. 364
De Leyde. p. 365
De la Haye. ibid.
De Touloufe. p. 366
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	3. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1715.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU,
Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1715.

ARTICLE XXXVI.

AMŒNITATUM EXOTICARUM Politico-Physico-Medicarum fasciculi V. quibus continentur variæ relationes, observationes & descriptiones rerum Persicarum & ulterioris Asiæ multa attentione in peregrinationibus per universum orientem collectæ, ab auctore Engelberto Kæmpffer Doctore. C'est-à-dire, *Les délices de la Politique, de la Physique & de la Médecine étrangere, partagées en cinq livres, qui contiennent plusieurs relations de la Perse & de la haute Asie, recüeillies avec beau-*

coup d'attention par l'Auteur, Engelbert Kempffer, Docteur en Médecine, pendant les voyages qu'il a faits dans tout l'Orient. A Lemgou aux dépens d'Henry Guillaum Meyer 1712. *in* 4°. *pages* 912. *san la table, avec beaucoup de planches*

MONSIEUR Kempfer n donne ici qu'un essai de c qu'il a rapporté de l'Orient. La seule curiosité & non l'envie de s'enrichir, lui avoi fait entreprendre un voyage si pénible & si long ; il n'a point tir d'autre fruit de ses travaux que d pouvoir contenter la curiosité de autres ; il promet *l'état present du Japon en Aleman*, in 4°. *l'histoire de plantes de l'Inde au delà du Gange*, i folio ; enfin, *la relation de ses voyage divisée en trois parties*, dont la prémiere fera connoître *la Moscovie & l Tartarie*, la seconde décrira *l'Ind en deçà du Gange*, la troisiéme traitera *de l'Inde au delà du Gange.*

L'Auteur partit de Stokholm l'a M. DC. LXXXII. pour suivre en qualité de Secretaire l'Ambassadeur qu

le Roi de Suede envoyoit en Perſe ; ils traverſerent la Finlande, la Livonie, s'arrêterent quelque tems à Moſcou, pour y négotier avec le grand Czar, & ſe rendirent à la mer Caſpienne par le Cazan & le païs des Tartares Nogais : arrivez dans la Médie ils furent obligez de ſéjourner trois mois à Shamachie ; d'où ils paſſerent à Hiſpahan. L'Auteur y quitta l'Ambaſſadeur, & parcourut enſuite l'Inde & le Japon : il décrit éxactement toutes ces contrées dans ſon grand recüeil ; ce qu'il en détache aujourd'hui regarde principalement la Perſe.

Extrait de la Relation de Perſe.

Il n'y a point de Roi plus abſolu que celui de Perſe : ſon pouvoir n'a aucunes bornes, & n'eſt pas même limité par les loix, qu'il peut établir, annuller, ſuſpendre, changer à ſon gré. Cette autorité ſi ſouveraine vient, il eſt vrai, de la conſtitution du gouvernement purement monarchique ; mais deux choſes contribuent à la rendre &

plus entiere & plus respectée : la fidelité naturelle des Persans pour leur Prince & la religion. Leur soumission pour leurs Rois est en effet une espece de culte religieux : ils honorent ces Princes comme la postérité du Prophete Mahomet, d'Ali & d'Houssein, qu'ils regardent comme des martyrs ; & leur prévention va jusqu'à croire que l'eau dont le Roi s'est servi pour se laver guérit de toutes les maladies ; ils lui accordent un plus bizarre privilege, ils le croyent exempt d'observer la loi de Mahomet. Condamnez à mourir, ils bénissent le Roi qui les condamne, & des peres ont eux mêmes massacré leurs enfans, & des enfans leurs peres, pour obéïr au Roi, leur obéïssance va jusques là.

Les titres qu'ils lui donnent expriment la haute idée qu'ils ont de sa Majesté : ils le nomment *Vaali naamet le vicaire de la grace; Aalem pennaah, Gehun pennaah, l'asile du monde ; le refuge du genre humain, l'ombre sous laquelle il est à couvert ; Padischah alem, l'Empereur du monde, Eckades, le très saint ; Beraderri Aafftaab, le collegue*

du soleil ; Sepehr rekaab , le Prince qui a le ciel pour marchepied ; Saheb Kerani , le dominateur de la conjonction des astres , c'est-à-dire , *le maître de la fortune.* Les plus modestes & les plus ordinaires titres qu'il prend sont, *Vaali Iroun, Lieutenant de Dieu dans la Perse* , & *Scha* , *Roi par excellence.* Nous l'appellons *Sofi* ; c'est le nom d'un Ordre de Religieux Mahométans , grands contemplatifs ; ils l'ont pris d'une espece de camelot grossier dont ils s'habillent , nommé *Souf*, parceque la principale manufacture de ce camelot étoit à Souf en Syrie. Scheïk Sofi , qui a jetté les fondemens de la grandeur de la maison Royale de Perse , a été le fondateur, ou plûtôt le restaurateur de cet Ordre. Ismaël , qui conquit la Perse , en étoit , & faisoit gloire d'en être. C'est lui qui choisit les Religieux de cet Ordre pour gardes de sa personne ; il voulut que tous les grands Seigneurs de sa Cour se fissent Sofis : le Roi de Perse est encore Grand Maître de l'Ordre , & les Seigneurs continuent d'y en-

trer ; il eſt cependant tombé dan
un fort grand mépris ; le commu
des Sofis n'eſt plus employé qu'au
fonctions d'huiſſiers du Palais, & mê
me d'éxécuteurs de la juſtice ; & l
Roi qui regne aujourd'hui ne voulu
pas que ſelon la coûtume ils lui cei
gniſſent l'épée, il choiſit le Chef de
Docteurs de la loi pour faire cette cé
rémonie. Ce mépris qu'on a pour le
Sofis depuis quelque tems fait qu'o
n'en donne plus le nom au Roi e
Perſe. Mr. de la Croix avance ſan
preuve qu'il ne l'a jamais porté, &
que les Européans ont cru qu'on l'ap
pelloit Sophi, parce qu'on l'appelloi
Sephevi Sefien, deſcendant de Sef
Les voyageurs les plus habiles & le
plus eſtimez, & même les Ecrivain
Perſans, le démentent ſur ce fait.

Les Rois de Perſe ſe glorifien
avec beaucoup de raiſon de leur ori
gine, il n'en eſt point de plus illuſ
tre dans l'Orient. Ils deſcendent e
droite ligne d'Hoüſſein ſecond, fil
d'Ali, couſin de Mahomet, & d
Fatima fille de Mahomet, d'Ali fa
meux guerrier, à qui les Mahomé

:ans donnent des titres ſi magnifi-
ques, entre autres celui de *Mourtaz*, ou *d'homme agréable à Dieu*, Ali, dont certaines ſectes de Mahométans font preſque un Dieu. Le Califat, c'eſt à dire, la ſuprême puiſſance Eccléſiaſtique & civile ſur les Mahométans, appartenoit de droit à ſes deſcendans, comme aux ſeuls héritiers de Mahomet : elle leur fut enlevée par Moavie, cinquiéme Calife, elle rentra dans leur maiſon par les Califes Fatimites : les Edriſſites qui regnent à Maroc deſcendent auſſi d'Ali, & ſa poſtérité a encore donné des Princes à divers Etats de l'Aſie. Les Califes Abbaſſides étoient de la même maiſon qu'Ali ; mais ils ne deſcendoient pas de lui : cette maiſon a été auſſi fertile en grands hommes qu'en Princes. Les douze Imans, c'eſt à dire, les douze Chefs de la ſecte Mahométane après Ali, & entre eux Houſſein ſon fils, Ali fils d'Houſſein, Ali Riza, c'eſt à dire, Ali favori de Dieu, & Mahadi, ſe ſont fait une reputation diſtinguée de vertu. On les honore comme des Saints.

* Scheik Isaac, Religieux de l'Ordre des Sofis, qui est plus connu par son surnom *de Sefi Eddin*, *l'homme d'une religion pure*, ou de *Sefi*, *l'homme pur & irréprochable*, étoit le vingt-troisiéme descendant d'Ali, il vivoit du tems de Tamerlan, qui eut pour ce solitaire une considération particuliere.

Son fils Schadreddin fut pere de Khoüageh Ali, & Scheik Ibraim fils de Khoüageh Ali fut pere de Giuneid, Giuneid fut pere de Scheik Haidar, qui épousa Marthe, fille d'Usun Cassan Roi de Perse & de Catherine Comnene, qui par les Paléologues, les Comtes de Savoye & de Bourgogne, descendoit d'Ermentrude de Vermandois, Comtesse de Roucy, Princesse du sang Royal de France; la mere d'Ermentrude étoit fille du Roi Loüis d'Outremer, & elle avoit pour Ayeule Wildebrante de France, tante de Hugues Capet.

Ismaël fils d'Haidar & de Marthe est le premier Roi de Perse de sa

* Scheik *signifie* Reverend. *C'est un titre qu'on donne aux Religieux distinguez.*

famille, Houssein fils du grand Ali, Chef de cette maison, avoit acquis depuis longtems à sa postérité des droits sur la Perse, par son mariage avec une fille d'Iezdegerde, dernier Roi de Perse dépoüillé par les Arabes. Ismaël commença d'y regner l'an mil cinq cens quatorze.

Tachmas son fils lui succeda en MDXXIV. & a eû pour successeurs,

Ismaël second son fils, en MDLXXVI.

Mahomet Chodabende, frere d'Ismaël second, en MDLXXVII.

Emir Hemza.

Ismaël troisiéme, tous deux fils de Chodabende, MDLXXXIV.

Abas le grand leur frere, en MDLXXXV.

Sephi petit fils d'Abas le grand, MDCXXIX.

Abas, second fils de Sefi, MDCXLII.

Soliman, fils d'Abas second, MDLXVIII.

Houssein, fils de Soliman, MDCXCIV.

Le Royaume de Perse s'étend du Nord au Sud-oüest, depuis la moitié des bords de la mer Caspienne jusqu'au Golfe de Perse, & du Levant au couchant, depuis l'Euphrate jus-

qu'à la ville de Candahar, & au fleuve Indus. Sa longueur eſt de ſept cens cinquante lieues de France, ſa largeur de quatre cens cinquante. Ce vaſte païs eſt coupé du levant au couchant par une chaîne de montagnes, comme l'Italie par l'appennin. La partie éxpoſée au midi ſouffre des chaleurs exceſſives, la partie expoſée au nord eſt plus temperée : il s'en faut beaucoup que tout le païs ne ſoit habité ; le mauvais air de quelques cantons, la diſette d'eau, en ſont la cauſe. Pour remédier à ce dernier inconvénient, les Perſans détournent les rivieres en pluſieurs canaux, & rendent ainſi leurs terres fertiles ; mais les rivieres ne ſont plus navigables ; le blé qui vient dans ces terres arroſées par art ne ſe garde point.

Le Royaume eſt diviſé en pluſieurs provinces. Les principales ſont la grande Armenie, *Ermenik*, la Méſopotamie, *Diarbek*, l'Aſſyrie, *Curdiſtan*, la Chaldée, *Hierak araſi*, la Parthie, *Hierak agemi*, la Médie, *Kirvan*, l'Hircanie, *Guilan* & *Mazanderan*, la Margiane, *Eſtarabad*, une partie de

la Bactriane, *Lesusbeks*, occupent le reste, & la Sogdiane, l'Arie, *Corassan*, le Paropamise, *Sablestan*, la Drangiane, *Sigistan*, l'Aracosie, païs désert, la Gedrosie, *Makran*, la Carmanie; *Kerman*, la Perse, *Farsistan*, la Susiane, *Lusistan*. Hispahan, Capitale du Royaume, est dans la province de Hierak Agemi, presque au milieu du Royaume. Le commerce de mer se fait par le Golfe Persique dans deux ports, Bander-Congo & Bander-Abbassi.

La politique Persanne manque au point le plus important; la volonté du Prince est la seule loi, il auroit donc fallu penser avant toutes choses à former des Princes propres à regner absolument, & cependant l'éducation qu'on donne aux enfans des Rois ne peut être plus mauvaise: enfermez dans l'intérieur du palais *haraam*, ils sont livrez aux femmes; aux Eunuques, ils ont pour Gouverneur, pour Précepteur des Eunuques; on les éleve dans la mollesse, dans les plaisirs, on se contente de les instruire un peu de la religion, & on ne leur donne aucune connoissan-

ce de l'hiſtoire, ni des autres ſciences propres à former l'eſprit ; on ne leur fait faire aucun des exercices propres à former le corps, il dépend du Roi de choiſir parmi ſes enfans ſon ſucceſſeur, ſans avoir aucun égard au droit d'aîneſſe : s'il meurt ſans le choiſir, les Eunuques élevent au thrône qui il leur plaît : l'aîné eſt préféré ordinairement, & on aveugle les autres, ſi on ne leur ôte pas la vie.

Le Roi gouverne par un premier Miniſtre, ou Grand Viſir, en Perſan, *Athemaad Dauleth* ; il paſſe tout le jour au Palais, reçoit les requêtes, expedie celles qui ſont de peu de conſéquence, propoſe au Roi les affaires importantes, par le moyen de la Sultane mere, ou des Eunuques ; il ne voit le Roi que lorſqu'il ſort pour ſe promener à cheval, ou dans des feſtins que le Prince donne aſſez ſouvent a ſes Officiers. L'Athemaad Daulet y eſt à la gauche du Prince, & prend cette occaſion pour lui parler des affaires d'Etat. Le Roi, qui n'apprend rien que par lui, par les femmes, ou par les Eunuques, igno-

re ſouvent ce qu'il devroit connoître; il croit avoir gagné des batailles qu'il a perduës ; l'Auteur en cite des exemples.

Le revenu fixe de la charge de premier Miniſtre eſt de ſix cens mille livres : ce qu'il tire des preſens va beaucoup plus loin. L'Athemaad Dauleth eſt le premier des ſix grands Officiers de la Couronne. Les autres ſont le Kurtzibaſchi, ou Connétable, les trois principaux Officiers militaires dont nous allons parler ; & le Chef de la juſtice, *Divan Begui*; c'eſt dans le Palais du Prince qu'il la rend ; ſans ſuivre d'autre loi que l'Alcoran, qu'il explique à ſon gré. Il a cinquante mille écus d'apointement pour rendre gratuitement la juſtice. Il la rend dans le Palais, il ne connoit que des crimes ; il ſuffit qu'on ait crevé un œil, ou caſſé une dent, pour que les cauſes lui ſoient portées. Les domeſtiques du Roi, les Miniſtres étrangers, n'ont point d'autre Juge. Les procès civils ſont jugez par des Magiſtrats Eccléſiaſtiques ; le Prévôt des Marchands, *Melictuagiaar*, juge ſeul de leurs differens : il eſt laïque.

Iſmaël avoit crû qu'une milice étrangere lui étoit neceſſaire pour empêcher des peuples conquis de remüer ; mais ces troupes étrangeres ſe rendirent formidables à ſes ſucceſſeurs. Abas le grand leur oppoſa deux corps, l'un composé d'eſclaves, & l'autre des naturels du païs, qu'on appelle *Tat*. Ces deux nouvelles milices balancent le pouvoir de la premiere, & la tiennent dans le devoir : l'ancienne milice, appellée *curtchi*, *armez*, conſiſte en cavalerie, c'eſt la nobleſſe du Royaume, & la poſtérité des Conquerans Turcs d'origine qui mirent Iſmaël ſur le trône. Ils portent un turban rouge à douze plis, d'une forme particuliere, qui leur fut donnée par Iſmaël, comme une preuve de leur attachement à la Religion & à la famille d'Ali : les douze plis rappellent le ſouvenir des douze Imans, ou Prédicateurs du Mahométiſme, deſcendus en droite ligne d'Ali, & ſi fameux dans la ſecte : le turban eſt rouge, pour animer ceux qui le portent à venger ſur les Othomans le ſang d'Ali & d'Huſſein, répandu

par les chefs des Sunnis, dont les Turcs ſuivent la ſecte.

C'eſt ce turban qui a fondé le nom que les Turcs donnent aux Perſans; & particuliérement aux cavaliers Perſans. Ils les appellent *Kiſilbaſchi*, *têtes rouges*. Ces nobles Perſans adoptent ce nom avec un leger changement, & ſe nomment eux-mêmes, *Keſilbaſchi*, *têtes d'or*. Ce corps eſt d'environ dix-huit mille hommes; leur Commandant Kurtchi Baſchi étoit autrefois la premiere dignité du Royaume, & ſon autorité étoit pareille à celle des Connétables de France; il diſpoſoit comme eux de tous les emplois militaires: il n'a plus d'autorité que ſur le corps dont il eſt le Chef.

Le ſecond corps de troupes eſt de dix-huit mille chevaux, comme le premier, formé d'eſclaves blancs Arméniens, Georgiens, Circaſſiens, Syriens, qu'on achete jeunes, & qu'on éleve dans le Mahométiſme & dans les exercices militaires; leur Chef s'appelle *Couler agaſi*, Chef d'eſclaves.

L'infanterie eſt le troiſiéme corps

levé dans le païs, ils ſont au nombre de cinquante mille : ils marchent à cheval, & combattent à pied, comme nos dragons, ils ont pour armes des fuſils & des ſabres ; ils ſe ſervent quelquefois de boucliers ; le Général de l'infanterie, *Jeſanchi agaſi*, eſt la quatriéme perſonne de l'Etat.

Le Grand Maître de l'artillerie, *Toptchi baſchi*, eſt la cinquiéme, il fait auſſi les fonctions d'Amiral, mais ces deux charges ne l'occupent gueres. Les Perſans n'ont point de vaiſſeaux de guerre, point de pieces de campagne, peu de gros canon ; & ils entendent fort peu l'artillerie.

Toutes les troupes entretenuës par le Roi monteroient à quatre vingt dix mille hommes, ſi les corps étoient complets ; mais ils ne le ſont jamais, l'interêt des Gouverneurs & des Officiers rend inutiles les revûës fréquentes, ils gagnent les Commiſſaires, & partagent avec eux la paye des ſoldats qui leur manquent. La garde du Roi eſt de deux mille fantaſſins, qui n'obéïſſent qu'au grand Portier, *Teſiik-agaſi-baſchi*.

Mars 1715.

La paye des troupes est inégale; la paye d'un Curtchi est par an de dix tomans *, c'est-à-dire, de quatre cens soixante livres, les Officiers subalternes ont quinze tomans, le Capitaine a trente tomans, le Colonel soixante dix, le Curtchi-Baschi cent cinquante. La paye des esclaves est moindre que celle des Curtchi, & celle de l'infanterie moindre que celle des esclaves. On les paye en assignations, & la difficulté d'être payé les oblige de les vendre à un tiers de perte. La Perse ne manque pas d'usuriers qui s'enrichissent par ce trafic injuste & nuisible à l'Etat.

Les Persans ignorent l'art militaire, leurs troupes sont mal disciplinées, ils ne sçavent ni camper, ni se mettre en bataille, ils n'ont point de munitions, chaque soldat se fournit de vivres comme il peut. On ne les voit jamais attaquer de front l'ennemi, ni le combattre à forces égales; leur maniere de faire la guerre se réduit à ruiner le païs par où l'en-

* *Le toman n'est pas une monnoye, mais une maniere de compter; un toman fait quarante six livres.*

nemi vient à eux ; pour l'affamer ; se mettre en embuscade dans de bois, des montagnes, des défilez, le surprendre à forces inégales. Ce stratagemes militaires qu'ils prati quent depuis longtems leur ont sou vent réüssi ; c'est ainsi qu'ils ont fai périr de grandes armées Romaines Turques & Mogoles.

La Perse a pour voisins au midi les Arabes, au septentrion les Moscovites, au couchant les Turcs, au levant les Usbegs & les Mogols. Elle n'a jamais de guerre, ni avec les Moscovites, ni avec les Arabes. Les Turcs & les Mogols l'ont attaquée en vain, & ne rompront pas facilement avec elle. Les Usbegs partagez en plusieurs petits Etats ne feront pas de conquêtes sur elle ; mais ils en ravagent de tems en tems la frontiere. En tems de guerre le Roi nomme un General, *Sardaar*, dont la commission finit avec la guerre ; on lui donne quelquefois le titre de Generalissime, *Sipah Salaar*, & alors il commande toutes les troupes du Royaume. Le Sardaar ne commande que l'armée qui le suit.

Les revenus du Roi de Perſe conſiſtent dans ſon domaine : il donne à vie à des laboureurs les terres dont il a la proprieté à certaines conditions aſſez équitables ; il y a même beaucoup de terres du domaine qui paſſent aux ſucceſſeurs de celui qui a ſoin de les faire valoir, en payant un droit reglé par le grand Coſroes avant l'invaſion des Arabes. Cette dixme Royale rapporte à peu près dix-huit ou dix-neuf millions. La Doane, les preſens que les Officiers, & ſur tout les Gouverneurs de Province, ſont obligez par la coutume de faire au Roi tous les ans ; enfin, les mines de Turquoiſes, de cuivre, de plomb, d'acier, de nitre, de ſoufre, de mercure, les ſalines, les puits de naphte, la pêche des perles, produiſent de grandes ſommes. Il y a dans la Perſe des mines d'or & d'argent, mais on n'y travaille pas. Le Roi tire un grand profit de la permiſſion de détourner les eaux des rivieres dans de petits canaux pour arroſer les terres ; de la taxe qu'on leve ſur les courtiſannes, de la capitation impoſée aux Chrétiens, qui

payent quatre grains d'or par tête les enfans au dessous de douze ans e sont exemts, le loüage des maisons des bains, des hôtelleries qui appai tiennent au Roi, & les confiscations augmentent encore le fond de ses f nances. Mais comme ces fonds son d'une valeur incertaine, on ne peu déterminer précisément le reveni de ce Prince. Deux Secretaires de finances tiennent les Registres, l'ui des revenus du Roi, l'autre des dé penses auxquelles il est obligé. L Surintendant des finances signe le ordres de payer, le Controlleur ge neral revoit les comptes. Quatre tri bunaux jugent les affaires des finances, les affaires qui regardent la recepte sont portées au *Tausiheb*; celles qui regardent l'emploi au *Cholaseh*, les requêtes de ceux qui demandent quelque chose au Roi, debte ou recompense, sont jugées au *Leschernuvis*, le tribunal du *Nazir* revoit & reforme les décisions des trois autres tribunaux; le *Daroga* juge des membres de ces tribunaux accusez de prévarication.

La maison du Roi est très-nombreuse.

breuse. Les principaux Officiers sont, le Grand Maître, *Nazir*, le Secretaire d'Etat, *Vakahnuyiis*; il est aussi l'Historiographe de la Cour, & il doit lire en presence des Grands au commencement de chaque année l'histoire de l'année précedente; le Capitaine des Gardes, ou grand Portier, *Tesuk-agasi baschi*, le grand Chambellan, *Mehter*, le premier Médecin, *Hakimbaschii*, souvent il y en a deux, le premier Astrologue, *Munedchinbaschi*. L'entêtement du Prince & du peuple Persan pour l'astrologie est extrême. On consulte à tous momens les Astrologues sur les jours heureux, ou malheureux, sur l'heure favorable ou funeste, & leurs réponses sont reçûës comme autant d'oracles. En vain les Docteurs de la loi s'opposent à cet abus; ni leur crédit, ni la fausseté des prédictions des Astrologues mille fois reconnuë ne le corrige.

Les autres grands Officiers de la maison du Roi sont, le grand Maître des cérémonies, *Mahmaandaar baschi*, c'est-à-dire, *le grand Pourvoyeur des hôtes*; on le nomme ainsi,

parce qu'il a le ſoin de défrayer l
miniſtres des Cours étrangeres pe
dant tout le tems qu'ils demeure
en Perſe. *Miiri ſchikaar baſchi*, ou l
grand Veneur : il a ſous lui plus d
mille perſonnes. Le Roi de Per
nourrit huit cens faucons, qui no
ſeulement volent les oiſeaux, ma
qui ſont dreſſez à arrêter les liévre
Miir achour baſchi, le grand Ecuyer
Náſir Davaab, l'Intendant des har
du Roi ; *Miir aab*, le grand Maîtr
des eaux ; *Maamar baſchi*, le gran
Architecte ; *Tchi aart tchi baſchi*,
Herault du Roi, qui proclame ſ
ordonnances ; *Tchi aheb tchi baſchi*
le Surintendant de la Muſique. L
nombre des bas Officiers partage
en plus de cinquante claſſes eſt pr
digieux.

Les Provinces ſont gouvernées pa
les *Vaali*, ou Princes ſortis des ma
ſons Royales, dont les Rois de Pe
ſe ont conquis les Etats, ils y laiſſe
ces Princes comme Vicerois, ou com
me Rois tributaires ; il n'en reſte qu
trois. *Les Beglierbegs*, à qui pluſieur
provinces ſont ſoumiſes, *les Chans*
qui n'ont d'autorité que ſur une pr

vince & dépendent d'un Beglier-
beg, *les Sultans*, qui dépendent des
Chans, & commandent dans une
partie de la province, & les *Visirs*,
qui gouvernent les domaines du
Roi, & ne dépendent que de lui.
Les Gouvernemens se distribuent par
faveur, & souvent à de mauvais su-
jets; on les obtient, ou plûtôt on les
achete des femmes des Eunuques
du Palais, du premier Ministre. Les
Gouverneurs vivent avec une mag-
nificence royale: il en coûte cher
aux peuples qu'ils pillent sans discre-
tion, le châtiment de plusieurs de
ces petits tyrans n'intimide point
leurs successeurs.

Les Magistrats de châque ville
sont le *Daroga*, ou le Juge criminel,
le *Casi*, ou Juge civil, le premier
toujours laïque, le second toûjours
Ecclésiastique; l'*Achdaats*, ou le
Commandant du guet, qui a soin
des prisons, & qui fait la ronde
toutes les nuits; *le Cutuvaal*, ou Com-
mandant de la Citadelle, remplit
dans quelques petites villes les fonc-
tions du Daroga & de l'Achbaats:
le *Calunter*, ou le Maire de la ville,

a plus d'autorité qu'il n'en a da
nos villes : il a sous lui des Quart
niers ; le *Michtassib* a soin de tax
chaque semaine le prix des danrée
les *Radhari* sont chargez de pourvc
à la sureté des chemins ; mais les v
leurs ne sont pas plus à craindre a
pauvres voyageurs, que ces préte
dus défenseurs.

On parle Turc à la Cour de Pe
se ; le Persan que le peuple parle
fort mêlé d'Arabe. Le Turc est
toutes les langues la plus simple &
plus facile à apprendre, elle est s
rile, mais grave & majestueuse, pa
ce qu'elle exprime beaucoup de ch
ses en peu de mots. La langue Pe
sane est difficile, abondante en e
pressions ingénieuses, parcequ'el
a été cultivée pas des Poëtes exc
lens, qui l'ont beaucoup enrichie.

Par une rencontre bizarre on
parle que Persan à la Cour du M
gol, tandis que la Cour de Pe
méprise cette langue. Les Persa
n'ont point d'autres caracteres q
l'alphabet Arabe.

Le peuple Persan est un beau pe
ple, ils ont de l'esprit, du talent pc

manier les affaires ; ils ſont doux, paiſibles, civils ; mais ils ſont ruſez, envieux, & vindicatifs ; fort adonnez au plaiſir, & ſupportant néanmoins la fatigue aſſez aiſément. *Les Kiſil baſchi*, ou les nobles Turcs d'origine, ſont braves, mais fiers & violens.

La Religion dominante eſt le Mahométiſme, tel que le profeſſent les ſectateurs d'Ali. Les autres ſectes du Mahométiſme ont Ali en horreur, comme un rebelle qui a excité une guerre civile entre les Muſulmans. Les Perſes honorent Ali comme le légitime ſucceſſeur de Mahomet, & maudiſſent Omar uſurpateur du Califat. Cette queſtion de fait n'eſt pas la ſeule cauſe de la diviſion, chaque ſecte explique différemment l'Alcoran, & elles tirent de ce livre des regles de pratique contraires les unes aux autres. Les ſectateurs d'Omar condamnent les mariages pour un tems, les ſectateurs d'Ali les permettent, les ſectateurs d'Omar défendent de diſputer de Religion, les ſectateurs d'Ali ſe croyent obligez d'en diſputer. Le retour des

apoſtats au Chriſtianiſme eſt toujours puni de mort par les Turcs, les Perſans le ſouffrent. L'Auteur promet qu'il entrera dans un plus grand détail ſur les différences des ſectes, dans le recüeil complet de ſes voyages, ou dans ſes notes ſur l'abregé de la doctrine des ſectateurs d'Ali, qu'Abas le grand a fait compoſer. L'Auteur promet une traduction de ce livre, & il aſſure qu'elle paroîtra bientôt, cet abregé a pour titre *Giamaa Abaſi.* Nous parlerons encore de la Religion des Perſans, dans l'extrait des voyages de Chardin, que nous donnerons inceſſamment.

L'année des Perſans eſt compoſée de mois lunaires ſans intercalation. Ils commencent le mois à la nouvelle lune viſible, ils mépriſent les calculs aſtronomiques. L'Auteur nous apprend quelles fêtes ils célebrent chaque mois. Le jeûne du Rameſan dure tout le neuviéme mois, ils l'obſervent rigoureuſement pendant le jour, la nuit venuë on ſe livre à l'intempérance & aux plaiſirs : ils joignent ainſi le carnaval & le carême,

nous ne nous arrêtons pas à ce détail des fêtes, & nous passons à ce que l'Auteur dit du gouvernement Ecclésiastique.

Le nom de *Moullas* est commun à tous les Docteurs de la Religion; leur Chef est le *Sedre*, souverain Pontife de la secte d'Ali; le Roi le nomme, & il confere ordinairement cette diguité ou à son gendre, ou à son proche parent. La jurisdiction du Sedre s'étend sur tous biens destinez à des œuvres de pieté; les Mosquées, les sépulchres, les hôpitaux, les Colleges, les Monasteres: il dispose de tous les emplois Ecclésiastiques, & il nomme même les Supérieurs des Monasteres. Ses décisions sur la religion sont reçûës comme autant d'oracles infaillibles: son pouvoir va jusqu'à juger sans appel dans sa maison tous les procès en matiere civile. Il est sans contredit la seconde personne de l'Etat; ce qu'il y a de singulier, c'est que cette dignité n'est pas un état, & que le Sedre la quitte quelquefois pour en prendre une toute séculiére. Les premiers du Clergé Persan après lui sont l'Adminis-

trateur des biens leguez par les particuliers pour de bonnes œuvres ; l'Administrateur des biens leguez par le Roi, le Président de la Chambre des Comptes du Clergé ; le Trésorier du Clergé ; les Trésoriers des legs pieux ; *le Scheikistum*, ou le Doyen du Clergé, que l'on consulte sur l'explication de l'Alcoran ; les *Casi*, ou Juges des causes civiles, qui dans la Perse sont réservées au Clergé, comme nous l'avons déja dit.

L'autorité du Sedre est balancée par celle du *Moudtchutchid*, c'est à-dire, du premier Théologien du Royaume : c'est le suffrage du peuple & la reputation de capacité & de vertu ; la multitude des disciples, qui élevent à ce haut rang. Le peuple ne doute pas que Mahomet n'inspire à ce Docteur toutes ses réponses, & le Roi le consulte sur toutes les affaires importantes ; & l'honore comme un Prophete. Sans dignité il précede ceux qui possedent les dignitez les plus éminentes, il affecte une grande modestie, une sévere frugalité ; il est habillé de camelot blanc ; & porte une mitre blanche ; il parle

peu & gravement, prie beaucoup en public.

Les autres ministres de la Religion Persane sont les *Pischinamaas*, qui ont soin de faire la priere dans chaque Mosquée. On choisit ordinairement pour cette fonction des *seiid Emirs*, c'est-à-dire, des descendans de Mahomet du côté paternel & maternel; ou des *Cherifs*, qui n'en descendent que par un côté.

L'ordre inférieur du Clergé est composé des Sacristains, *Muteselli*, des Chantres, *Muvasin*, des Lecteurs de l'Alcoran, *Hafis*, & des balayeurs des Mosquées & sepulchres, *Tthiarubekeſſis*, ce dernier emploi, vil parmi nous, est recherché en Perse.

On voit en Perse plusieurs Ordres Religieux. Deux se distinguent, par la haine implacable qu'ils ont l'un pour l'autre, les *Haideri* & les *Naamutelahi*. Leur division partage toute la Perse; il y a peu de Persans qui demeurent neutres, & l'on voit souvent les partisans des deux Ordres en venir aux mains.

Leurs Colleges sont bâtis avec

plus de magnificence que les nôtres; mais c'est le seul avantage qu'ils ayent sur les nôtres, un seul Professeur, qui est en même tems Recteur du College, nommé *Moudarrés*, y enseigne la Grammaire & la poësie Arabe, la Philosophie d'Aristote, la Théologie & la morale Mahométane, les Mathematiques. Leur maniere d'enseigner n'est pas propre à faire de sçavans écoliers, ils sont deux heures en classe, & ne donnent qu'un quart d'heure ou une demie heure au plus à chaque leçon : un écolier lit quelques lignes d'un Auteur classique ; le Professeur fait sur ce qu'on a lû quelque raisonnement vague & peu médité, & passe à une autre science, les livres de Mathematiques qu'ils expliquent sont les Elemens d'Euclide, l'Almagiste de Ptolomée, les Sphériques de Menelaüs & de Theodose, & un Auteur moderne né dans la Bactriane, *Godtchianessir.* Chaque College entretient un certain nombre de pensionnaires ; & les Professeurs, pour se faire reputation, ont outre les pensionnaires d'autres écoliers ga-

gez pour venir les entendre. Le Sedre envoye des Censeurs visiter les Colleges, recompenser les bons écoliers, & chasser ceux dont on est mécontent.

Mr. Kempfer décrit soigneusement la ville d'Hispahan, ses mosquées, ses marchez, ses ponts, le palais & les jardins du Roi, la pompe avec laquelle le Roi marche lorsqu'il sort du palais. Nôtre extrait est déja long, & nous croyons qu'il suffira de communiquer aux lecteurs ce que l'Auteur raconte des audiences publiques que le Roi donne aux Ministres étrangers.

On prend l'occasion d'un festin public, que le Roi donne aux Grands de sa Cour, l'Ambassadeur traverse des cours remplies d'élephans, de rhinocerots, de tigres, de lions, de chevaux couverts d'or & de pierres precieuses; il passe au milieu de la garde superbement vétuë, il marche sur des tapis d'une beauté & d'une richesse extraordinaire, il arrive enfin dans le lieu où le Roi l'attend, entouré des Grands de sa Cour parez magnifiquement; cependant une

ſymphonie nombreuſe ſe fait entendre, le buffet préparé pour le feſtin ſurprend, par la multitude & la beauté des vaſes d'or & d'argent qui y paroiſſent ; l'Ambaſſadeur fait ſon compliment ; le Roi répond en peu de mots, & on ſe place pour manger ; les napes ſont à terre, & on ſe met autour les jambes pliées, en ſorte que tous les conviez ont en vûë le Trône du Roi.

On ne fait en Perſe aucune différence entre l'Ambaſſadeur, le Réſident, & l'Envoyé, on leur fait les mêmes honneurs ; il faut qu'ils notifient leur arrivée au Gouverneur de la Province par laquelle ils entrent en Perſe. Il en donne avis à la Cour, & cependant il défraye le Miniſtre étranger & toute ſa ſuite : ſitôt qu'il a reçu l'ordre de l'envoyer à la Cour, il le fait partir avec un Maître des cérémonies, les Gouverneurs de province viennent au devant de lui & lui font des préſens, l'Ambaſſadeur leur en fait à ſon tour ; le grand Maître des cérémonies vient le recevoir hors d'Hiſpahan, il a ſoin de le loger commodément, & on lui laiſſe

le choix de prendre sa dépense en especes ou en argent. Quand il a eû audience, on met des gardes à sa maison, seulement pour lui faire honneur, & le Roi ne donne plus de fête à sa Cour sans l'inviter. On ne l'expédie pas promptement, & il n'est pas rare qu'on retienne un Ambassadeur plusieurs années, mais toûjours aux dépens du Roi; il doit avoir une grande attention à ne pas laisser pénetrer les causes de sa venuë; ceux qui le fréquentent n'oublient rien pour lui arracher son secret; s'il le laisse échaper, le premier Ministre, qui est jaloux de cette confidence, lui en sçait mauvais gré, & la Cour le méprise.

L'Auteur rapporte éxactement ce qui se passa dans l'Audience donnée à l'Ambassadeur de Suede, dont il étoit Secretaire. On envoya le Capitaine d'une compagnie du Regiment des gardes à pied pour le conduire, & douze chevaux de l'écurie du Roi, sans autre cortege. Il salua le Roi par des révérences profondes, il mit la lettre du Roi son maître entre les mains du Roi de Perse,

qui la remit au premier Ministre; on fit passer les presens sous les yeux du Roi. La Cour de Perse rend toujours au double les presens qu'elle reçoit. Comme on donnoit en même tems audience à plusieurs Ambassadeurs, on fut trois heures devant les napes mises dans une posture assez incommode; on servit ensuite du ris préparé en diverses maniéres, des oignons, des herbes, des fruits, des confitures seches, des liqueurs: l'Auteur se plaint agréablement du peu de durée du festin. Les Audiences de congé se donnent avec moins de cérémonie. On met la réponse du Roi de Perse sur la tête de l'Ambassadeur, & on ne lui fait point de festin.

Nous donnerons dans les mois suivans un extrait *des voyages de Chardin*, où nous nous arrêterons sur ce que Mr. Kempfer a omis de curieux touchant la Perse, nous donnerons ensuite un *abregé de l'histoire de Perse* promis par Chardin, qui n'a pas rempli sa promesse, & éxécuté par le Pere Tournemine, à qui il a coûté quelques recherches, & un extrait *du*

traité des mœurs anciennes des Perses, par le sçavant Président Brisson. Nous comparerons ces mœurs avec *les mœurs anciennes de la Grece*, & l'on verra par cette comparaison qui des deux nations a dû vaincre l'autre. Nous donnerons aussi un *extrait des autres Relations de Mr. Kempfer.* Nos Lecteurs perdroient beaucoup s'ils en étoient privez.

Preuves que les Rois de Perse descendent par les femmes des Maisons de France & de Savoye.

1. Robert Duc de France, qui prit le titre de Roi, & voulut détrôner Charles le Simple, épousa Beatrix de Vermandois : il en eut Hugues le Grand, pere d'Hugues Capet, & Hildebrante.
2. Hildebrante de France épousa Herbert, deuxiéme Comte de Vermandois.
3. Renaud de Vermandois épousa Albrade de France, fille de Loüis quatriéme, dit d'Outremer, Roi de France.
4. Ermentrude de Vermandois,

Comtesse de Roucy, femme d'Otte Guillaume, Comte de Bourgogne & de Nevers.

5. Renaud premier Comte de Bourgogne, Alix de Normandie, fille du Duc Richard II. petit-fils de Guillaume, dit Longue-Epée, Duc de Normandie, & de Sprota de Senlis, petite fille de Pepin Comte de Vermandois, qui avoit pour ayeul l'Empereur Charlemagne.

6. Guillaume deuxiéme, Comte de Bourgogne, dit Teste Hardie, Gertrude de Limbourg.

7. Wille, ou Gisle de Bourgogne, Humbert Comte de Maurienne, dit depuis de Savoye.

8. Amedée, Comte de Savoye, Mahaud d'Albon.

9. Humbert, Comte de Savoye, Béatrix de Vienne.

10. Thomas I. Comte de Savoye, Béatrix de Genéve.

11. Thomas II. Comte de Savoye, Béatrix de Fiesque.

12. Amedée, Comte de Savoye, Sibille de Bugey.

13. Jeanne, ou Anne de Savoye,

épousa Andronic Paléologue le jeune, Empereur de Constantinople.
14. Jean Paleologue 6^e^ du nom, Empereur de Constantinople, épousa la fille de Jean Cantacusene, Empereur d'Orient.
15. Emanüel Paléologue, Empereur de Constantinople, épousa Helene, fille d'Alexis, Roi de Trebisonde.
16. Constantin Paléologue, dernier Empereur de Constantinople, épousa Théodore de Georgie.
17. Jeanne, ou Irene Paleologue, fut femme de Calojean Empereur de Trebisonde.
18. Catherine Comnene, ou de Trebisonde, épousa Ussan-Cassan, Roi de Perse.

Lettre de l'Empereur de Trebisonde à Philippe Duc de Bourgogne, rapportée dans les Annales de Bourgogne de Paradin, L. 3. p. 847. & Hist. Mussulman. Turcarum p. 14.

19. Marthe de Perse, nommée par les Perses Alewnxa, femme de Scheik, Haydar. *Hist. Mussulm. Turcarum p. 13. & 14.*
20. Ismaël Sophi Roi de Perse.

ARTICLE XXXVII.

EXPLICATION NOUVELLE *de l'Apothéose d'Homere représentée sur un marbre ancien, de l'usage du Trepied de Delphes, & de l'emploi des Engastrymithes. Par M. Schott Conseiller, Bibliothécaire & Antiquaire de S. M. le Roi de Prusse.* A Amsterdam, chez Jean Boom 1714. *In 4°. pages* 132.

HOmere, dont Ciceron & Longin se plaignent, qu'il a ravalé les Dieux à la condition des hommes, a été élevé à celle des Dieux, pour avoir égalé les Muses & Apollon même.

> * *Meruit Deus ipse videri,*
> *Qui cantu Musas & Phœbum æquavit honore.*

Son Apothéose est représentée sur un marbre ancien, travaillé par un Apollonius de Priéne. Le marbre est à Rome dans le Palais des Princes Colonnes, & exposé à la curio-

* *Silius l.* 14.

ſité des voyageurs. Le P. Kirker a entrepris le premier de l'expliquer, enſuite M. Cuper en a composé un ouvrage entier, Meſſieurs Spon, Nicolas Heinſius, Spanheim, Wetſtein, en on dit leur ſentiment : & c'eſt après ces habiles Antiquaires que M. Schott en a inventé une nouvelle explication.

Afin de donner une juſte idée de ſon ouvrage, il faudroit pouvoir mettre ſous les yeux le deſſein du marbre : mais on eſt réduit à dire qu'il comprend vingt huit figures diſpoſées en trois étages. Il y en a ſept dans le premier, la plus élevée de toutes, ſemble être un Jupiter aſſis & appuyé contre une montagne, tenant un long ſceptre, ou une haſte à la main, & ayant un aigle à ſes pieds : mais Meſſieurs Cuper, Wetſtein, Gronovius, eſtiment que c'eſt Homere. Au ſecond étage paroiſſent d'abord trois figures; & puis deux autres à l'entrée d'un antre; où il y a en forme elliptique, ou un chapeau, comme veulent M. Cuper & les autres, ou une *cortine*, comme penſe M. Schott, avec un

arc & un carquois : la derniére place de ce second étage est occupée par un homme debout sur un piédestal, tenant un rouleau à la main, & ayant derriere lui une machine que le P. Kirker & M. Cuper prennent pour le Tau des Egyptiens accôté de deux flambeaux, & que M. Schott regarde comme un trepied. Le dernier étage porte son explication sur le marbre même : c'est Homere assis avec un sceptre ou une haste à la main, l'Iliade & l'Odissée à ses côtez, des rats à ses pieds pour marquer la Batrachomyomachie, selon Messieurs Wetstein & Kuster; ou selon M. Schott, pour signifier les Zoïles & les mauvais Critiques qui veulent ronger les ouvrages du divin Homere ; les autres figures sont la terre habitée, le tems, la fable, l'histoire, la poësie, la Tragédie, la comédie, la nature représentée par un enfant, la vertu, la mémoire, la fidelité, la sagesse ; toutes designées par leur nom ; au milieu d'elles est un autel, avec un bœuf prêt à être sacrifié.

Toutes les explications convien-

nent que les neuf premiéres figures, après celle qu'on a dit être Jupiter, sont les Muses : M. Schott croit qu'elles délibérent sur les moyens d'obtenir qu'Homere soit admis parmi les Dieux, & que Calliope porte la parole à Jupiter.

L'antre représenté dans le second étage est, selon lui, l'antre de Delphes, & à l'entrée sont Apollon & la Pythie. Mais parce qu'il est visible que ce qu'il prend pour Apollon est la figure d'une femme, il déploye de l'érudition pour montrer qu'Apollon étoit assez souvent mis, non seulement en habit, mais avec tout l'air de femme. C'est ainsi que paroit ce Dieu sur quatre medailles du cabinet du Roi de Prusse, la premiére est d'Auguste, la seconde de Néron, la troisiéme d'Antonin *Pius*; la quatriéme de Commode. Il cite une medaille du cabinet de M. Huygens, frapée à l'honneur de Domitien, laquelle porte une tête de femme couronnée de laurier, & un corbeau sur le revers. Or le corbeau, poursuit M. Schott, est le symbole d'Apollon, & lui étoit

dédié, comme Elien [a] l'aſſûre. Lors donc que les Dieux, par la crainte qu'ils eurent des Titans, ſe métamorphoſerent en animaux, Phœbus ſe cacha ſous la forme d'un corbeau [b], *Delius in corvo latuit.* Et Stace déſigne le corbeau, en ce qu'il eſt toujours auprès du Trepied, [c] *Non comes obſcurus Tripodum*; honneur que lui a procuré la faculté divinatrice dont il eſt doüé pour annoncer les changemens de tems. Meſſieurs Triſtan & Vaillant ont de même reconnu Apollon déguiſé en femme ſur diverſes medailles. Aux medailles M. Schott ajoute les Poëtes, qui décrivent ce Dieu avec une longue queüe trainante. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que ſa ſœur Diane couroit ſur les montagnes & au travers des bois en chaſſeuſe & en habit d'homme, tandis que lui, vétu comme une femme s'arrêtoit à joüer des inſtrumens. Que ces figures ſoient donc Apollon & la Pythie; entre elles eſt la Cortine à terre, *Cortina* Ὀλμὸς, c'eſt à dire, le

[a] *L.* 1. *c.* 47. *&* 48. *& l.* 7. *c.* 18. [b] *Metamorph. l.* 5. [c] *Theabaid. l.* 2.

couvercle du chaudron qui étoit posé sur le sacré Trepied. Toutefois les Poëtes mettent souvent le seul nom *Cortina*, pour signifier tout l'appareil divinatoire, trepied, chaudron, couvercle : ce qui a trompé quelques Sçavans, & Scaliger même, qui ont pris pour termes synonimes le trépied & la cortine, & n'ont point distingué des choses très-différentes. M. Pirest, Giphanius, & le P. de la Cerda, ne sont pas tombez en cette erreur. „ Le couvercle du „ trepied, dit Pollux, doit se nommer cercle, & ὅλμος; car le cou„ vercle du trepied de Delphe, sur „ lequel la Prophétesse s'asseoit, se „ nomme ὅλμος. La cortine étoit une demie sphére, & le chaudron une autre demie sphére, & ils composoient la sphére entiére. Cette cortine en quelques monumens antiques paroît couverte de la peau écaillée du serpent Python & à terre, comme en deux médailles du cabinet du Roi de Prusse, & en plusieurs autres rapportées par M. Vaillant dans l'histoire des Rois de Syrie.

Ensuite M. Schott prouve fort

au long, que ce qui se découvr
derriére la derniére figure, est u
trepied à anses, avec son chaudro
& son couvercle. Il prouve par l'au
torité de Diodore & d'Athénée
qu'un trepied à trois pieds, & par l'au
torité d'Homere, qu'un chaudron
est creux, & s'appelloit un ventre.

Ce qu'il ajoute de l'usage de cett
machine prophétique mérite plu
d'attention. Pour rendre les oracle
elle étoit placée sur une ouvertur
de l'antre de Delphe, d'où sortoit u
vent qui s'insinuant par un trou fa
au fond du chaudron, & appell
nombril, & étant arrêté par le cou
vercle, excitoit un grand bruit dan
cette cavité, ou dans ce ventre. L
vent sortant de l'antre étoit le souf
fle, ou l'haleine d'Apollon, dans l
ventre du chaudron & de la cortin
c'étoit la voix de Dieu. La Pythi
étoit assise sur la cortine, peutêtr
pour empêcher que le vent ne l'em
portât, peutêtre aussi y avoit il dan
la cavité quelque ressort caché qu
la Pythie sçavoit faire joüer, pou
augmenter ou diminuer le bruit
quoi qu'il en soit, ce n'étoit pas elle

nais Apollon, qui répondoit à ceux
ui alloient consulter l'oracle. Mr.
chott conclut pour Mr. Van-Dale
u'en tout cela ce n'étoit qu'un ma-
ége & une fourberie, pour tirer de
argent des gens crédules & curieux
e sçavoir l'avenir.

Comme Apollon ne pouvoit for-
ner qu'un bruit confus & inarticulé
ntre ces bassins, plus ressemblant à
n mugissement qu'à une voix, il
voit besoin d'interprete pour se fai-
e entendre. La Pythie d'abord lui
endit cet office; [a] Phémonoé fut la
remiere, & Lucain [b] appelle du mê-
ne nom celle à qui Appius s'addres-
a. Mais toutes les Pythies n'avoient
as le talent de la poësie, ou assez de
némoire pour retenir leur leçon: il
en fallut donc venir à des Poëtes ga-
gez. Il ne faut point chercher, dit
Mr. Schott, d'autres Engastrymi-
thes. Engastrymithe, signifie, qui
parle dans le ventre: & ces Poëtes
expliquoient ce qu'Apollon disoit
dans la cavité ou dans le ventre des
bassins. Strabon [c] & Plutarque [d] font
mention des Interpretes.

[a] *Pausanias l.* 10. [b] *Pharsal. l.* 5. [c] *L.* 9. [d] *De l'oracle Pith.*

Mr. Schott croit que c'eſt un de ces Engaſtrymithes, qui eſt repréſenté par l'homme élevé ſur un piedeſtal, & que le rouleau en ſa main eſt l'interprétation d'un oracle. Le P. Kirker l'a pris pour un Prêtre d'Homere diviniſé ; M. Cuper, ou pour Homere lui même, ou pour Linus, ou pour Lycurgue, qui le premier apporta d'Ionie en Grece les poëſies d'Homere, ou pour Piſiſtrate, qui les mit en ordre : Mr. Spanheim, pour Bias, le plus ſage des ſages de la Grece, & auquel fut déféré le trépied que l'oracle avoit ordonné de préſenter au plus ſage. Bias étoit de Priéne, & l'ouvrier aura voulu faire honneur à ſa patrie ; M. Gronovius a penſé que c'étoit un ſçavant Egyptien, & le précepteur d'Homere. Ces deux derniéres conjectures paroiſſent bien tirées.

M. Schott finit par examiner un medaillon qui porte la tête d'Homere ; & ſur le revers ſix figures. Le P. Petruſi le rapporta dans le cinquiéme tome du Cabinet du Duc de Parme, & explique le revers d'une Apothéoſe d'Homere. M. Schott a trou-

vé un medaillon ſemblable dans le Cabinet du Roi de Pruſſe ; il le juge faux, & de la main du fameux fabricateur de medailles , Jean Cauvin de Padoüe ; la preuve eſt inconteſtable, c'eſt que les coins ſont dans le Cabinet de Sainte Geneviéve. De plus , le revers n'a nul rapport à Homere , & eſt imité d'un medaillon d'Auguſte , que Goltzius & Mezzabarba rapportent.

On a dit que l'étage d'en bas du marbre porte ſon explication , en ce que le nom de chaque figure y eſt marqué ; mais il eſt à propos de faire quelques réflexions ſur la diſpoſition & les attitudes que l'habile Sculpteur leur a donnée. La Scéne eſt un temple orné de colonnes, ou de pilaſtres, dont les chapiteaux s'élevent audeſſus d'une tapiſſerie. La Terre & le Tems ſont derriere Homere : celle-là lui met une couronne de laurier ſur la tête,& celui là éleve en un rouleau les ouvrages d'Homere , pour ſignifier qu'en tout lieu & en tout tems le divin Poëte ſera admiré. En effet, les Grecs & les Latins ont concouru à lui applaudir, à l'exception d'un

petit nombre de Zoïles déſignez par deux rats.

Les autres figures qui repréſentent les belles lettres, les ſciences, la vertu & la ſageſſe, ſont devant Homere, pour montrer qu'il en eſt la ſource.

ARTICLE XXXVIII.

REMARQUES SUR LA PRÉTENDUË prophétie du Cardinal de Cuſa, que les Janſeniſtes font courir, ou extrait du petit traité de ce Cardinal, intitulé, Conjectura de noviſſimis temporibus, Conjecture ſur les derniers tems, *qui commence à la page neuf cens trente deux de ſes œuvres, imprimées à Bâle* in folio *l'an* 1545.

LES Janſéniſtes, conſternez par le coup dont le Siége Apoſtolique vient de les fraper, & ne voyant plus de reſſource dans le ſilence reſpectueux, les équivoques, les parjures contre la condamnation claire, préciſe, détaillée de tout le Janſéniſme ſpéculatif & pratique, & du Syſtême entier de leur héréſie, ſe

ſont portez aux dernieres éxtrémitez, à une revolte ouverte contre l'Egliſe. Ils paroiſſent maintenant ce qu'ils ont toujours été, auſſi Proteſtans dans le principe, que dans le corps de leur croyance. Le *livre du Témoignage de la vérité dans l'Egliſe Catholique* a pleinement dévoilé ce myſtere, ils ne ſe déguiſent plus, ils avancent hardiment que l'Egliſe eſt tombée en ruine, que le corps des Paſteurs a prévariqué.

Les fidelles, nourris dans la confiance aux promeſſes de JESUS-CHRIST, pleins de la ſolide eſperance que leur donnent l'Ecriture & la Tradition, qu'ils ne verronnt jamais les portes de l'Enfer prévaloir contre l'Egliſe, que le centre de ſon unité eſt immobile, les fidelles ont de la peine à recevoir les idées contraires que le parti veut leur inſpirer. Pour rendre la ſéduction plus efficace, il a recours aux moyens extraordinaires, il répand avec affectation une prétenduë prophétie du Cardinal de Cuſa, qui marque cette défection de l'Egliſe pour les premieres années du ſiécle où nous ſommes; on

a ſoin de relever par les éloges les plus magnifiques la doctrine & la pieté du prétendu Prophete ; on le repréſente comme un homme choiſi de Dieu pour reveler les Myſteres obſcurs des derniers tems.

Quand on aime l'Egliſe, on eſt vivement touché du péril des fidelles : ſerions-nous aſſez lâches pour ne pas avoir autant de zele à les préſerver de la ſéduction, que les hérétiques ont d'obſtination à corrompre leur foi, ne nous laſſons point de confondre leurs impoſtures, puiſqu'ils ne ſe laſſent point d'en inventer de nouvelles. Il ne ſera pas difficile de développer la derniere avec tant d'évidence qu'on ne puiſſe plus y être trompé.

Remarquons d'abord qu'ils ne produiſent que quelques lignes détachées de divers endroits de l'Ecrit du Cardinal de Cuſa : affectation qui ſuffit pour faire ſoupçonner quelque artifice. Remarquons encore qu'ils donnent pour une Prophetie, ce que l'Auteur ne donne que pour une conjecture, & ce que la lecture de ce petit traité leur a ſans doute fait

connoître n'être qu'une conjecture très-frivole ; autre preuve ſenſible de leur mauvaiſe foi. Achevons de diſſiper l'illuſion, par un extrait fidelle & complet de cet écrit, après avoir fait connoître le caractere de l'eſprit de l'Auteur, tel qu'il paroît dans ſes autres ouvrages. Il en a laiſſé ſur les Mathématiques, ſur la Théologie Scholaſtique, ſur la Métaphyſique, une refutation de l'Alcoran, un écrit en faveur du Concile de Bâle ; des traitez de pieté : partout ſingulier dans ſes ſentimens, ou dans ſes expreſſions, ſubtil juſqu'à devenir inintelligible : c'étoit un de ces eſprits faux, qui dominez par une imagination dereglée, pouſſent toujours au-de-là du vrai, à qui le ſimple, le naturel, ne peut jamais plaire ; dans l'explication de l'Ecriture ils ne s'attachent qu'à l'allégorie.

Venons aux conjectures ſur les derniers tems, le deſſein eſt temeraire. Pourquoi vouloir connoître un ſecret que Dieu s'eſt réſervé, comme JESUS-CHRIST le déclare ; un ſecret que JESUS-CHRIST a refuſé de découvrir à ſes Apôtres, qui ne ſera pas

connu lors même qu'il ſera ſur le point de s'accomplir, & ſur lequel par conſéquent on ne peut que ſe tromper ſoi même, quand on croit le deviner? Mais quelles regles pour le deviner a ſuivies nôtre Auteur? les plus fautives qu'on puiſſe ſuivre, des rapports allégoriques, des principes purement arbitraires. Il ſuppoſe qu'il doit y avoir une parfaite convenance entre la deſtinée de l'Egliſe & la vie de JESUS-CHRIST. Pourquoi cette convenance? Quelle preuve en a-t'il dans l'Ecriture, dans la tradition?

Nous avons entre les mains un manuſcrit composé par un Janséniſte, dans les mêmes vûës qui ont fait répandre la prétenduë Prophétie du Cardinal, c'eſt à dire, pour rendre probable la chûte de l'Egliſe. L'Auteur de ce manuſcrit tire ſes concluſions d'un autre principe que celui du Cardinal, mais auſſi arbitraire, auſſi peu ſolide. Il prétend qu'il doit y avoir un parfait rapport entre la deſtinée de la Synagogue & celle de l'Egliſe; quelle preuve a-t'il dans l'Ecriture & dans la Tradition de la

néceſſité de ce rapport ? Il a fallu qu'il y eût entre la deſtinée de la Synagogue & les myſteres de la vie de JESUS-CHRIST un rapport ſenſible, tout ce qui lui arrivoit figuroit JESUS-CHRIST, Saint Paul nous le déclare, l'hiſtoire du peuple de Dieu étoit une prophetie continuelle du Meſſie : chaque cérémonie, chaque évenement, avoit avec ſa vie des traits de reſſemblance auxquels on devoit le reconnoître ; mais le tems des ombres eſt paſſé, nous ſommes dans le plein jour de la grace, les figures ſont déſormais inutiles, ce n'eſt pas à des raports allégoriques que nous devons connoître l'Egliſe, des marques plus ſûres nous la manifeſtent, & comme la connoîtrions-nous, par la convenance de ſon hiſtoire avec celle de la Synagogue, ou avec la vie du Sauveur ? Il faudroit attendre la fin du monde, pour juger de ce rapport, ce ſeroit connoître un peu tard la veritable Egliſe. Paſſons néanmoins au Cardinal. Sa premiere ſuppoſition, elle ne lui ſuffit pas, il lui en faut deux ou trois auſſi improbables. Le tems de JESUS-CHRIST,

dit-il, eſt le tems du Jubilé, de la rémiſſion, il faut donc compter pour chaque année de la vie de JESUS-CHRIST un Jubilé de cinquante ans, afin de déterminer la durée de ſon Egliſe; or JESUS CHRIST a vécu trente quatre ans, l'Egliſe durera donc mille ſept cens ans, que l'Auteur commence à la mort de JESUS-CHRIST; ſuppoſition frivole & incertaine. Le Jubilé, dit-il, eſt la figure du tems de JESUS-CHRIST, parceque le tems de JESUS-CHRIST eſt le tems de délivrance & de rémiſſion. La ſeule derniere année du Jubilé étoit un tems de liberté & d'indulgence, les quarante neuf précedentes étoient des années de ſervitude & de rigueur: pourquoi donc compte-t'il cinquante ans pour chaque année de la vie de JESUS-CHRIT? Il ne faut compter qu'année pour année, & l'Egliſe, ſi cette allégorie a lieu, ne devoit durer que trente quatre ans. Un autre Allégoriſte voudra qu'on compte une année pour chaque jour de la vie de JESUS-CHRIST; il ſe fondera ſur ce que Dieu dit à Ezechiel: *Je vous ai donné des années*

sous la figure de jours : Dedi tibi annos numero dierum. Chap. iv. Ainsi sa conjecture, quoique légere, sera mieux appuyée que celle du Cardinal de Cusa, qui compte un Jubilé pour chaque année, sans éxemple dans l'Ecriture. Que si l'on compte une année pour chaque jour de la vie de JESUS-CHRIST, le monde devra durer plus de douze mille quatre cens ans, depuis la mort de JESUS-CHRIST. Voilà la défection des Pasteurs bien reculée, & les Jansénistes loin de leur compte. Disons mieux, voilà le ridicule des allégories, qui n'ont pour fondement que des conjectures arbitraires, bien démontré.

Nous n'arrêtons pas ce faiseur de conjectures sur le nombre des années du Jubilé, ni sur le nombre des années que le Sauveur a vécu, l'un & l'autre est fort contesté, nous lui passons tout ce qui ne choque pas le sens commun. Suivons-le, il va nous débiter des visions encore plus mal concertées : la persécution d'Herode, dans laquelle JESUS-CHRIST ne souffrit point, figurera selon nôtre

Auteur, les terribles perſécutions des Empereurs Romains contre l'Egliſe, & le ſilence de JESUS-CHRIST, ſera la figure de la prédication de l'Evangile, puis qu'il prétend que le tems où il vivoit avoit rapport au commencement de la prédication de Jean Baptiſte. Selon lui, il ne doit plus y avoir de païs dans l'Univers où JESUS-CHRIST ne ſoit connu, l'Antechriſt doit être venu, & avoir éxcité contre l'Egliſe la plus cruelle des perſécutions, figurée par la paſſion de JESUS-CHRIST.

On s'eſt bien gardé de marquer ces deux articles dans les copies qu'on fait courir des paroles qui ſuivent immédiatement: *Videbitur ipſa Eccleſia extingui*, l'Egliſe ſemblera s'éteindre, *quia ſancti Apoſtoli ſatores verbi Dei eam deſerent & fugient, nec ſtabit Petri aut cujuſquam Apoſtoli ſucceſſor, omnes ſcandalum patientur.* L'Auteur, toujours attaché à ſon parallele, prétend que comme tous les Apôtres abandonnerent JESUS-CHRIST dans ſa Paſſion, que Saint Pierre le renia; de même dans la derniere perſécution de l'Egliſe le Pape & tous les Evêques tra-

hiront la foi ; l'Eglise ressuscitera bientôt comme JESUS-CHRIST; alors e Pape & les Evêques, témoins de à victoire, rentreront en eux-mêmes. Pierre pleurera amerement, toutes les nations se convertiront; l'Eglise tranquille & glorieuse n'attendra plus que la venuë de son époux, il viendra juger les vivans & les morts, & enlever son Epouse dans le Ciel. L'Auteur en cet endroit ne paroît pas xempt de l'erreur des Millénaires, l en approche au moins de trop près; n'est pas étonnant qu'il y tombe, lans un écrit qui n'est qu'un égarement perpétuel.

Examinons encore la justesse des apports qu'il a imaginez. D'où conlut-il la défection du Pape ? C'est u reniement de Saint Pierre : n'a t'il as vû que Saint Pierre n'étoit qu'un articulier quand il commit ce crie ? JESUS-CHRIST vivant encore sur la terre gouvernoit son Egli par lui-même, Saint Pierre n'en it le chef qu'après la mort du Saueur ; mais devenu un autre homme, est lui qui affermit la foi des Apôes sur la resurrection du fils de

Dieu. Le Cardinal de Cusa manqu donc de justesse, dans l'endroit mê me de sa conjecture que l'on fait tar valoir.

Il n'en demeure pas à des conjec tures vagues : il détermine précis ment le tems de ces grands évén mens ; ils arriveront, si on l'en croi après l'an 1700. & avant l'an 173 *Et hoc erit post annum nativitatis Dom ni millesimum septingentesimum, ante a num millesimum septingentesimum trig simum quartum.* L'Auteur confirm ses visions par une autorité d'aus grand poids qu'elles : la Chronologi faussement attribuée à Philon est seule qui l'accommode, il en adop les fables. Voilà l'ouvrage dont parti veut s'appuyer dans sa revol contre toutes les puissances Ecclésia tiques. Après tout, dira-t'on, on n peut nier que le Cardinal de Cu n'ait crû que le Pape & le corps d Pasteurs peuvent trahir la foi ; il poussé jusque là l'illusion, j'en con viens. En conclurra t'on que l'Egli n'est pas infaillible ? Préferera t'on u visionaire à tous les saints Docteurs Se défiera-t'on des promesses solem

nelles de JESUS-CHRIST; plutôt que de mépriser des allégories ridicules? Non sans doute.

Que de nouveaux fanatiques marchent sur les pas des Coccéius, des Medes, des Jurieu, des Allix, qu'ils ajustent leurs Prophéties à leurs désirs, à leurs desseins : la foi les condamne, le bon sens les reprouve. Ils séduiront quelques femmes, & quelques hommes aussi foibles que les femmes : mais leur honte éclatera bientôt.

N'oublions pas que Mr. Du Pin parlant du Cardinal de Cusa, dans le premier tome du quinziéme siécle de sa Bibliotheque, fait en ces termes l'extrait de l'Ecrit dont nous parlons: *L'Auteur y rapporte ce qui est dit dans l'Ecriture des derniers tems, sans rien déterminer de précis sur le tems que le monde doit durer.* Il falloit dire tout le contraire, pour donner une idée juste de cet écrit; il paroît que Mr. Du Pin ne l'a pas seulement parcouru, avant que d'en faire l'Extrait.

ARTICLE XXXIX.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, année 1711. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirez des Regiſtres de cette Académie.* A Paris, aux dépens de Rigaud Directeur de l'Imprimerie Royale, 1714. *In* 4°. 111. *pages pour l'hiſtoire*, 323. *pour les Mémoires.*

L'Académie en communiquant tous les ans au public ſes curieuſes recherches & ſes découvertes, entretient dans les eſprits le goût & l'amour des ſciences.

Phyſique générale.

On ne ſçauroit en liſant cet article ne pas admirer l'application de ces Meſſieurs à tout obſerver. Cent choſes tiennent bien leur place dans le livre, qu'on ſe croit néanmoins obligé d'omettre, de crainte de leur ôter de leur mérite: *Pudet*.... *culpa deterere ingenii.*

La variation du Barometre, ſelon que le tems eſt ſec ou humide, a donné lieu à bien des conjectures : celle de M. Leibnitz eſt ingénieuſe, & on l'a rapportée dans ces Mémoires dès le mois de Novembre 1712. art. 159. où l'on renvoye ; M. de Reaumur l'a confirmée par des expériences.

Il ne manque rien au détail où deſcend M. de Reaumur, en examinant la cauſe de l'adhéſion de divers coquillages, qui demeurent auſſi conſtamment arrêtez en un même endroit, qu'une plante l'eſt par ſa racine. Il a trouvé que l'œil de Bouc ſe tient ainſi par le moyen d'une gluë qu'il répand ; & il en eſt à peu près de même des autres : mais les mouſes ſe ſervent d'une eſpéce de langue pour jetter autour d'elles des filamens qui s'attachent aux corps voiſins.

Ce qu'il dit d'une découverte que le hazard lui a fait faire, paroîtra plus conſidérable, Pline l. 7. ch. 36. décrit en peu de mots deux ſortes de coquillages, dont anciennement ſe tiroit la teinture de pourpre ; & le

Journal des Sçavans en 1686. appri
que les côtes d'Angleterre porten
une eſpéce de coquillages du genr
appellé *Buccinum*, qui fourniſſent mê
me teinture. Nos côtes de l'Océan ne
manquent point auſſi d'une autre eſ-
péce de *Buccinnum* propre à teindre en
pourpre : M. de Reaumur, étant ſu
celles de Poitou, remarqua des ta
de ces ſortes de coquillages ramaſſez
autour de certaines pierres, & ſous
des arcades de ſable, qui étoient
couvertes de certains grains à peu
près de la figure d'un ſphéroïde,
pleins d'une liqueur blanche tirant
ſur le jaune, comme eſt celle du *Buc-
cinum* qui fait le pourpre. Il en écraſa
quelques-uns ſur ſes manchettes, qui
peu de tems après prirent une belle
couleur de pourpre : & cette décou-
verte inopinée l'engagea à la pouſſer
plus loin par diverſes expériences. Ce
qui y eſt remarquable, c'eſt que dans
une chambre fermée la liqueur ex-
primée de ces grains, ne donne point
la couleur de pourpre, mais ſeule-
ment au grand air. Ils ſont attachez
par un pédicule à la pierre, ils ont
au bout oppoſé une ouverture fer-

née par un bouchon, & ſous une couverture membraneuſe & aſſez ſemblable à du parchemin, ils contiennent deux ſortes de liqueurs, l'une claire, l'autre jaunâtre. M. de Reaumur eſtime que ce ſont des œufs de poiſſon.

Selon les obſervations de M. de la Hire la quantité d'eau de pluye & de neige fonduë, qui eſt tombée pendant l'année 1710. eſt comme dans la table ſuivante, où le chiffre marque des lignes.

Janvier	12 3/8	Juillet	17 3/8
Février	3 1/2	Août	37 3/8
Mars	14. 1/8	Septembre	15 3/4
Avril	17 3/4	Octobre	11. 3/8
Mai	12	Novembre	21 3/8
Juin	9	Decembre	17

La ſomme totale eſt 188 lignes 3/4. ou 15 pouces 8 lignes 3/4. En ſorte que l'année 1710. a été une des plus ſéches, l'eau de pluye montant ordinairement à 19 pouces : elle a été pourtant aſſez abondante en grains. Ce calcul fait ſouvenir d'une faute qui s'eſt gliſſée dans celui qui eſt rap-

porté dans le mois de Juin précédent, où il faut mettre 1709. au lieu de 1710.

En la même année 1710. le thermometre a marqué le plus grand froid le 11. de Janvier : étant descendu à 14. $\frac{1}{2}$ parties ; & le plus grand chaud le 3 d'Août étant monté à 71 $\frac{1}{2}$ parties : le tems tempéré entre le chaud & le froid met la liqueur du thermometre à la 48^e^ partie : ce qui montre que le froid a été plus grand que le chaud.

Le Barométre placé dans la grande salle de l'Observatoire a été au plus haut à 28 pouces 3 $\frac{1}{6}$ lignes le 3 Janvier, & le plus bas à 26 pouces 10 $\frac{1}{6}$ lignes le 7 de Mars : en ces deux situations le vent étoit Sud ; & il est fort extraordinaire, que le vent étant Sud, le Barometre monte.

M. Scheuchzer, qui observe à Zuric la quantité de pluye, a trouvé 23 pouces 9 lignes en 1710, 9 pouces & près de 5 lignes moins que l'année précédente. Ainsi sur ces montagnes il pleut considérablement plus qu'à Paris.

Anatomie.

M. Winſlow donne un nouveau jour à une opinion qui depuis quelque tems s'eſt miſe en crédit, touchant la maniére dont les diverſes humeurs de nôtre corps ſe filtrent dans les glandes. Il conſidere les glandes comme autant de floccons ou de pelotons d'une eſpéce de vaiſſeaux, qu'il a trouvez, dit-il, veloutez en dedans, ou remplis d'une matiére ſpongieuſe & ſemblable à la moëlle. Les arteres qui portent le ſang aux glandes, ſe diviſent en une infinité de rameaux imperceptibles, qui en ſe recourbant forment autant de rameaux de veines deſtinées à rapporter le ſang après la filtration faite. Dans la courbure il y a une ouverture par où les humeurs qui ſont venuës mêlées avec le ſang, ſont pouſſées & s'inſinuënt dans les vaiſſeaux, ou veloutez, ou ſpongieux, dont les glandes ſont formées. Il ne reſte plus qu'à expliquer, pourquoi une certaine humeur, & non pas une autre, paſſe & ſe filtre par une glande. C'eſt ce qui n'eſt pas dif-

ficile à comprendre, après l'exp
rience du papier gris, qui étant in
bibé d'huile, laisse passer l'huile
non pas l'eau, ou qui étant imbib
d'eau, laisse passer l'eau & non p
l'huile : il en est de même d'une l
siére, au travers de laquelle s'écou
la liqueur dont elle est imbibée.
n'y a donc qu'à penser que la mati
re spongieuse des vaisseaux de cha
que glande est imbibée d'humeu
différentes, de bile dans le foye, d'u
suc blanchâtre dans le pancréas, d'u
rine dans les reins : toutes ces sorte
d'humeurs doivent se filtrer, selo
qu'elles rencontrent des vaisseau
diversement imbibez & préparez
leur donner passage.

Après tant d'observations des plu
habiles Anatomistes sur la structur
du cœur, qu'ils nous ont décrit com
me muscle double, Mr. Winslov
a remarqué qu'il est composé a
moins de deux muscles inégaux
dont le plus grand forme le ventri
cule gauche, & le plus petit form
le ventricule droit, en sorte que l
cloison d'entre les ventricules ap
partient également à l'un & à l'au

re. Il apprend la maniére de les séarer, & de faire voir sans confusion a disposition des valvules du cœur.

„ M. Fauvel, Chirurgien, a fait „ voir à l'Académie un fœtus sans „ cervelle, ni cervelet, ni moëlle „ épiniére, quoique très bien con- „ formé d'ailleurs. Il étoit venu à „ terme, avoit vécu deux heures, „ & donné quelque signe de senti- „ ment, quand on lui avoit versé „ l'eau du Baptême sur la tête. Ce „ n'est pas la premiére fois que l'on a „ vû ce fait, dont on tire une terri- „ ble objection contre les esprits ani- „ maux, qui doivent s'engendrer „ dans le cerveau, ou tout au moins „ dans la moëlle de l'épine, & que „ l'on croit communément si neces- „ saires à toute l'œconomie animale.

Chymie.

Le dessein qu'a pris Mr. Boulduc d'éxaminer tous les purgatifs par l'analyse Chymique, l'a conduit jusqu'à la racine de mechoacan, ainsi nommée d'une province de la Nouvelle Espagne, où elle a été premie-

rement trouvée. Parce qu'elle purge lentement & modérément, elle a cessé d'être en usage, & cedé la place au jalap. Mr. Boulduc a reconnu qu'elle contient douze fois plus de sel que de résine, & qu'elle est encore plus efficace par sa substance, telle qu'elle est & sans préparation, que par ses principes ainsi séparez.

Un Mémoire de Mr. Lemery le fils sur les précipitations Chymiques paroit curieux. Il distingue d'abord de faux précipitez & de vrais: ceux-là proviennent de la calcination, & ceux-ci de la dissolution. Ainsi les précipitez rouge & noir de Mercure sont faux, ceux d'or, d'argent & des autres métaux par l'intermede des acides sont vrais. Après plusieurs remarques sur les dissolutions en général, sur celles du soufre commun & du camphre, il passe à ce qui concerne les métaux, & il observe que la dissolution de l'or & de l'argent ne se fait que par des acides particuliers, au lieu qu'il n'est guére de liqueur qui ne cause celle du cuivre & du fer: si les alkalis y sont employez, alors le précipité se fait en

forme de *coagulum* ; c'eſt à dire, en une maſſe viſqueuſe & épaiſſe, la liqueur demeurant abſorbée.

On ſçait que le propre diſſolvant de l'or eſt l'eſprit de ſel, comme celui de l'argent eſt l'eſprit de nitre ; que ces deux eſprits mêlez enſemble font encore plus d'effet ſur l'or, & n'en font point ſur l'argent : ce qui donne occaſion à Mr. Lemery d'ajoûter pluſieurs réflexions. Il dit que tous les acides, quant à leur nature & conſidérez en eux mêmes, ſont ſemblables ; & qu'ils ne différent les uns des autres qu'à raiſon qu'ils ſont plus ou moins enveloppez de parties ſulfureuſes ou terreuſes, n'y ayant point d'acide entiérement dégagé de corps étrangers. Comme Mr. Homberg a montré que l'eſprit de nitre eſt plus peſant & contient une fois plus d'acides que l'eſprit de ſel, Mr. Lemery conclut que l'eſprit de ſel traîne avec lui plus de parties ſulfureuſes & ſpongieuſes ; & que par conſéquent dans le mélange de ces deux liqueurs, l'eſprit de ſel abſorbe l'eſprit de nitre. Les acides de l'eſprit de ſel acquiérent donc plus

de volume & plus de force en s'unissant les acides de l'esprit de nitre, & par là opérent plus promptement la dissolution de l'or : mais d'autre part les acides de l'esprit de nitre liez à ceux de l'esprit de sel ne sçauroient plus pénétrer ni entamer l'argent. Ce raisonnement conduit Mr. Lemery à assûrer, que l'or a les pores plus ouverts, que l'argent ; & pour sauver la plus grande pesanteur de l'or, il dit qu'il a moins de pores. Il reste encore à sauver la ductibilité.

Mr. Lemery a aussi essayé l'art chymique sur le corail. Cette plante marine se dissout par le vinaigre distillé & par l'esprit de Venus, mais avec une plus grande effervescence par les esprits acides de vitriol, d'alun, de nitre, de sel. Etant précipité ou seulement broyé, le couteau aimanté y découvre des particules de fer en assez grande quantité, qui ne se trouvent point dans les yeux ou pierres d'écrevisses, dans les perles, la nacre de perles, la corne de cerf même après la calcination, quoique ces matiéres par les analyses chimyques ressemblent assez au corail.

Mr. Homberg rapporte en deux Mémoires les opérations qu'il a faites ſur la matiere fécale, dans l'eſpérance d'en tirer une huile blanche & ſans odeur, propre à fixer le mercure & à le convertir en argent. Il parvint enfin après diverſes tentatives à avoir cette huile, mais une huile abſolument inutile. La ſuite de ſes opérations lui produiſit une poudre, qui au grand air s'enflamme d'elle même, & met le feu aux matieres combuſtibles qu'elle touche.

Botanique.

Les Botaniſtes mettent les truffes au nombre des plantes, quoi qu'elles n'ayent ni tige, ni feüilles, ni fleurs, ni racines. Par l'examen que M. Geoffroy le jeune en a fait, il a reconnu que d'abord elles ſont blanchâtres, & qu'en meuriſſant elles prennent la couleur griſe, en conſervant néanmoins des traits, ou des canaux blancs, qui aboutiſſent aux endroits où l'écorce eſt gerſée, & qui apparemment portent la nourriture au dedans des truffes. La matié-

re grise qui est renfermée entre ces canaux étant considérée au microscope, paroit être un parenchime transparent & composé de vésicules : au milieu de ce parenchime s'apperçoivent de petits grains noirs, ronds, séparez les uns des autres, qu'il estime être la graine des truffes. L'analyse chymique des truffes fait voir qu'elles abondent en alkali volatil, mêlé d'huile.

La végétation des plantes est encore une mechanique secrette, & qui s'est cachée à toutes les recherches des Physiciens. Est-ce de l'écorce de la partie ligneuse, de la moëlle, qu'elles tirent leur nourriture & leur accroissement ? Un orme dans le jardin des Tuilleries, quatre ormes dans le jardin du Luxembourg, qui dépoüillez de leur écorce n'ont pas laissé de pousser des feüilles, ont fait juger à Mr. Parent que le suc alimentaire ne se porte pas par l'écorce : ce qui lui a paru d'autant plus vraisemblable, que le platane & le liége changent d'écorce, comme les serpens de peau ; que les greffes ne prennent point, qu'elles ne soient

jointes à la partie ligneuſe de l'arbre; qu'enfin les nœuds partent viſiblement de la moëlle.

Malgré ces raiſons Mr. Reneaume tient pour l'écorce, & répond que dans ces ormes dépoüillez un reſte de ſéve agité par le mouvement de l'air avoit produït des feüilles, mais qu'ils périſſoient : celui des Tuilleries fut bientôt arraché; & dans un de ceux du Luxembourg qu'il a conſideré, il a encore vû une continuité de quelques fibres de l'écorce. De plus, il n'eſt pas rare de voir des arbres entiérement cariez en dedans, ſans aucune moëlle & avec peu de bois, qui ſe ſoutiennent verds pendant pluſieurs années. Ce qui ſemble meriter plus d'attention, c'eſt la maniére dont on preſſe en Provence les vieux oliviers à porter plus de fruit. Elle conſiſte à enlever circulairement un bon pouce d'écorce d'une de leurs jeunes branches, & cette écorce eſt remplacée par celle d'un jeune olivier, en couvrant la playe de même qu'une greffe : il faut choiſir un jeune olivier qu'on veut bien perdre.

Un curieux de fleurs arrête uniquement les yeux sur le nombre, l'arrangement, la couleur de leurs feüilles : un Physicien fait des recherches plus profondes, & y trouve d'autres merveilles à admirer. On va donner en peu de mots une nouvelle idée que Mr. Geoffroy le jeune explique dans un long & curieux Mémoire de la propagation des plantes, & on se servira de l'éxemple de la tulippe. Au milieu du calice s'éleve le pistile, autour duquel sont placées les étamines surmontées de leurs sommets de couleur violette ou de pourpre : dans le pistile sont renfermées les graines ; & les sommets des étamines, venant à sécher, se réduisent en une poussiére fort menuë. Or Mr. Geoffroy prétend que les grains de cette poussiére se répandant & s'attachant aux graines, les rendent fécondes : c'est comme le germe à un œuf.

Ce qu'on vient de dire de la tulippe, doit s'entendre généralement de toutes les plantes & de leurs fleurs. Elles ont chacune leur pistile, leurs étamines, avec des sommets qui

produiſent de la pouſſiére : & en différentes fleurs la pouſſiére différe en figure, en couleur, en groſſeur; mais en toutes elle eſt d'une nature huileuſe & ſulfureuſe plus ou moins, celle de lis engraiſſe le papier, & y laiſſe des marques d'huile. En quelques plantes les fleurs qui portent le piſtile & la graine, ſont diſtinguées de celles qui portent les étamines & la pouſſiére. Ainſi le blé d'Inde a ſes étamines & ſes ſommets au haut de la tige, & il a ſes graines au deſſous dans ſes nœuds : mais il faut que la pouſſiére tombe ſur la graine & s'y attache, ſans quoi elle ne réuſſit point, comme Mr. Geoffroy dit l'avoir expérimenté, ayant coupé les ſommets, avant qu'ils fuſſent parvenus à donner de la pouſſiére.

Il y a encore des plantes diſtinguées en mâles & fémelles : celles-là portent des fleurs ſimplement à étamines, celles-ci portent des fleurs à graines : cette diſtinction ſe remarque dans le palmier, dans le houblon & en d'autres. Mais afin que la plante fémelle rende une graine parfaite & féconde, elle doit être dans

le voiſinage de la plante mâle, dont la pouſſiére puiſſe être portée par le vent. A ce propos Mr. Geoffroy rapporte de Jovianus Pontanus l'hiſtoire de deux palmiers, l'un mâle, & élevé à Brindes, l'autre fémelle, dans les bois d'Otrante, à plus de quinze lieuës : celui-ci ne donna point de dattes, tandis qu'il fut caché ſous les autres arbres, & il en donna quand il ſe fut élevé au deſſus d'eux, le vent lui avoit apporté de la pouſſiére au travers de ce long eſpace.

Monſieur de Reaumur donne une longue deſcription de la plante marine, nommée *Fucus*, ou *Alga*. Cette plante a des fleurs ſur toute l'étenduë de ſes feüilles, & ces fleurs ſont en forme de petites houppes, ou de petites aigrettes compoſées de filaments extrêmement déliez, & longs au plus d'une ligne, la graine eſt renfermée dans une matiére viſqueuſe, & ſeulement à l'extrémité des feüilles.

Algebre & Géometrie.

Meſſieurs Bernoulli, Rolle, & Varignon, ne parlent qu'aux plus ſçavans dans leur art : & il n'eſt pas poſſible de mettre à la portée du commun, ce que ces profonds Géometres diſent de la maniere de trouver les forces centrales dans des lieux réſiſtans de la conſtruction des égalitez des mouvemens primitivement retardez. Ce qui peutêtre ſe concevra plus aiſément, c'eſt la Tractrice examinée par Mr. Bomie. Imaginons-nous un batteau premiérement arrêté à une certaine diſtance dans la riviére par une corde qui ſoit perpendiculaire au bord & au batteau ; & qu'enſuite le batteau ſoit tiré le long de la riviére à la longueur de la même corde. Il eſt évident qu'il approchera de plus en plus du bord, ſans jamais le toucher, du moins par ſon centre de gravité, qu'après un eſpace infini. La ligne qu'il décrira, eſt donc une courbe qui eſt nommée Tractrice, dont l'aſymptote eſt le bord de la riviére ; que nous ſuppo-

ſons être en ligne droite : & la corde toujours égale en ſes diverſes ſituations forme autant de tangentes, & de tangentes conſtantes. D'où il s'enſuit que le rapport des ordonnées entre les arcs égaux à leurs infiniment petits ſera auſſi conſtant : d'où il s'enſuit encore que les arcs de la Tractrice pris en proportion arithmétique, ſont les logarithmes des ordonnées correſpondantes, qui par là ſont néceſſairement en progreſſion Géometrique.

Pour la rectifier, c'eſt-à-dire, pour trouver une ligne droite égalle à un de ſes arcs quelconques, il n'y a qu'à choiſir une logarithmique dont la ſouſtangente conſtante ſoit égalle à la tangente conſtante de la Tractrice, qui ait le même axe & la même origine avec une ordonnée quelconque égalle. L'abſciſſe correſpondante de la logarithmique, & l'arc de la Tractrice, ſeront également le logarithme de cette ordonnée ; & par conſéquent ces deux lignes, l'une droite, l'autre courbe, ſeront égalles.

L'eſpace compris entre la Tractri-

ce & ſon aſymptote, quoiqu'étendu à l'infini, n'eſt que fini, & égal à celui du quart de cercle qui auroit pour rayon la tangente de la Tractrice. De même le ſolide formé par la révolution de cet eſpace autour de l'aſymptote, quoiqu'étendu à l'infini, n'eſt égal qu'au quart de la ſphére dont le rayon ſeroit la tangente de la Tactrice : merveilles dont on ne daigne plus preſentement s'étonner, & qui ſont en effet de la progreſſion géometrique des ordonnées.

Aſtronomie.

Mr. Maraldi ayant obſervé la parallaxe de la lune dans ſes conjonctions aux étoilles des Pleïades, la trouva de 54′. 55″. le 3e. de Decembre 1710. & de 58′. 10″. le 23e. de Septembre 1709.

Mr. de la Hire décrit une ligne pour déterminer les diverſes denſitez de la pénombre.

Il y a pluſieurs obſervations aſtronomiques faites par Mrs. de la Hire, Caſſini, Maraldi, & par le P. Fueillée dans l'Amérique.

Acoustique.

Cet article consiste en un mémoire de Mr. Sauveur, pour soutenir son systême temperé de Musique, par lequel il divise l'octave en 43 parties. Un sçavant Alemand, nommé Mr. Hensling, a prétendu le détruire, ce systême, & en introduire un autre qui divise l'octave en 50 parties.

Mecanique.

C'est un préjugé commun, que des fils séparez ont moins de force, que s'ils étoient joints & tortillez en une corde; que plusieurs petites cordes ont moins de force, qu'une grosse corde composée de ces petites. Car comme elles sont prêssées les unes contre les autres dans la corde qui en est faite, elle résiste par leur frottement mutuel; d'ailleurs les tours qu'elles sont forcées de prendre pour former la grosse corde augmentent son diametre; & par là même elles deviennent inclinées, & donnent moins de prise. Voilà des raisons as-

ſez ſpécieuſes pour appuyer le préjugé. Il y a pourtant lieu de s'en défier, ſi l'on fait attention que ces petites cordes ſe tendent déja en tournant les unes ſur les autres, & que c'eſt déja autant de perdu pour leurs forces, juſque là que quelquefois elles ſe caſſent : de plus, le poids ne tire pas ſur chacune à proportion de leur forces ; & les plus foibles cedant, les autres ont ſeules tout l'effort à ſoutenir. L'experience doit ici décider : & c'eſt à elle que Mr. de Reaumur s'en rapporte, il en a fait pluſieurs ; & on ſe contentera d'en marquer quelques-unes.

Un fil blanc ayant ſoutenu neuf livres & demie, & s'étant rompu par un poids de dix livres, deux brins du même fil mis en corde, ne ſoutinrent que quinze livres & demie, & ſe rompirent à ſeize livres, au lieu qu'ils auroient dû ſoutenir dix-neuf livres. Un fil avoit ſoutenu ſix livres & demie, un autre huit livres, un troiſiéme huit livres & demie : une corde faite des bouts de ces fils a ſeulement ſoutenu dix-ſept livres au lieu de 23.

Mars 1715.

Après que Mr. de Reaumur s'est assuré par des expériences rëitérées que le fil dont il se servoit, dans les endroits les plus foibles portoit six livres, & dans les autres jusqu'à neuf livres, il est certainement en droit de supposer chaque fil capable de soutenir un poids de six livres. Selon ce calcul une corde de six fils auroit dû soutenir 36 livres, & elle se rompit par un poids de 31. livres, une corde de dix fils par un poids de 50 livres, une corde de vingt fils par un poids de 80 livres. Une corde de chanvre composée de trois petites porta 72 livres, & se rompit par un poids de 75 livres : ensuite Mr. de Reaumur ayant détortillé les petites cordes, trouva que l'une portoit 27 livres sans se rompre ; l'autre 33, la derniére 35 ; ce qui fait 95 livres, & donne 20 livres plus que la corde avoit pû soutenir.

L'experience la plus curieuse est d'un brin de soye, Mr. de Reaumur eut la patience de séparer & de compter 832 fils simples; dont les plus foibles pouvoient soutenir un gros sans se rompre ; & par conséquent la som-

me totale de leur force étoit de 832 gros, ou de six livres & demie, cependant le brin de soye ne portoit ordinairement que cinq livres, & alloit rarement à une demie livre de plus sans se rompre.

L'histoire finit par les éloges de Mr. Carré & de Mr. Bourdelin. Celui de Mr. Bourdelin donne l'idée d'un parfaitement honnête homme, celui de Mr. Carré est singulier : la principale occupation de cet Académicien fut d'enseigner en secret aux *Dames la lumineuse & la brillante Philosophie*, *où le* R. P. Malebranche l'avoit transporté tout d'un coup.

ARTICLE XL.

JOURNAL DE LA FRANCE, *ou Calendrier historique, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à present, avec une histoire abregée de la vie des Rois de France, & des remarques sur les divers établissemens qui se sont faits de leur Regne, dédié à Monseigneur le Dauphin.* A Paris, chez Mars 1715.

Claude Tibouſt place de Cambray, MDCCXV. *in* 12. *pages* 100.

MOnſieur l'Abbé Valerot nous donne ici ſous l'apparence d'un Almanac la méthode la plus ingénieuſe & la plus facile pour apprendre aux jeunes gens l'hiſtoire de France; elle conſiſte en deux parties. Dans la premiere on a marqué, ſuivant l'ordre des jours de l'année, les évenemens les plus remarquables de l'hiſtoire de France qui ſont arrivez chaque jour.

La ſeconde partie eſt une hiſtoire abregée de nos Rois, qui contient les dates préciſes de leur naiſſance, de leur couronnement, de leur mort, leurs caracteres, & ce que chaque regne a de plus remarquable. Qu'on faſſe apprendre aux enfans cet abregé par cœur, un mois au plus ſuffira; qu'ils apprennent enſuite l'évenement de chaque jour, & qu'ils le rapportent au tems & au regne ſous lequel il eſt arrivé dans une année, ils ſe rendront ſans peine, & preſque ſans étude, fort habiles dans l'hiſtoire de

France. Mr. Valerot eſt capable de donner au public des ouvrages plus importans, & il a beaucoup de talent pour la Chaire.

ARTICLE XLI.

PANDESIA SACRA MYSTICIS epulis copiosè inſtructa, cujus Miſſus primus ſunt prolegomena in univerſam Scripturam ſacram ampliſſima, in quibus I. De Scriptura ſacra in genere, ejuſque proprietatibus. II. De Metabolica; &c. III. De Exegetica interpretatione, agitur. Miſſus ſecundus. Commentarius in Pentateuchum, reddens ſenſum litteralem anagogico-allegorico tropologico-ſymbolicum, per quæſtiones utiliſſimas, pièque curioſiſſimas, & diſcurſus morales Verbi Dei Prædicatoribus dogmatum & documentorum materiam ubertìm ſuppeditans, ſervato ordine, diſtributione, & methodo prorsùs ſingulari. Miſſus tertius. Epilogiſmns totius operis inſertis documentis, velut mantiſſis bellariis animarum Curatori-

bus, ſeu Convivis apparata. A Joanne Laurent. Helvig Sacroſanctæ Theologiæ Doctore, Capituli ruralis Munnerſtadiani Decano, & Parocho in Kiſſingen. Aut profer meliores epulas, & me convivâ utere, aut qualicunque noſtrâ cœnulâ contentus eſto. S. Hieronymus ad Pammachium Tom. I. Epiſt. 50. in Apolog. pro libris adverſus Jovinianum. Tomi primi pars prima. Coloniæ, ſumptibus Wilhelmi Metternich, Bibliopolæ, ann. M. D. CCXIII. Cum licentia & permiſſu Superiorum. C'eſt à dire, *Feſtin public & ſacré, fourni abondamment de mets myſtiques, dont le premier ſervice offre des prolegomenes très amples ſur toute l'Ecriture Sainte, où l'on traite. I. de l'Ecriture Sainte en général & de ſes proprietez. II. de la Traduction III. de l'Interpretation de l'Ecriture. Le ſecond ſervice eſt un Commentaire ſur le Pentatéuque, où l'on explique le ſens litteral, le ſens anagogique, allégorique, tropologique & ſymbolique, par des queſtions très utiles, & pieuſement curieuſes, & où l'on diſtribuë*

liberalement aux Prédicateurs dans des digressions morales la matiere qu'ils doivent employer pour prouver les dogmes & pour instruire sur les mœurs. Tout est disposé selon un ordre nouveau & une méthode singuliere. Le troisiéme service est la conclusion de tout l'ouvrage, où l'on a inséré diverses instructions, comme les confitures qu'on donne à la fin du repas aux Convives, c'est à dire, aux Pasteurs des ames. Par Jean Laurent Helbig Docteur en Théologie, Doyen du Chapitre rural de Mennerstad & Curé de Kissingen. A Cologne, chez Guillaume Metthernich 1713. *In folio, Et se vend à Paris*, chez Guillaume Cavelier ruë Saint Jacques au Lys d'or. *Premiere partie du premier tome, les prolegomenes, pages* 116.

MOnsieur Helbig, persuadé du besoin qu'ont les Prêtres d'entendre l'Ecriture Sainte, & touché de la voir négligée par plusieurs, sous prétexte qu'ils n'ont ni le tems de l'étudier, ni assez de revenus pour acheter le grand nombre de livres que cette étude demande, forma

dès le tems qu'il étoit au Séminaire l'ouvrage qu'il n'a exécuté que dans un âge avancé. Ce qu'il raconte de l'ignorance d'un Prêtre Alemand ne feroit pas croyable, si l'Auteur, témoin digne de foi, ne l'assûroit. Ce Prêtre, avec qui il faisoit voyage, l'ayant entendu parler des vertus du Pere des Fidelles, Abraham, de l'obéïssance courageuse qu'il avoit fait paroître en voulant sacrifier son fils : Je ne m'étonne pas, dit le Prêtre, que l'Empereur l'ait choisi pour son Prédicateur. Le bon homme, qui ne connoissoit nullement le Patriarche Abraham, crut que M. Helbig lui parloit du Pere Abraham de sainte Claire Prédicateur de l'Empereur Leopold.

Le zele que l'Auteur conçut de rendre l'étude de l'Ecriture sainte plus facile, eut de grands obstacles à surmonter : un mal d'yeux, une migraine continuelle, le manquement de livres; il les surmonta. L'impression de ses sermons Allemans le mit en état d'acheter les livres necessaires, il emprunta les autres, & commença enfin, quoique tard, l'ouvra-

ge qu'il nous donne. On voulut l'en détourner, en lui faiſant craindre que l'ignorance de l'Hebreu & des langues Orientales ne le rendît incapable du grand ouvrage qu'il méditoit, il ne ſe rendit pas, & il ſoutint à ceux qui lui donnoient ces avis, que l'on pouvoit en entendant bien la verſion vulgate avoir une parfaite connoiſſance de l'Ecriture, & qu'il étoit plus ſûr de la chercher dans cette ſource ouverte par l'Egliſe & ſcellée de ſon ſceau, que dans des ſources corrompuës par la mauvaiſe foi des Juifs & des heretiques. Il prétend que ceux qui parlent avec plus d'emphaſe de la néceſſité d'étudier les langues Orientales pour entendre l'Ecriture, ſont des demi-ſçavans, qui ayant employé tout leur tems à la lecture de quelques Grammaires & de quelques dictionnaires, veulent à quelque prix que ce ſoit faire valoir ce qu'ils ont appris aux dépens de ce qu'ils ne ſçavent pas. Les vrais Sçavans, qui ont joint la connoiſſance de ces langues à d'autres connoiſſances plus utiles, n'en parlent pas comme les demi-Sçavans. Nôtre Au-

teur au reſte n'a pas négligé entiérement les autres verſions, & il a ramaſſé au commencement de l'explication de chaque chapitre de la Vulgate, les autres manieres dont les Traducteurs Grecs & Orientaux ont traduit le même verſet.

Voici la méthode qu'il a ſuivie. Après les queſtions préliminaires ſur le livre ſacré & l'Auteur du livre, il met au commencement de chaque chapitre qu'il explique le ſommaire de ce qu'il contient, les differences des verſions, & une courte expoſition du texte. Enſuite il éclaircit par différentes queſtions les difficultez qu'on forme ſur ce chapitre, & il finit par les interprétations myſtiques & par les reflexions morales.

Il préfere dans l'expoſition les opinions communes aux autres; il s'attache quelquefois dans les queſtions aux ſentimens les moins ordinaires. A l'égard des ſens allégoriques, il avertit ſagement qu'ils n'ont d'autorité qu'autant que le ſuffrage des Saints Peres leur en donne.

La premiere partie du premier tome contient des Prolegomenes: l'Au-

teur y traite des diſpoſitions que demandel l'étude de l'Ecriture Sainte. Il a raiſon d'exiger la pureté de cœur pour la prémiere : ſans elle cette céleſte nourriture de l'ame ſe change bientôt en poiſon. Ce qu'il dit du reſpect que l'on doit avoir pour les livres ſacrez ſuffit pour couvrir de confuſion les hérétiques, qui oſent accuſer l'Egliſe Catholique de ne les pas aſſez reverer. Les regles generales qu'il donne pour réüſſir dans cette étude ſont tirées des Peres. La derniere, & la plus importante, eſt que c'eſt dans les écrits de ces Saints Docteurs interpretes de Dieu, choiſis par lui-même, qu'il faut chercher l'intelligence de ſa parole : ils ont peut-être un peu manqué d'exactitude ſur les queſtions plus curieuſes qu'utiles, ſur les difficultez de Chronologie, de Geographie, mais ſur les dogmes, les regles des mœurs, le ſens des Propheties, les promeſſes & les menaces de Dieu, ils ſont les ſeuls qu'on puiſſe conſulter ſans s'égarer. L'erreur & l'incrédulité ont fait paſſer juſque dans l'eſprit de quelques Catholiques des préjugez contraires à

cette verité, & c'eſt un des plus funeſtes *périls de ces derniers tems.*

Après quelques obſervations ſur la définition de l'Ecriture ſainte, & les differens noms qu'on lui donne, il s'arrête à prouver la divine autorité des livres ſacrez : il fait ſentir habilement les difficultez auxquelles cette preuve eſt expoſée : la raiſon ſeule ne peut la découvrir, elle prouve invinciblement qu'il y a un Dieu, mais comme il a été libre à Dieu de parler ou de ne leur pas parler, on ne peut inférer la certitude de la révélation de la certitude de ſon exiſtence. Le témoignage des Auteurs ſacrez n'eſt pas ſuffiſant pour établir leurs qualitez d'hommes inſpirez de Dieu ; il eſt ridicule de recourir, avec quelques Proteſtans, à je ne ſçai quel goût imaginaire, à un veritable fanatiſme.

Si l'on ſe borne aux préjugez, on rend très-vraiſemblable l'inſpiration de l'Ecriture ſainte, mais on ne peut par cette voïe ſeule ôter tout ſcrupule ſur ſa divine origine, ni ſur ſon intégrité. Il eſt vrai que le

 ſyſteme

ſyſteme de religion qu'elle propoſe eſt d'un côté ſi élevé au deſſus des idées humaines, & de l'autre ſi proportionné à ce que la raiſon nous fait connoître des perfections de Dieu, & à ce que l'experience nous fait ſentir de nos miſeres & de nos beſoins; que les loix que Dieu nous y impoſe ſont ſi pures, ſi utiles pour établir entre les hommes un ſocieté ferme & heureuſe; que les prédictions que les ſaints livres nous ont conſervées ſont ſi exactement accomplies, le rapport de l'ancien Teſtament au nouveau ſi juſte, qu'on ne peut douter que la matiere de ces volumes reſpectables ne vienne de Dieu; rien n'y reſſemble aux inventions humaines.

Les effets admirables que ces livres ont produits, tant de nations enlevées à l'idolatrie, & à la volupté, l'orgueil de tant de Philoſophes humilié, tant de cœurs changez, tant d'ames ſanctifiées, d'une maniere excellente & viſiblement ſurnaturelle, ſont encore un argument de leur céleſte origine: ce qu'on ſçait des Auteurs éloigne toute idée

de fraude ; enfin, le stile même a u
caractere si grand dans sa simplicit
on y remarque si peu d'ostentation
si peu d'art, qu'il vient naturelle
ment à l'esprit que celui qui a par
ainsi étoit sûr de se faire croire, sa
les artifices que les hommes o
imaginez pour s'insinuer dans l
esprits.

Il faut cependant convenir que l
témoignage de l'Eglise est necessa
re pour rendre cette preuve com
plete. Seule elle peut nous assûre
qu'elle a fidellement conservé le dé
pôt qu'elle a reçu de Dieu, que l
dépôt n'est altéré dans aucune d
ses parties ; seule elle peut atteste
les miracles qui lui ont fait rega
der ce livre si differemment de tou
les autres. Les Juifs nous réponden
de l'ancien Testament, le mond
Chrétien nous répond du nouveau
plus on considere l'autorité que l'E
glise Juive & l'Eglise Chrétienn
leur ont deferée, plus il paroît insou
tenable que cette autorité n'ait pa
pour fondement l'évidence de leu
divinité, plus on examine les cir
constances de leur conservation

plus il paroît impossible qu'on les ait corrompus.

L'Auteur ne propose pas tout à fait de cette maniere les preuves qu'il a tirées de Salmeron & de Serarius, nous avons crû devoir les développer, & même les rectifier en quelque chose.

M. Helbig n'a pas de peine en suivant ces principes à refuter la calomnie des Protestans. Ils imputent aux Catholiques d'enseigner que toute l'autorité de l'Ecriture lui vient de l'Eglise. L'Auteur propose fort nettement le veritable sentiment des fidelles que les Protestans déguisent.

La parole de Dieu a d'elle même son autorité divine ; mais cette autorité ne peut soumettre nos esprits qu'autant qu'un témoignage infaillible nous la fait connoître. Dieu l'a manifestée par des marques indubitables, & aux Ecrivains sacrez à qui il l'a inspirée, & à l'Eglise de leur tems, qui l'a reçûë en dépôt. Nous ne pouvons plus la connoître infailliblement que par le moyen de l'Eglise, elle est toujours parole

de Dieu absolument infaillible &
digne de toute créance ; mais nou
ne sçaurions pas qu'elle est parol
de Dieu, si l'Eglise ne nous en assû
roit. La signature du Secretaire d'E
tat, le sceau du Chancelier, l'enre
gistrement dans les Greffes de
Cours supérieures, ne rendent pa
la volonté du Roi souveraine, ils nou
font connoître seulement d'une ma
niere sûre que telle est la volonté d
Roi. En vain les hérétiques par un
fausse subtilité prétendroient-ils em
barasser les fidelles dans un cerc
vitieux qu'ils n'évitent pas, nous n
connoissons avec une entiere cert
tude la divinité & l'integrité de l'E
criture, que par le témoignage d
l'Eglise, mais nous ne sommes p
obligez d'attendre à connoître ce
tainement l'Ecriture sainte, pou
connoître l'existence & l'infaillib
lité de la veritable Eglise. La co
noissance naturelle de Dieu & d
l'homme nous conduit aux preuv
qui établissent la nécessité d'une Eg
se infallible ; des faits incontestabl
nous assûrent de son existence ; s
origine, sa propagation, sa co

ſervation, n'ont rien que de divin ; ſon unité, ſon univerſalité, ſa ſainteté, ſa perpétuité, la rendent ſi viſible, qu'on ne la méconnoît que par ſa faute.

Dans la ſuite l'Auteur traite les queſtions ordinaires ſur le Canon des livres ſacrez ; il croit que pluſieurs livres véritablement inſpirez ont péri, mais il eſt embarraſſé quand il veut faire valoir les raiſons qu'en apportent les Interpretes qui penſent comme lui ; elles ſont propres à perſuader le contraire.

M. Helbig recherche dans la neuviéme queſtion par qui les livres ſacrez ont été diſtinguez en chapitres & en verſets, & il convient que le Cardinal Hugues les a diviſez par chapitres, & Robert Etienne par verſets : la ponctuation eſt encore incertaine, & rien n'empêche qu'on ne la change, & qu'on ne joigne la fin d'un verſet & le commencement d'un autre, qu'on ne s'arrête point à la ſéparation des Chapitres, quand en négligeant ces diſtinctions d'invention humaine & nouvelle, on trouve un ſens plus clair.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans toutes ſes obſervations : il n'omet rien de ce qu'on examine ordinairement. Dans les Prolégomenes il enſeigne que le S. Eſprit a inſpiré aux Auteurs ſacrez non ſeulement les choſes, mais encor les expreſſions ; que les paſſages d'Ecrivains profanes citez dans l'Ecriture ne deviennent pas parole de Dieu par la ſeule approbation qu'elle leur donne ; mais qu'ils le deviennent quand l'Ecrivain ſacré les adopte. Il examine s'il n'y a rien de faux ou de ſuperflu dans l'Ecriture ; il parle de l'éloquence & de l'obſcurité des livres ſacrez ; il remarque toutes les irrégularitez de grammaire qui ſont dans la verſion Vulgate, & les figures dont les Auteurs ſacrez ſe ſont ſervis.

Dans la ſeconde partie des Prolégomenes il réfute Vitaker, qui a prétendu que l'Ecriture ſainte traduite n'étoit plus la parole de Dieu ; il montre l'utilité des verſions, & il convient qu'on peut reconnoître ſans danger qu'il y a dans le texte original & dans les verſions

de legeres fautes de copiſtes qu'on doit corriger : il ſoutient que les textes originaux n'ont point ceſſé d'être authentiques ; il donne une legere connoiſſance de la Maſſore & de la Cabale, du Ketib & du Keri, c'eſt à-dire, des mots mis à la marge des bibles Hébraïques, *Keri* qu'il faut lire à la place de quelques autres mots qu'on a retenus dans le texte *Ketib*. Il raporte les principaux Hébraïſmes, il raconte bonnement, ſur la foi du prétendu Ariſtée, l'hiſtoire de la verſion des Septante ; il porte ſa crédulité juſqu'à défendre les Septante cellules, où chaque Interprete travailla, dit-on, ſéparément. Ce qu'il dit de l'autorité de cette ancienne verſion eſt plus ſolide : il croit qu'elle eſt encore authentique, & il apporte quelques raiſons de la différence qu'on remarque en certains endroits entre elle & le texte Hébreu : il rejette comme une fable la corruption de cette verſion par les Juifs. Il parle aſſez brievement des autres verſions Grecques, il s'étend davantage ſur la Vulgate. Il traite, mais en peu de

mots, des autres verſions, du Pentateuque Samaritain, des Paraphraſes Chaldaïques.

La troiſiéme partie contient la doctrine la plus commune ſur les divers ſens de l'Ecriture & les manieres différentes de l'expliquer, tout y eſt expoſé clairement & méthodiquement.

ARTICLE XLII.

COMMENTARIUS IN librum Geneſis, Auctore Joanne Laurentio Helbig ſacræ Theologiæ Doctore, C'eſt-à-dire, *Commentaire ſur la Geneſe, par Jean Laurent Helbig, Docteur en Théologie. Seconde partie du premier Tome. In folio, pages* 879.

L'Auteur ſuit dans ce Commentaire la méthode qu'il s'eſt preſcrite, & que nous avons indiquée après lui. Il nomme dans la ſixiéme queſtion préliminaire les Interpretes qu'il a compilez, Joſephe, Saint Auguſtin, S. Jérôme, S. Chryſoſtome, S. Julien de Tolede, S. Tho-

mas, Origene, Rupert, la glosse ordinaire & la glosse interlineaire, Nicolas de Lyra, Paul de Burgos, Matthieu Dornick, Tostat, Seraphin Capponi, Caïetan, Oleaster, Sixte de Sienne, le Pere Alexandre, Cumiranus, Berchorius, Pererius, Baeza, Benoît Fernandés, Stengeius, Laurent de Sainte Françoise, Jean de la Haye, Lorichius, Oliva, Tirinus, Estius, Kirker, Denis le Chartreux, Moyse-Bar-Cepha, le P. Henry de Bukentop, Cornelius à Lapide. Il dit dans sa préface générale qu'on lui a reproché de n'être que le Copiste de ce dernier, il n'en convient pas, mais il répond ce que Saint Jérôme répondit à ceux qui lui reprocherent de copier Origene : Je regarde ce reproche comme une grande loüange. *N'en merite je pas quand je copie cet excellent Interprete, que tous les sages estiment, & que je sçai que vous estimez?*

ARTICLE XLIII.

COMMENTARIUS IN Exodum. Tomus ſecundus.
Tome ſecond.
Commentaire ſur l'Exode, pages 276.
Commentarius in Leviticum. Tomus tertius.
Tome troiſiéme, Commentaire ſur le Levitique, pages 168.
Commentarius in Numeros. Tomus quartus.
Quatriéme tome, Commentaire ſur les Nombres, pages 236.
Commentarius in Deuteronomium. Tomus quintus.
Tome cinquiéme, Commentaire ſur le Deuteronome, pages 268.

NOus n'avons rien trouvé de ſingulier dans ces Commentaires. L'Auteur, toujours ſemblable à lui-même, rapporte en peu de mots les opinions différentes, en choiſit une, donne des éxplications allégoriques, fait des reflexions morales. Il ſera utile à ceux qui ne peuvent pas lire beaucoup de livres,

inutile à ceux qui veulent puiſer dans les ſources. Il a mis à la fin du cinquiéme tome un abregé chronologique de l'hiſtoire ſacrée, mêlé d'obſervations myſtiques & d'inſtructions morales, qui ne remplit que vingt ſept pages *in folio*.

ARTICLE XLIV.

NOUVEAU COMMENTAIRE ſur la Coutume de Chartres. Par M. Pierre de Merville Avocat en Parlement. A Paris, chez Henri Charpentier en la grande ſalle du Palais, au bon Charpentier, & chez Noël Piſſot ſur le quai des Auguſtins à la Croix d'or. *In 4°. pag.* 417.

UNe affaire importante qui devoit ſe décider par la coutume de Chartres, & qui fut confiée à l'habileté de M. de Merville, l'engagea à faire une étude particuliére de cette Coutume, & a produit ce nouveau Commentaire. Quatre autres Auteurs, Tullou, Coüart, Du Lorent & Frevot, avoient déja travaillé ſur le même ſujet ; mais

ils ne s'étoient pas aviſez, ou ne s'étoient pas donné la peine de creuſer les queſtions & de lever les difficultez. M. de Merville les diviſe en toutes leurs parties, & les décide par les diſpoſitions du droit Romain & du droit François, par le ſentiment des meilleurs Auteurs, & par la juriſprudence des arrêts. Après de tels éclairciſſemens y a t'il lieu d'eſpérer qu'il n'y aura plus de procès dans le païs Chartrain? Si l'intérêt invente encore des moyens détournez pour en ſuſciter, il ſera plus aiſé de les juger.

La Coutume de Chartres fut réformée en 1508. Elle contient 116 articles, diviſez ſous vingt-trois titres, dont les ſept premiers reglent ce qui concerne les fiefs : les autres traitent des cens, du doüaire, de la communauté de biens, des mariages & de la puiſſance des maris, du retrait féodal & lignager, des ſervitudes & de la preſcription, des decrets & criées, des donations mutuelles, des donations & contracts entre vifs, des legs & diſpoſitions par teſtament, des ſucceſſions, des

tutelles & curatelles, des amandes des fiefs & cens, des amandes de champars & terreaux, des amandes pour bêtes prises en dommage, & pour n'avoir pas observé les arrêts & mains mises.

Tant de matiéres différentes en elles-mêmes, & qui sont la source d'une infinité de questions, n'entrent point dans un extrait: on rapportera seulement quelques points touchant les fiefs; & c'est choisir ce qu'il y a de plus noble dans la Coutume.

Tout possesseur de fief est obligé de rendre au Seigneur Féodal foi & hommage, & de lui faire serment de fidélité: il n'y a là-dessus nulle exception de qualité, de dignité, ou Ecclésiastique, ou laïque, de sexe. Le terme pour s'acquitter de ce devoir, n'est que de quarante jours; lesquels expirez, le Seigneur féodal peut saisir & mettre en sa main le fief, & en faire ses profits, en usant néanmoins comme un bon pere de famille, c'est à dire, qu'il ne doit point y causer de dommage, comme abattre ou ruiner les bâtimens,

couper des arbres, ou faire choſes ſemblables, par où le fief dépériſſe. La poſſeſſion d'un fief peut venir, ou de ſucceſſion, ou par une autre voïe, comme par achapt, donation, leg, échange, tranſport, ſaiſie pour des dettes; les ſucceſſions ſe diviſent en directes & collatérales: ce qui produit différens cas.

Le fils aîné peut du conſentement de ſes freres & de ſes ſœurs faire foi & hommage des fiefs qu'ils doivent partager, & le Seigneur Féodal eſt obligé de s'en contenter. Mais la preſtation de foi & hommage faite par l'aîné après le partage, exempte-t'elle ſes freres & ſes ſœurs, de s'en acquitter pour la part qui leur eſt échûë? Coüart s'attachant à la lettre de la Coutume, & l'interpretant favorablement pour eux, les en a crû exemts: M. de Merville, plus favorable au Seigneur, lui donne droit d'exiger de chacun la foi & hommage.

Si le fils ainé étoit mort avant ſon pere, & eut laiſſé des enfans, l'aîné de ceux-ci par repréſentation de ſon pere, entrant en la ſucceſſion de ſon

ayeul, devroit être reçu à la foi & l'hommage pour ſes oncles, & ſes tantes; de même pour ſes couſins & ſes couſines qui auroient auſſi perdu leur pere ou leur mere, une fille née de l'aîné auroit par répréſentation le même avantage.

Comme il faut être majeur pour prêter foi & hommage, c'eſt pour les fils à vingt & un an, pour les filles à quinze: en attendant cet âge, le Seigneur féodal eſt dit donner ſouffrance.

Quant au partage des fiefs, il ſe fait de cette ſorte. Dans les ſucceſſions directes, le fils aîné par droit d'aîneſſe prend le principal manoir, c'eſt à dire, la principale maiſon, ou le château, & trois mines de terre autour: la mine eſt de quarante perches, dont cent font un arpent, & la perche eſt de vingt pieds. Outre ce préciput, s'il n'a qu'un frere, ou qu'une ſœur, les deux tiers de tous les fiefs lui appartiennent; & il ne lui en appartient que la moitié, ſi le nombre d'enfants eſt plus grand. Les ſucceſſions Collatérales ſe partagent également, & ſans nul avantage pour l'aîné.

La foi, l'hommage, le serment de fidelité, ne sont qu'un droit honorifique au Seigneur féodal : le rachapt est un droit utile, qui lui est dû autant de fois que les fiefs qui relevent de lui changent de maîtres & passent d'une main en une autre. Le nouveau Vassal qui entre en possession d'un fief, est obligé pour s'acquitter du rachapt, de faire trois offres au Seigneur féodal, ou d'une somme d'argent, dont ils conviendront de gré à gré, ou d'une somme, selon l'estimation du fief par les experts, ou des fruits & du revenu d'une année avec le marc d'argent, le marc estimé trente franes. Un reste de l'obligation qu'avoient anciennement les Vassaux de suivre leur Seigneur à la guerre, c'est qu'ils lui doivent encore un cheval de service ; mais ils s'en acquittent en payant Seulement une fois soixante sols, qui peut être autrefois étoient le prix ordinaire d'un cheval.

Comme un fief n'est pas censé changer de main par une succession directe, aussi il n'est point sujet au rachapt: il n'en est pas de même d'une succes-

ſion collatérale, & elle porte l'obligation du rachapt. Il y a plus, car les filles à leur mariage le doivent, & autant de fois qu'elles ſe marient; c'eſt comme ſi elles tranſportoient le fief à un étranger.

Le Bailliage de Chartres eſt d'une grande étenduë, & contient le Perche-Gonet avec cinq Baronies, ſçavoir, Alluye, Brou, Auton, la Baſoche, Montmiral, où la coûtume eſt différente, en ce qu'elle aſſujettit les ſucceſſions directes au rachapt.

ARTICLE XLV.

ORDONNANCE DE LA MARINE DU mois d'Août 1681. *commentée, & conferée avec les anciennes ordonnances, le Droit écrit & les nouveaux reglemens, par Mr. Pierre de Merville Avocat au Parlement.* A Paris, chez Charles Oſmont ruë Saint Jacques, à l'Ecu de France, 1714. *in* 4°. *pages* 509.

NOus avons reconnu tard en France les avantages de la navigation. & du commerce, & le pre-

mier de nos Rois qui ſemble y avoir donné quelque attention, eſt Charles V I. qui fit ſur cette matiére une Ordonnance en 1400. Loüis XI. en fit une en 1480. François I. deux en 1517. & 1543. Henri III. une en 1584. Loüis X I I I. deux en 1634. & 1635. outre pluſieurs reglemens & arrêts qui émanerent de ſon Conſeil ſous ſon autorité, depuis principalement qu'il eut donné la ſurintendance de la navigation & du commerce de France au Cardinal de Richelieu.

Pour remonter plus haut, après pluſieurs loix des Empereurs Romains touchant la marine, qui ſont répanduës dans le Digeſte & dans le Code, les plus anciens reglemens dont ont ait connoiſſance, ſont ceux qui furent publiez ſous le titre *de Rolle d'Oleron*, par Eléonor Ducheſſe de Guyenne & Comteſſe de Poitou, qui ayant été répudiée par Loüis V I I. avoit épouſé Henri I I. Roi d'Angleterre. Ils furent même reçus en France, comme il paroît par la compilation de Fontanon, & ils ſervirent auſſi de modéle aux villes Anſéatiques pour dreſſer *les Ordonnances*

de Visbui, ainſi nommées de Viſbui dans l'iſle de Gothland.

Ce n'étoit encore, pour ainſi dire, que des ébauches & comme des eſſais de ce que Louïs le Grand a mis dans la derniére perfection, par ſon Ordonnance de la Marine, qui en cinq livres régle ce qui concerne la juriſdiction de l'Amiral, les gens de mer, les contracts maritimes, la police des Ports, & des rivages de la mer, la pêche qui ſe fait en mer.

Mr. de Merville s'acquitte parfaitement bien dans ſon Commentaire de ce qu'il a promis dans le titre. Sur chaque article il marque ce qui eſt conforme aux anciennes Ordonnances, & ce qui eſt nouvellement établi. C'eſt un détail qu'il faut lire dans l'Auteur. On verra dans le premier livre de cet ouvrage ce qui concerne les Officiers de l'Amirauté, & leur juriſdiction. Le ſecond livre traite des gens & des bâtimens de mer. Le troiſiéme explique les Contracts maritimes. On parle dans le quatriéme de la police des ports, côtes, rades & rivages de la mer; & dans le cinquiéme de la pêche qui ſe

ſait en mer. Cet ouvrage ne peut manquer de plaire au public, & de faire honneur à ſon Auteur, dont on connoît l'eſprit & la capacité par ſes autres ouvrages imprimez.

ARTICLE XLVI.

SECONDE LETTRE DE Mr. BALUZE au Pere Tournemine, de la Compagnie de Jeſus, ſur une nouvelle édition de Saint Cyprien que Monſieur Baluze prépare.

PAr la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire il y a quelque tems (Memoires de Septembre mil ſept cens quatorze) au ſujet de la nouvelle édition que je prépare des œuvres de St. Cyprien, je vous donnai à entendre, mon Reverend Pere, que je pourrois peut-être vous en dire davantage après que j'aurois reçu quelques manuſcrits que j'attendois. J'en ai reçu trois, que j'ai conferé très-exactement avec les imprimez.

Le premier eſt un très-ancien mſ. qui a autrefois appartenu à M. le

Chancellier Seguier, il eſt à preſent dans la Bibliotheque de M. le Duc de Coiſlin Evêque de Mets ſon petit-fils. Il a au moins mille ans d'antiquité; mais il eſt fâcheux qu'il ſoit défectueux, n'y ayant qu'un petit nombre des ouvrages de ce Pere. Néanmoins les principaux traitez y ſont, & encore les lettres à Donat & à Demetrien, qui ſont, comme vous ſçavez, mon Reverend Pere, de très-belles pieces. Il y a auſſi les actes du Concile qu'il tint à Carthage, au ſujet du differend qui étoit entre lui & le Pape Etienne, touchant le baptême des hérétiques. Il y a encore le livre *de laude Martyrii*, lequel on a accoutumé de mettre avec les ouvrages qu'on croit fauſſement attribuez à ce Pere. L'antiquité du manuſcrit ſemble éxiger qu'on examine ſi le ſtyle de cet ouvrage peut convenir au ſtyle de Saint Cyprien, Eraſme ayant dit dans ſes remarques ſur ce livre: *Opinor neminem eſſe tam obeſæ naris, quin illicò ſenſurus ſit ſtylum hujus operis longè latèque diſcrepare à dictione Cypriani.* J'ajoute, mon Reverend Pere, que ce livre ſe trouve mêlé

dans cinq anciens manuſcrits parmi les traitez qui ne ſont pas diſputez à S. Cyprien, & que Florus Diacre de l'Egliſe de Lyon en rapporte pluſieurs fragmens dans le beau manuſcrit de la grande Chartreuſe dont je parlerai plus bas.

Le ſecond manuſcrit que j'ai reçu m'eſt venu de Grenoble, & m'a été communiqué par Mr. Bon, ancien Avocat au Parlement de cette ville. Il n'eſt pas bien ancien. Il m'a été néanmoins bien agréable & bien utile, y ayant trouvé pluſieurs bonnes diverſes leçons, qui ne contribuent pas peu à rétablir le texte de St. Cyprien. Il y a encore cela de conſidérable dans ce manuſcrit, que l'on y trouve les lettres de Celerin à Lucien, & de Lucien à Celerin, dont les manuſcrits ſont très-rares. Je ne les ai trouvées que dans ce manuſcrit, & dans un autre plus ancien qui eſt à moi.

Le troiſiéme manuſcrit eſt celui que Mr. le Préſident de Lamoignon m'a confié. Il eſt de la même antiquité que celui de Grenoble. Je l'ai trouvé très-correct en beaucoup

d'endroits conſidérables. J'y ai trouvé une choſe que je n'ai trouvée dans aucun autre manuſcrit, & dont je crois qu'il eſt à propos de vous informer, & d'en faire part au public par vôtre moyen. Il y eſt donc dit en pluſieurs endroits, & principalement dans le Concile tenu par S. Cyprien, que les hérétiques & les ſchiſmatiques qui reviennent à l'Egliſe Catholique, doivent y être reçûs *baptiſmo pœnitentiæ*; ce qui ſemble ſe rapporter à ce que Tertullien appelle *intinctionem pœnitentiæ*, que les Commentateurs expliquent du baptême de Saint Jean. Pour moi, qui ſçais que dans les endroits du manuſcrit de Mr. le Preſident où il eſt parlé du *baptiſmus pœnitentiæ*, il y eſt auſſi ſouvent parlé de l'impoſition des mains, *per impoſitionem manûs*, je n'aurois pas de peine à croire que celui qui a ajouté ce gloſſeme à St. Cyprien, a voulu inſinuer que St. Cyprien & les autres Evêques qui avoient été de ſon avis au ſujet du baptême des hérétiques, s'étoient retractez, & avoient embraſſé le ſentiment du Pape Eſtienne, de même que St. Jérôme a

crû que les mêmes Evêques qui s'étoient déclarez dans ce Concile contre le ſentiment de ce Pape, s'en étoient repentis, & avoient fait un nouveau decret contraire au premier, comme je l'ai marqué dans le tome que j'ai fait imprimer des Conciles pag. 19.

Le R. P. Sirmond m'ayant appris, dans ſes notes ſur les ouvrages d'Avitus Archevêque de Vienne, qu'il y avoit à la grand Chartreuſe un beau manuſcrit contenant l'expoſition de Florus Diacre de Lyon ſur les Epitres de St. Paul, tirée des œuvres de St. Cyprien, de St. Hilaire, de St. Ambroiſe, & autres, j'ai eû ſoin de m'informer ſi ce manuſcrit y étoit encore. Il y a été trouvé, & le R. P. Dom Antoine de Montgeſſont, General de cet Ordre, a eû la bonté de me l'envoyer, avec toute l'honnêteté & avec tout l'agrément poſſibles. J'y ai trouvé quantité de beaux fragmens de S. Cyprien, qui ſont à la vérité imprimez dans toutes les éditions, mais où il y a de très-bonnes diverſes leçons; & il me paroît que Florus avoit un exemplai-

re bien bon & bien correct. Le R. P. Sirmond a tiré de ce même manuscrit les fragmens de S. Fulgence qu'il a donnez au public. Le R. P. Chifflet s'est aussi servi de ce manuscrit, dont il parle avec éloge dans la préface qu'il a faite sur les treize fragmens du livre de S. Fulgence de l'Incarnation de JESUS-CHRIST. Je crois, mon Reverend Pere, qu'il est à propos de copier ici ce que ce Pere dit de ce manuscrit, afin que les gens de lettres sçachent de quel poids il est. Voici comme il en parle : *Flori excerptorum è variis Patribus in omnes Apostoli Pauli epistolas unicum est exemplar in veteri catalogo librorum Cartusiæ, unicum in bibliotheca, unicum in tota illa domo, vel seniorum relatu. Quid dico in Cartusia? Immo in toto fortasse terrarum orbe unicum est.*

J'ai eû l'honneur de vous dire dans mon autre lettre, mon Reverend Pere, que j'avois conferé les œuvres de S. Cyprien avec trente manuscrits. En voici encore trois, auxquels ajoutant les fragmens rapportez dans le livre de Florus, qui peut bien tenir lieu d'un quatriéme

manuſcrit, je peux dire que je les ai conferées avec trente-quatre manuſcrits. Et d'autant que Pline nous a appris il y a longtems que *benignum & plenum ingenui pudoris eſt fateri per quos profeceris*, je marquerai éxactement dans mon édition tous les endroits d'où me ſont venus ces manuſcrits, n'y en ayant aucun, que je ſçache, dans le Royaume, qui ne m'ait été envoyé très-obligeamment, excepté celui de l'Egliſe Cathédrale de Tours, dont je n'ai pû avoir la communication, quoique j'aye fait un long ſéjour en cette ville, où j'aurois eû le moyen de le conferer à mon aiſe, ſans que Meſſieurs les Chanoines euſſent lieu de craindre qu'il s'égarât en mes mains. J'ai pourtant la principale obligation de ce refus à Meſſire Victor d'Avane, lequel s'oppoſa à la propoſition qu'on fit en Chapitre de me le prêter ; & ces Meſſieurs voulant marquer leur ſoumiſſion aux volontez de leur confrere, furent tous de ſon avis. Ainſi c'eſt le ſeul manuſcrit du Royaume que je n'ai pas vû.

Meſſieurs les Chanoines de la ce-

lebre & illuſtre Egliſe de S. Martin de la même ville en ont uſé bien différemment ; car dès que je leur eus demandé leur manuſcrit en l'année 1703. ils me l'envoyerent ; & le leur ayant redemandé depuis mon retour à Paris, ils me l'ont envoyé d'abord, me donnant la permiſſion de le garder tant que j'en aurois beſoin.

Je dois encore vous parler, mon Reverend Pere, du livre des ſpectacles, dont les manuſcrits ſont très-rares. Je n'en ai vû que deux, & M. l'Evêque d'Oxford remarque dans ſon édition qu'il n'a trouvé ce livre dans aucun ancien manuſcrit. Il y a quelques Sçavans qui ont eſtimé qu'il n'étoit pas de S. Cyprien, & pour cette raiſon ils l'ont mis parmi les ouvrages ſuppoſez. Mais le R. P. Sirmond, lequel, comme tout le monde le ſçait, étoit un très-bon Critique, n'étoit pas de cet avis, l'ayant cité deux fois comme de S. Cyprien dans ſes notes ſur Sidonius. Il n'a pas été le ſeul de cet avis. Mr. Herault le cite auſſi comme de S. Cyprien, dans le Commentaire qu'il a fait ſur l'Apologetique de Tertul-

lien. Peutêtre que l'avertissement que je donne ici au public produira des preuves certaines que ce livre est de S. Cyprien. Je suis avec respect, &c.

A Paris le 19^e Février 1715.

ARTICLE XLVII.

ELOGE HISTORIQUE DU ROI, *sur la conclusion de la paix générale, par Mr. l'Abbé de Bellegarde.* A Paris, chez Jacques Collombat ruë S. Jacques, *in* 12. *pages* 450.

IL est peu d'Auteur à qui nôtre langue doive plus qu'à Mr. l'Abbé de Bellegarde; il a donné des regles pour la parler élégamment, il en connoit, & en fait connoitre par ses écrits toute la pureté, toute la délicatesse; il a fait servir ces heureux talens à l'enrichir par un grand nombre de traductions, par des traitez de morale & de pieté, par des reflexions sur l'Ecriture, & le Public a reçu favorablement tous ses ouvrages, quoique leur multitude étonne; mais un esprit aisé, une vie

reglée, un grand zele de ſervir le public, rendent poſſible ce qui ne le paroît pas à de beaux eſprits négligens & dérangez. La concluſion de la paix eſt un ſi grand évenement de la vie du Roi, qu'un ſujet, auſſi tendre que Mr. Bellegarde l'eſt pour ſon Prince, n'a pû ſe taire. Le Roi, ſorti des nuages que la providence ne lui avoit oppoſez que pour l'éprouver, lui a paru plus grand que jamais, il a voulu faire ſentir à tout le monde ce qu'il ſentoit; c'eſt ſon cœur qui ſe répand dans cet ouvrage: il y rappelle toute la vie du Roi, il y développe tout ce qu'elle a de merveilleux, les vertus de ce grand Monarque plus admirables que ſes victoires. Quelque ébloüi que fût l'Auteur par l'éclat d'un ſi grand objet, il n'a point perdu de vûë le but qu'il ſe propoſe dans tous ſes ouvrages. Il a jetté dans l'éloge du Roi beaucoup de reflexions, d'inſtructions morales, qui ſoutenuës des exemples que ſon ſujet lui fournit, ne peuvent manquer d'être efficaces.

ARTICLE XLVIII.

TRAITÉ UNIVERSEL DES drogues ſimples, miſes en ordre alphabétique, où l'on trouve leurs différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualitez, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particulier dans les animaux, dans les végétaux & dans les minéraux. Par Nicolas Lemery de l'Academie Royale des Sciences, Docteur en Medecine, ſeconde édition, revûë, corrigée, & beaucoup augmentée. A Paris, chez Clement D'Houry, au bas de la ruë de la harpe, au S. Eſprit 1714. *In 4°. pages* 922.

CE ſeroit certainement une imprudence très-condamnable dans un Medecin, d'ordonner un remede composé de drogues dont il ne connoîtroit pas les qualitez, & dans un Apothicaire, d'employer des drogues ſans ſçavoir les diſtinguer, & ſelon leur eſpéce & ſelon leur bonté. Il ne ſuffit pas à celui ci

de les acheter d'un Droguiste, ou Epicier ; il y va de sa conscience & de son honneur, de se rendre capable d'en faire le discernement par lui même. Et le Droguiste est aussi dans une semblable obligation, outre que l'interêt de son commerce l'y engage ; sçavoir aussi l'histoire particuliére de chacune des drogues, le païs d'où elles nous viennent, la maniére dont elles y naissent & s'y préparent : c'est peutêtre une connoissance de surérogation, mais qui convient fort aux personnes qui les manient. Ce traité de Mr. Lemery les instruira pleinement, & de ce qui est de néceſsité pour eux de ne pas ignorer, & de ce qu'ils peuvent regarder comme n'étant que de curiosité. La lecture en est même agréable & amusante pour ceux qui sont de toute autre profession : ils n'ont qu'à le prendre en main, comme une des plus considerables parties de l'histoire naturelle.

En effet, M. Lemery y a compris tout ce que la terre & les eaux nourrissent d'animaux, d'arbres & de plantes ; tout ce qu'elle renferme

de métaux, de mineraux & de choses semblables. C'est un ample Dictionnaire de tout ce qui s'appelle l'animal, le vegetal, le mineral.

Comme l'ordre alphabétique est le plus commode, lorsqu'il s'agit d'une multitude de sujets differens, & qui n'ont point de liaison entre eux, c'est celui auquel s'est arrêté Mr. Lemery. Il commence donc par le nom Latin le plus connu de chaque chose, si elle a un nom Latin; sous celui-là il ajoute les autres noms dont se sont servis divers Auteurs pour la signifier; & enfin il met le nom François. Ensuite il en fait la description, avec le dénombrement des qualitez qui lui sont attribuées, & à toutes les parties qui la composent, marque les principes que la Chymie en tire, le païs où elle naît, les préparations par où elle passe avant que de nous venir: il ne néglige pas même l'étymologie, & c'est par là qu'il finit. Il a ajouté trois tables fort utiles aux Lecteurs, la premiere des Auteurs qu'il cite, la seconde des noms Latins, la derniere des noms François.

Mars 1715.

La premiere édition de cet ouvrage parut en 1699. celle-ci eſt corrigée en quelques endroits, & conſidérablement augmentée en pluſieurs autres. Les corrections & les additions moins importantes y ſont marquées par une étoile, les additions plus importantes par cette figure q. On en a compté juſqu'à quinze ſur la lettre A, & il y en a autant à proportion ſur les autres. On en a obſervé, par la comparaiſon qu'on a faite des deux éditions, en aſſez grand nombre qui ne ſont diſtinguées par aucune marque. Cette derniere édition eſt terminée par vingt-quatre planches, chacune diviſée en ſeize compartimens, qui repréſentent autant de diverſes plantes, ou de divers animaux.

De toutes les additions la plus longue eſt ſur le mot *Araneus*, & elle eſt priſe en partie du ſçavant diſcours de Mr. Bon Premier Préſident de la Chambre des Comptes & aſſocié honoraire à l'Academie Royale de Montpellier, & en partie du Memoire de Mr. de Reaumur, inſeré dans l'hiſtoire de l'Academie

des Sciences de l'année 1710. Il s'agit dans ces piéces principalement de la ſoye des araignées ; & on en à donné des extraits dans ces Memoires au mois de Mai 1710. & au mois de Juin 1713.

L'addition touchant le caſtor eſt curieuſe, & faite ſur une rélation de Mr. Sarrazin, Medecin à Quebec ; également recommandable pour ſa vertu & pour ſa capacité ; & ſur quelques obſervations de l'Academie des Sciences.

On ſe contentera d'en rapporter trois ou quatre. Sur le mot *Cryſtallus*, Mr. Homberg a obſervé qu'on peut teindre le cryſtal de roche taillé, en le mettant dans une teinture ou diſſolution de ſandragon en lame faite dans l'eſprit de vin : le cryſtal ſe fend par petites crevaſſes imperceptibles en tous les endroits ; & la teinture y pénétrant fait prendre à tout le cryſtal une teinture rouge. On peut donner aux cryſtaux par la même méthode diverſes autres couleurs, pourvû que les teintures ayent été faites avec de l'eſprit de vin.

Sur le mot *Galla*. Les noix de galle sont fébrifuges, elles arrêtent les fiévres intermittantes : la dose en est de demie dragme, étant avalée en poudre ou en bole à l'entrée de l'accès, ou pendant l'intermission de quatre heures en quatre heures. Il faut avant que d'en commencer l'usage avoir fait les remedes généraux, qui sont les saignées & les purgations. Comme elles retiennent toujours leur effet ordinaire, qui est de resserrer beaucoup le ventre, le remede est d'avoir recours au lavement. On a l'obligation de la découverte de ce fébrifuge à Mr. Reneaume de l'Académie des Sciences.

On en prend occasion de remarquer que Mr. Lemery n'a mis son addition sur le Quinquina qu'après des memoires qu'il devoit tenir pour suspects, & qui sont faux.

Sur le mot *Panis*. Mr. Bartholin, Medecin Danois, rapporte, qu'en certains endroits de Norvége on fait une sorte de pain qui se garde jusqu'à quarante ans ; & c'est, dit il, une commodité : car quand un homme de ce païs-là a une fois gagné

de quoi ſe faire du pain, il en cuit pour toute ſa vie ; & après cela il paſſe le reſte de ſes jours en repos, ſans craindre la famine. Ce pain eſt fait de farine d'orge & d'avoine, qu'on paîtrit enſemble, & qu'on fait cuire entre deux cailloux creux. Il eſt preſque inſipide au goût, & plus il eſt vieux, plus il eſt agréable, de ſorte qu'en ce païs-là on eſt auſſi friand de pain dur, qu'ailleurs on aime le pain tendre. Auſſi a-t'on ſoin d'en garder très-longtems pour les feſtins : & ce n'eſt point une choſe extraordinaire, qu'au feſtin qui ſe fait à la naiſſance d'un enfant, on mange du pain qui a été cuit à la naiſſance de ſon grand-pere. Mais on n'eſt pas aſſez heureux de trouver partout de quoi faire ce pain ; car en quelques endroits on ne trouve ni orge ni avoine; & l'on eſt contraint de broyer de l'écorce de ſapin, & d'en faire une autre ſorte de pain, qui ſe conſerve auſſi fort longtems. En d'autres lieux on fait du pain de gland.

Sur le mot *Moſchus*, on ne peut convenir de ce que Mr. Lemery dit

du musc ; par l'inspection même de la peau de l'animal qui porte le musc, & que le F. Du Soleil a reçûë de Bengale, on est obligé de penser autrement. Mr. Rondeau, Marchand Epicier à Roüen, garde une peau toute semblable, qu'un de ses amis lui envoya du Tonquin. C'est une espece de chevreil fort leger, qui est assez commun dans les Royaumes du Tonquin & de Boutan, & dont Mr. Tavernier a donné la figure dans ses voyages du Mogol. Il est couvert d'un poil fort long, fort épais, par ondes, blanc près de la peau & fauve en dehors.

Ce Chevreil porte attachée au nombril la vessie qui contient le musc ; avec cette différence entre le mâle & la fémelle, que la vessie est renfermée dans le ventre de celui-là, & qu'elle est pendante au ventre de celle-ci. Ainsi les vessies dans lesquelles le musc nous vient sont de deux sortes.

Les premieres sont rondes, lissées, unies, & parfaitement ressemblantes aux vessies, comme à celles de cochon ; mais la base, par où elles

tiennent au nombril de l'animal, eſt couverte d'un poil tourné en rond & conſervant la figure du nombril : la même baſe, ce qui eſt extraordinaire, a auſſi du poil en dedans, plus court & plus fin, qui quelquefois ſe mêle dans le muſc. Les ſecondes ſont oblongues, à peu-près de la figure d'un œuf coupé obliquement en deux ; dans l'animal elles paroiſſent comme une tumeur, s'allongeant du nombril vers la partie poſtérieure du ventre : le dehors eſt couvert de poil, le dedans eſt uni.

La différente poſition des veſſies dans le chevreil mâle & dans la fémelle fait auſſitôt comprendre que le muſc du mâle eſt cuit, & par conſéquent plus odoriférant & meilleur. Les Marchands Droguiſtes n'ont pas eû raiſon de l'appeller muſc du Tonquin, & de donner à l'autre le nom de muſc de Bengale. Ce qui les diſtingue n'eſt pas le païs dont ils ſont apportez : il ſeroit plus juſte de les nommer muſc noir, ou mâle, & muſc blanc, ou fémelle.

ARTICLE XLIX.

TRAITÉ D'ARITHMETIQUE *Théoripratique en sa plus grande perfection, où l'on réduit à des principes généraux les opérations qui regardent principalement les arts & le commerce; tant en entiers qu'en parties usuelles, & aussi en logarithmes, en fractions communes, & en fractions décimales; avec des démonstrations indépendantes de la Géometrie & de l'Algébre.* A Paris, chez J. de Nully ruë S. Jacques, & C. Jombert quay des Augustins. Janvier 1715. Par Mr. Parent de l'Academie R. d. S. Professeur de Mathématique & de Physique.

L'Auteur de ce Traité ayant formé le dessein de faire présent au public des Elemens qu'il enseigne à Paris depuis une vingtaine d'années, commence par nous donner son Arithmétique en deux parties, dont la premiere ne contient que les regles, pour ainsi dire, indispensables dans l'usage de la vie commune. La

ſeconde eſt compoſée de regles dont l'uſage eſt moins étendu, & qui conviennent particuliérement, ou à l'art militaire, ou à l'arpentage, ou au commerce.

On trouve dans la premiere les quatre opérations ordinaires, ſçavoir, l'addition, la ſouſtraction, la multiplication & la diviſion, tant en entiers qu'en parties, avec leurs abregez & leurs démonſtrations ſimples & naturelles expliquées dans les neuf premiers chapitres. Dans les quatre ſuivans il traite des regles de proportion ſimples, ou compoſées, droites ou inverſes, & des regles conjointes droites & inverſes; & donne des abregez, des explications & des démonſtrations nouvelles & familieres de toutes ces regles, d'ailleurs aſſez embroüillées dans les Auteurs. Les chap. 14. & 15. ſont employez aux pratiques & théories des regles de ſocieté ſimples & compoſées. Il explique dans le 16. les regles d'eſtimation; dans le 17. il donne tous les différens uſages des regles d'alliage. Il traite dans le 18. des progreſſions arithmetiques & géome-

triques ; & fait voir à cette occasion une nouvelle application de la progression géometrique triple à la pratique de la Statique ; sçavoir, qu'avec les seuls poids de (1 liv. 3 liv. 9 liv. 27 liv. &c.) on peut peser jusqu'à la valeur de leur somme, qui est ici 40 liv. en mettant des poids à propos des deux côtez de la balance, comme les Marchands le pratiquent dans le besoin ; au lieu qu'avec les cinq premiers (1, 2, 4, 8, 16,) de la progression géometrique doublez, on ne sçauroit peser que jusqu'à la valeur de leur somme, qui est 31 liv. ainsi cette découverte pourra avoir son usage dans la societé civile.

Il traite dans le chapitre 19. des opérations qu'on est quelque-fois obligé de faire par les logarithmes, pour éviter des calculs immenses où l'on tombe par l'arithmetique naturelle. Il en donne des exemples dans les interêts d'interêts pour des tems & parties de tems quelconques, avec les raisons de toutes ces pratiques.

Le premier chapitre de sa 2e partie traite des racines quarrées, tant

en entiers qu'en parties. L'Auteur prend de là occasion de résoudre, pour servir d'exemples, quelques problêmes de l'art militaire assez curieux, & qui peuvent avoir leur utilité. Il suppose qu'on veüille former un quarré avec 2378 hommes, ensorte qu'il reste un quarré vuide au dedans du premier qui contienne dix hommes de front, & de file; & trouve que le côté du premier quarré doit contenir 49 hommes, & qu'il en reste encore 41 pour le besoin. Il suppose aussi que l'on est obligé par la nature du terrein qu'il faut occuper, de ranger 3781 hommes sous la figure d'un quarré long, dont la longueur est à la largeur, comme 5 a 3; & qu'il faut de plus laisser au dedans un quarré long & vuide qui ait 12 hommes en longueur & 8 en largeur, & trouve que la longueur du quarré long proposé doit contenir 80 hommes, & sa largeur 48, & qu'il reste encore un homme. Il fait la même chose à l'égard d'un triangle équilateral, & d'un éxagone régulier. Il trouve (par exemple) que pour former un tel éxagone avec

1000 hommes, laiſſant autour du centre un pareil éxagone vuide dont le côté ſoit de 12 hommes, il faut que le côté du premier contienne 21 hommes, & il reſte encore 10 hommes pour le beſoin.

Tout le ſecond chapitre eſt employé aux regles des fractions vulgaires, dont il fait l'application à celles de proportion compoſées & conjointes, & aux regles teſtamentaires. Il donne les théories de toutes ces différentes regles. Il en déduit entre autres choſes, pour ſervir d'éxemple, la réſolution d'un problême des plus intéreſſans, dans lequel il fait voir qu'il eſt impoſſible de trouver une fraction qui marque le rapport de la circonférence d'un cercle à ſon diametre, & cela en ſe ſervant de la célebre progreſſion Leibnizienne, qui ſe trouve démontrée en quantité d'Auteurs : car il fait voir que les ſommes des termes de cette progreſſion, à commencer depuis le premier juſqu'à un terme quelconque, ont toujours leur numerateur & leur dénominateur premiers entre eux, & par conſéquent irréduc-

tibles, & que cela se continuë même dans l'infini ; & comme on ne sçauroit trouver ce rapport exact qu'en prenant une suite indéfinie de termes de cette progression, il est manifeste que les exposans du rapport de la circonférence à son diametre, sont indéfinis en grandeur, & cependant toujours irréductibles entre eux. D'où s'ensuit l'impossibilité démontrée de ce fameux problême cherché depuis si longtems, aussi bien par les plus sçavans Géometres, que par les commençans ; & cela par une proprieté que l'Auteur de la progession, aussi bien que tous ceux qui l'ont démontrée depuis lui, ont apparemment ignorée ; puisqu'ils n'auroient pas manqué d'en tirer la conséquence que M. Parent en a déduite.

Il ne reste plus que de trouver assez de docilité, de raison & de lumiere, dans les Géometres encore entêtez de ces problêmes, pour vouloir bien ouvrir les yeux & reconnoître la chimere après laquelle ils courent, & l'on ne doit pas tenir moins de compte à Mr. Parent d'a-

voir délivré la Géometrie de cette chimere, que si le problême eût été possible & qu'il l'eût découvert; d'autant que s'il eût été possible, le chemin qu'il a pris lui auroit donné des fractions toutes réductibles, dont la derniere auroit été finie, & par conséquent connuë.

Il explique l'arithmétique décimale dans le ch. 3. & y donne un essai de multiplication, de division, & de regles de proportion en entiers & parties, par le moyen de tables de réduction, qui sauvent la connoissance & la pratique des parties; ce qui réduit l'arithmétique aux seuls entiers, à peu près comme dans celle des Chinois, & ce qui abrege beaucoup le travail & le tems.

Dans le 4^e^. il fait un parallele de sa soustraction, multiplication & division en entiers & parties, avec les plus usitées des différens Auteurs; & pour cet effet il donne toutes les différentes maniéres de faire les dernieres opérations, ce qui se monte à 6 pour chacune; & fait voir que celles qu'il a suivies dans la premiere partie sont les plus abregées. Il

propoſe entre autres choſes une nouvelle maniere de diviſer les nombres, qui ſemble plus abregée qu'aucune qui ait paru juſqu'à préſent. Il n'a point voulu cependant la mettre encore en uſage, avant d'avoir reconnu le goût du public touchant cette nouvelle regle. Enfin, tout le dernier chapitre n'eſt compoſé que d'additions au dernier chapitre de ſa derniere partie, ſur les différentes regles d'eſcompte entre marchands & banquiers; où il fait voir que ſouvent ils ſe trompent dans la pratique de ces ſortes de regles, quoique très fréquentes parmi eux.

En un mot, quoique l'Arithmétique ait été traitée par un nombre innombrable d'Auteurs, on ne laiſſe pas de trouver dans celle-ci quantité de pratiques, d'applications & d'abregez nouveaux. Et afin qu'on pût les reconnoître, pour ainſi dire, d'un coup d'œil, l'Auteur les a marquées d'une étoile dans une ample table des matieres qu'il a miſe à la tête de l'ouvrage. On ne ſera pas fâché entre autres choſes d'y trouver des démonſtrations naturelles & courtes

de toutes les pratiques de l'Arithmetique, qu'on ne trouve ailleurs que dépendamment de la Géometrie ou de l'Algebre ; ce qui engage ceux qui veulent entendre cette ſcience à en apprendre au moins deux au lieu d'une ſeule, & à avoir recours à des maîtres, ce qui double la peine, le tems & la dépenſe, au lieu qu'il eſpere qu'avec un peu de diſpoſition & d'application, chacun pourra déformais entendre de ſoi-même cette premiere partie de Mathématique.

Il ajoute à la ſuite de la table 27 axiomes, ou principes de raiſon, d'où toutes les Théories de ce traité ont été tirées, & qui ſont comme un ſecond tableau où l'on voit tout le traité en raccourci. L'Auteur en promet autant ſur la Géometrie dans le cours de cette année ; & afin que les Sçavans trouvent de quoi profiter dans la lecture de ce volume, de même que les commençans, il a joint à la fin la réſolution de pluſieurs problêmes phyſico-mathématiques, auſſi utiles que curieux, qu'il n'avoit, pour ainſi dire, qu'ébauchez dans ſes eſſais de Mathématique & de

Physique des deux éditions. Dans le premier de ces problêmes il détermine la situation, route & vitesse d'un vaisseau poussé par le vent, d'une maniere plus générale que celles qu'il a publiées en 1705. & 1713. & qui les comprend toutes deux. Il reprend la question dès les fondemens, & descend dans le dernier détail. Et afin que sa théorie soit plus complette, il adjoute à ce premier problême, un second sur les résistances des figures mûës dans l'eau. Ce problême en renferme près d'une vingtaine d'autres ; car il y examine les cercles, les figures paraboliques, elliptiques & hyperboliques ; les pyramides, les cônes, les spheres, les sphéroïdes oblongs & aplatis, les conoïdes elliptiques & hyperboliques, tant sur les axes que sur les bases & sur les tangentes &c. On trouve dans tous ces problêmes quelque chose de singulier, par éxemple, la résistance du demi cercle & les deux tiers de celle de son diametre, & les quatre tiers de celle de son triangle rectangle isoscele inscrit ; la résistance d'un cône droit & rectangle n'est que la moi-

tié de celle de ſa baſe ; ſi l'angle du ſommet eſt de ſoixante degrez, elle n'en eſt que les trois quarts ; & ſi cet angle eſt de 30 degrez, elle n'en eſt qu'un quart. Il trouve encore que la réſiſtance d'un hemiſphére n'eſt que la moitié de celle de ſa baſe ; mais ce qui paſſera pour un veritable paradoxe, c'eſt que cette réſiſtance de l'hemiſphére ſoit préciſément égale à celle de ſon cône droit rectangle inſcrit. Toutes ces réſolutions ſont tirées d'une formule très-générale qu'il a donnée dans ſes élémens de Méchanique & de Phyſique en 1699. 4e. partie chap. 20. Entre autres choſes il entre dans un grand détail ſur la réſiſtance du vaiſſeau à plat & varangues, propoſé par Mr. Neuton, & conſtruit par Meſſieurs Fabio & De l'Hôpital, & trouve une eſpece de nouveau paradoxe dans la comparaiſon de la réſiſtance de ce ſolide avec celle de ſa baſe, ſçavoir, qu'elle n'en eſt que la 67e partie. Les nouvelles méthodes par leſquelles on a trouvé pour ce vaiſſeau la figure de moindre réſiſtance n'auroient-elles point erré par trop

de bonté ? C'eſt ce qu'il laiſſe à examiner aux Sçavans.

Dans le 3e problême il calcule le vol des oiſeaux en toute ſorte de circonſtance, par une méthode beaucoup plus courte & plus générale que celle dont il s'eſt ſervi dans les eſſais de la 2e édition. Il ſe fonde entre autres choſes ſur un principe d'Hydroſtatique, tiré de quantité d'experiences conſtantes, lequel paroît ſingulier par ſon extrême ſimplicité, ſçavoir, que toujours 22 fois le quarré de la viteſſe de l'air multiplié par la baſe contre laquelle il choque, donne le poids en grains qu'il peut ſoûtenir à pareille diſtance de l'axe.

Dans le 4e problême, il réſout les queſtions préliminaires de la perſpective dans leſquelles on tombe lorſqu'on veut commencer un tableau, fondé ſur des principes différens de ceux qu'il avoit employez dans nos Memoires d'Octobre 1713. & plus convenables à cet art. Enfin, dans le 5e il réſout entre autres choſes une objection fort curieuſe, & qui a déja été propoſée contre le ſyſtême de Deſcartes ſur le flux & re-

flux de la mer. Sçavoir, comment il est possible que la lune étant dans le tropique du Capricorne, agisse aussi fortement sur les eaux de la mer pour les pousser vers les côtes de l'Europe, que quand elle en est plus voisine de 47 degrez dans le tropique d'Eté. De plus, en perfectionnant la démonstration de Mr. Mariotte sur la diminution des jets d'eau verticaux par la rencontre de l'air, & supposant que DE soit la hauteur du réservoir d'un jet d'eau par experience, DH celle de ce jet, que DA est la hauteur d'un second reservoir dont on veut connoitre celle de son jet DG, il trouve ($DG = \frac{AD \times DE \times DH}{DE \times DH + DA \times EH}$) au lieu de la raison doublée de celle des reservoirs que Mr. Mariotte conclut, & fait voir par les experiences même de Mr. Mariotte, que cette regle est aussi exacte que nous en ayions en Physique, & beaucoup plus que celle de M. Mariotte.

ARTICLE L.

LA BIBLIOTHEQUE DES Prédicateurs. Seconde partie, contenant les mysteres de Nôtre Seigneur & de N. Dame. Tome 1. Les mysteres de Nôtre Seigneur jusquà sa passion. A Lyon, chez Antoine Boudet, *in* 4°. *Tome premier pages* 587.

TOut le monde souhaitoit que l'Auteur de la Bibliotheque des Prédicateurs entreprît les mysteres, après avoir épuisé dans huit tomes tous les sujets de morale; on le souhaitoit, sans oser l'esperer d'un homme de quatre vingt quatre ans. L'Auteur animé par le succès extraordinaire de la premiere partie de son ouvrage, dont la seconde édition est venduë en partie avant que d'être finie, a bientôt achevé ce qu'on n'osoit attendre de lui, & mettant à profit une santé ferme, & les fruits d'une longue étude, il donne le premier tome des mysteres, le second s'imprime, & les deux tomes renfermeront tous les mys-

teres de N. S. le troisiéme contiendra tous les mysteres de Nôtre-Dame.

Une Bibliotheque des Prédicateurs sur les mysteres, a des difficultez qu'une Bibliotheque de Prédicateurs sur les sujets de morale n'a pas : pour préparer les Orateurs Chrétiens à traiter dignement les mysteres, il faut éclaircir les questions de la Théologie les plus abstruses, il faut rabaisser la partie la plus sublime de cette divine science jusqu'à la portée du peuple. Il faut l'exactitude la plus rigide dans le choix des expressions, parceque dans ces matieres importantes la moindre faute dans le langage jette dans des erreurs de dogme. L'Ecriture & les Peres fournissent beaucoup, mais les Predicateurs modernes fournissent peu. Un mauvais goût, une fausse délicatesse, c'est trop peu dire, une illusion dont le funeste effet sera d'éteindre peu à peu la foi dans les cœurs, l'ignorance des Prédicateurs, & peutêtre leur incrédulité secrette, a fait substituer à la solide explication des

myſteres de petits détails de morale, ornez d'un ſtile fleuri, & de portraits où le pécheur ſe reconnoît ſans ſe déplaire, où la politeſſe de l'Orateur frape ſeule, ſermons qui n'inſtruiſent ni ne touchent, & qu'on pourroit réciter dans une Académie, dans une Moſquée, dans un temple d'idoles, ſans preſque y rien changer; diſcours où ces Rhéteurs Grecs, qui corrompirent l'éloquence à force de la farder, reconnoîtroient tout leur art; ſermons également éloignez de la ſimplicité convaincante des Apôtres & du ſublime des Prophetes; diſcours qui ne demandent dans l'Orateur, ni connoiſſance de la Théologie, ni lecture des Peres, ni étude de la religion, ni communication avec Dieu; ſermons dont on prend le ſtile dans les Romans, & la matiere dans les cercles des Dames. Eſt-ce ainſi que les ſaints Peres inſtruiſoient leurs peuples? On veut être éloquent, il ſuffiroit de vouloir être inſtructif & édifiant; mais qu'on veuïlle être éloquent, j'y conſens; les myſteres de la religion, ces chefs

d'œuvres de la ſageſſe, de la puiſſance, de la juſtice, de la bonté de Dieu, n'ouvrent-ils pas un vaſte champ à l'éloquence, ne la ſoutiennent-ils pas par le merveilleux, n'élevent-ils pas l'eſprit, n'intéreſſent-ils pas le cœur ? Les modeles divins que les actions de JESUS-CHRIST nous préſentent, les exemples de ſa ſainte mere, s'ils étoient propoſez avec art, ne ſeroient-ils pas plus propres à reformer les mœurs, que des regles de morale propoſées froidement & des peintures ſatiriques ? Ne le cachons pas, cette maniere de prêcher les myſteres a été introduite par les Janſéniſtes, & ce n'eſt pas la moins dangereuſe des nouveautez dont ils ont infecté l'Egliſe. Le Pere Bourdalouë a retenu en ce genre, comme dans les autres, la véritable maniere de prêcher chrétiennement. Ceux qui voudront l'imiter trouveront dans le livre dont nous parlons, tous les ſecours neceſſaires pour le faire : l'Auteur y a recüeilli avec ſoin tout ce que les ſermons & les traitez de pieté les plus eſtimez ont de propre à éclaircir les

mysteres, & à en faire sentir la grandeur & l'importance.

ARTICLE LI.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut, très puissant & excellent Prince, Monseigneur Charles de France Duc de Berry, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denys en France, le 16. Juillet 1714. Par Monsieur l'Abbé le Prevost, Prédicateur du Roi.* A Paris, chez Estienne Papillon ruë Saint Jacques, 1714. *In* 4°. *pages* 46.

CE n'est pas ici le coup d'essai de M. l'Abbé le Prevost, on l'entend depuis quelques années avec plaisir dans les principales Eglises de Paris, la Cour l'a entendu cet Avent & l'a fort applaudi. Son premier panégyrique de S. Loüis, prononcé devant l'Académie Françoise, a été rendu public, & ce Corps célebre, ces Juges souverains de l'éloquence, lui en ont demandé un second, qu'ils n'ont pas moins estimé que le premier. Ses Oraisons

funebres du Cardinal de Furstemberg, & de feu M. l'Evêque de Chartres, l'ont fait choisir pour celle dont nous parlons.

L'exorde n'en est pas la moindre partie ; il est veritablement éloquent & veritablement Chrétien, l'Orateur nous y représente Dieu, employant tour à tour la bonté & la séverité, les faveurs & les châtimens, pour nous rappeller à lui ; il fait regarder la mort de l'aimable Prince dont il est le Panegyriste, comme un coup de rigueur dont nous devons profiter pour en éviter de plus rudes, comme une voix de Dieu qui I. *instruit les grands, par les Princes qu'il no s ôte, à s'attacher à Dieu* : qui II. *instruit les peuples, par les Princes qu'il nous ôte, à chérir de plus en plus les Princes qu'il nous laisse.* Le commencement de la premiere partie est sublime par les pensées & par les expressions, & d'autant plus sublime qu'il est plus vrai & plus chrétien.

„ A quel autre appartient-il d'ins-
„ truire les grands qu'à celui qui les
„ fait, qui les éleve & qui les sou-

„ tient ; qu'à ce Roi immortel,
„ qui leur prête ſon autorité pour
„ maintenir l'ordre dans l'Univers ;
„ qu'à ce Dieu ſeul puiſſant par lui
„ même, ſeul grand ſans meſure,
„ ſeul ſage ſans mélange d'imper-
„ fection, qui les a mis ſur nos têtes ;
„ non pour eux, mais pour ſa gloire,
„ & qui les doit juger avec plus de
„ rigueur, parcequ'il les a prévenus,
„ ornez, enrichis avec plus de mi-
„ ſéricorde. Ecoutez-le donc, ce
„ Maître, Grands du monde : c'eſt
„ lui qui nous parle dans la triſte cé-
„ rémonie qui nous aſſemble ; il
„ faudroit que frappez du plus cri-
„ minel aveuglement vous euſſiez dit
„ dans vôtre cœur, comme l'inſenſé,
„ il n'y a point de Dieu, ſi vous ne
„ reconnoiſſiez pas ſa voix ſuprême
„ dans tous ces lugubres évenemens,
„ qui ont jetté parmi nous la ſurpri-
„ ſe & l'effroi, la triſteſſe & la conſ-
„ ternation ; mais à nous borner à la
„ mort de Monſeigneur le Duc de
„ Berry, quelles leçons Dieu ne nous
„ fait-il pas ? Il l'enleve dans toute la
„ vigueur de la jeuneſſe, dans un
„ tems où il étoit la conſolation du

» Roi, au milieu des douceurs d'u-
» ne légitime union, & malgré les
» esperances d'une vie plus régulie-
» re & plus parfaite : & par là il vous
» apprend, à vous qui brillez ici bas
» par la naissance, & par les digni-
» tez, à ne point compter sur la
» force de l'âge, à ne point différer
» de le servir ; & à vous attacher
» à lui seul, parceque tout ce qui
» vous en écarte n'est que vanité,
» misere, abomination.

L'édification des Auditeurs doit être le but de tous ceux qui parlent à la face des saints Autels, la vérité doit être la mesure des loüanges que donne un Orateur Chrétien. M. l'Abbé le Prevost peut leur servir de modele dans l'accomplissement de ces devoirs ; il ne donne à son Prince que des éloges avoüez, il le peint tel qu'il étoit, l'image de son pere, l'héritier de sa bonté, de son affabilité toujours égale, de sa droiture, ennemi de la médisance, vaillant, juste, plein de Religion, quoique entrainé par les charmes séduisans du monde. Prédicateur habile & zelé, Mr. l'Abbé le Prevost tourne tout ce qu'il

dit d'une maniere à instruire & à toucher ses Auditeurs. Voici un endroit où ce talent paroît, & cet endroit suffira pour exciter l'envie de lire toute l'oraison. « Helas ! que l'état des Puissances merite, selon » Dieu, de compassion, & que les » peuples leur sont redevables, non-» seulement quand elles édifient; » mais encore quand elles ne scan-» dalisent pas ! Tout ce qui les en-» vironne les invite à s'égarer, & » cherche à les amollir : c'est à eux » que s'attache, & autour d'eux que » se répand la séduisante volupté ar-» mée de ses funestes attraits; quel-» les formes ne prend-elle pas pour » les vaincre, & de quels artifi-» ces n'use-t'elle pas pour assûrer » sa victoire ! Admirons ici la divi-» ne providence, & rendons lui gra-» ces, d'avoir secouru le jeune Prin-» ce, & de lui avoir épargné au mi-» lieu des fragilitez humaines, des » chûtes éclatantes, & plus fatales » encore à la foi & à la Religion, » qu'à la reputation & à l'honneur; » cependant quoiqu'il n'eût point » à se reprocher certains vices scan-

„ daleux, jamais l'infortuné Jona-
„ thas a-t'il gémi plus amérement
„ d'avoir goûté un peu de miel con-
„ tre la défense de Saül, que le Duc
„ de Berry gémissoit quelquefois de
„ se permettre les plaisirs, & de faire
„ l'usage, quoique naturel, de toute
„ sa prosperité, sans en faire un assez
„ fréquent du calice & de la morti-
„ fication de JESUS-CHRIST? Com-
„ bien de fois a-t'il reconnu qu'il pé-
„ choit contre l'esprit du Christia-
„ nisme, & s'en est-il affligé dans
„ le secret? La régularité du Dau-
„ phin son frere lui étoit sur cela
„ une source féconde de remords.
„ Ah! Messieurs, quel nom viens-je
„ de prononcer, & pourquoi faut-il
„ que je reveille le souvenir d'une
„ mort si funeste à nôtre patrie?
„ Mais que dis-je, ce souvenir ne
„ s'affoiblira jamais; la perte de cet
„ admirable Dauphin est un sinistre
„ évenement dont la mémoire ne fi-
„ nira qu'avec la nation; nous la
„ sentons dans toute son étenduë,
„ cette perte immense, & vous la
„ sentirez, François nos neveux qui
„ n'êtes pas encore; ne dûssiez-vous

„ naître que dans le dernier âge de
„ la Monarchie, ce que nous avons
„ admiré, ce que nous avons pleuré,
„ vous coûtera des regrets, épuisera
„ vos éloges, & peutêtre méritera
„ vôtre culte .... Si quelqu'un s'est
„ consolé de la mort de ce Prince
„ pieux, équitable, éclairé, attentif,
„ ce n'est que l'impie qui trahit ou-
„ vertement la sainteté de l'Evan-
„ gile, & qui déshonore le nom Chré-
„ tien par la licence & par le scan-
„ dale : ou bien ces hommes habiles
„ à prévoir & à saisir les malheurs
„ pour en profiter, & les entretenir,
„ qui bâtissent leur fortune dans les
„ tenebres sur les odieux fondemens
„ de la rapine & de l'usure, & qui,
„ s'il leur étoit libre, sçauroient
„ créer la disette au milieu de l'a-
„ bondance, pour s'engraisser inhu-
„ mainement de la faim & des larmes
„ de leurs concitoyens.

Nous ne pouvons ometre les reflexions de l'Orateur, sur la résignation du Prince à la mort.

„ Quand on lui annonce qu'il est
„ tems de mettre ordre à sa conscien-
„ ce & de se préparer à la mort, quel-

„ les ſont ſes diſpoſitions ? Quel eſt
„ ſon langage ? *Je croyois*, répond-il,
„ *être mieux : mais Allons, puiſque Dieu*
„ *le veut.... Allons puiſque Dieu le veut.*
„ Edifiantes, mais lamentables pa-
„ roles, trop éxactement verifiées
„ peu après. Helas ! Prince, il eſt vrai,
„ vous irez, & vous n'irez que trop
„ rapidement au terme fatal où nous
„ vous voyons aujourd'hui, & où
„ nous vous perdons pour toujours.
„ *Allons, puiſque Dieu le veut.* Dans un
„ Prince de vingt huit ans, attendiez-
„ vous, Meſſieurs, cette ſoumiſſion ?
„ Le fidelle Iſaac ſe préſenta-t'il au
„ ſacrifice avec plus de docilité ? Se
„ plaignit-il moins de la rigueur de
„ ſont ſort ? oublia-t'il plus parfaite-
„ ment ſon âge tendre, & ſon état
„ heureux & paiſible ? *Allons, puiſque*
„ *Dieu le veut.* Dans cette réponſe gé-
„ néreuſe & chrétienne, toute la re-
„ ligion du Prince ſe développe,
„ toutes ſes vertus s'éxpriment. N'eſt-
„ ce pas, comme s'il diſoit : Dieu eſt
„ trop grand, pour refuſer d'obéïr :
„ trop bon, pour ne pas eſperer en ſes
„ miſericordes, ſoutenu de ces ſenti-
„ mens, il ſe lave juſqu'à trois fois

„ *dans les fontaines du Sauveur*; il reçoit
„ en victime préparée au coup mor-
„ tel, l'Agneau divin qui donne l'im-
„ mortalité ; il ouvre lui-même son
„ sein, & présente son corps à l'onc-
„ tion sacrée, il répond aux prieres
„ de l'Eglise d'un ton plus ferme que
„ le sacré Ministre qui les prononce.
„ Touché des attentions & des assi-
„ duitez du Roi son grand pere, & son
„ maître, sa reconnoissance va jusqu'à
„ la délicatesse, & sa délicatesse jus-
„ qu'à l'inquiétude : il craint de n'a-
„ voir pas eû, pour le satisfaire, assez
„ d'ardeur & d'application ; mais il
„ se reproche encore tout autrement
„ d'avoir négligé de plaire à Dieu. Je
„ ne vous dirai donc point ici qu'il
„ regarde la mort avec l'intrépidité
„ dont les Héros regardent les dis-
„ graces : ce seroit la loüange d'un
„ Philosophe, & je loue un Chré-
„ tien. Mr. de Berry s'humilie com-
„ me pécheur, sous la main puissan-
„ te du Très-Haut : il sent tout le
„ poids de ses iniquitez : sa foi est
„ trop éclairée, pour lui permettre
„ d'être tranquille, & de ne pas trem-
„ bler dans la terrible attente des Ju-
„ gemens de Dieu.

Nous ne pouvons refuſer à nos Lecteurs le plaiſir de lire ici les motifs de conſolation que l'Orateur donne au peuple François en finiſſant ſon diſcours.

„ Chrétiens, nous ſommes encore „ moins malheureux que coupables. „ L'Eternel ſe ſouvient toûjours de „ ſes anciennes miſéricordes, & quel- „ que légitime que ſoit nôtre dou- „ leur, nous pouvons en adoucir l'a- „ mertume, en nous diſant les uns „ aux autres, comme les enfans de „ Jacob le diſoient dans leur infor- „ tune, avec quelque ſorte de com- „ plaiſance : *Pater adhuc vivit* : Nôtre „ pere vit encore. Oüi, Meſſieurs, ce „ Roi qui nous a vû naître ; ce Roi „ qui mériteroit de vivre toûjours, „ s'il y avoit ici bas des recompenſes „ dignes de lui, ce Roi qui ne peut „ l'être trop long-tems pour nôtre „ félicité, que lui ſeul peut rétablir „ & rendre durable, ce Roi dont la „ conſervation fait le bonheur de „ l'Etat, & la conſolation de l'Egliſe, „ il vit encore, Meſſieurs, le Ciel „ le conſerve, & nous épargne en

„ le conſervant, *Pater adhuc vivit*;
„ non ſeulement il nous eſt donné
„ de le voir ſurvivre à tant de revo-
„ lutions, ce Monarque, l'objet de
„ vos vœux; mais il ſe prépare un
„ autre lui-même dans le jeune Dau-
„ phin, unique & précieux reſte d'un
„ ſang qui doit perpétuer nôtre bon-
„ heur: *Eſt nobis Pater & puer parvu-*
„ *lus*: il croît, il ſe fortifie, ce ten-
„ dre Prince que la mort menaça, en
„ nous arrachant ſon aimable frere:
„ il charme déja par ſes maniéres, &
„ par ſes réponſes, il fait toute la
„ joye de nôtre pere commun: *Eſt*
„ *nobis Pater & puer parvulus, cujus*
„ *frater mortuus eſt.*

ARTICLE LII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puiſſant & excellent Prince, Monſeigneur Charles de France Duc de Berry & d'Alençon, prononcée à Alençon dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, le trentiéme du mois d'Août 1714. Par Mr. l'Abbé Favier, de l'Ordre de Cluni, Prieur Titulaire de Sainte Croix de* Mars 1715.

Provins. A Paris, chez Etienne Papillon, ruë S. Jacques, 1714. *in 4°. pp.* 36.

MOnſieur l'Abbé Favier emprunte les paroles de Jeremie, *Helas, helas, Seigneur mon Dieu, s'é-crie-t'il, après le Prophete, avez-vous donc trompé ce peuple & la ville de Jerusalem, en leur diſant vous aurez la paix; & voilà que l'épée vient de les percer juſqu'au cœur.* Ainſi, continuë l'éloquent Orateur, „pouvons-nous parler dans le triſte évenement qui nous a fait répandre tant de larmes depuis pluſieurs mois. La paix après laquelle nous avions ſi longtems ſoupiré, deſcenduë enfin des Cieux, ſembloit nous annoncer un heureux avenir. Nous la regardions comme le ſigne favorable, & le gage certain, d'une alliance qu'il avoit plû au Dieu des miſéricordes de contracter avec nous; & loin de toute allarme, nous eſperions que toute chair qui a vie, ne périroit plus déſormais par le glaive des vengeances.

„ Mais idées trompeuſes! vaine

,, confiance ! un coup mortel vient
,, de nous percer jusqu'au cœur: *Ecce*
,, *pervenit gladius usque ad animam.* La
,, mort impitoyable a étendu encore
,, une fois sa main. Elle nous a enle-
,, vé un Prince qui faisoit nos déli-
,, ces, qui étoit l'objet de nos vœux,
,, sur qui nous fondions une partie
,, de nos plus belles esperances ; un
,, Prince que nous respections, que
,, nous aimions, un Prince qui par
,, l'égalité de son esprit, par la droi-
,, ture de son cœur, par la bonté de
,, son naturel, par la douceur de son
,, caractere, par son affabilité, son
,, équité, sa probité, étoit de ces
,, hommes dont parle l'Apôtre, que
,, la providence n'a placez au dessus
,, des autres, qu'afin qu'ils contri-
,, buassent à les rendre heureux, & à
,, leur faire passer des jours doux &
,, paisibles.

,, Ah ! grand Dieu, nous oublions
,, volontiers tous les maux que nous
,, avons soufferts pendant une guer-
,, re longue & opiniâtre ; mais, *Er-*
,, *gòne decepisti*, ne nous avez vous
,, donc accordé la paix avec nos en-
,, nemis, que pour nous faire vous

,, même une guerre plus cruelle?
,, Falloit-il étendre ainsi vôtre cole-
,, re de génération en génération?
,, Après tant de nobles victimes que
,, vous aviez déja sacrifiées à vôtre
,, courroux, vôtre épée ne devoit-
,, elle pas se reposer, & n'étoit-il pas
,, tems qu'elle cessât de fraper?

,, Rendons, Messieurs, rendons
,, l'honneur qui est dû à la grandeur
,, de nôtre Dieu. Ses œuvres sont
,, parfaites; ses voyes sont pleines d'é-
,, quité .... Il est rempli de justice
,, & de droiture. S'il nous traite avec
,, tant de rigueur, ce n'est que par-
,, ceque nous portons encore indi-
,, gnement le nom de ses enfans; que
,, parceque nous n'avons pas encore
,, cessé de l'offenser. Ni les malheurs
,, que nous avons essuyez, ni les per-
,, tes que nous avons faites, rien n'a
,, pû nous faire changer. Toujours
,, mêmes crimes, mêmes désordres.
,, Pourquoi donc s'arrêteroit-il? Qui
,, est en droit de lui dire, comme
,, Job: Retirez vôtre main de des-
,, sus moi, Seigneur, & ne m'épou-
,, vantez plus par la terreur de vôtre
,, puissance: *Manum tuam longe fac à*

„ *me ; & formido tua non me terreat.*

„ Mais que fais-je ici, Messieurs ?
„ Voudrois-je vous rendre coupables de la mort du Prince que nous pleurons ? Nourris dans les principes solides de la Religion, & guidez dans le chemin sûr de la vertu par des Ministres sages & éclairez, sous les yeux & par la vigilance d'un Prélat plein de zele & de charité, aussi édifiant par sa conduite que respectable par son caractere, quel tort n'aurois je pas de m'en prendre à vous ? Cherchons donc plûtôt à vous consoler, vous, Messieurs, que le respect, la reconnoissance & l'affection, tenoient particulierement attachez à la personne de ce Prince, que Dieu vous avoit donné pour maître. Vous l'avez perdu ; en cela l'Esprit Saint même approuve vos regrets : *Suprà mortuum plora.* Mais vous avez lieu d'esperer qu'il est entré dans le séjour du repos ; & c'est, selon le même Esprit Saint, ce qui doit donner de justes bornes à vôtre douleur, *Modicùm plora supra mortuum, quoniam requievit.*

Mars 1715.

„ Ainſi , Meſſieurs , comme les
„ larmes , tout ameres qu'elles ſont ,
„ ne laiſſent pas d'adoucir nos peines,
„ ſelon la penſée de Saint Ambroiſe
„ dans une occaſion pareille à celle
„ d'aujourd'hui, je ne ferai nulle dif-
„ ficulté d'exciter les vôtres en vous
„ repréſentant toute la grandeur de
„ la perte que vous avez faite. Mais
„ comme la foi nous apprend qu'heu-
„ reux ſont ceux qui meurent dans le
„ Seigneur, je n'héſiterai point à vous
„ dire que vous ne devez pas vous
„ affliger inconſolablement ſur cette
„ perte , comme des hommes qui
„ n'auroient nulle eſperance. Voilà
„ tout le plan que je me ſuis formé.
„ Le récit des Vertus du Prince juſti-
„ fiera vos regrets : l'eſperance de
„ ſon bonheur ſera le motif de vôtre
„ conſolation, Heureux ſi en payant
„ ce tribut à vôtre zéle , je répons à
„ vôtre attente.

Le plaiſir avec lequel nous avons
û cet éxorde nous l'a fait tranſcrire
out entier. La douceur , l'élegance
u ſtile, la juſteſſe , la beauté natu-
elle des penſées, nous ont arrêtez.
elle eſt l'éloquence de Mr. l'Abbé
avier.

Toutes les parties de ſon diſcours répondent à l'exorde. Il y a beaucoup d'art dans le commencement de la premiere partie.

„ S'il ne nous étoit jamais permis
„ d'honorer de nos éloges que ces il-
„ luſtres morts qui ont été les prin-
„ cipaux mobiles des plus grands
„ événemens ; que ces maîtres du
„ monde, qui ont rempli l'Univers
„ du bruit de leurs actions éclatantes,
„ en préſence deſquels toute la terre
„ eſt demeurée dans le ſilence, &
„ dont la vie a été comme une eſpece
„ de tiſſus de prodiges ; j'en conviens,
„ Meſſieurs, je ne me préſenterois
„ pas ici avec autant de confiance
„ que je le fais. L'éloge de Monſei-
„ gneur le Duc de Berry n'eſt point
„ ſuſceptible de ces récits qui atti-
„ rent d'abord l'admiration, & qui
„ jettent tout d'un coup de la ſurpri-
„ ſe & de l'étonnement dans les eſ-
„ prits.

„ Mais quand je fais reflexion que
„ ce ſont les occaſions qui lui ont
„ manqué, & non pas lui qui a man-
„ qué aux occaſions ; qu'il a paru
„ avec toute la diſtinction d'un Prin-

„ ce de ſon rang dans celles où ſon
„ devoir l'a engagé, que la mort lui
„ a ravi celles que le tems auroit pû
„ lui faire naître ; que les exploits
„ guerriers dépendent ſouvent plus
„ du hazard & de la fortune, que de
„ l'intrépidité & de la valeur ; & ſur
„ tout que ce n'eſt point là, comme
„ nous l'enſeigne Saint Auguſtin, ce
„ qui diſtingue le Prince Chrétien de
„ l'idolâtre : quand je penſe que dans
„ le Prince Chrétien on doit plutôt
„ s'attacher aux qualitez du cœur
„ qu'à tout le reſte, que pour meri-
„ ter d'être loüé dans la chaire de ve-
„ rité, le titre de pacifique l'emporte
„ ſur celui de Conquérant ; que la
„ clémence affermit le trône, que
„ la voïe ſûre d'élever ſa gloire au
„ deſſus de tous les hommes, c'eſt
„ d'accomplir ſes œuvres avec dou-
„ ceur ; que les Grands trouvent
grace devant Dieu, ſitôt qu'ils ſça-
vent dépoſer toute fierté & toute
hauteur ; que Dieu eſt un Dieu
bon à ceux qui ont le cœur droit ;
qu'il n'y a rien que l'Ecriture re-
commande tant aux Rois de la
terre, & aux puiſſances qui appro-

„ chent du Trône, que d'aimer la
„ justice ; & que leur principale at-
„ tention doit être d'éloigner d'eux
„ le mensonge & la vanité : quand,
„ dis-je, je fais toutes ces reflexions,
„ alors je m'anime d'une sainte liber-
„ té, & plein de l'esprit de vérité
„ qu'éxige de moi mon ministere, je
„ dis que nous avons raison de pleu-
„ rer le Prince que nous avons perdu;
„ *Suprà mortuum plora.*

„ En effet vit-on jamais un esprit
» plus doux & plus affable ; un cœur
» plus universellemeut bon & bien-
» faisant ; une ame plus remplie de
» droiture & d'équité ? Et ne fut-ce
» pas par ces traits de ressemblance
» que la Providence acheva de for-
» mer dans le fils cette image du pe-
» re, déja commencée au dehors, & si
» bien marquée, que les yeux ne
» pouvoient l'y méconnoître ? L'é-
» ducation les fortifia, ces aimables
» traits ; l'âge & la raison les perfec-
» tionnerent.

Il faut nous arrêter, nous transcri-
rions insensiblement tout le discours;
égal par tout, il se fait lire tout entier
avec le même plaisir.

Mars 1715.

ARTICLE LIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HAMBOURG.

LE traité de Mr. Botticher, Medecin de Copenhague, sur la peste, est le fruit des expériences qu'il fit lui-même dans cette Capitale du Dannemark en 1711. Il croit que la peste n'est qu'une fievre maligne d'une espece plus violente; il prétend que la cause de la peste & des fievres malignes est un sel akali volatile répandu dans l'air, qui affecte d'abord les esprits animaux, qu'il met dans un mouvement extraordinaire, irrégulier, impétueux, & qui passé dans le sang le dissout; il permet la saignée dans les six premieres heures, mais il défend les purgations, & même les lavemens: les cordiaux & le jus de citron sont les remedes qu'il prescrit; il prescrit aussi d'allumer des feux pour purifier l'air; & de brûler des baïes de genievre: le vinaigre de rüe, & la racine d'Angéli-

que, ſont, ſelon lui, d'éxcellens préſervatifs contre cette funeſte maladie ; mais la thériaque eſt un remède dangereux, parcequ'il contient beaucoup d'alcalis & qu'il augmente la diſſolution du ſang.

Joannis Gottlieb Botticher Medicinæ Doctoris Hafnienſis morborum malignorum, inprimis peſtis & peſtilentiæ, brevis & genuina explicatio, ſanis principiis & propriis obſervationibus ſuperſtructa, cui peſtis per ſex menſes anno 1711. *Haffniæ ſævientis breviſſima & vera hiſtorica deſcriptio hinc & indè eſt adjuncta. Hamburgi, ann.* 1713. *in* 8°.

DE ROSTOCK.

On a imprimé ici le cours de Philoſophie de Mr. Æpin en ſix volumes.

Franciſci Alberti Æpini introductio in Philoſophiam, 6 volumes.

On a auſſi imprimé un volume des lettres de Mr. Garman.

Chriſtiani Friderici Garmanni Epiſtolæ.

DE BERLIN.

Mr. Paul Erneſt Jablonski a choiſi la langue Lycaonienne, dont il eſt parlé dans le ch. 14^e^. des Actes, pour le ſujet d'une diſſertation ſçavante, où il éxamine ſi c'étoit un dialecte du Grec, ou une langue differente, il ſe détermine à en faire une langue étrangere aux Grecs : il développe à cette occaſion l'hiſtoire de toutes les langues qu'on parloit dans l'Aſie mineure. Selon lui les Phrygiens étoient Thraces, c'eſt ce qu'on aura de la peine à lui accorder :

on lui passera plus aisément que les Lycaoniens parloient la même langue que les Cappadociens, & que la langue des Cappadociens étoit mêlée de Syriaque.

Disquisitio de lingua Lycaonica ad locum Actorum XIV. v. 11. speciminis loco placido eruditorum examini oblata, à Paulo Ernesto Jablonski. Berolini, in 4°.

DE BRESLAU.

M. Ebert a publié les vies de cent Silésiens distinguez dans la Republique des Lettres.

Gasparis Eberti centuria Silesiorum eruditione celebrium, in 4°.

D'OSNABRUG.

M. Cohausen flatte les hommes en leur faisant esperer de prolonger leur vie, mais c'est par le moyen des Apoticaires qu'il leur promet de la prolonger : le moyen n'est pas trop sûr, & il est bien triste.

Johannis Henrici Cohausen de vita humana per Pharmaciam prolonganda, in 4°.

DE LIPSIC.

M. Schroters a donné au public un traité de la Gabelle.

Ernesti Friderici Schroters de Gabella, in 4°. 1714.

On va commencer la belle édition de *Sextus Empiricus*, revû par le celebre Mr. Fabricius. On mettra en même tems sous la presse un extrait de ce qu'on peut tirer d'Hesichius pour expliquer l'Ecriture Sainte, & principalement pour éclaircir la ver-

ſion des Septante. C'eſt à un Docte de Brunſwik, nommé Mr. Biel, qu'on doit cet utile travail, intitulé *Heſichius ſacer.*

M. Mayer Jean-Frideric a prétendu critiquer les ſages regles que l'Egliſe Catholique obſerve quand elle permet la lecture de l'Ecriture Sainte aux Laïques. Voilà encore un Luthérien qui vient au ſecours du Pere Queſnel.

Joannis Friderici Mayeri tractatus lectionem Scripturæ Sacræ laicis eſſe concedendam. Lipſiæ, *in* 4°. 1714.

DE NUREMBERG.

M. Schamski a augmenté le nombre des abregez de Medecine.

Alexandri Schamski promptuarium Medico-practicum, *in* 4°.

DE FRANCFORT.

C'eſt une opinion aſſez répanduë, qu'il eſt utile de ſe faire ſaigner & de ſe purger au Printems & dans l'Automne. M. Verloſchnig a attaqué cette opinion, comme une erreur dangereuſe, & comme il n'ignoroit pas qu'il eſt difficile de l'emporter ſur des préjugez populaires, il s'eſt fortifié de l'autorité des plus fameux Medecins d'Alemagne, dont il produit les lettres.

Joannis Baptiſtæ Verloſchnig curationis Verno Autumnalis lunæ ſectioni, purgationi, vomitioni, innitentis abuſus, *in* 8°.

DE STRASBOURG.

M. Nenter, perſuadé qu'on ne peut être habile Medecin ſans connoître le ſujet ſur

lequel on travaille, & que la vraye maniere de traiter les maladies est de se proposer de rétablir le corps humain dans son état naturel, a crû qu'une description du corps humain en santé seroit un ouvrage utile aux Medecins.

Georgii Philippi Nenteri Theoria hominis sani, in 8°. Argentorati, 1714.

D'ITALIE, DE ROME.

On acheve l'édition d'un *nouveau tome de la continuation des Annales de Baronius.*

Le Pere Airoli a rempli l'engagement qu'il s'étoit fait, de donner une *nouvelle explication de la Prophétie de Daniel sur les septante semaines.* C'est peutétre l'endroit de l'Ecriture sur lequel on a proposé plus de conjectures. Celle du Pere Airoli doit être mise *au rang des plus probables & des plus sçavantes.*

DE PADOUE.

M. Madero, Bibliothécaire de S. Marc, a tiré de l'obscurité un traité des anciens Mimes & Pantomimes, c'est à dire, des Acteurs qui s'exprimoient seulement par les gestes, composé par un sçavant Candiot, nommé Nicolas Calliachi, Professeur de l'Université de cette ville. Ce traité, qui fait connoître le théatre Grec & Romain mieux qu'on ne l'a connu jusqu'ici, étoit resté confusément dispersé parmi les papiers de l'Auteur, mort sans y avoir mis la derniere main. Le dernier chapitre est demeuré imparfait. On doit à l'habile Edi-

teur la préface & la vie de l'Auteur.

Nicolai Calliachi de ludis ſcenicis Mimorum & Pantomimorum ſyntagma poſthumum, quod è tenebris eruit, recenſuit, ac præfatione auctum Petro Garzonio Senatori ampliſſimo dicavit Marcus-Antonius Madero, Venetæ Divi Marci bibliothecæ Curator. Patavii, typis Seminarii, apud Joannem Mamfré, in 4°.

Le Pere Alexandre de Burgo, de l'Ordre des Mineurs Conventuels, régente ici la Métaphyſique dans le College public. Le diſcours qu'il a prononcé en prenant poſſeſſion de ſa Chaire, eſt une *défenſe de la Métaphyſique en général, & de la Métaphyſique d'Ariſtote en particulier.* L'éloquence de l'Auteur, déja connuë par le *panégyrique de Léon X.* & un diſcours *où il prouve que la religion ſe ſert utilement de l'éloquence, & que les ſciences Eccléſiaſtiques en ont beſoin*, ſon éloquence, dis-je, ne paroît pas ſeule dans la défenſe de la Métaphyſique; ſon bon goût, la juſteſſe de ſon eſprit, ſon diſcernement, y paroiſſent autant qu'elle. Il n'eſt pas de ces Commentateurs entêtez, qui ne voyent rien que d'admirable dans l'Auteur qu'ils daignent commenter. Il juſtifie ſçavamment Ariſtote de la plûpart des accuſations que Patrizi & Gaſſendi ont intentées contre ce grand Philoſophe, mais il reconnoît des défauts véritables dans ſes livres, & entre autres dans ſa Métaphyſique; défauts qui ne doivent pas diminuer

la haute estime que tous les Philosophes sensez ont pour le Précepteur d'Alexandre, quand il l'étudie dans ses propres écrits, & non pas dans ceux d'une foule d'Interpretes qui l'ont étrangement défiguré. Il ne faut pas confondre dans cette foule d'Interpretes mal habiles le celebre Fonseca, personne n'a mieux entendu la Métaphysique d'Aristote, personne ne l'a mieux fait entendre.

Alexandri de Burgo, Messanensis Ordinis Minorum Conventualium Theologi, & publici Metaphisices Professoris, Oratio pro studiis primæ Philosophiæ. Patavii, typis Seminarii, in 4°.

DE VENISE.

Polleti vend la troisiéme édition des observations d'anatomie & de Medecine de feu M. Fantoni. Cet ouvrage estimé est devenu plus digne de l'attention du public, par les additions que Mr. son fils y a faites, & par deux dissertations de Mr. Lancisi, prémier Medecin du Pape, imprimées à la fin du volume. M. Lancisi, aussi grand Physicien qu'habile Medecin, éxamine dans la premiere si la Chiromancie & la Metoposcopie, c'est à dire, les présages que l'on tire des lignes de la main & de celles du front, ont quelque fondement dans les principes physiques. Le même Auteur recherche dans la seconde dissertation dans quelle partie du corps réside l'ame.

Joannis Baptistæ Fantoni, Sabaudiæ Ducis

Medici & Bibliothecarii, observationes Anatomico-Medicæ, hac tertia editione recensuit, notis & observationibus illustravit & auxit Joannes Fantonius filius, in Taurinensi Universitate Anatomiæ Professor, ad amplissimum virum Joannem Mariam Lancisium Clementis XI. Pontificis Maximi Archiatrum. Accedunt ejusdem Domini Lancisii dissertationes duæ, quarum prior est de Phisiognomia, posterior de sede cogitantis animæ. Venetiis, in 4°.

Le schisme des Grecs n'a point eû de plus habile défenseur que Dosithée Patriarche de Jérusalem, son ouvrage contre l'Eglise Latine parut en Moldavie il y a quelques années. M. Andruzzi Cipriot, Professeur de la langue Grecque dans l'Université de Bologne, n'a pû souffrir que cet ouvrage artificieux imposât plus longtems à sa nation : il a opposé l'ancienne Grece Chrétienne à la moderne, les saints Docteurs que les Grecs honorent comme leurs maîtres, au Patriarche qui vient les confirmer dans l'erreur.

Vetus Græcia de Sancta Romana sede præclarè sentiens, sive, responsio ad Dositheum Patriarcham Hierosolimitanum, Authore Aloysio Andruzzi Cyprio. Venetiis, apud Baltazarem Julianum, in 4°. *pages* 310.

Le Pere Antoine Marie Borromée, Théatin, a donné au public *la vie du Cardinal Tommasi*, mort en odeur de sainteté le premier de Janvier 1713.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'histoire du College Anglois de Doüay, pleine de calomnies, vient d'être *refutée*.

La liberté de penser qui regne ici sans obstacle produit une bizarre revolution d'opinions. On se lasse d'en proposer de nouvelles, on revient aux anciennes les plus abandonnées. Le Chevalier Floyer a entrepris de justifier l'authenticité des livres Sybillins, & la verité des Oracles qu'ils contiennent : dans ce dessein il en a donné une traduction.

Les Oracles des Sybilles traduits sur les meilleurs exemplaires, & comparez avec les Propheties sacrées, particulierement avec celles de Daniel & de l'Apocalypse, avec des remarques historiques, qui montrent qu'une grande partie des prédictions des Sybilles sont accomplies à la lettre, & où l'on répond à toutes les objections que l'on fait ordinairement contre ces Oracles, par le Chevalier F.oyer.

Les deux *réponses du Docteur Bentley au livre de Mr. Collins, Gentilhomme Anglois, sur la liberté de penser*, sont superficielles. Le Docteur s'arrête à contester le sens de quelques citations. M. Edoüard a réfuté Mr. Bentley.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Il ne faut pas regarder une Grammaire comme un ouvrage de peu de conséquence ; une Grammaire sûre dans ses principes, & claire dans sa méthode, qui facilite

l'étude d'une langue étrangere, est un livre qui fait honneur au jugement & au travail de son Auteur, & d'un grand usage pour ceux qui se donnent aux belles Lettres, où sans la connoissance de plusieurs langues, on ne fait qu'un médiocre progrès. La langue Grecque est une des plus necessaires, parceque la Grece nous a fourni d'éxcellens modeles pour tous les genres d'éloquence. Nous avons beaucoup de Grammaires Grecques, les unes exactes, mais trop amples, les autres courtes, mais défectueuses. La Grammaire de Veller a eû du succès en Hollande, parce qu'elle joint assez d'exactitude avec la brieveté, Teller y a fait des additions; Mr. Bos vient d'y ajouter de nouvelles observations, & les Vesteins en ont fait une nouvelle édition.

Jacobi Velleri Grammatica Græca nova, ante ab Abrahamo Tellero quoad dialectos attinet completa, post autem ab ipso Auctore indicibus locuplétata; in hac verò novissima editione syntaxim & accentuum rationem breviter & dilucidè proposuit Lambertus Bos. Amstelodami, apud Vetistenios 1715. *in* 8°. La Republique des Lettres doit beaucoup à ces habiles Imprimeurs, ils ont sous la presse, *l'histoire de la Medecine de M. le Clerc*, Medecin de Geneve, personne n'a plus approfondi les antiquitez de cet art que Mr. le Clerc, ni donné de plus justes idées de l'origine, du pro-

grès de la Medecine, & des sectes anciennes de Medecins.

C'est chez les Vesteins que Mr. Harman, ci-devant Professeur de Mathematiques à Padouë, & maintenant Professeur de la même science dans l'Université de Francfort sur l'Oder, imprime son traité du mouvement des corps, *de motu corporum*, dont nous avons parlé dans les nouvelles litteraires du mois passé.

Halma imprime *l'histoire de l'Eglise par le Sueur Ecrivain Calviniste, avec une continuation.*

Bernard a fait une nouvelle édition *des observations de Medecine du fameux Lommius*, il y a peu de livres de Medecine estimez plus generalement.

M. de Sallengre va donner au public l'histoire de Pierre de Mont-Maur, Professeur Royal en langue Grecque à Paris. On y trouvera un recüeil des pieces Latines & Françoises en prose & en vers, que quantité d'habiles gens de ce tems-là composerent contre ce Parasite, qui se plaisoit à médire de tous les Sçavans. Ces pieces seront placées dans un ordre chronologique : elles feront deux volumes *in* 8°. Le premier contiendra les pieces Latines, & le second les pieces Françoises, Quelques-unes y paroîtront pour la premiere fois ; celles qui ont déja été imprimées, sont pour la plûpart extrêmement rares : leur mérite répond à leur rareté,

Pour le prouver on n'a qu'à en nommer les principaux Auteurs, Ménage, Adrien Valois, Sarrasin, Balsac, Charles Feramus, Scarron, Furetiere &c. A la tête de l'ouvrage il y aura une longue préface, dans laquelle on rendra un compte fort exact des pieces qui le composent: la préface sera suivie de la vie de Mont-Maur, qui outre plusieurs Anecdotes singulieres, contiendra l'histoire de ses démêlez avec les Sçavans de son tems.

DE FRANCKER.

Toute la Frise a applaudi au choix de M. Muys, pour remplir la Chaire de Medecine de nôtre Université; il a fort augmenté la reputation que ses ouvrages de Physique lui ont si justement acquise par un discours sur l'usage de la spéculation dans la Medecine, *De Theoriæ Medicæ usu & recta illum excolendi ratione*, qu'il a fait en prenant possession de cette Chaire.

DE PARIS.

Nous n'avons point en prose de *traduction Françoise de Virgile* qui ne défigure ces merveilleux poëmes; mais nous allons en avoir une qui en conservera les beautez autant qu'une traduction peut les conserver; c'est au Pere Catrou, Jesuite, connu par *l'histoire du Mogol*, *l'histoire des Anabaptistes*, *& une traduction des Bucoliques de Virgile*, qu'on doit cette traduction. Sa version des Bucoliques, accompagnée de remarques, a eû l'approbation

de tous les Connoisseurs ; on a fort goûté les conjectures ingénieuses par le moyen desquelles il a heureusement éclairci des endroits qu'on n'avoit point entendus jusqu'à present ; parce qu'on n'avoit pas pénetré dans le secret des allusions historiques cachées dans ces endroits : des conjectures aussi plausibles, l'ont conduit au vrai sens de plusieurs endroits obscurs des Georgiques & de l'Enéïde : il s'est principalement attaché dans l'Enéïde à découvrir tout l'art de cet admirable poëme, & à faire reconnoître l'héroïsme d'Enée. Barbou imprime cette traduction en cinq tomes, & il fait graver des planches pour chaque livre.

Ce n'est pas le seul present que le Pere Castrou fasse au public. Neully imprime *la suite de l'histoire du Mogol, ou l'histoire d'Orangzeb*, qui a gouverné si longtems & avec tant de bonheur ce vaste Empire, dont il s'étoit emparé par une si fine politique.

Cavelier vend une *nouvelle traduction de la Genese avec des reflexions* : la traduction est fidelle, élegante ; les reflexions sont judicieuses.

L'Auteur *des entretiens sur la Passion, imprimez chez Vincent*, a donné au public les entretiens sur les Evangiles des Dimanches & sur les mysteres que nous avions annoncez : il écrit avec beaucoup de feu & d'onction.

Mars 1715.

La nouvelle édition *des conférences de Paris sur le mariage*, qu'Etienne vient d'achever, est fort augmentée, & revûë avec soin : il va imprimer *des conférences sur l'usure & sur la restitution* ; on sçait que le fond de ces conférences est de Messieurs du Seminaire de S. Nicolas, que le R. P. Le Semelier de la doctrine Chrétienne les a mises dans l'état où elles paroissent, que d'habiles Théologiens & de fameux Avocats l'ont aidé dans ce travail. Nous n'avons point en France d'ouvrage plus complet sur le mariage, matiere si importante, & embarrassée d'une infinité de difficultez.

Le traité des Excommunications, que vend le même Estienne, est de Mr. Du Pin ; les Jansénistes n'en sont pas contens; ils esperoient que l'Auteur serviroit dans cet ouvrage aussi vivement qu'il l'a fait en tant d'autres : mais Mr. Du Pin est las de s'attirer des affaires fâcheuses pour un parti dont la doctrine ne lui a jamais plû. Il n'est rien moins qu'Augustinien : il a crû qu'un traité des Excommuications se vendroit bien ; il a transcrit les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, Cucillon entre autres, & il en donne un abregé, qui aura son utilité.

Etienne vend aussi *trois Epitres en vers du Pere du Cerceau à Monseigneur le Dauphin* : elles sont de nouvelles preuves que le P. du Cerceau possede entre autres ta-

lens, le talent rare & précieux de badiner avec grace, & même avec noblesse, sur les sujets les plus grands, & de donner de ces loüanges fines & délicates qui ne coûtent pas moins & qui plaisent davantage qu'un panégyrique.

Giffart a imprimé *le Journal des observations de Physique, de Mathématiques, de Botanique, faites sur les côtes de l'Amerique & dans les Indes Occidentales par le P. Loüis Feuillée Minime, en deux volumes in* 4°. Si toutes les observations étoient aussi exactes que celles de ce sçavant Religieux, le progrès des sciences seroit plus rapide. Les deux volumes qu'il publie sont remplis de mille découvertes curieuses, & font connoître des contrées qui ont été jusqu'à present un païs perdu pour les Géographes, & pour les Ecrivains de l'histoire naturelle.

Le traité des vanitez du siecle, par le R. P. Martianay Benedictin, est une traduction du commentaire de S. Jerôme sur l'Ecclésiaste.

Le projet du Mandement imprimé furtivement sous le titre *de Mandement de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix*, & que ce Prelat n'a point désavoüé, avoit scandalisé l'Eglise: le Jansénisme y étoit proposé sans ménagement. On l'a réfuté, & la réfutation est imprimée avec approbation & privilege; les falsifications dont on convainc l'Auteur aussi clairement que de

ses erreurs, doivent lui causer une extrême confusion. La réfutation se vend chez le Clerc.

Ne soyez pas trompé au titre du nouveau livre de Madame Dacier, elle parle peu *des causes de la corruption du goût* : elle est toute occupée à réfuter autant qu'elle le peut, & à décrier, si elle le pouvoit, Mr. de la Motte, & quiconque a osé le loüer, même avec quelque temperament. Les honnêtes gens sont choquez des injures dont ce livre est plein, mais il est difficile d'avoir autant d'habitude avec les Héros d'Homere que Madame Dacier en a, sans prendre leurs manieres. Des personnes zelées pour l'honneur du siécle prétendent qu'il falloit prouver que le goût de nôtre siécle est corrompu, avant que de chercher les causes de cette corruption. Madame Dacier n'a pas crû qu'il fallût d'autre preuve de la corruption du goût de nôtre siécle, que son peu de conformité avec le sien ; ces personnes diront qu'il est certain que le goût du siécle n'est pas conforme à celui de Monsieur & de Madame Dacier ; mais qu'il n'est pas également certain que le goût de Mr. & de Madame Dacier soit la regle du bon goût.

La critique du théatre Anglois, que Simart vend, est traduite de l'Anglois : Mr. Colliers, une des meilleures plumes d'Angleterre, en est l'Auteur, il se reconnoîtra dans la traduction, & il s'y reconnoîtra

avec plaisir. On apprend dans ce livre autre chose que la corruption & l'impieté du theatre Anglois, on y apprend les veritables regles du théatre, l'usage des spectacles; & ce qu'en a pensé l'antiquité payenne & Chrétienne.

Mr. des Barrieres de Robigny a entrepris *la traduction entiere des Oraisons de Ciceron.* L'entreprise est grande; pour y réüssir il faut une parfaite connoissance des deux langues, assez de discernement pour sentir, assez d'éloquence pour faire sentir tout l'esprit & tout l'art de Ciceron. Des Connoisseurs qui ont vû le premier tome de la traduction de Mr. de Robigny, en paroissent contens, & Coignard va l'imprimer.

Mr. De Fer vient de donner au public deux cartes nouvelles. L'une de la Morée, & l'autre de l'Isle de Malthe.

Dans la carte de la Morée, c'est à dire, dans l'ancienne Peloponese, il donne la division de ce païs-là par provinces, telle qu'elle étoit du tems des Grecs, & telle qu'elle est à present. Il met le nom ancien & moderne de chaque lieu considerable, & des villes dont les Auteurs ont le plus parlé, & n'omet aucun plan des places fortifiées que la Republique de Venise y possede. On y voit même l'année où ces places ont été conquises.

La Carte de l'Isle de Malthe contient, outre la description de l'Isle, les plans de la ville & de ses fortifications, les

forts qui défendent les endroits par où l'on pourroit y faire quelque descente ; & au bas de la Carte il y a en trois colonnes le nom & les armes de tous les Grands Maîtres de l'Ordre, depuis son établissement, qui se fit vers le milieu du douziéme siécle. Rien n'est plus glorieux à plusieurs familles de France, que de voir dans cette liste des personnes de leur nom à la tête de l'Ordre le plus noble & le plus illustre qu'il y ait dans le monde Chrétien, & qui par la valeur de ses Chevaliers se fait craindre depuis cinq siécles à l'Empire Otthoman. Au reste, le public doit sçavoir gré à Mr. de Fer de n'avoir rien omis pour rendre parfaites ces deux cartes, par la beauté de la graveure, l'exactitude, le détail, & les autres choses qui font le mérite de ces sortes d'ouvrages ; puisque la Morée & l'Isle de Malthe semblent être menacées d'être dans peu le théatre d'une guerre qui intéressera une grande partie de l'Europe.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1715.

ART. XXXVI. Amœnitatum Exoticarum Politico-Physico-Medicarum fasciculi V. &c. *Les délices de la Politique, de la Physique & de la Médecine étrangere, partagées en cinq livres, qui contiennent plusieurs relations de la Perse &c. Par Mr. Kempffer Docteur en Medecine.* Page 373

ART. XXXVII. *Explication nouvelle de l'Apothéose d'Homere représentée sur un marbre ancien, de l'usage du trépied de Delphes, & de l'emploi des Engastrymithes. Par Mr. Schott Bibliothécaire du Roi de Perse.* p. 410

ART. XXXVIII. *Remarques sur la prétenduë prophétie du Cardinal de Cusa, que les Jansénistes font courir.* p. 420

ART. XXXIX. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences, année 1711.* p. 432

ART. XL. *Journal de la France, ou Calendrier historique, dédié à Monseigneur le Dauphin.* p. 455

ART. XLI. Pandesia Sacra &c. *Festin public & sacré, fourni abondamment de mets mystiques, dont le premier service offre des prolégomenes amples sur toute l'Ecriture*

Sainte &c. Par Mr. Helbig Docteur *Théologie.* p. 45

ART. XLII. Commentarius in librum G. nesis. *Commentaire sur la Genese par* *même Auteur.* p. 47

ART. XLIII. Commentarius in Exodu &c. *Commentaire sur l'Exode &c. du m* *me Mr. Helbig.* p. 47

ART. XLIV. *Nouveau Commentaire sur* *Coutume de Chartres. Par Mr. de Me* *ville, Avocat en Parlement.* p. 47

ART. XLV. *Ordonnance de la marine, p* *le même Auteur.* p. 48

ART. XLVI. *Seconde lettre de Mr. Baluz* *au P. Tournemine, sur une nouvelle éd* *tion de S. Cyprien.* p. 48

ART. XLVII. *Eloge historique du Roi, sur l* *conclusion de la paix générale, par M* *l'Abbé de Bellegarde.* p. 49

ART. XLVIII. *Traité universel des drogu* *simples &c. par Mr. Lemery de l'Acad* *mie Royale des Sciences, Docteur en M* *decine.* p. 49

ART. XLIX. *Traité d'Arithmétique Théori* *pratique. Par Mr. Parent.* p. 50

ART. L. *La Bibliotheque des Prédicateurs* *Seconde partie, contenant les Mysteres d* *Nôtre-Seigneur & de Nôtre-Dame.* p. 51

ART. LI. *Oraison funebre de Monseigneur l* *Duc de Berry, prononcée à St. Denys pa* *Mr. l'Abbé le Prevôt Prédicateur du Ro* page 52

ART. LII. *Oraison funebre du même Princ*

prononcée à Alençon par Mr. l'Abbé Favier de l'Ordre de Cluny. p. 530
ART. LIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, d'Hambourg. p. 539
De Roſtock. p. 540
De Berlin. ibid.
De Breſlau. p. 541
D'Oſnabrug. ibid.
De Lipſic. ibid.
De Nuremberg. p. 542
De Francfort. ibid.
De Straſbourg. ibid.
D'Italie, de Rome. p. 543
De Padoüe. ibid.
De Veniſe. p. 545
D'Angleterre, de Londres. p. 547
De Hollande, d'Amſterdam. ibid.
De Francker. p. 550
De Paris. ibid.

Fin de la Table.